

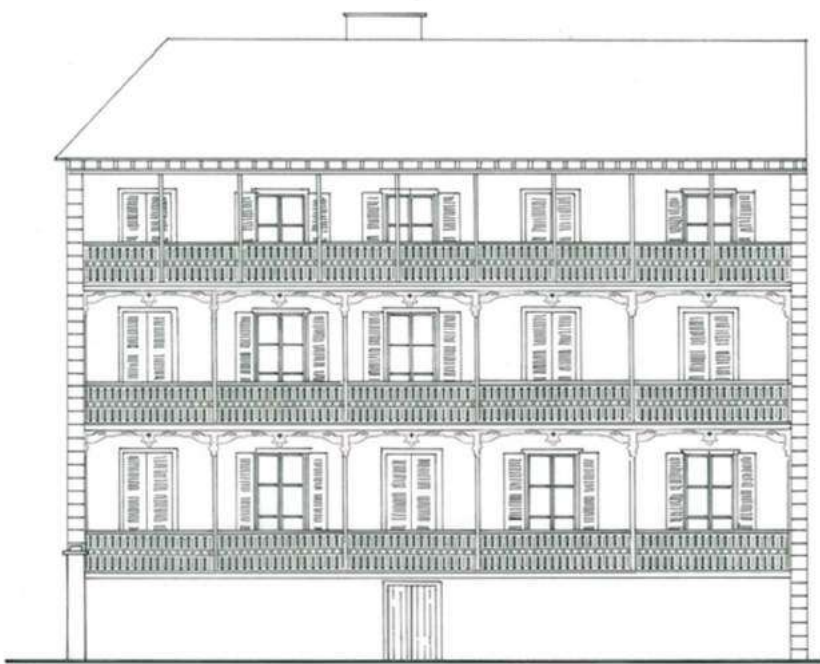
D.2.4 L'art de bâtir : l'architecture des balcons et des loggias

Les balcons répondent à la richesse architecturale d'un édifice. Ils sont des motifs qui participent à l'ordonnement de l'ensemble de la façade:

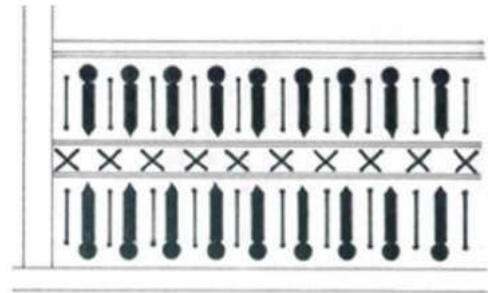
Les balcons peuvent être composés avec différents matériaux:

- Pierre de taille jusqu'au début du XX^e pour les édifices les plus nobles, avec consoles moulurées.
- Bois pour certains édifices (loggias et galeries des façades arrières)
- Béton moulé, pour les édifices de construction moderne.

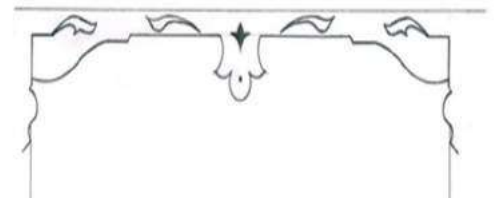
Dans la construction de style béarnais le bois est cantonné à une utilisation sur les arrières. L'architecture des villas éclectiques et des chalets des années 1930 peuvent le faire entrer dans le registre de la façade principale.



Exemple d'une galerie représentative



Balustre et garde corps



Détail bois découpé des lambrequins



Peu perceptibles depuis l'espace public, les galeries sont généralement tournées vers les cours de cœurs d'îlot, ou sur les façades latérales à la façade sur rue. Alors que les façades avant sont dressées, elles composent une façade épaisse, qui permet à la fois une intimité des parties privatives, et un espace d'extension de l'habitat.

Du point de vue climatique, elles sont un atout. Elles forment un espace tampon faisant l'interface entre l'extérieur et l'intérieur du bâti. En hiver, lorsqu'elles sont vitrées elles récupèrent les calories solaires tout en protégeant la façade de l'air froid et agissent comme de véritables serres bioclimatiques. L'été, leurs dispositifs de fermeture ou la casquette formée par les lambrequins permettent d'ombrager ou de faire le contrepoint aux excès de rayonnement solaire estival sur les baies et les façades.

Les galeries sont un motif architectural de la région, que l'on retrouve en vallées d'Aspe et d'Ossau, en Soule mais également en Bigorre.

Si ce motif est très fréquent, l'écriture architecturale n'en est pas moins diversifiée:

- galeries simples en bois, sur structure de poteaux, travail de détail en bois découpé des balustres, des lambrequins, ...
- Structure porteuse métallique sur consoles en pierre de taille,
- Galerie fermée par des menuiseries bois et vitrages à petits carreaux et un bardage en bois peint
- Alliage du bois et de la ferronnerie,
- Garde corps métalliques
- Balcons filants sans structure porteuse.

Ce motif est très identitaire pour la ville de Pau, sa préservation, voire son développement sont à rechercher.

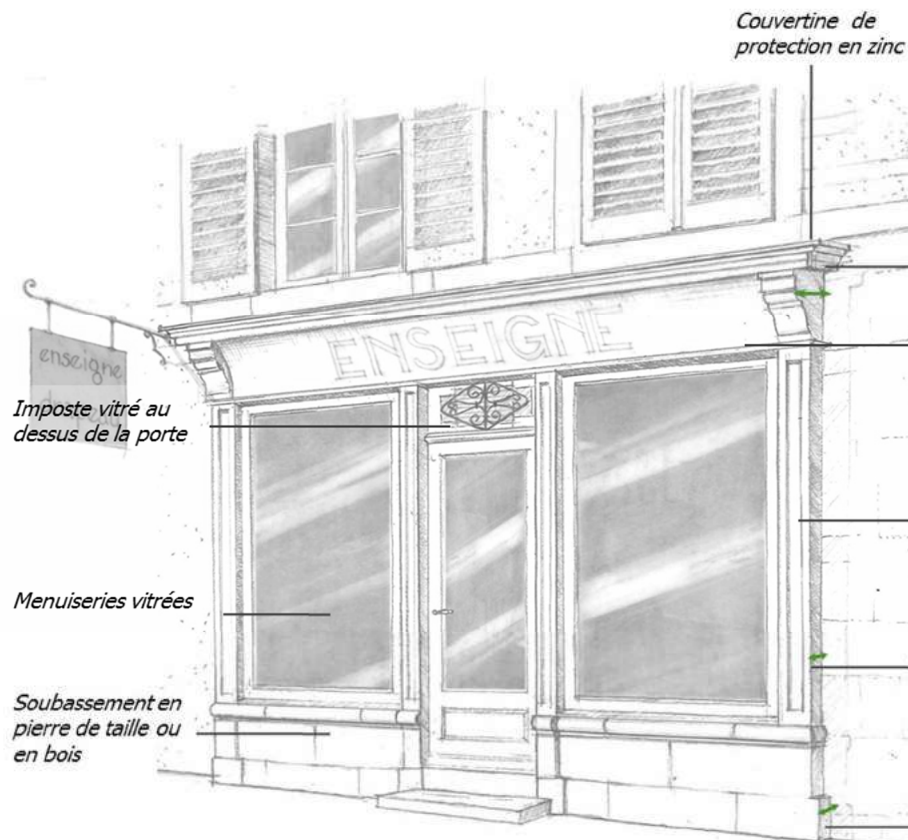


226



D.2.6 L'art de bâtir: la ferronnerie, la fonte

Tout comme sur les portes d'entrée, les gardes corps se déclinent en plusieurs matériaux et formes selon leur époque : fer forgé , fonte, dessins classique et Art-Déco...



DEVANTURE EN APPLIQUE

Modèle type de la devanture en applique et de tous ses éléments. Ce modèle se prête à des interprétations contemporaines

Corniche moulurée pouvant inclure des éléments d'éclairage saillie maximum de 16cm jusqu'à 3m de haut au dessus du trottoir

Bandeau pouvant intégrer une enseigne ou un store

Panneaux moulurés en bois peint

Glaces, grilles, rideaux - Saillie de 16 cm maximum par rapport au plan de la façade

Socle de devanture - Saillie de 20 cm maximum par rapport au plan de la façade

Imposte vitré au dessus de la porte

Menuiseries vitrées

Soubassement en pierre de taille ou en bois

Couvertine de protection en zinc

228

Retrait de la menuiserie par rapport au plan de la façade

Soubassement plein en bois ou en pierre, ou soubassement vitré

Soupirail fermé par une grille



DEVANTURE EN FEUILLURE

Modèle type de la devanture en feuillure et de tous ses éléments. Ce modèle permet des interprétations et une créativité contemporaines

Imposte vitrée de la porte pouvant accueillir l'enseigne

Menuiserie de bois ou métal peint pouvant être ornementée



Exemple de devanture ancienne



Exemple de devanture ancienne



Exemple de devanture en « feuillure », entre rez de chaussée et entresol. Les baies de l'entresol épousent la forme de l'arc. L'enseigne prend place sur un coffre en bois.



Exemple de devanture en « feuillure », réécriture contemporaine simplifiée mais qui respecte l'arc et la modénature du soubassement de l'immeuble et est composée avec la hauteur d'imposte de la porte.

Les façades des commerces assurent l'articulation entre l'espace public et le domaine de vente, et contribuent à la qualité du paysage urbain. Les Rez-de-Chaussée sont en effet un élément déterminant de l'espace public.

A Pau, face à ce constat, une charte des devantures existe depuis 2012

Deux types de devantures

La charte dégage deux types de devanture caractéristiques de la ville de Pau :

- les devantures en feuillure: situées à l'intérieur d'une baie (ouverture)
- Les devantures en applique: appliqué au devant de l'encadrement.
-

Les arcades commerciales

Certains ensembles urbains ordonnancés développent des logiques d'ensemble, grâce à des arcades qui accueillent des locaux commerciaux. Les exemples des places Gramont ou Reine Marguerite sont très représentatifs. Les devantures commerciales sont, soit situées sous le couvert, soit au nu de la façade.

L'architecture des entresols liés aux boutiques

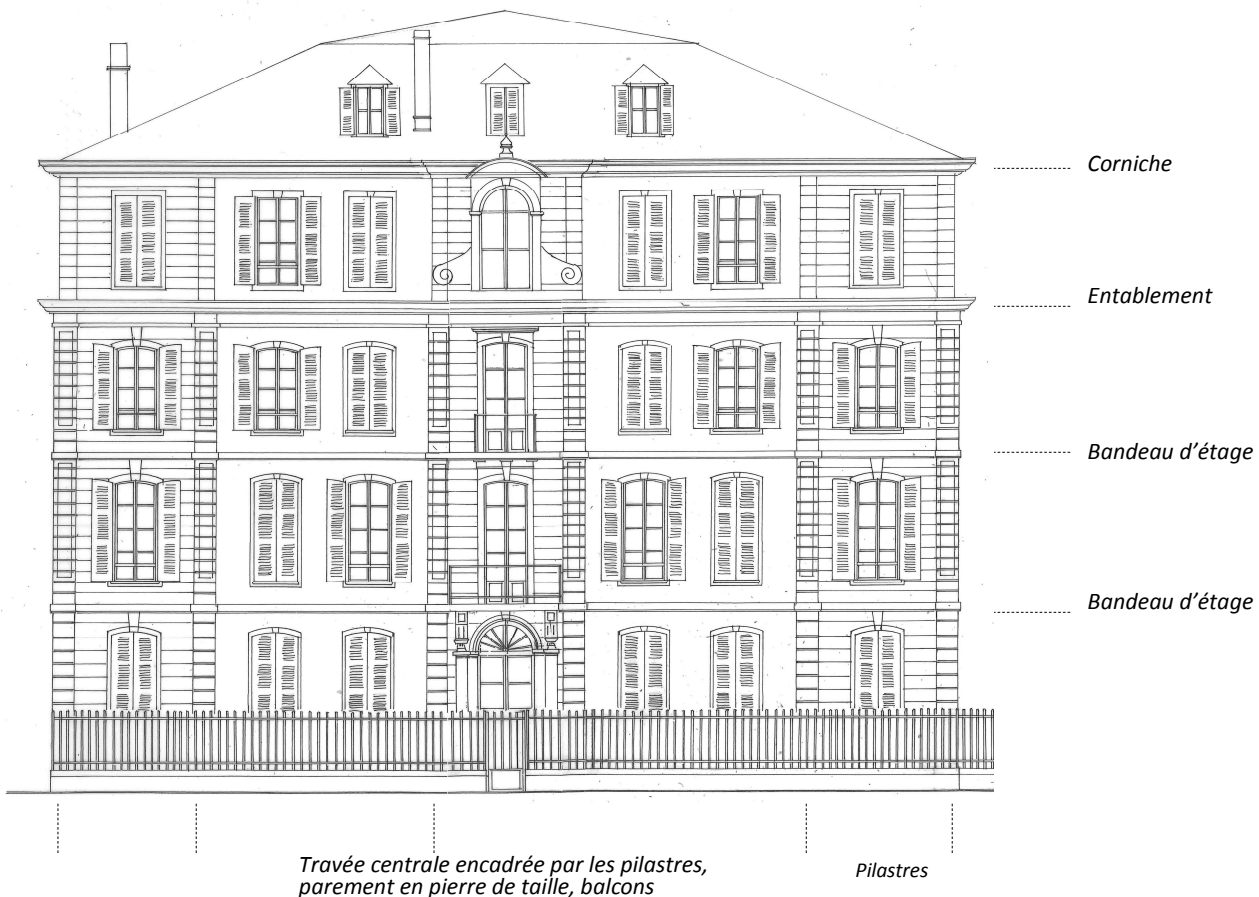
L'implantation de commerces dans des sites urbains ordonnancés conduit à une architecture singulière : l'usage des entresols en lien avec le commerce. L'ensemble de l'arcade est dévolu à une fonction commerciale, le rez-de-chaussée est le lieu de vente quand l'étage sert aux bureaux et au stockage.

Les dispositifs de la devanture

Des éléments de signalisation et d'accompagnement participent à l'écriture de l'ensemble: volets, stores, enseignes, etc...De l'harmonie et l'articulation entre ces différents éléments résulte la qualité de l'ensemble.

L'écriture architecturale des entresols répond aux logiques des matériaux

Ces éléments sont abordés spécifiquement dans la charte des devantures, qui établit de nombreuses prescriptions permettant une recherche de la qualité des ensembles urbains.



Le rôle des décors dans l'ordonnement du bâti, type XIX^e.



230

Exemple de la variété des décors repérés dans la ville

D.2.8 L'art de bâtir: la modénature et le décor

La modénature (effet obtenu par le choix tant des profils que des proportions de la mouluration) de la façade hiérarchise l'ordonnance de celle-ci, qui s'articule:

- le rapport entre les pleins (les murs) et les vides (les ouvertures) qui compose le bâti en travées verticales et horizontales.
- Les éléments de décor et d'ornement, qui permettent de hiérarchiser, composer et singulariser une façade.

Les éléments de la modénature et de décors s'organisent autour :

- des éléments de composition verticale : chaînages d'angle, pilastres, modénature du matériau jouant sur l'ensemble d'une travée. Ces traitements participent à souligner la monumentalité d'un édifice, et à hiérarchiser la composition de la façade, en soulignant par exemple l'entrée,
- des éléments de composition horizontale: bandeaux d'étage, entablement, corniche: ces éléments de dessin ont à la fois un rôle esthétique (identifier les niveaux), et technique (éloigner l'eau de la façade),
- De l'épaisseur de la façade: les éléments en saillie, les retraits, les épaisseurs de matériaux, assurent la mise en valeur de la façade par le jeu des ombres et des lumières.

La nature des décors est de différents ordres:

- Travail de sculpture des décors, richesse de l'ornementation (que l'on trouve dans les chapiteaux, frontons, clefs de voute, statuaire,
- Calibrage et découpe des éléments de maçonnerie assurant l'ordonnement vertical de la façade,
- Modénature de la façade par le travail de la pierre ou de la fausse coupe de pierre.
- Jeu des contrastes des matériaux et de leurs couleurs.



Atelier Etienne Lavigne-Architecte du patrimoine 37, av de la Résistance 64000 PAU

Anne-Marie Robert-Crébé - Coloriste 28, rue Honoré de Balzac 31200

Mars 2007

Etude de coloration sur l'architecture XVIIe et son nuancier

Un immeuble sur rue, sur place...

Les façades au XVII^e

■ Les encadrements : choisir le badigeon qui est le plus proche de la pierre en place...

Jusqu'au XIX^e siècle, il semblerait que le bleu était inabordable, instable...

■ Façades

■ Menuiseries

■ Ferronneries

La pierre façade dans une rue étroite en haut d'une rue

Un nuancier couleur a été établi en 2007 par la ville de Pau dans le cadre de l'Opération de mise en valeur des façades.

L'outil présente des exemples d'immeubles appartenant à de grandes typologies bâties et à leurs variations à Pau. Ces immeubles sont classés par périodes.

La mise en valeur des façades par la couleur est proposée suivant :

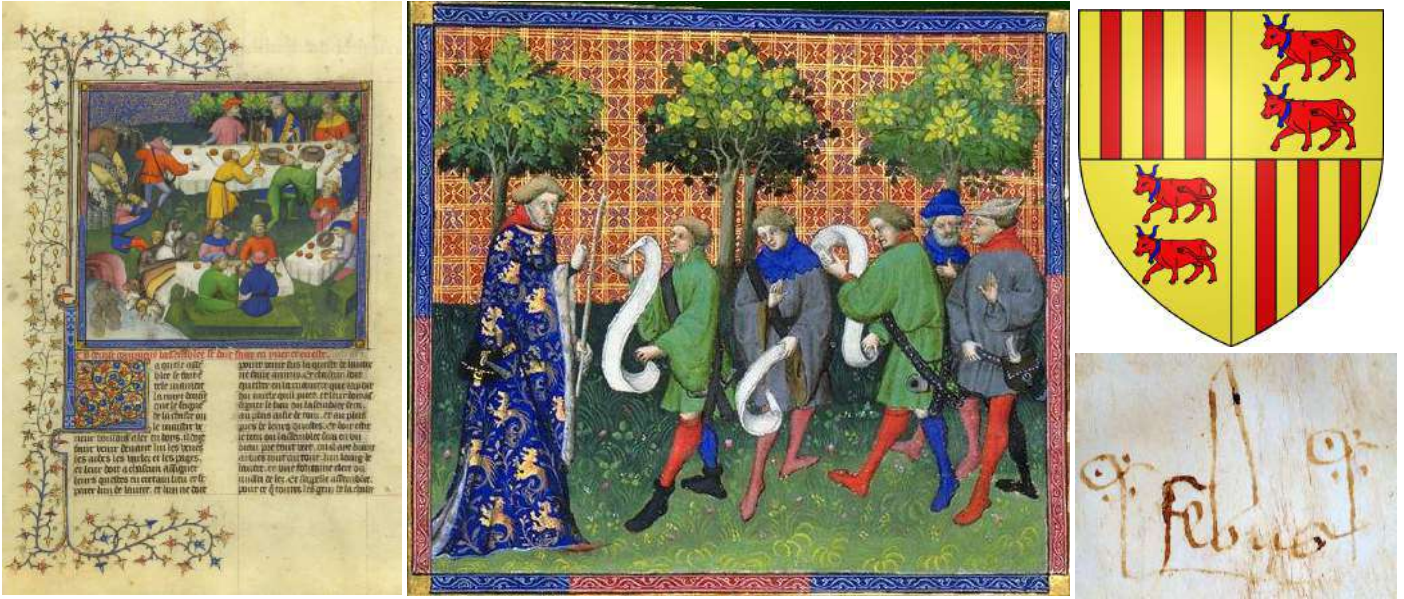
- **L'architecture** : chaque immeuble est étudié à trois échelles de lecture : la situation urbaine, l'échelle de la façade et de la composition architecturale et l'échelle du détail.
- **La couleur** : des exemples de coloration et l'étude des valeurs des couleurs sont proposés sur chaque façade (maçonneries et menuiseries). Il en découle la composition de nuanciers par grandes périodes étudiées.

Les périodes constructives identifiées sont :

- L'architecture du XVI^e siècle à Pau et ses couleurs
- L'architecture du XVII^e siècle à Pau et ses couleurs
- L'architecture du XVIII^e siècle à Pau et ses couleurs
- L'architecture du XIX^e siècle à Pau et ses couleurs
- L'architecture 1930-1940 à Pau et ses couleurs
- Les ensembles urbains de la ville de Pau

CHAPITRE E

Le patrimoine historique, culturel, mémoriel



Lettré et cultivé, mais aussi grand chasseur, Gaston Fébus est l'auteur d'un traité de vénerie et cynégétique « le Livre de Chasse » en langue d'Oïl très richement enluminé qui fait autorité dans les sciences naturelles jusqu'au XIX^e siècle. Livre de chasse, Paris, BnF, Ms. Fr. 616., signature autographe de Gaston III de Foix-Béarn dit Fébus, blason des Foix-Béarn.



Portrait de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, Département des estampes et de la photographie de la BnF, QB-1 (1585)-FOL



Liard frappé à l'effigie d'Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, armes des Foix – Bearn et des Bourbons. Source : monnaiedantan.com

E.1 L'héritage de la ville royale, de Gaston Fébus à Henri IV



Statue de Gaston Fébus, Jardins du château, AC-CAP

Gaston Fébus personnalité tutélaire du Béarn et de la ville

L'intérêt stratégique du site de Pau et de son château place le village qui s'y développe dès le XII^e siècle sous la protection des vicomtes de Béarn. Dans la longue histoire de la vicomté les dégage la personnalité de Gaston III de Foix-Béarn, dit Fébus. Lettré et cultivé, fin stratège, homme brillant mais aussi infanticide, la personnalité de ce prince avec ses zones d'ombre s'est érigée en mythe. La forteresse médiévale du château doit à Fébus l'aménagement du puissant donjon en brique qui domine le site, de l'aile sud du château et de la Tour de la monnaie.

La mémoire de ce prince a été largement exhumée au XIX^e siècle durant la période de la restauration puis au XX^e siècle par les travaux de l'historien Pierre Tucoo-Chala. Gaston Fébus incarne l'indépendance de la vicomté face à ses grands suzerains français et anglais en pleine guerre de cent ans. Gaston Fébus s'érige aujourd'hui en personnalité tutélaire de la ville de Pau et plus généralement du Béarn, son empreinte est encore très visible sur le château de Pau

Pau capitale d'un état souverain

En 1464, Gaston IV de Foix-Béarn fait de Pau de la capitale définitive de la vicomté de Béarn. La ville devient ainsi le centre politique, culturel et économique de ce petit État qui n'aura de cesse de défendre son indépendance face à ses voisins français, anglais et espagnols. La forteresse médiévale se transforme en résidence princière. Le fils de Gaston IV, François Fébus ceint la couronne de Navarre en 1480. Lorsque en 1512 la branche Albret des rois de Navarre est chassée de Pampelune par les castillans, Henri d'Albret, roi de Navarre et son épouse Marguerite d'Angoulême trouvent tout naturellement refuge au nord des Pyrénées dans le château de Pau qu'ils réaménagent en somptueux palais renaissant largement ouvert sur le panorama pyrénéen. Pau accède par la même au statut de résidence royale des souverains de Navarre en exil.

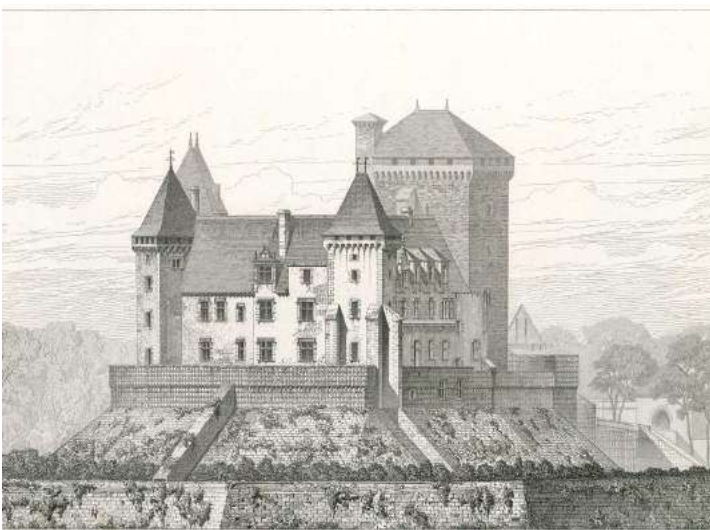
Sous les règnes successifs de Gaston IV, d'Henri d'Albret et Marguerite d'Angoulême, puis de leur fille Jeanne d'Albret et de son époux Antoine de Bourbon, la ville se dote d'équipements dignes d'une capitale : palais de justice (parlement de Navarre), administration de la monnaie dans la ville basse dont l'installation suscite l'agglomération progressive d'un faubourg, règlements d'édilité publique régulateurs de l'urbanisme, pont de pierre enjambant le gave...



La carapace de tortue, premier berceau du futur souverain, constitue un élément central de la légende du « bon roi Henri ». Dès le XVIII^e siècle, cette dernière fait l'objet d'un véritable culte en Béarn, elle est portée solennellement lors des processions dans les rues de Pau. Source : Carapace-berceau d'Henri IV (château de Pau) par fredpanassac — <http://www.flickr.com/photos/10699036@N08/1746672610/>.

Henri IV vainqueur de la ligue, représenté en Mars, Jacob Bunel, Musée National Musée national du château de Pau. « Henry4-en-Mars » par Jacob Bunel — Inconnu. Sous licence Domaine public via Wikimedia Commons

Le culte henricien trouve son illustration dans la « Henriade » de Voltaire (1728). Il est accueilli avec ferveur à Pau et en Béarn au XVIII^e siècle. Gravure illustrant le chant V^e de la « Henriade » « Voltaire Jean Michel Moreau La henriade Chant 5eme Kehl In-4 1782 » par Faman — Collection personnelle. Sous licence CC BY-SA 3.0 via Wikimedia Commons



238 Château de Pau, la façade ouest en 1828 avant les travaux de restauration et la construction de la Tour Louis Philippe. Château de Pau élévation sur l'angle ouest et sud, gravure, Joseph-Auguste Lafolly,. Source : Fonds Ancelly –B315556101, ALAFOLLYE074.

Château de Pau, les appartements de l'impératrice aménagés à l'origine par Louis Philippe 1^{er} pour son épouse la reine Marie Amélie. Source : leglobeflyer.com.

E.1 L'héritage de la ville royale, de Gaston Fébus à Henri IV



La statue d'Henri IV inaugurée en 1843 sous la Monarchie de juillet. Pau s'est inscrite dans l'esprit de chacun la ville du « roi béarnais ». Source : communes.com

Pau résidence des rois de Navarre

Le culte henricien et le château royal

L'accession au trône de France d'Henri III de Navarre, sous le nom d'Henri IV, en 1589 marque définitivement le positionnement stratégique et la renommée de la ville. Paradoxalement, lorsque le roi béarnais devenu figure tutélaire de la ville la quitte, elle perd son statut de ville princière.

L'image de la cité est depuis largement associée à celle de ce monarque rendu célèbre pour sa volonté d'en finir avec les interminables guerres de religion. Avec la fin de l'indépendance béarnaise en 1620, Pau perd de son influence mais reste tout de même à la tête d'une province largement autonome jusqu'à la Révolution.

Avec la Restauration Monarchique puis la Monarchie de juillet, le retour des Bourbons sur le trône de France a entraîné un renouveau du culte d'Henri IV leur ancêtre dynastique. Depuis la chute de l'empereur en 1815, la figure du roi béarnais est infiniment recyclée (statue au Pont-Neuf et à l'hôtel de ville de Paris, baptême à l'ail et au jurançon du jeune duc de Bordeaux nommé Henri, véritable trafic de reliques...) Durant la Monarchie de Juillet, Louis Philippe 1^e, soucieux de pacifier une nation profondément divisée, souhaite allier les idéaux de la monarchie dont il veut rétablir l'image, avec ceux de la Révolution. A titre de symbole, il décide de restaurer le château de son ancêtre, celui qui a su réconcilier catholiques et protestants, et d'en faire une résidence royale.

Si Louis Philippe n'eût pas le loisir d'y séjourner, le château n'en accueillit pas moins un grand dignitaire, l'émir Abd El-Kader qui y vécut une détention dorée après avoir été vaincu par la France en Algérie.

Pau pied-à-terre impérial

Napoléon III engage de nombreuses restaurations sur la résidence royale, il la visite et le palais sert de point de chute à l'impératrice Eugénie lors de ses nombreux séjours thermaux dans le sud ouest. Le château sert encore de séjour royal une dernière fois lorsque la reine Isabelle II d'Espagne en fuite avec sa suite s'y réfugie quelques temps.

La III^e république fera du château royal une résidence présidentielle avant de le transformer en musée national en 1926.

Aujourd'hui Pau capitale de région poursuit son développement lentement mais progressivement. Il demeure que son histoire lui a forgé une identité culturelle qui est celle d'une ville de prestige royal avant même d'être une capitale béarnaise.

La présence imposante du château et du parlement de Navarre dans le paysage palois rappelle constamment ce statut, tout autant que les façades luxueuses qui ponctuent la ville ancienne.

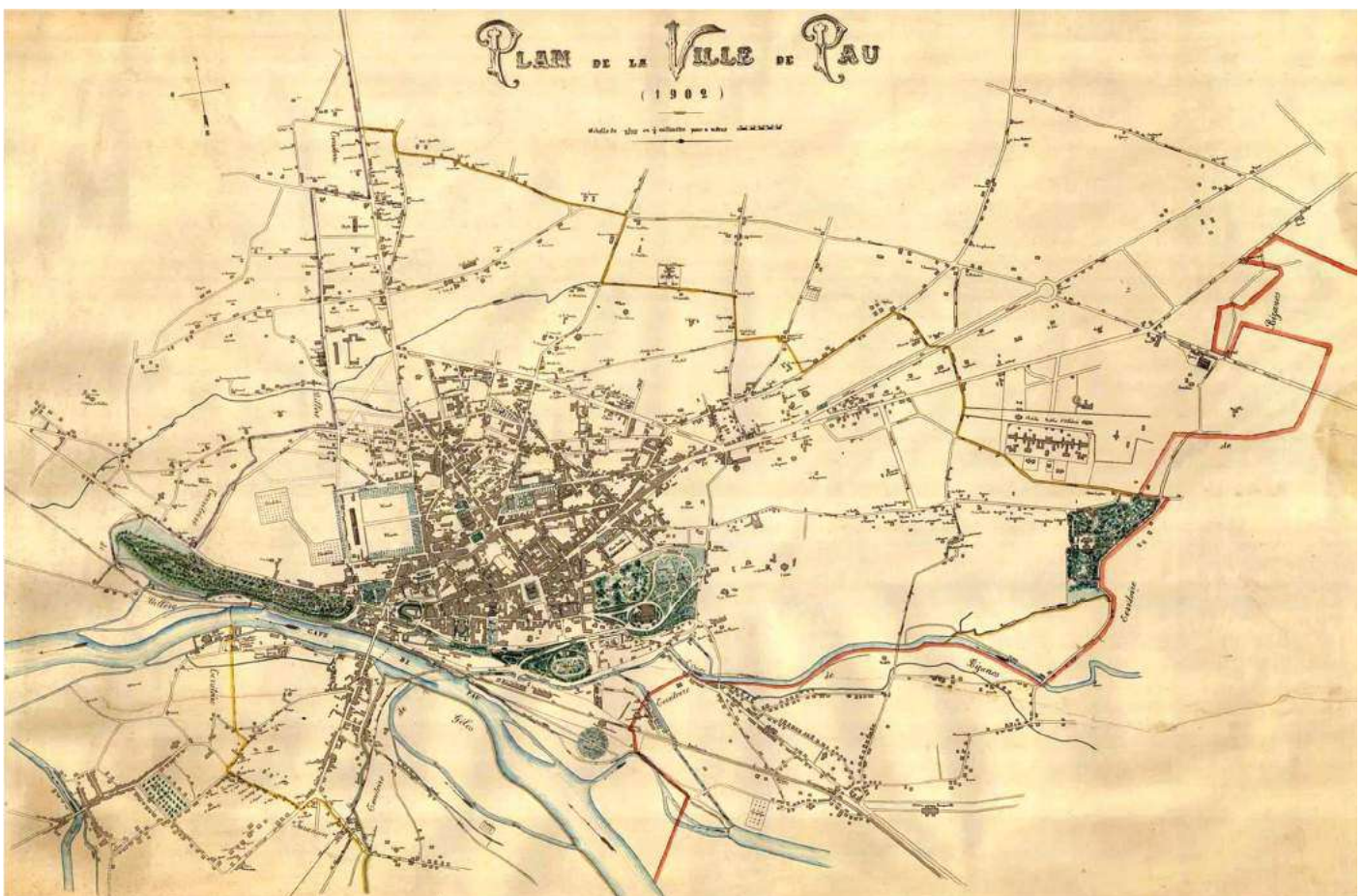
Ceci à pour conséquence pour l'AVAP de promouvoir un traitement des façades qui rende compte sur le bâti des qualités du statut de ville royale plutôt que de capitale « béarnaise » de la ville. A titre d'exemple, les façades recevront un enduit couvrant mettant en valeur la qualité des architectures et de leur modénature dans le centre historique plutôt qu'un traitement « béarnisant » ou « rustique » avec un enduit à pierre rase plutôt destiné à couvrir les façades secondaires ou les bâtiments agricoles



Plan de Pau. A. le Chateau , 1671. ACAPP, cote 4Fi8



Pau aux environ 1774-1782. Détails des jardins royaux. Réseau des médiathèques de l'agglomération de Pau Pyrénées, cote 220314.



240 Séquences d'espaces publics plantés. Plan de la ville de Pau, 1902. Réseau médiathèques de l'agglomération Pau Pyrénées, cote : 220267

La longue histoire des jardins de Pau

Au XVI^e siècle Jeanne d'Albret et son époux Antoine de Bourbon poursuivent la transformation du château de Pau. Au nord et à l'ouest de l'ancienne forteresse sont aménagés d'immenses jardins d'agrément dont la réputation parcourt l'Europe entière faisant de Pau une ville de jardins.

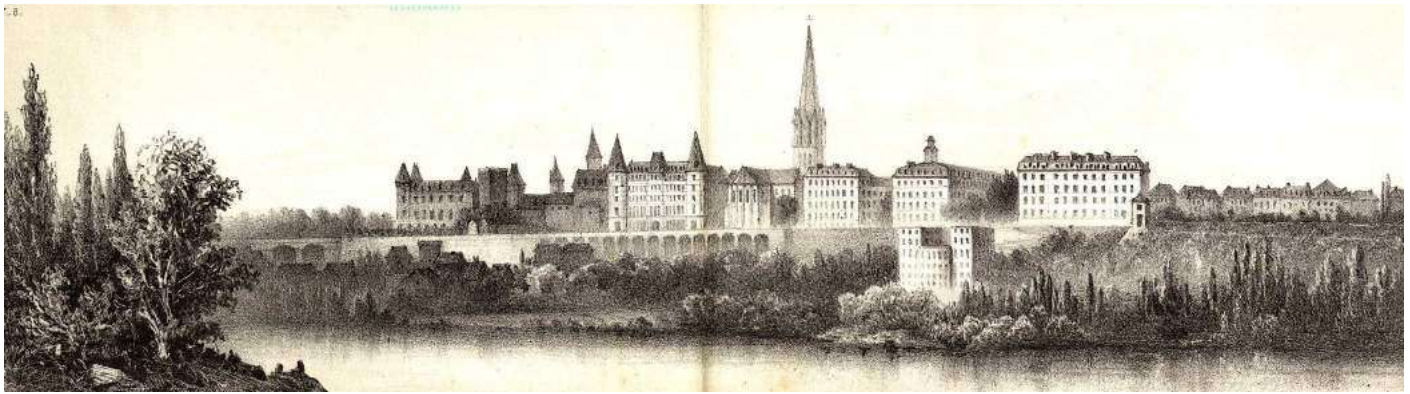
A partir des années 1880, Pau devient le séjour de villégiature d'une clientèle internationale fortunée. Avec les « hivernants » venus profiter de la qualité de l'air et des paysages palois, un nouveau type d'habitat combinant les avantages de l'hôtel particulier et urbain et de la résidence campagnarde fait son apparition : la villa. Cet urbanisme se caractérise par des unités bâties en retrait des voies et isolées sur de grandes parcelles ou se développent d'immenses jardins paysagés et plantés d'essences locales et exotiques. L'extension paloise a progressivement intégré ces parcs au cœur du tissu urbain contemporain. Dans le même temps, les espaces publics sont aménagés et paysagés : places plantées, squares paysagés et revers du coteau sur le gave, s'enrichissent d'essences exotiques dont l'acclimatation sous ces latitudes est favorisée par la douceur hivernale du climat palois.

Durant la seconde moitié du XX^e siècle, La création des grands ensembles résidentiels sur l'axe nord de la ville rejoignant l'autoroute est accompagnée de jardins résidentiels et préserve de larges espaces verts. La découverte de Pau par le Nord se fait par un long corridor arboré- le Parkway- qui traverse ces espaces verts

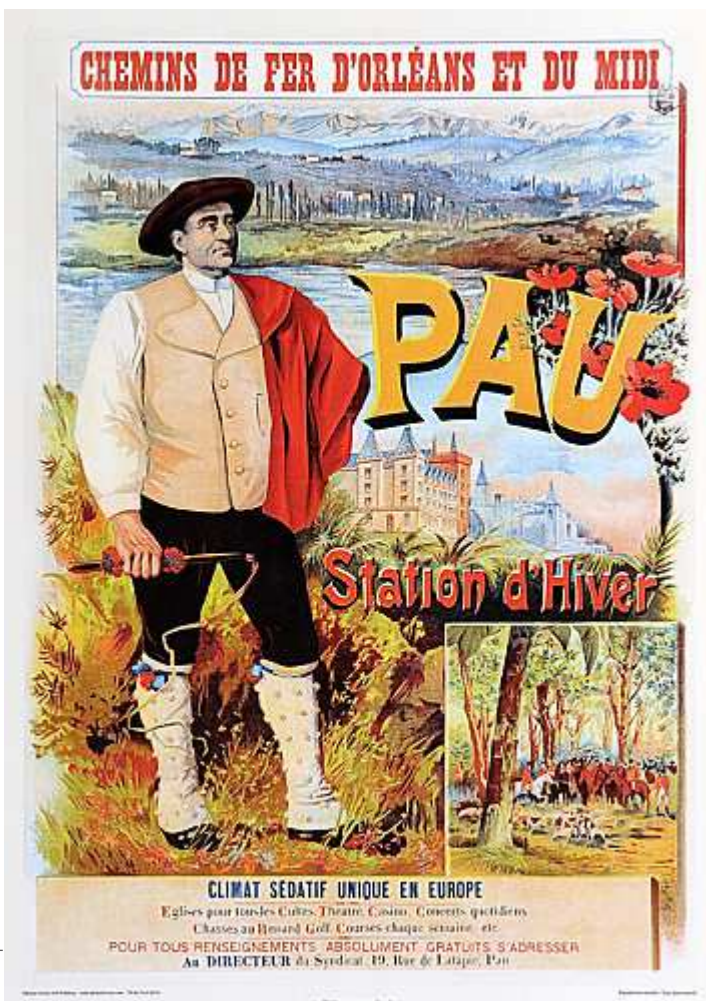
Aujourd'hui, la ville est ponctuée d'une multitude d'espaces verts (750 hectares) et de jardins royaux, privés et publics qui lui valent le vocable de « Ville jardin ».

L'étude de ces jardins conduit à dépasser la notion « d'espace verts » au profit d'une approche patrimoniale identifiant des « motifs » particuliers - place réglée, parcs des villas, cimetière paysagé... Ces espaces sont liés à une façon particulière de planter, de choisir, cultiver les végétaux... La richesse et la renommée de Pau, ville-jardin, tient à l'abondance, l'enchaînement et l'imbrication de tous ces motifs.

Les jardins sont associés à l'image et à l'identité paloise depuis le XVI^e siècle. Outre leur valeurs environnementale et paysagère reconnue ils participent de l'identité, l'histoire paloise et du « génie palois ».



Ville de Pau vue générale, le paysage du Boulevard des Pyrénées et son front bâti se constitue : le square Saint-Martin, la place Royale, l'établissement de bains (pavillon des arts) avant la construction de la terrasse, le boulevard des Pyrénées construit partiellement entre le château, les grands hôtels et la place Royale.. Fin XIX e. ACAPP Cote : 8Fi2-6



Le paysage pyrénéen et le front bâti du boulevard des Pyrénées sont associés et mis en avant sur les affiches de promotion touristique de la ville à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle au XIX^e siècle. Ils sont constitutifs de l'identité paloise . Source : augrenierdantan.centerblog.net

E.3 Le paysage des Pyrénées, composante de l'identité paloise



Le boulevard des Pyrénées, fin XIX^e. Vue Ouest et vue Est avec « la Petite Provence », et son chêne dit de Sully. Coll. Part. Bombaut.



Le boulevard des Pyrénées et le funiculaire, le panorama. Pau 1900 en cartes postales.

Au XVI^e siècle, lorsque Henri d'Albret et Marguerite d'Angoulême occupent le château et en poursuivent la modernisation initiée par Gaston V de Moncade. Ils transforment le château en en faisant un palais luxueux et confortable dont l'aile sud est dotée de larges croisées qui ouvrent sur le panorama pyrénéen. Dans le même temps une terrasse construite au pied de l'aile méridionale permet de jouir du paysage.

Après de longs siècles durant lesquels la nature était associée à une lourde chape d'idées et de croyances répulsives, les époux d'Albret, inscrits dans la culture renaissante de leur siècle, ouvraient le château à la découverte de ce qui deviendrait un élément majeur de l'identité paloise : son grand paysage.

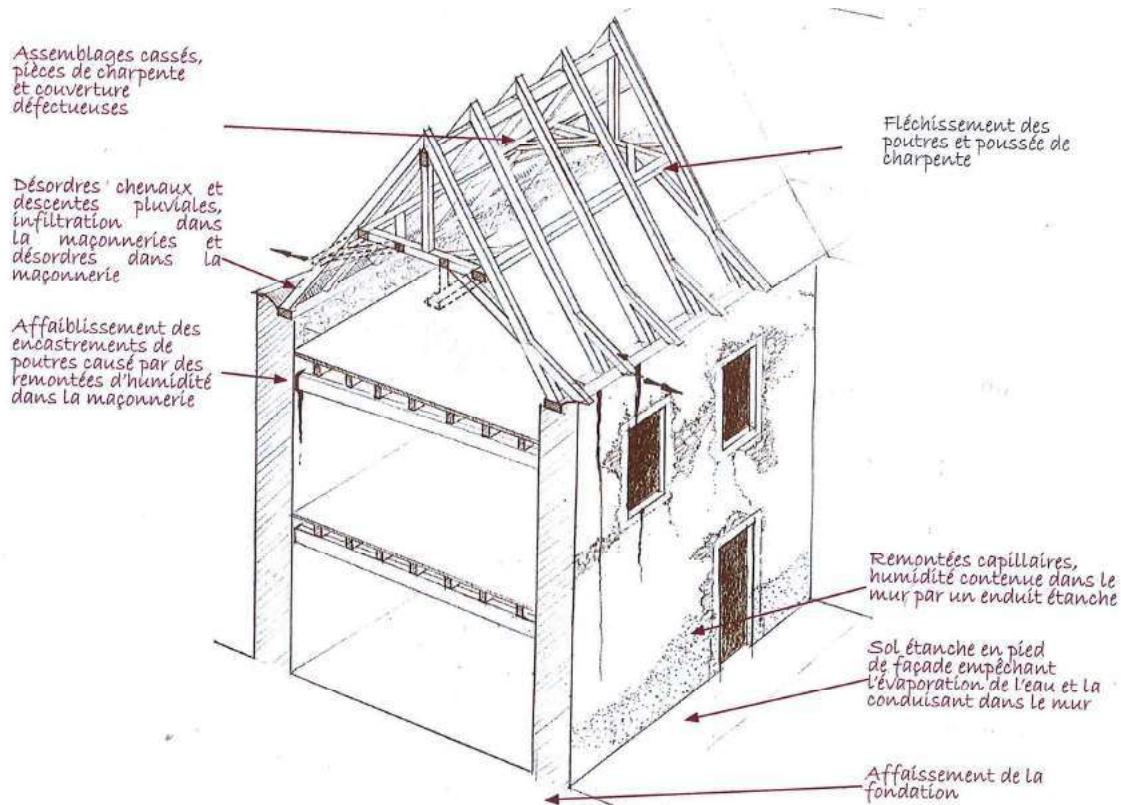
Au XIX^e siècle l'extension de la place Royale et son ouverture sur le panorama pyrénéen par décret impérial amorce pour la ville la découverte d'un grand paysage auquel elle avait jusqu'alors tourné le dos. La promenade plantée de la Place royale et le parc du château tous deux largement ouverts sur le panorama pyrénéen deviennent très vite les deux sites les plus fréquentés par la population croissante de touristes fortunés venus de toute l'Europe profiter de la douceur réputée bénéfique du climat et des paysages de la station climatique de Pau.

La splendeur des Pyrénées devient un atout majeur à mettre en valeur grâce au grand aménagement qui va être réalisé. La construction du boulevard des Pyrénées, longue promenade en balcon sur le panorama pyrénéen d' 1.5 km est réalisée durant la seconde moitié du XIX^e siècle, sur le modèle de la promenade des Anglais à Nice. Des plaques nominatives désignant les pics de la chaîne des Pyrénées sont intégrées à la rambarde et permettent d'orienter le touriste vers les points de vue clés et ainsi de mieux apprécier cette longue balade. Le boulevard devient rapidement le lieu favorisé de la vie mondaine. Grandes villas, hôtels luxueux et établissement de bains s'y construisent peu à peu face à la ville, construisant un paysage bâti faisant front au grand paysage. Ce paysage double s'est constitué peu à peu et s'est imposé au fil des années comme l'un des éléments les plus connus de Pau, mais aussi comme son patrimoine.

Ce paysage reçoit sa pleine reconnaissance le 18 avril 1944 lors de son classement sous le nom d' « Horizons Palois ». Le ministère a mis en place un dispositif visant à classer 17 sites composant le paysage de la ville de Pau. Ils sont situés sur les communes de Bizanos, Jurançon, Gelos, Mazères-Lezons, Billère et Uzès. Les espaces protégés concernent les espaces majeurs perçus au premier plan depuis la ville, sur la plaine du gave et les coteaux du Jurançon, le principe de réciprocité des paysages « la vue que l'on prend, ainsi que la vue que l'on donne » sont ainsi pris en compte. Au-delà de la valeur patrimoniale qui leur sont propres, le paysage et l'environnement à Pau ont valeur de patrimoine culturel, historique et identitaire et participent pleinement du « génie palois ».

CHAPITRE F

PROBLÉMATIQUES DE L'ÉTAT DU BÂTI



Les pathologies les plus couramment observées dans le bâti ancien sont causées par le défaut d'entretien et la mise en œuvre de matériaux et de techniques incompatibles ne respectant pas sa nature.



Une fuite dans la gouttière ou l'accumulation de feuilles mortes entraîne la destruction de la corniche en bois pénétre dans la maçonnerie et engendre de graves désordres dans la maçonnerie



Les remontées capillaires favorisent l'efflorescences de sels qui désagrègent les matériaux des maçonneries (érosion chimique). La destruction du matériau est accentuée par le défaut d'enduit qui le protège de l'érosion éolienne.



L'enduit ciment imperméable empêche l'eau des remontées capillaires de s'évacuer naturellement des maçonneries. L'eau emprisonnée dans le mur que l'on visualise par les auréoles sombres au bas des murs met en péril la maçonnerie et rend le logement humide entraînant un inconfort thermique et des problèmes sanitaires. La pression exercée par les remontés capillaires peut faire migrer l'eau captive jusqu'à dans le mur peut remonter jusqu'à 7-8 mètres de hauteur.

Un bâti de qualité

Le bâti traditionnel de Pau possède en l'état de grande qualité (gestion de l'humidité, inertie thermique...) qui lui permettent de traverser le temps sans se dégrader. Cette qualité du bâti est liée aux matériaux utilisés (galets, chaux, calcaires);

On observe cependant plusieurs types d'altération et de dégradation de ce bâti ancien :

- Les désordres liés à la vacance et au défaut d'entretien, sont souvent provoqués par les infiltrations d'eau (couvertures et descentes pluviales non entretenues) et entraînent des désordres graves dans les charpentes (pourrissement) et les maçonneries (désagrégation, dévers, contre-fruit...) qui mettent en péril la structure du bâti.
- Les désordres liés à la mise en œuvre de matériaux inadaptés au bâti ancien, notamment, l'utilisation de film sous toiture étanche (type films réflecteurs) empêchant la respiration du comble et entraînant le pourrissement des bois de charpente. La mise en œuvre d'enduits et de peintures étanches sur des murs anciens (enduit ciment ou résine) empêchant aux murs anciens d'évacuer naturellement la condensation de l'intérieur du bâti et l'humidité des remontées capillaires.
- Désordres liés au défaut d'entretien ou à la dépose des enduits protégeant les façades des intempéries et de l'érosion aérienne.
- Défaut liés à l'étanchéification des bâtis lors du remplacement de menuiseries anciennes sans prise en compte du renouvellement intérieur de l'air (ventilation adaptée) provoquant sur-condensation à l'intérieur du bâti.

CHAPITRE G

L' ANALYSE DE LA NATURE ET DES QUALITES DES ESPACES AU REGARD DES PERFORMANCES ENERGETIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, STRATEGIES D'AMELIORATION ET DE CORRECTION THERMIQUE

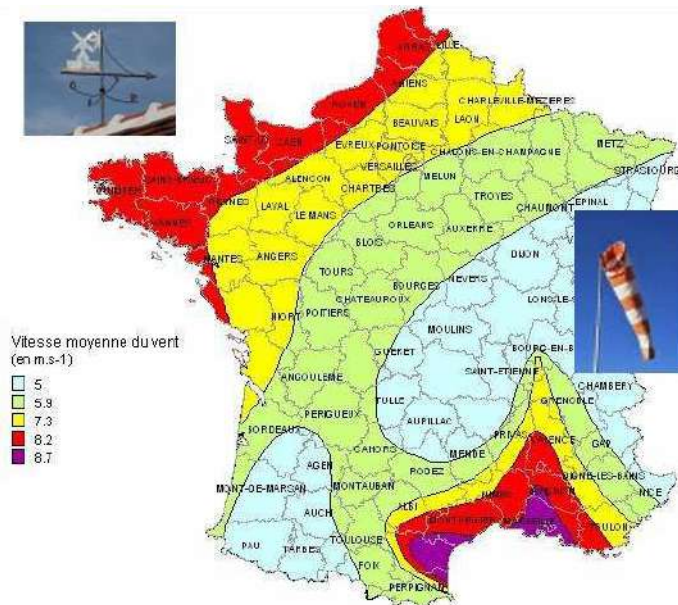
On a identifié à Pau plusieurs typologies de bâtis établies sur des modes, des matériaux et des époques de construction différentes.

Le parc de logement de Pau est majoritairement constitué par des maisons construites avant le premier choc pétrolier. Ce bâti en l'état présente de grandes qualités thermiques et écologiques (inertie et perméance des maçonneries; matériaux naturels et renouvelables) mais ne répond pas aux exigences des réglementations thermiques en vigueur. La rénovation thermique de ces bâtis doit prendre en compte leur spécificité constructive afin de ne pas perdre le bénéfice de leurs qualités premières, ou pire, d'en altérer gravement le fonctionnement et la pérennité.

Les techniques de rénovation et d'amélioration thermique appliquées à ces bâtiment devront également prendre en compte et respecter les qualités architecturales et esthétiques qui font la valeur de ces bâtis et des paysages urbains de Pau.

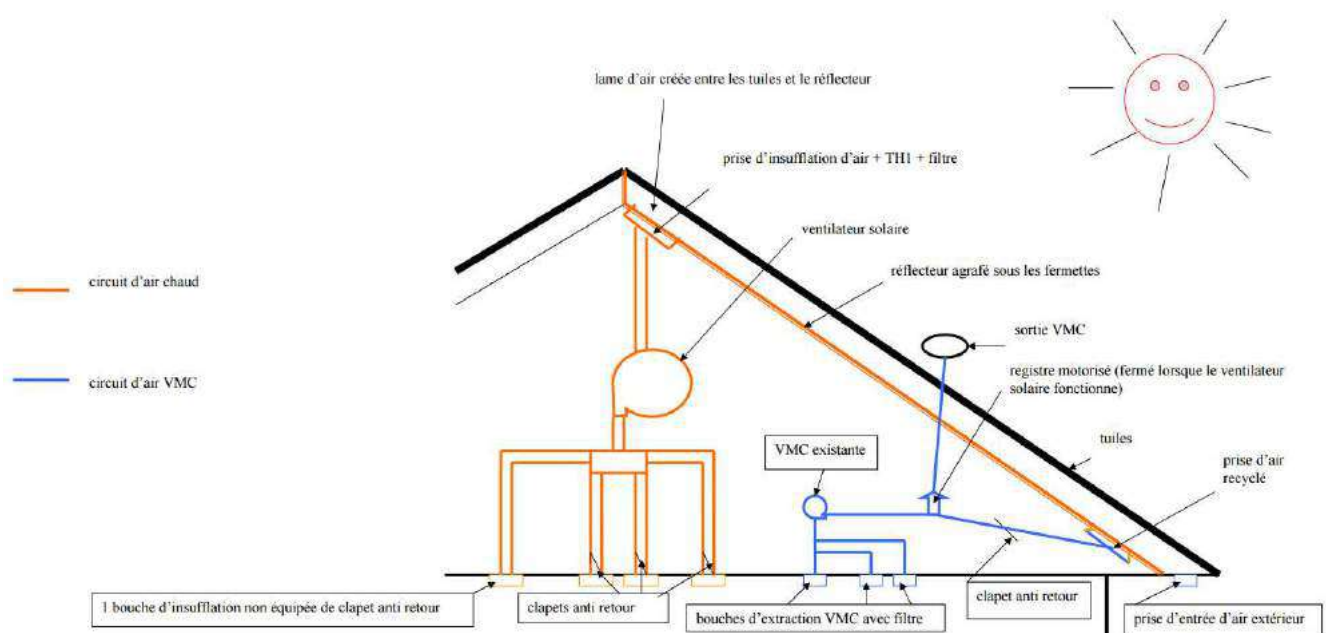


Pau. La texture et les échelles des paysages naturels et bâtis sont difficilement compatibles avec les installations de production d'énergie éolienne ou photovoltaïque. Source photographique : www.pau.fr



Carte du potentiel éolien français. Source : eolienne.aspp88.fr

250



Dispositif de production d'énergie solaire-thermique sous toiture.

G.1 ANALYSE DES PAYSAGES AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE, CAPACITES A INTEGRER DES DISPOSITIFS DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

La sensibilité du site urbain tourné vers le sud, le gave et les Horizons Palois, ne permet pas d'y insérer des dispositifs susceptibles de créer des ruptures d'échelle (éolien) ni de texture (photovoltaïque).

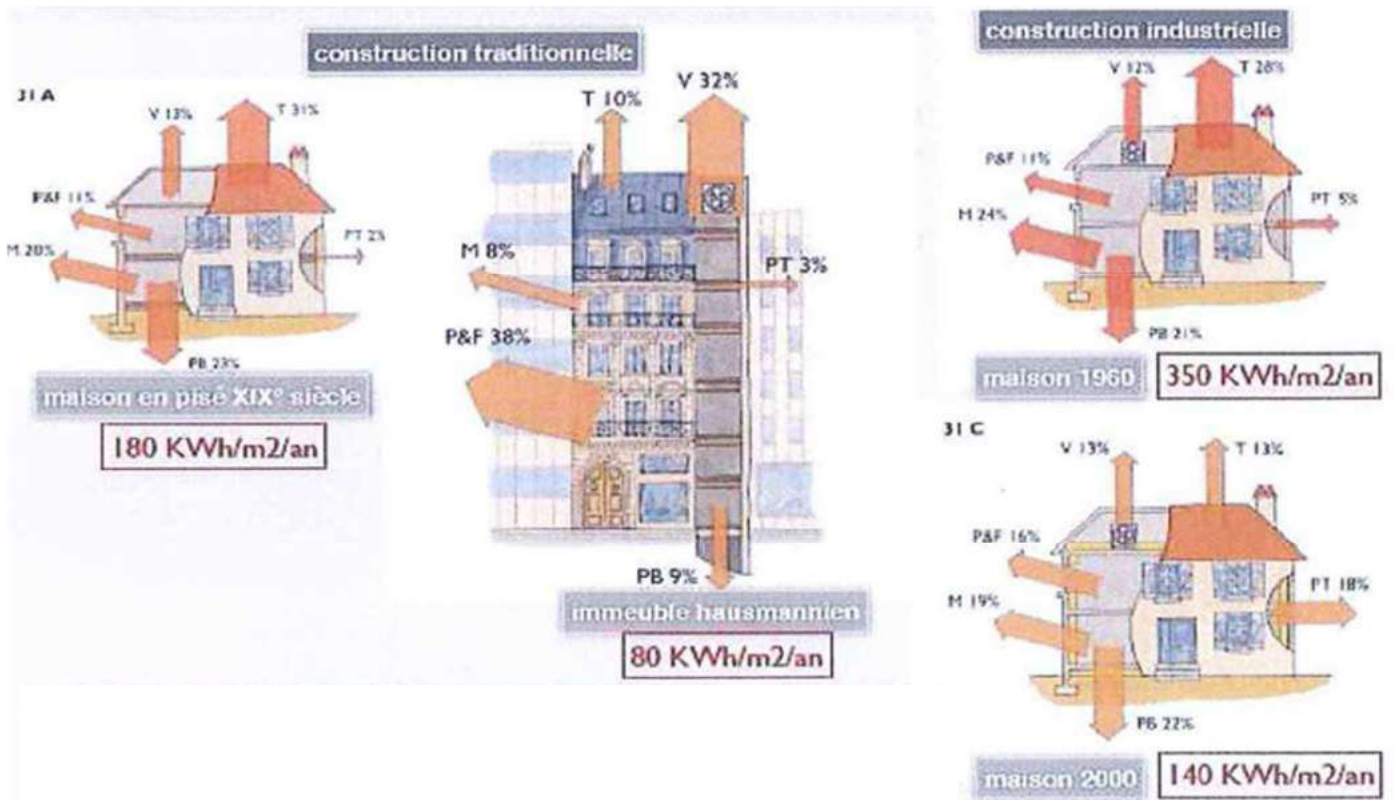
L'installation de dispositifs solaires ou éolien est fortement contrainte par cette sensibilité paysagère du site tout autant que par les spécificités aérologiques du site et la nature de ses tissus bâtis. Le potentiel éolien de la région de Pau est faible et ne rend pas rentable l'installation de grand éolien et, d'une manière générale. Dans le bourg ancien, l'orientation des toits et leur pente est souvent peu favorable à la mise en place de dispositifs de production d'énergie solaire photovoltaïque. L'installation de ces dispositifs peut amener à des résultats hasardeux dans le paysage lorsqu'il s'agit d'une architecture non conçue pour cela dès l'origine.

Leur aspect rentre en concurrence directe de couleur et de texture avec les paysages urbains et naturels du site. Cette sensibilité paysagère conduit dle SPR—AVAP à ne pas promouvoir l'installation de capteurs solaires photovoltaïque et thermique en face externe des toitures. De nouveaux produits, plus adaptés (ardoise capteurs ou capteurs sous toiture) font leur apparition sur le marché et sont en cours de développement rapide.

Cependant, la recherche de ressources d'énergies renouvelables peut être orientée vers des dispositifs compatibles ou participant des caractéristiques du site :

- Produits type ardoises solaires compatible avec la nature des toits de Pau, majoritairement en ardoise
- Force de l'eau, de tous temps valorisée à partir des canaux
- Géothermie peu profonde

Par contre les paysages au nord de la ville, l'échelle des équipements publics et des édifices commerciaux, de leurs aires de stationnement gagnerait, au sein du projet paysager cohérent à être conçus et équipés avec les matériels qui ne sont pas adaptés au centre ancien.



Bâties anciens (XVII^e -XIX^e siècle) inscrits dans le tissu dense du centre ville.



Architecture début XX^e siècle, les villas inscrites dans le tissu aéré des faubourgs



Bâties période industrielle (années 1930-1980)

Les maisons du cœur ancien de la ville

Dans les îlots les plus anciens du centre historique (XIV^e à XVIII^e siècle) les maisons sont bâties sur une trame continue et sont mitoyennes. Les îlots se sont densifiés ne laissant subsister que peu d'espace libres en leur cœur. Ces espaces sont pour la grande majorité à dominante minérale.

Les bâtiments sont accolés sur leur plus grande longueur et construits sur 2, 3 ou 4 niveaux avec ou sans combles aménagés. Les toitures couvertes d'ardoises ou de tuiles plates sont en majorité à 2 pans de toiture et présentent des pentes à 80 ou 100 % aménagées de fenêtres de toit.

Le plan des maisons est relativement compact et leurs murs, d'une épaisseur moyenne variant entre 40 et 60 centimètres sont en majorité édifiés avec des galets du gave liés au mortier de chaux et sables locaux.

La mitoyenneté des bâtis, leur plan compact les rendent moyennement déperditifs thermiquement (de 120 à 180 kWh/m².an). Les matériaux des murs et leur épaisseur leur confèrent de bonnes qualités d'inertie qui sont un avantage à conserver. Les planchers en bois ne suscitent pas de ponts thermiques.

Les déperditions thermiques proviennent en moyenne pour 15% des murs, 35 % des ouvertures, 10% du toit, 5 % du sol et 35 % de l'étanchéité du bâtiment et de sa ventilation.,

Le confort intérieur est lié à la gestion de l'humidité des murs, l'étanchéité à l'air des menuiseries

Les maisons des faubourgs de la fin du XIX^e-début XX^e siècle

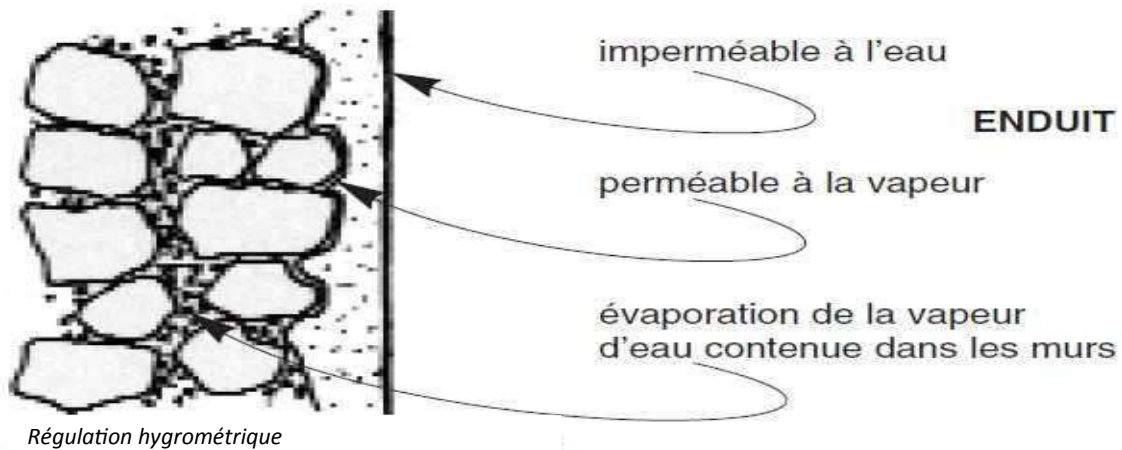
Les maisons des faubourgs liées au développement de la station climatique à la fin au XIX^e siècle ne sont plus inscrites dans la mitoyenneté mais sont isolées dans des jardins ou des parcs. Le plan est volumineux, moins compact que celui des bâtis de cœur de bourg. Elles s'élèvent sur 1 ou deux niveaux surmontées d'un comble non aménagé. Par souci hygiéniste et hédoniste, les façades souvent orientées Sud-Est sont percées d'ouvertures nombreuses et larges qui laissent entrer la lumière et l'air. Les murs sont composés de blocs de béton plein de 30 centimètres d'épaisseur ou de pierres et tout venant de 40 à 50 cm d'épaisseur.

Ces maisons moins compactes et plus lumineuses sont également plus déperditives que les bâtis des périodes antérieures. Leur déperditions thermiques sont estimées entre 180 à 240 kWh/m².an (énergie gaz) avec une répartition comme suit : 35% pour les murs, 25% pour les ouvertures, 10 % pour les toitures, 15 % pour l'étanchéité et la ventilation.

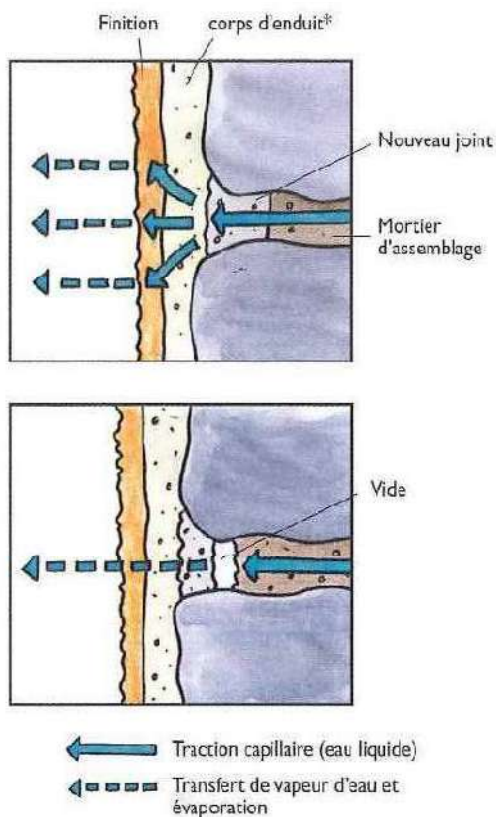
Les maisons des faubourgs neufs construits à partir des années 1930

Ce sont soit des maisons isolées en lotissement édifiées en blocs de béton creux, soit des immeubles construits en béton banché.

Elle présentent des ponts thermiques importants (au niveau des planchers béton notamment). Leur fortes déperditions thermiques s'échelonnent de 250 à 400 kWh/m².an réparties comme suit : 25% pour les murs, 20% pour les toits, 15% pour les sols et 15% pour l'étanchéité et la ventilation.



Enduits à la chaux. Les enduits chaux constituent, comme notre peau, une enveloppe protectrice face au froid, au vent, à la pluie et participent à la beauté des façades. Plastiques et souples, ils épousent les déformations faibles mais constantes du bâti ancien, sans se fissurer. Imperméables à l'eau et perméables à la vapeur, ils permettent au mur de respirer, régulent l'humidité nécessaire à la souplesse des vieilles maçonneries et participent à l'isolation thermique. Naturellement fongicide, la chaux ralentit le développement bactériologique des moisissures et des champignons.



Fonctionnement des enduits sur les murs anciens

Dans les murs anciens, l'évacuation de l'humidité est assurée par le mortier des joints et par l'enduit. Celui-ci doit être capillaire, perméable à la vapeur d'eau et appliqué en parfaite adhérence avec la maçonnerie pour assurer au mieux la traction capillaire (effet de m). L'enduit chaux adapté aux maçonneries anciennes, les protège de l'eau de pluie et des chocs thermiques, assure une meilleure étanchéité à l'air et augmente la surface d'évaporation.

G.3 ANALYSE DU BÂTI, STRATÉGIES D'AMÉLIORATION THERMIQUE

G.3.1 LES MURS, LES ENDUITS, PROPRIÉTÉS THERMIQUES ET HYGROMÉTRIQUES

Propriétés thermiques et hygrométriques des murs anciens :

Les murs épais et pleins constitués de pierre, galets, béton (banché et bloc plein) bénéficient d'une forte inertie thermique. Ce qui constitue un avantage à préserver et à renforcer en adoptant de bonnes pratiques en matière d'entretien et d'amélioration. En hiver ils conservent la chaleur et la restituent à l'intérieur. En période estivale ils assurent un bon déphasage thermique garantissant le confort intérieur.

Les murs construits à la chaux

Le bon fonctionnement de ces murs est assuré par leur enduit extérieur à base de chaux.

Les enduits : protection et respiration de la maçonnerie du bâti ancien en briques et en terre crue

Les murs sont couverts d'un enduit de protection à base de chaux et de sable. L'enduit se compose d'un gobelet plus ou moins hydraulique, d'un corps d'enduit, et d'une couche de finition à la chaux aérienne. Un badigeon de chaux aérienne passé en deux couches vient achever et protéger l'ensemble.

L'enduit joue un rôle important dans une maçonnerie. Il assure son homogénéité, sa cohésion, sa protection et sa finition. Il protège et isole contre les effets du vent, de la pluie et des variations thermiques. Il agit comme une peau sur la maçonnerie : élastique, il s'adapte aux déformations et mouvements, minimes mais constants du bâti ancien ; imperméable à la pluie et perméable à la vapeur d'eau, il permet à la vapeur d'eau et à la condensation provenant de l'intérieur du bâti de s'évacuer naturellement au travers du mur. L'humidité provenant des remontées capillaires du sol s'évacue naturellement des maçonneries grâce aux enduits perspirants (perméables à la vapeur d'eau) à forte capillarité. La régulation de l'humidité dans le bâti participe à la notion de confort dans le logement et permet de réduire le besoin de chauffage participant ainsi à une économie d'énergie. Enfin, les propriétés bactéricides et fongicides de la chaux ont un effet assainissant sur les murs et l'atmosphère de la maison.

Les enduits extérieurs devront respecter les saillies et les modénatures de la façade lorsque celles-ci sont destinées à être laissées à la vue.

Stratégies d'amélioration thermique.

L'enduit extérieur a pour fonction la protection de la maçonnerie et la régulation de son hygrométrie. Sur le bâti ancien, l'isolation thermique extérieure est généralement proscrite dans la mesure où l'épaisseur nécessaire pour une bonne isolation extérieure (10 à 20 cm) amènerait à modifier profondément l'aspect de la façade en occultant les détails de composition. Cependant il est possible d'apporter une correction thermique à ces façades par la mise en œuvre d'enduits correctifs perspirants à base de chaux et de matériaux isolants (chanvre, le liège ou la perlite) d'une faible épaisseur (2 à 3 cm selon la profondeur des modénatures).

Ce type d'intervention constitue une solution par défaut et ne permet pas d'atteindre les objectifs de la basse consommation. Cependant, cette correction qui peut être combinée à une isolation intérieure, permet d'atténuer les déperditions thermiques des façades.

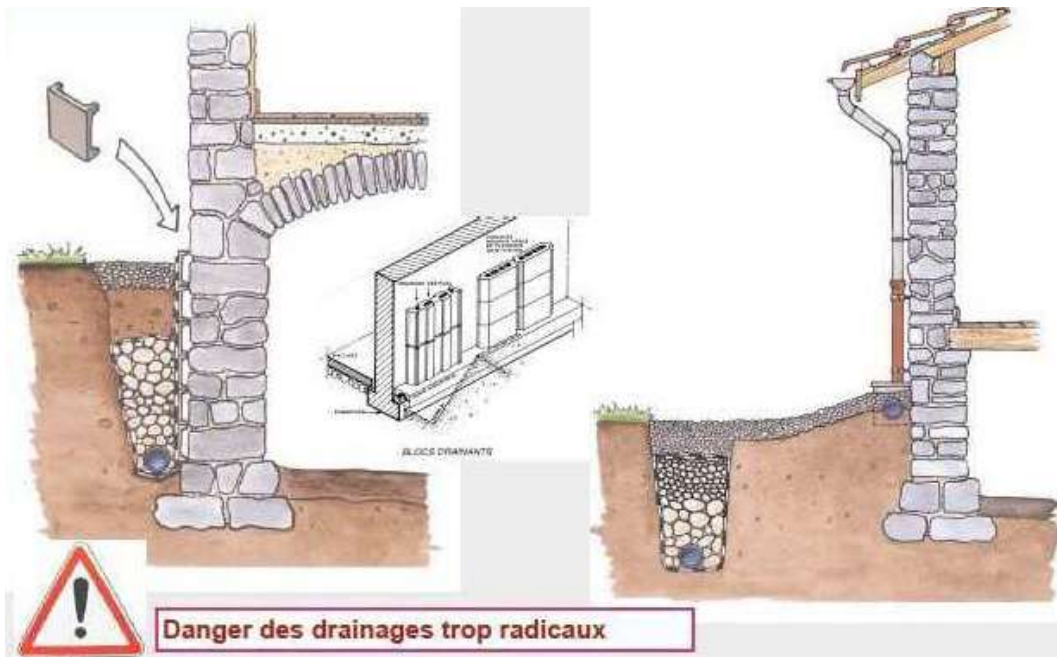
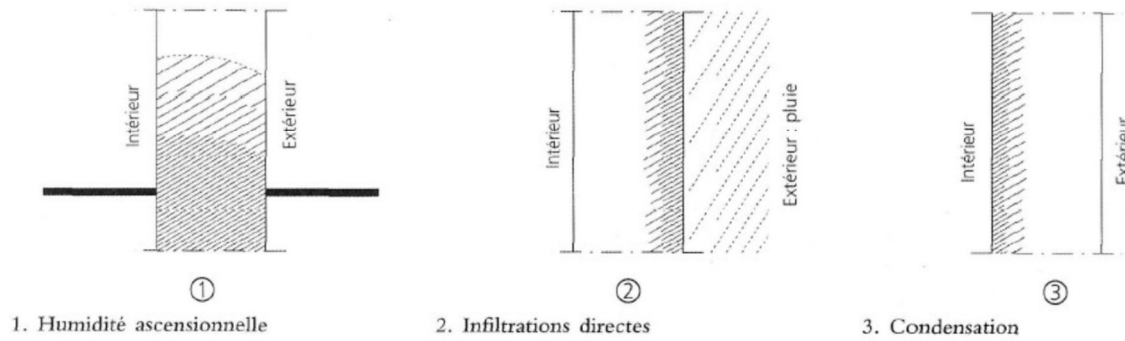
Cette intervention doit-être combinée à la prise en compte d'autres postes de déperditions thermiques : combles, menuiseries, ventilation ; afin de tirer aux mieux parti des qualités thermiques du bâti ancien et d'atteindre des objectifs très satisfaisants en termes de performances énergétiques, de salubrité et de confort du bâti.

En France les stratégies d'amélioration thermiques du bâti ancien font l'objet d'une étude approfondie depuis 2008 dans le cadre du projet BATAN commandité par l'ADEME et le Ministère du Développement Durable, suivi de l'étude ATHEBA. Plusieurs organismes et associations liés à ce projet apportent conseils et compétences dans l'élaboration de stratégies d'amélioration des performances thermiques et énergétiques de ce type de bâti (Maisons paysannes de France...).

Les enduits et l'amélioration thermique des bâtis de la période industrielle

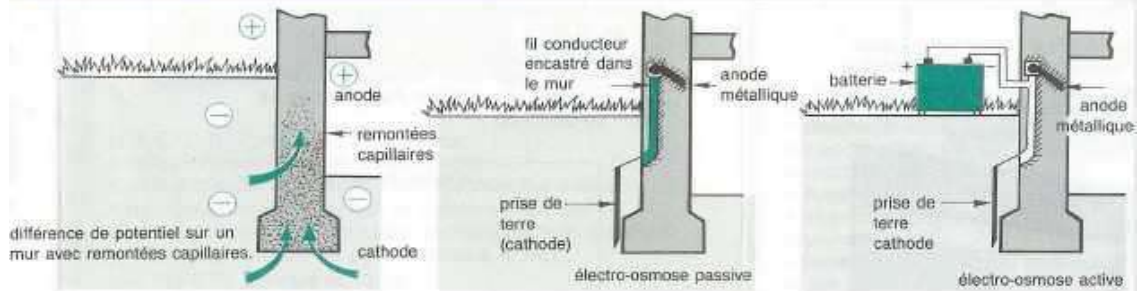
Les murs des bâtis de la période industrielle sont constitués de blocs béton et enduits au ciment. Très souvent, La qualité des décors architecturés des façades des années 1930-1950 est à préserver et exclut une Isolation Thermique Extérieure. Une correction thermique peut cependant être envisagée par la mise en œuvre d'enduits à base de matériaux isolants. Les matériaux mis en œuvre dans ces bâtis ne sont pas perspirants. Le poste de la ventilation doit donc être particulièrement observé et étudié. Cette intervention doit-être combinée à la prise en compte d'autres postes de déperditions thermiques.

Origines de l'humidité
 Repérage schématique sur des murs vus en coupe



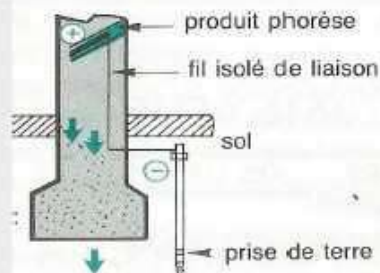
● la gestion de l'humidité

Quelques pratiques curatives



Electro-osmose inverse

Electro-osmose phorèse



Illustrations tirées de l'Etude sur le développement durable de Moissac. Cabinet Fébus Eco-Habitat. Orthez 2011.

Le traitement de l'humidité dans les maçonneries du bâti ancien

Le bâti ancien a un équilibre hygrothermique particulier du a ses matériaux hygroscopiques.

Les murs anciens doivent garder assez d'humidité pour ne pas se fissurer par dessèchement et ne pas garder l'humidité trop longtemps pour ne pas se déliter par saturation. Ce phénomène d'équilibre est obtenu par les alternances été chaud, hiver froid et fonctionne si les murs peuvent échanger l'humidité facilement à travers les enduits extérieurs et les matériaux intérieurs perméables à la vapeur d'eau. Ce principe est renforcé si l'air intérieur n'est pas trop humide donc bien renouvelé par de l'air extérieur toujours plus sec en hiver. Les changements de phases de l'eau dans le mur (sublimation de l'eau à l'état liquide et liquéfaction de l'eau à l'état gazeux, point de rosée...) lorsque son taux est équilibré produit de l'énergie absorbant des calories en période chaude et en produisant en période froide et contribue à l'équilibre thermique du logement.

Outre la mise en péril des maçonneries, un déséquilibre hygrométrique du mur et un excès d'humidité engendre une sensation d'inconfort thermique dans le bâti et fait baisser la température ressentie. Pour remédier à cet inconfort thermique on augmente la température de chauffage de logement. Ceci engendre une augmentation de la production de vapeur d'eau qui ne va pas dans le sens d'un assainissement du logement ainsi surconsommation d'énergie.

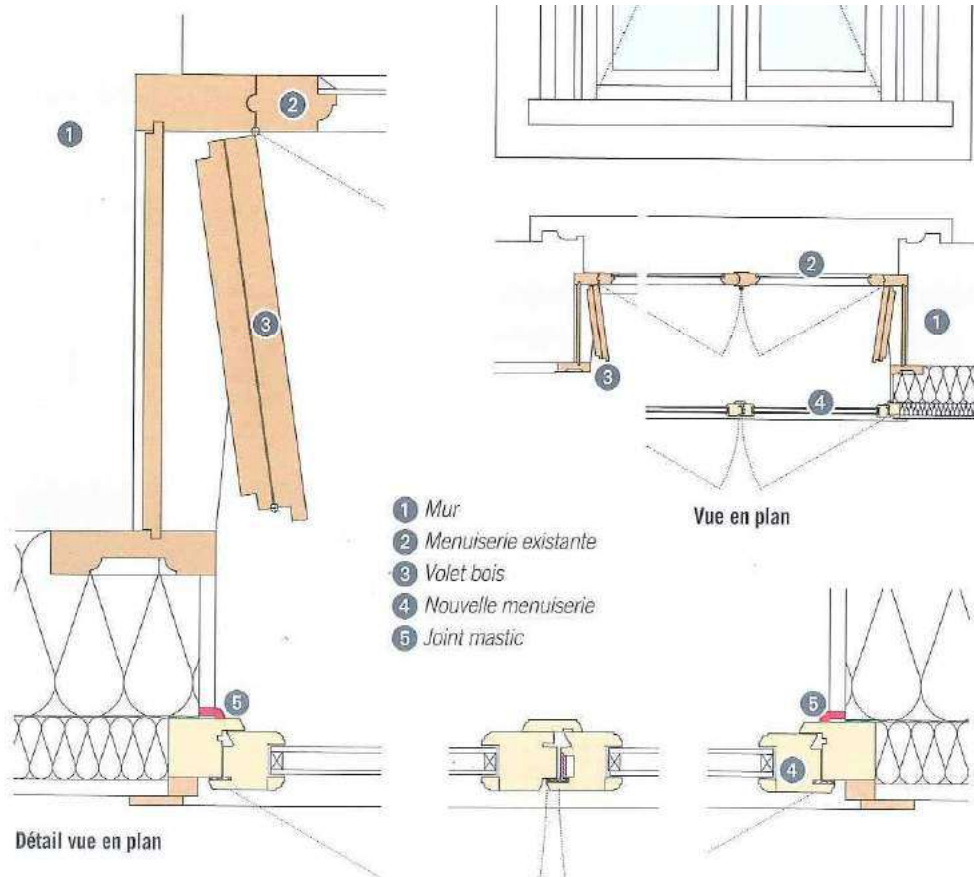
La gestion de l'humidité du mur est donc impérative et se pose comme préalable à toute tentative de correction ou amélioration thermique passe par plusieurs procédés :

- **Le traitement des abords du mur.** Remplacement des revêtements étanches des trottoirs par des revêtements perméables (dalles non jointées sur lit de sable, cailloux, calade de galets sur lit de sable ou mortier chaux sable...).
- **La pose d'enduits extérieurs** étanches à l'eau liquide et perméables à la vapeur d'eau et en réalisant une bonne continuité entre les matériaux constructifs, les joints et l'enduit.
- **Le drainage capillaire.** Ce procédé curatif est impossible en centre ville. En zone urbaine moins dense il peut-être réalisé avec les plus grandes précautions : il doit-être éloigné du mur et ne pas passer sous la fondation.
- **Les systèmes curatifs** Ces procédés sont efficaces si les murs sont bien homogènes : électro-osmose inverse, électro-osmose phorèse ...



Les contrevents permettent de faire obstacle à l'air froid en hiver et aux excès du rayonnement solaire estival.

Doubles fenêtres en réhabilitation. la seconde fenêtre (neuve) s'ouvre contre le nu intérieur mur alors que l'ancienne s'ouvre dans l'ébrasement, avec une lame d'air. Ces doubles fenêtres peuvent être ouvrantes ou coulissantes et par exemple intégrées dans un dispositif d'isolation intérieure. Un double vitrage de rénovation ou un survitrage intérieur non visible de l'extérieur pourra être installé sur la menuiserie ancienne.



Pose d'une menuiserie venant doubler une menuiserie historique. Source : L'isolation thermique écologique, Oliva et Courgey, 2010.

G.3.5 LES OUVERTURES, LES MENUISERIES, LEUR AMÉLIORATION THERMIQUE



Clichés de thermographie réalisés en hiver par le cabinet Fébus Eco-Habitat. Mise en évidence des déperditions thermiques des fenêtres et de leurs allèges. L'allège est un point important du mur à isoler

Les ouvertures :

Elles sont relativement nombreuses et pourvues systématiquement de volets battants épais. (elles peuvent être équipées de volets battants légers après rénovation à la période industrielle).

Les menuiseries :

Les menuiseries des fenêtres anciennes sont à petit bois avec 2, 3 ou 4 panneaux et souvent d'un seul panneau après rénovation. Les portes peu ou pas vitrées disposent d'une imposte vitrée.

Les fenêtres sont équipées de contrevents permettant de protéger les ouvertures tant de l'air froid hivernal que du rayonnement solaire estival. Les menuiseries (portes, fenêtres et contrevents) sont traditionnellement en bois peint. Les contrevents sont indispensables et doivent être conservés ou rétablis.

La généralisation de l'utilisation du bois dans la construction permet de maintenir et développer la filière bois et de lutter efficacement contre l'effet de serre en captant et fixant durablement les rejets de CO₂ dans l'atmosphère.

Le bois constitue un véritable piège à carbone. On considère en effet qu'un arbre moyen produit en une année l'oxygène nécessaire à la respiration de quatre personnes et fixe le CO₂ émis par une voiture en 18000 km. Le recyclage du bois n'est pas impactant pour l'environnement. Le bois peint avec des peintures naturelles a l'avantage de ne pas émettre de COV, contrairement aux matériaux issus de la pétrochimie (PVC...). Il contribue à la qualité de l'air intérieur de l'habitat préserve la santé de ses habitants.

On aura à cœur de choisir des bois d'essences locales pour les menuiseries plutôt que des bois exotiques dont l'acheminement génère de l'énergie grise.

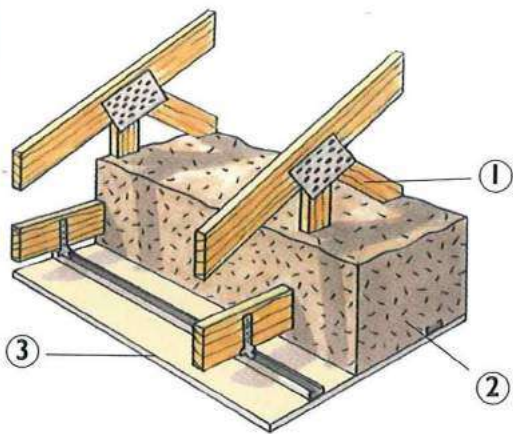
L'amélioration des performances thermiques

Les menuiseries constituent le deuxième poste de déperdition thermique dans un bâtiment, et le premier si leur étanchéité à l'air est défectueuse.

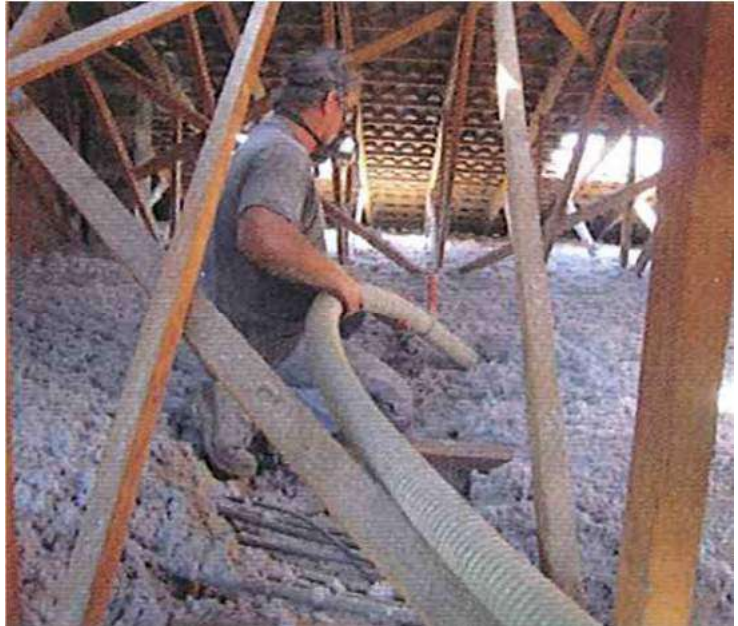
L'étanchéisation des menuiseries est donc primordiale mais toute modification de l'étanchéité d'une fenêtre doit-être précédée d'une analyse de la ventilation du bâti afin d'assurer sa conservation et de maintenir la qualité de l'air intérieur. Les fenêtres si elles sont étanchéifiées peuvent-être équipées de bouches d'aération réglables (mécaniques ou hygro-réglables) afin de pouvoir conserver dans le bâti un mode de ventilation naturelle (cf. chap. D.6)

Les menuiseries anciennes seront conservées et restaurées. Lorsqu'une menuiserie ancienne est bien posée et que son étanchéité est assurée, le remplacement du vitrage ou la pose d'un survitrage peut-être suffisante à l'amélioration de ses qualités d'isolation thermique, surtout sur les façades Sud ensoleillées en hiver. Si l'on veut conserver l'esthétique de menuiseries anciennes, la pose d'une double fenêtre dans l'ébrasure à l'intérieur du bâti constitue une alternative avantageuse dont les propriétés s'approchent d'un vitrage triple. Dans ce cas il faut au moins que la menuiserie extérieure soit étanche à l'eau pour assurer la protection des murs et des encadrements.

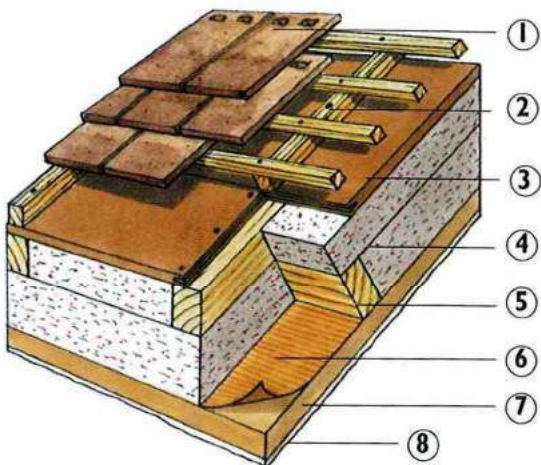
Les contrevents doivent être conservés, ils permettent d'atténuer le rayonnement solaire estival et protègent les baies des déperditions thermiques en hiver.



- 1 Fermette
- 2 Chênevotte déversée (40 cm)
- 3 Plafond existant en plaque de plâtre (13 mm)



Principe de l'isolation des combles non praticables par insufflation d'isolants en vrac. Source : L'isolation thermique écologique, Oliva et Cougey, 2010.



- 1 Couverture en tuile, y compris liteaux
- 2 Contre-lattage (4 cm minimum)
- 3 Panneaux pare-pluie* en feutre de bois (1,8 cm)
- 4 Deux épaisseurs croisées de laine de coton recyclé Métisse® (10 cm + 15 cm)
- 5 Chevron* et contre-chevrons*
- 6 Membrane assurant l'étanchéité à l'air et la régulation de vapeur d'eau
- 7 Panneau feutre de bois (6 cm)
- 8 Enduit terre (≈ 1 cm)



Principe de l'isolation des combles praticables. Pose d'isolent entre chevrons sous la couverture. Source : L'isolation thermique écologique, Oliva et Cougey, 2010.

G.3.6 LES TOITURES, LES COMBLES, LEUR AMELIORATION THERMIQUE

Toitures

Les toits des bâtis anciens du centre présentent majoritairement des charpentes à 2 ou 4 pentes inclinées de 100 % minimum et recouvertes de tuile plate ou d'ardoises ais aussi de tuile de Marseille (pente adaptée). Les toitures sont équipées de cheminées aux souches massives, le comble habitable est équipé de lucarnes. L'orientation des faîtages est tributaire de l'orientation du parcellaire.

Les combles et leur amélioration thermique :

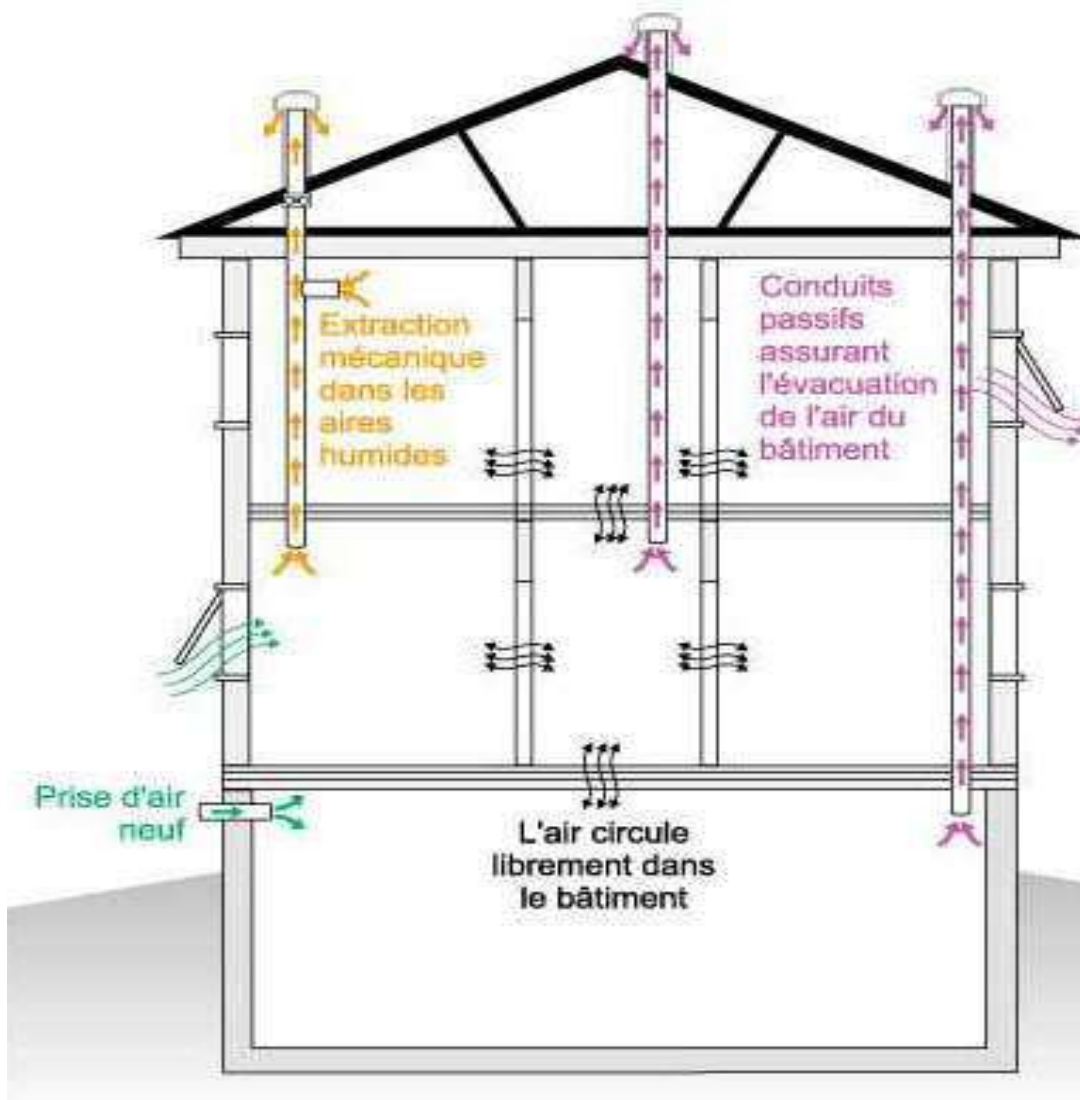
Les combles représentent 30 % des déperditions totales des maisons et doivent être isolés.

L'isolation des combles sur chevrons (Sarking) ne sera pas possible sur les toits anciens, elle conduirait à un rehaussement du niveau de la couverture incompatible avec l'unité du paysage des toits de Pau et supprimerait l'intérêt des corniches et des détails remarquables des passes de toits.

On procédera à une isolation entre et sous chevrons pour les rampants avec pose d'un freine vapeur. Les combles perdus seront isolés au dessus du plafond avec un isolant en vrac, en panneau ou en rouleau à condition qu'il soit posé de manière continue avec un pare-vapeur continu en sous-face qui assure l'étanchéité à l'air.

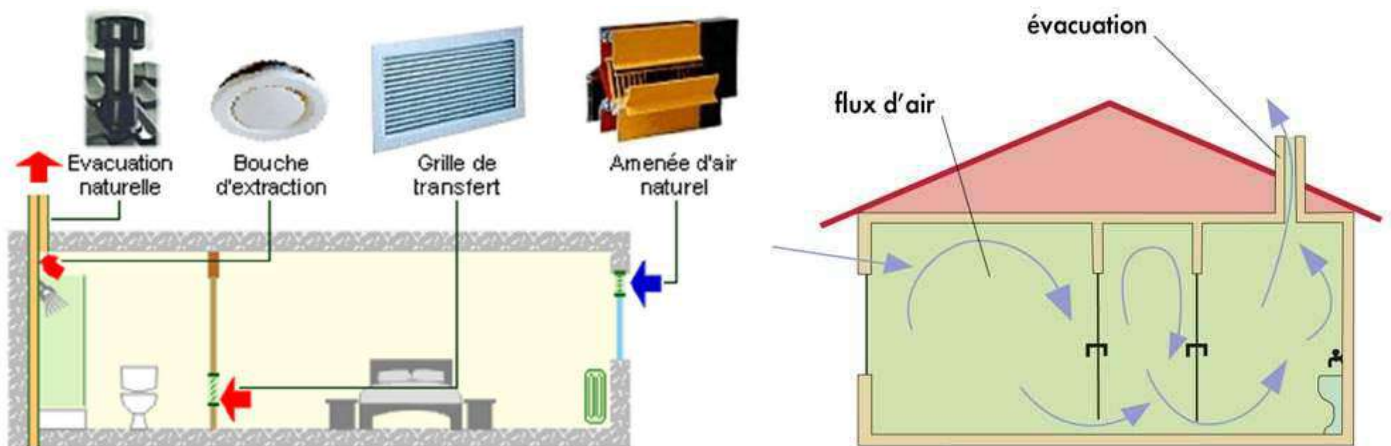
On privilégiera les matériaux naturels à forte densité (laine de bois, ouate de cellulose insufflée à une densité d'au moins à 60 kg/m³) permettant d'apporter un bon confort thermique hivernal et un déphasage important en été.

Les qualités perspirantes de ces matériaux permettent une meilleure gestion de l'humidité et de la ventilation dans l'habitat.



264

Principe de la ventilation naturelle assistée et simple flux.



Principe de la ventilation naturelle

G.3.7 LA VENTILATION DU BATI, SON AMELIORATION

La ventilation dans le bâti palois

En l'absence de moyens mécaniques, la ventilation des bâtis se fait de façon naturelle par les défauts d'étanchéité des ouvertures. La transversalité des logements sur le parcellaire en lanières permet de créer un flux d'air efficace pour renouveler, rafraîchir ou réchauffer l'air dans le logement.

La ventilation est obligatoire, naturelle ou mécanique dans les locaux habités. Dans un bâtiment relativement étanche à l'air, l'installation d'une ventilation naturelle ou mécanique est indispensable pour éviter les moisissures et éviter les diverses pollutions.

Stratégies d'améliorations thermiques

Les pertes thermiques par renouvellement d'air peuvent atteindre 50% des besoins de chauffage. Elles sont plus ou moins importantes selon le système de ventilation utilisé.

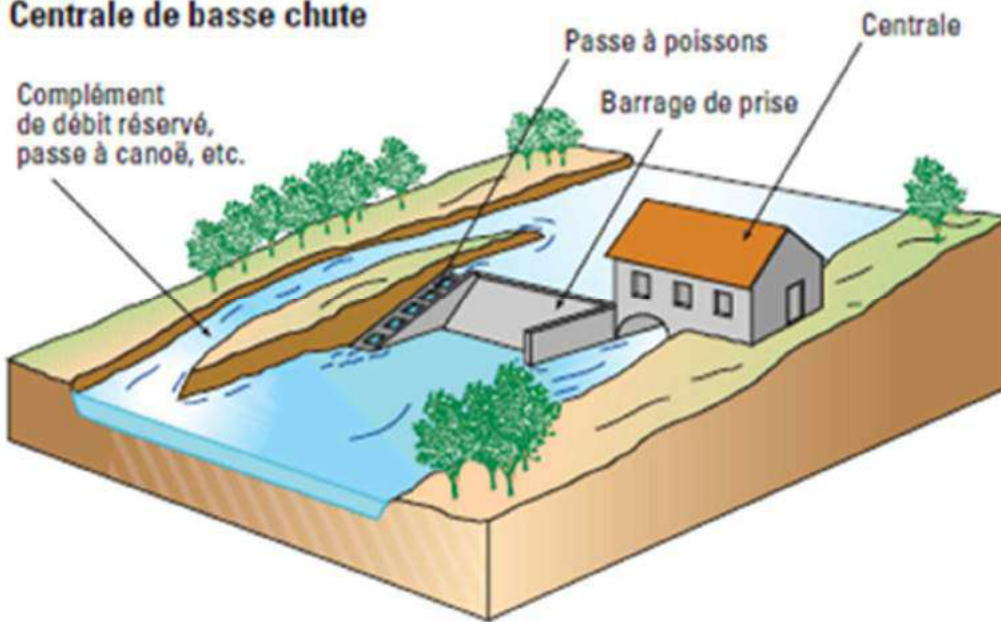
Il existe plusieurs types de ventilation :

- **Ventilation naturelle par tirage thermique** : un conduit placé en partie haute des pièces à ventiler relié à l'extérieur par un point d'extraction haut évacue l'air chaud. Ce système fonctionne bien en hiver mais est insuffisant en été. Les pertes thermiques engendrées par ce système peuvent représenter 30 à 50% des besoins de chauffage dans les habitations correctement isolées.
- **Ventilation simple flux** : un ventilateur qui fonctionne en permanence extrait l'air des pièces humides. L'entrée d'air frais se fait par des grilles d'entrée d'air et les défauts d'étanchéité du bâtiment. Ce système permet un bon renouvellement d'air mais engendre entre 20 et 40% de déperditions thermiques par le renouvellement d'air.
- **Ventilation simple flux hygro réglable** : ce système est identique à la ventilation simple flux mais le ventilateur se déclenche en fonction du taux d'humidité dans l'air. La part des déperditions est ici comprise entre 20 et 30 % des pertes totales.
- **Ventilation double flux avec récupérateur** :
Consiste en deux réseaux de conduits qui font circuler l'air mécaniquement. Le premier extrait l'air vicié des pièces humides (pièces d'eau, cuisine), le second insuffle l'air neuf dans les pièces principales. Les réseaux sont reliés à un échangeur thermique qui préchauffe et filtre l'air neuf qui se réchauffe en puisant les calories de l'air sortant. Ce système présente l'avantage de réduire les déperditions thermiques à 30% des besoins de chauffage mais ses deux ventilateurs consomment plus d'énergie électrique.

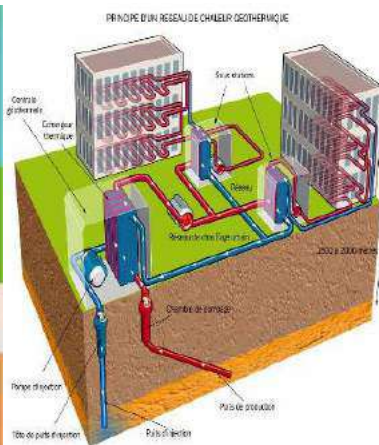
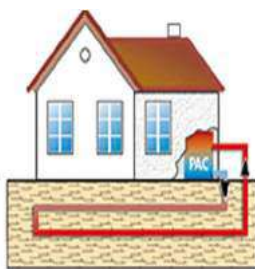
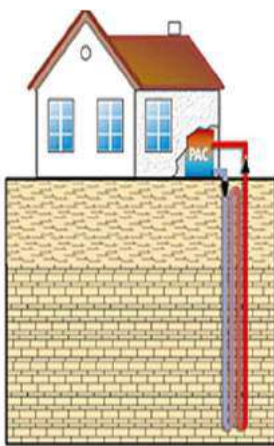
265

Dans tous les cas la ventilation n'est véritablement efficace que si le bâtiment est relativement étanche en dehors des ouvertures prévues pour son fonctionnement.

Centrale de basse chute



Source : Guide pour le montage de projets de petite hydroélectricité-Ademe.



266

Géothermie. De gauche à droite: captage vertical profond par forage d'un puits de 10 à 100 mètres de profondeur; captage horizontal par la mise en place d'un réseau à faible profondeur mais sur une grande surface; hydrothermie par captage des calories dans une nappe phréatique de proximité géothermie et hydrothermie adaptée au chauffage d'installations collectives.



- 1 Capteurs
- 2 Pompe à chaleur hydrothermique avec ballon tampon
- 3 Ballon d'eau chaude
- 4 Chauffage planchers et/ou radiateurs
- 5 Sortie eau chaude sanitaire
- 6 Arrivée d'eau froide

Principe de l'installation pour le captage géothermique en nappe phréatique de proximité.

L'énergie hydroélectrique

Le Gave et les cours d'eau qui traversent le territoire de Pau constituent une ressource d'énergie largement exploitée par le passé et dont témoigne encore la présence de nombreux moulins. Cette ressource hydraulique peut offrir aujourd'hui encore l'opportunité d'une production d'énergie renouvelable par le petit hydroélectrique sous réserve des fortes contraintes liées à la loi sur l'eau.

L'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), chargée de la promotion des énergies renouvelables, peut apporter un soutien technique et financier aux différents stades d'un projet de Petite Centrale Hydroélectrique (PCH). Les collectivités locales peuvent encourager le développement de la petite hydraulique dans le cadre de leur Agenda 21 ou de leur Plan Climat. Une commune peut ainsi être maître d'ouvrage d'une installation (exemple à la commune de Saint-Guillaume en Isère qui a réalisé une mini-centrale de 800 kW, sur la rivière de la Gresse). Les particuliers ont également un rôle majeur à jouer. En effet, la loi donne à chacun le droit d'exploiter une PCH, et ce pour sa consommation personnelle d'électricité, ou pour sa revente. EDF et GDF Suez, majoritairement connus pour l'exploitation des grands barrages hydroélectriques, sont également des acteurs importants de la petite hydraulique.

En outre, contrairement aux grandes centrales hydroélectriques, les PCH (petites centrales hydroélectriques) ont un impact très faible sur la biodiversité. Ces dernières, construites au fil de l'eau, ne nécessitent ni retenues, ni vidanges ponctuelles. Elles ne perturbent par conséquent ni l'hydrologie ni la biologie. D'ailleurs, les PCH sont encadrées par la loi pêche de 1984, qui impose des critères sévères en termes de débits réservés et de passage pour les poissons. Il peut également être intéressant et surtout moins contraignant de réutiliser des installations anciennes existantes (digues, biefs...).

On estime qu'une centrale de 1 MW évite chaque année l'émission de 2 500 tonnes de CO₂ en comparaison d'une centrale à combustion classique.

La Géothermie

Le principe est d'utiliser une pompe à chaleur pour capter la chaleur du sol et la transférer vers le chauffage. La géothermie apporte un complément d'énergie. La consommation d'une pompe à chaleur est de 1 kWh d'électricité pour récupérer 4 kWh d'énergie, à condition que la température de chauffage soit basse, donc que l'habitat soit au préalable isolé efficacement. Le captage peut être réalisé soit par un forage vertical complexe et limité soit par un captage horizontal qui demande une grande surface de sol disponible et est peu adapté aux parcelles du centre ville.

267

L'utilisation de la nappe phréatique

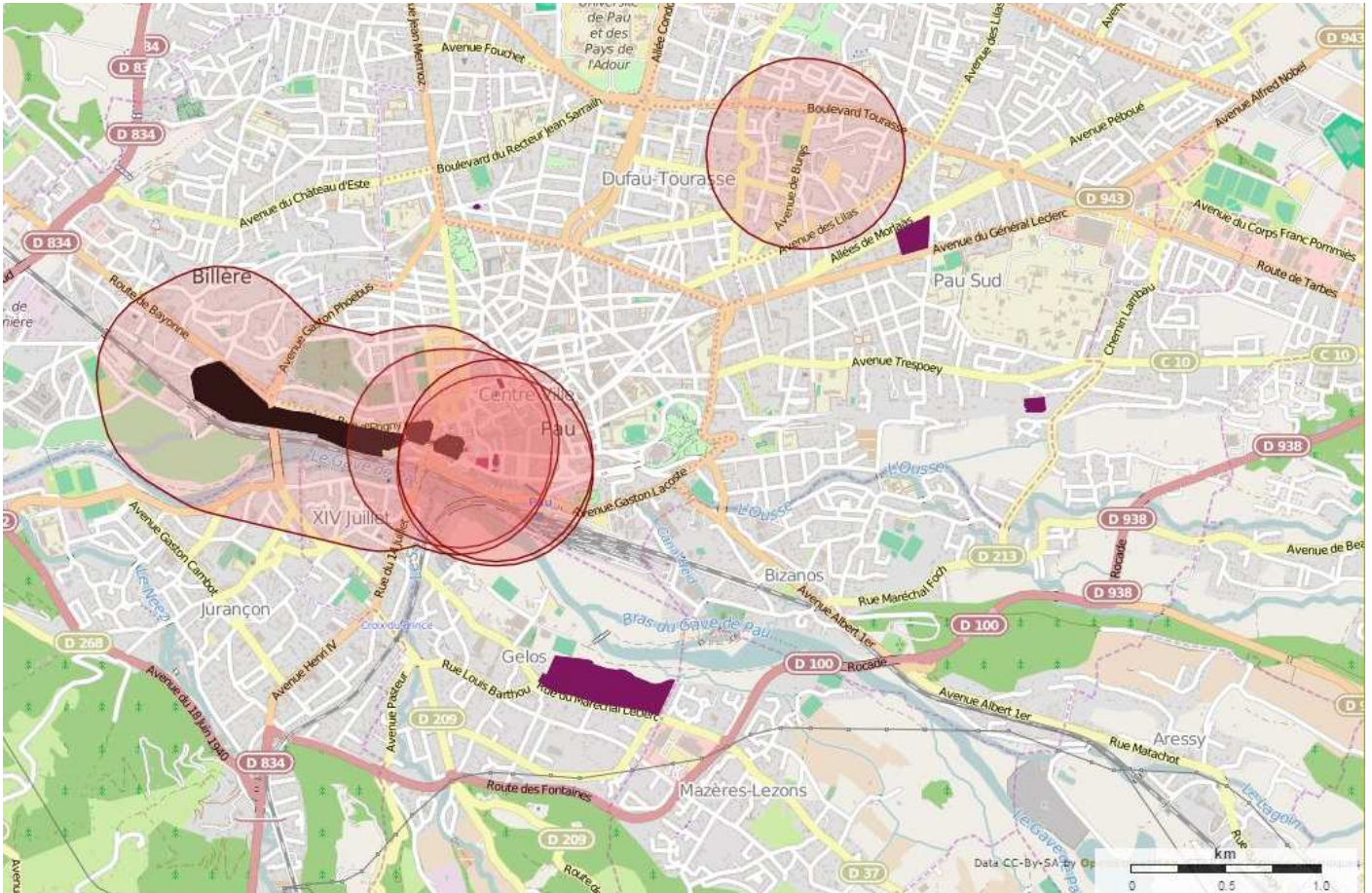
La pompe à chaleur prélève les calories directement dans l'eau d'une nappe phréatique. Un puits extrait l'eau de la nappe et un autre la rejette sans modification sauf refroidissement, l'eau servant d'échangeur thermique avec le sol. L'eau est très vite réchauffée par le sol et peut ainsi servir pour d'autres installations thermiques proches.

La morphologie du pays, son hydrographie et son histoire qui a toujours été liée à la ressource hydraulique sont particulièrement propices au développement de cette énergie renouvelable compatible avec l'environnement et les paysages.

L'AVAP-SPR propose de promouvoir cette énergie renouvelable particulièrement adaptée. Les contraintes actuelles liées à la gestion des cours d'eau (continuité, réglementation) sont à prendre en compte par l'AVAP-SPR.

CHAPITRE H

ETAT DES PROTECTIONS, DES ETUDES ET DES RECONNAISSANCES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ARCHEOLOGIQUE



Cercles de protection de 500 mètres engendrés par les Monuments Inscrits et Classés

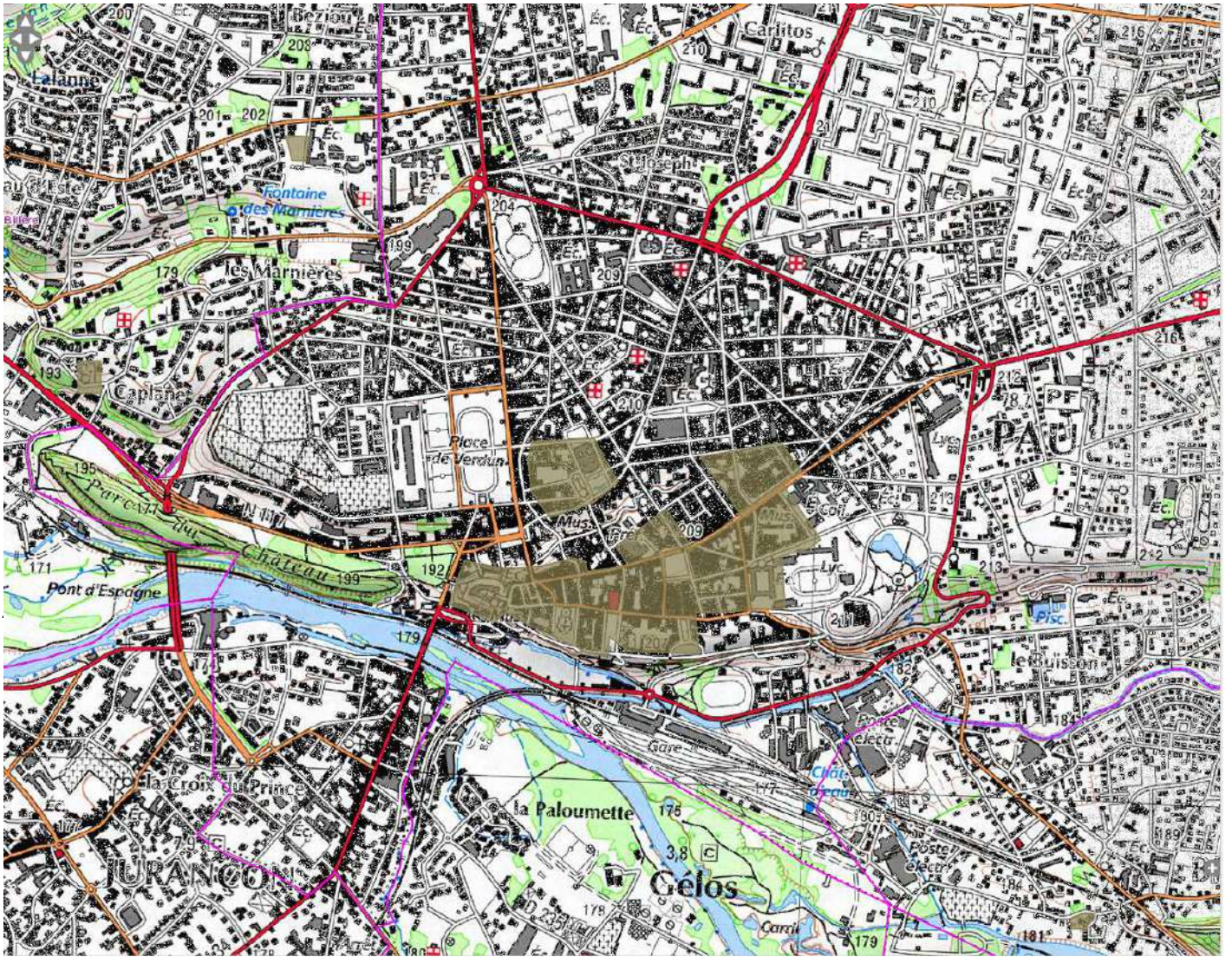
H.1 Protection au titre des Monuments Historiques

Eléments classés Monuments Historiques

- **Domaine national du château de Pau ou château Henry IV** : jardin, parc, remise, écurie, serre, terrasse, enceinte, pavillon, tour, fossé, pont, pont, jardin, mur de clôture, passerelle, portail, poste de garde. 1840 : classé MH; 2004/10/04 : classé MH.
- **Maison natale de Charles Bernadotte** : élévation, décor extérieur, toiture. 1953/12/10 : classé MH.

Eléments inscrits parmi les Monuments Historiques

- **Ancienne Hôtel de Peyre ou maison dite de Sully** : escalier, vestibule, élévation, toiture. 1987/07/02 : inscrit MH
- **Hôtel de Gassion (ancien)** : salon, élévation, toiture, décor intérieur. 1988/02/01 : inscrit MH
- **Cimetière Israélite** : enclos. 1995/09/26 : inscrit MH
- **Chapelle funéraire Guillemein-Montebello dans le grand cimetière.** 1997/11/27
- **Eglise Saint-Joseph** : décor intérieur. 2000/12/14 : inscrit MH
- **Villa Sainte-Hélène** :
 - 12/09/1945 : Site inscrit
 - 30/01/2001 : objets mobiliers inscrits
 - 2002/10/15: Inscrit MH : villa dans sa totalité, parc, portail, mur de clôture, les écuries et le manège, décor intérieur .
- **Palais Sorrento, dit aussi Castet de l'Array** : 13/01/2014
- **Eglise Saint-Jacques** : 27/05/2013
- **Monument aux morts de la guerre 1914-1918** : 21/10/2014



Zone de protection archéologique. Source DRAC aquitaine, visualiseur PIGMA.

H.2 Protection des sites archéologiques

Archéologie préventive

Sites mentionnés par le SRA au titre de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive :

- Bande tumulaire du Pont-Long - Tumuli—Protohistoire
- Entre le Cami Salié et la forêt Bastard—Tumulus-Protohistoire
- Camp militaire Tumulus-Protohistoire
- Ville de Pau—Multiples vestiges (château, ancienne église, ancien cimetière, murs de ville) - Moyen Age et moderne
- Le Cordeliers - Ancien couvent - Moderne

Zone archéologique

Par arrêté du Préfet de Région du 1^{er} mars 2005, la commune de Pau est couverte en partie par une zone archéologique.

- Ville de Pau : bourg médiéval et moderne
- Les Cordeliers : couvent, Epoque moderne
- Camp militaire : tumulus protohistorique
- Entre le Cami Salié et la forêt Bastard (Palais des Sports) : tumulus protohistorique
- Bande tumulaire du Pont-Long : tumuli protohistoriques

CHAPITRE I

LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX DU SPR—AVAP

Ce chapitre ambitionne de faire avec sa synthèse la « passerelle » entre le diagnostic et les documents réglementaires du SPR—AVAP. Il explicite les choix qui président à la conception des règles notamment la nature des catégories du plan, les niveaux d'ambition en termes de mise en valeur et protection.

Le diagnostic et le dialogue engagé avec les Ateliers du Plan et les commissions techniques tout au long de la démarche en s'appuyant sur les acquis de la gestion de la ZPPAUP et sur les besoins en matière de renouvellement ou reconquête urbaine conduisent à l'émergence de notions comme les points d'appui patrimoniaux et la prise en compte du contexte urbain. Ces notions permettent d'éclairer la démarche de projet, de programmation et de conception à promouvoir dans toute action concrète sur la « chair » de la ville « constituée ». La démarche de projet est au cœur du SPR—AVAP. Tous les choix sont le résultat des échanges avec la Commission Locale du SPR—AVAP.

En préalable une première synthèse des valeurs patrimoniales et originales de Pau, découlant du diagnostic, donne les pistes des orientations à développer dans la partie réglementaire du SPR—AVAP.

Dans un second temps, les principes retenus, les enjeux auxquels ils doivent répondre sont développés.



1



2



3



4



5



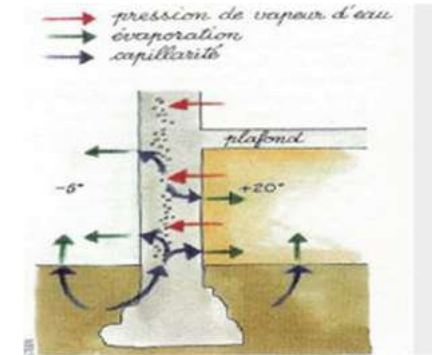
6



7



8



9



10

I.1 Les valeurs patrimoniales de PAU orientent les choix pour l'AVAP-SPR

1 – Une valeur d'ensemble de la ville appuyée sur l'identité des édifices intéressants et d'édifices d'exception.

> **l'affirmer par les catégories dans la nomenclature et des règles architecturales adaptées.**

2 – Un tissu urbain de qualité et à valeur patrimoniale, support du cadre de vie

> **la maintenir et le promouvoir à l'aide de règles urbaines et une nomenclature pour les espaces de cours et de jardins.**

3 – Un site remarquable, l'éperon entre Hédas et gave, face aux Pyrénées

> **renforcer l'identité de la ville en favorisant la lecture de son site par un secteur de projet et l'identification des intérêts paysagers en appuis.**

4 – Un dialogue ville/nature singulier et exceptionnel

> **contribuer au projet urbain lié aux gaves, par un secteur spécifique et des règles « cadre » attachées à la nature des lieux plutôt qu'une protection à l'objet.**

5 – Des grands espaces publics exceptionnels, avec leur génie propre, liés les uns aux autres et formant la façade de la ville face au grand paysage

> **les maintenir et les affirmer par une catégorie de protection, avec des orientations de gestion spécifique par lieu et selon leur statut (Domaine National, Site Classé, espace public de la Ville).**

6 - Des espaces publics et des paysages urbains variés et de qualité

> **les valoriser par des orientations d'aménagement appuyées sur plantations, monuments et ambiances.**

7 - Des secteurs où la ville continue à « se faire »

> **délimiter des secteurs de projet, qui prolongent le «génie» urbain palois .S'appuyer des supports à valeur patrimoniale (édifices « pivots », jardins, ambiances), laissant place à l'appréciation du contexte.**

8 - Des jardins et les parcs, des ensembles plantés continus, à valeur environnementale et paysagère

> **les affirmer par des catégories dans la nomenclature et des règles paysagères adaptées.**

9 - Des qualités intrinsèques de bâti et de tissu urbain vis-à-vis des performances énergétiques

> **Promouvoir la transition énergétique en optimisant en priorité les qualités existantes par des règles adaptées.**

10 – Une ville et des espaces contemporains remarquables, (parkway, séquence Saragosse, cité administrative, université), très différents de la ville traditionnelle, tronqués dans la ZPPAUP

> **En faire un secteur à part entière ? Promouvoir une démarche et une étendue spécifique (autre SPR—AVAP ou PLU patrimonial ?).**



Un contour à améliorer pour rester en cohérence avec les étapes de constitution de la ville et la nature de ses tissus :

- *Exclure le quartier Sarogosse pour l'intégrer dans une autre démarche élargie au Parckway et aux patrimoines XX^e siècle.*
- *Intégrer les tissus de maisons avec jardins en rapport avec le tissu de la période "balnéaire"*
- *Intégrer dans le SPR—AVAP. les sites classés pour assurer une visibilité qualitative commune à l'ensemble du belvédère-jardin*

I.2 L'évolution du plan : la question de la délimitation

A la suite du diagnostic, le contour de la ZPPAUP est questionné sur quelques secteurs pour des raisons de cohérence urbaine :

le secteur Saragosse, qui n'est qu'en partie couvert par la ZPPAUP, est différent par sa forme urbaine de la ville historique constituée. L'enjeu est soit de l'intégrer dans le SPR—AVAP, en incluant l'ensemble des formes urbaines identiques et des architectures du XXe siècle de qualité, soit de l'exclure de la présente AVAP-SPR pour conserver une enveloppe cohérente avec celle de la ville « traditionnelle constituée ». Dans ce dernier cas, ce secteur pourrait alors être inclus dans une démarche de valorisation appropriée à ses qualités et à celles du Parckway.

La Commission Locale après en avoir débattu souhaite que la délimitation du SPR—AVAP. s'attache à un périmètre cohérent avec la ville ancienne constituée.

Des secteurs de jardins, soit de nature pavillonnaire, soit attachés à d'anciennes villas n'ont pas été inclus dans le périmètre de la ZPPAUP. Le travail en atelier du plan a également concrètement fait émerger cette question, autour des délimitations marquée par une rue ou un fond de parcelle.

La Commission Locale, là aussi pour des raisons de cohérence urbaine et paysagère et de valeur d'ensemble valide le principe d'élargissement du périmètre du SPR—AVAP.

Les sites classés forment avec les grands espaces paysagers publics un enchaînement dont le caractère et les qualités sont une des originalités de Pau (chapitre B) particulièrement dans le dialogue avec les Pyrénées. La nécessité d'avoir une vision qualitative d'ensemble et de gestion pousse à proposer l'inclusion des sites classés dans le périmètre du SPR—AVAP.

La Commission Locale pour ces raisons de cohérence urbaine et paysagère et de valeur emblématique d'ensemble valide le principe d'élargissement du périmètre du SPR—AVAP. .

VILLE DE PAU

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

PLANCHE

Carte des éléments particuliers du patrimoine et du paysage

C

G.H.E.C.O.
B. WAGON
13 bis, rue Buffière
64000 LA ROCHELLE

Date : 20 Février 2007

Echelle : 1/2000e

Net: paupatrimoine2007vau_wagon_040607.mxd
Net: zip: paupatrimoine2007vau_wagon_040607.mxd


 Limite de commune



PERIMETRE DE Z.P.P.A.U.P. :

--- Limite des secteurs de la Z.P.P.A.U.P.
PA Centre historique
PU Centre urbain architectural en continuité
PC Secteur de "collectifs jardins"
PG Vallée du Gave de Pau et affluents
PV Secteur de villas

 Jardins
 Espaces verts, parcs
 Mail d'arbres alignés
 Arbre remarquable
 Espace libre à dominante minérale (cours, esplanade, parvis)
 Immeuble ou partie d'immeuble non vu
 Immeuble ou partie d'immeuble de qualité quelconque
 Immeuble ou partie d'immeuble intéressant
 Immeuble ou partie d'immeuble très intéressant
 Immeuble ou partie d'immeuble exceptionnel
 Mur et soutènement de type traditionnel
 Mur en galets
 Mur sans intérêt particulier
 Clôture exceptionnelle
 Murs bahuts successifs formant un ensemble continu
 Clôture ordinaire
 Détail architectural particulier
 Cage d'escalier
 Passage
 Ligne d'implantation du bâti constitutive de la continuité urbaine
 Façades d'immeubles successifs formant un ensemble constitué
 Perspective particulière
 Trace des remparts

 Site classé
(au titre des articles L.341, 1 à 15,
du Code de l'Environnement)
 Immeuble protégé au titre
des Monuments Historiques
 Mur M.H.
 Sol classé M.H.

LEGENDE TYPOLOGIQUE INDICATIVE

A Immeuble à faible modénature
Ag Immeuble à faible modénature en galets
B Immeuble à forte modénature
C Architecture contemporaine
D Collectif moderne
E Autre type d'architecture (rez de chaussée)
G Galerie
R Garage
H Atelier
M Maison de ville
Mg Maison en galets
P Architecture particulière
R Immeuble de rapport
V Villa
Va Villa arcachonnaise
Vag Villa anglo-normande
Vb Villa balnéaire
Vc Villa chalet
Vcl Villa pavillon classique
Vg Villa complexe en galets
Vi Villa immeuble
Vl Villa de lotissement
Vm Villa moderne
Vnb Villa néo-basque

280

Une légende à toletter

- pour ne conserver que les indications à valeur réglementaire :
 - par exemple ôter les indications typologiques des villas
 - par exemple ôter les repérages d'escaliers (intérieurs)
- pour simplifier la nomenclature et rendre lisible le plan

I.3 L'évolution des catégories du plan

-> les catégories de la ZPPAUP

La légende ci-contre, le bilan et l'analyse de la ZPPAUP au chapitre A de ce diagnostic montrent les points d'évolution à porter dans le SPR—AVAP.

Toutefois, le repérage opéré pour établir les différentes catégories du plan de la ZPPAUP sert de base à un travail de « réévaluation » et de réactualisation parcelle par parcelle. C'est ce travail, conduit dans les ateliers du plan qui permet avec la conduite parallèle du diagnostic de proposer de nouvelles « catégories ».

Celles-ci tiennent compte à la fois des textes s'appliquant aux SPR—AVAP, de la pratique de la ZPPAUP par les services, de la réalité paloise.

-> les catégories de l'AVAP-SPR.

L'établissement de catégories par « niveau d'intérêt ».

Ce principe est retenu au fur et à mesure de l'élaboration, car :

il reste dans la logique de l'établissement des catégories de la ZPPAUP.

Il vise une simplification des catégories en les organisant par nature d'élément : édifices, jardins et espaces libres, clôture sur l'espace public, motifs plantés urbains, espace public. Cette catégorisation est aussi le résultat du diagnostic chapitres B, C et D.

Une distinction est donc faite entre :

« extraordinaire » c'est à dire exceptionnel à protéger et conserver absolument,

« ordinaire et intéressant » à conserver et pouvant évoluer,

« courant » intéressant pour une valeur d'ensemble, mais pouvant être amélioré ou disparaître et être remplacés pour mieux s'intégrer dans le paysage urbain

A ces notions se rattachent donc des niveaux d'intérêt.

Le rappel des typologies bâties.

Le diagnostic montre la diversité et la qualité du patrimoine bâti de Pau à toutes les époques (chapitre D). Pour tenir compte de cette diversité, le principe d'analyse du bâti à partir des éléments régulateurs de l'architecture et de son art de bâtir est à retenir.

La prise en compte des systèmes constructifs.

Le diagnostic exprime aussi la différence entre système constructif traditionnel maçonné et système plus récent qui impliquent pour préserver les valeurs intrinsèques des édifices d'agir en cohérence avec ces systèmes constructifs. Les enjeux en terme de performances énergétiques se situent aussi essentiellement dans le respect de ces logiques (diagnostic chapitre G)

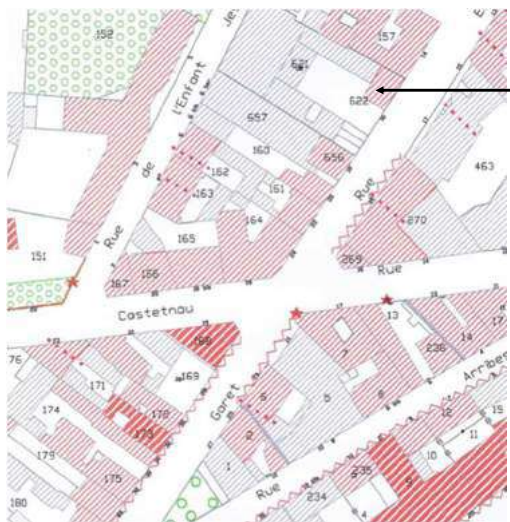
281

La mise en place des règles de valorisation et de conservation s'appuie sur ces trois points.

En fonction des niveaux d'intérêt, les ambitions de conservation et d'évolution sont adaptées (modulées).



Les édifices exceptionnels



Les édifices intéressants



Les édifices ordinaires ou courants



I.4 Les catégories du bâti

-> Les édifices exceptionnels

Une légende appropriée : rouge rayé gras

Ils sont à :

- Conserver et entretenir
- restituer dans le respect strict de leurs dispositions architecturales d'origine

Les règles (conditions) portent sur les :

- *façades*
- *toitures*
- *menuiseries*
- *devantures*
- *la place des énergies renouvelables*

-> Les édifices intéressants

Une légende appropriée : rouge rayé fin

Ils sont à :

- Conserver et entretenir
- Réhabiliter
- Transformer dans la logique de l'édifice
- Valoriser

les règles (conditions) portent sur les :

- *façades*
- *toitures*
- *menuiseries*
- *devantures*
- *la place des énergies renouvelables*

-> Les édifices courants ou ordinaires

Des édifices « sans prescriptions de conservation ».

Une légende appropriée : rayé gris

Ils sont à :

- Remplacer
- ou conserver et entretenir

dans le respect de règles architecturales urbaines ou paysagères justifiées par la valeur urbaine de l'ensemble dans lequel ils se situent.

les règles (conditions) portent sur les :

- *façades*
- *toitures*
- *menuiseries*
- *devantures*
- *la place des énergies renouvelables*



Les jardins exceptionnels



284

Les jardins intéressants

Les murs et clôtures intéressants

Les espaces libres et cours intéressants



I.5 Un rééquilibrage entre les catégories : la prise en compte des catégories de jardins et espaces libres

Le diagnostic montre que les qualités patrimoniales de Pau sont portées autant par l'architecture que par l'urbain et le paysage. La place des jardins et espaces libres est un enjeu patrimonial qu'il s'agit de réaffirmer dans l'AVAP-SPR. Le diagnostic montre qu'il existe en matière de parcs et jardins une distinction nette entre les grands parcs paysagers, leurs villas et dépendances qui ont une valeur d'exception et les jardins plus courants mais néanmoins intéressants car témoignant d'« urbanisme climatique » propre à Pau et à son histoire. Des catégories liées aux parcs et jardins et distinguant ce niveau d'intérêt sont donc à proposer dans la partie réglementaire de l'AVAP-SPR.

Les catégories autour des jardins et espaces libres, se calquent sur les catégories de bâti :

Les parcs et jardins exceptionnels, à protéger et conserver absolument,

Une légende appropriée :

Pour les jardins exceptionnels sur : une surface de points verts

Ils sont à :

- Conserver
- Entretien
- Restituer en tant que de besoins

Les règles portent pour les jardins exceptionnels sur :

- *Le tracé originel et les essences*
- *La conservation des murs, clôtures, portails*
- *Le maintien de surfaces végétalisées et/ou perméables*
- *Une palette végétale adaptée (exception pour lieu d'exception)*
- *L'insertion et la conservation des éléments liés à la composition d'un jardin (statue, édicule,...) ou d'une cour (statue, nature et composition des sols)*

Les parcs et jardins intéressants, à conserver et faire évoluer dans le respect de leur caractère;

Une légende appropriée :

Pour les jardins : des ronds blancs entourés de vers

Ils sont à :

- Conserver
- Entretien
- Faire évoluer

Les règles portent sur :

- *Le maintien de surfaces végétalisées et/ou perméables*
- *Une palette végétale adaptée (exception pour lieu d'exception)*
- *L'insertion et la conservation des éléments liés à la composition d'un jardin (statue, édicule...)*

285

Les espaces libres et les cours, à conserver pour leur valeur dans le tissu urbain en terme de typologie,

Une légende appropriée : rayé ocre

Les règles portent sur :

- *Le maintien de surfaces végétalisées et/ou perméables*
- *L'insertion et la conservation des éléments liés à la composition d'une cour (statue, nature et composition des sols...)*

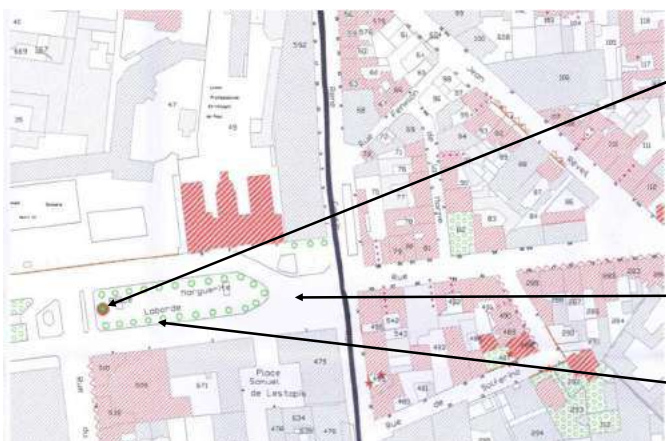
Pour les murs et clôtures :

Une légende appropriée : des traits rouges.

Les règles portent sur la conservation des murs, clôtures, portails.



286



Petit monument à conserver

Les espaces publics à valoriser, entretenir, embellir

Plantation d'alignement à conserver, maintenir, restituer

I.6 L'introduction de catégories qui valorisent et distinguent l'espace public, ses plantations urbaines, ses petits monuments

Un rééquilibrage entre les catégories : la prise en compte des catégories de jardins et espaces libres

Le diagnostic montre la diversité des paysages urbains palois, celles de leur ambiances souvent héritées de leur formation, celles de leurs natures (places, rues, ruelles...), celles de leur qualité paysagère liée à la présence de motifs plantés.

La proposition est alors de distinguer là aussi une dimension d'exception et une dimension d'espaces plus courants à entretenir, valoriser, embellir.

- **Espaces publics**, à valoriser, qualifier, embellir,

Une légende appropriée leur est attribuée.

Les règles portent sur :

- *Démarche lors du projet de compréhension de la formation de l'espace et de son évolution, aménagements,*
- *Tracés,*
- *Intégration des usages,*
- *Sols, équipements (éclairage, mobilier, signalétique)*
- *Dispositions du développement durable dans les aménagements (perméabilité des sols, gestion du pluvial, programme de plantation...)*

- **Arbres en alignement**

Une légende appropriée : cercles vert plein existant à conserver.

Une possibilité est aussi envisagée : cercle vert évidé pour un alignement à créer.

Les règles portent sur leur conservation, leur emplacements

- **Des « petits monuments liés à l'espace public**

Une légende appropriée : fond rouge

Ils sont à conserver, replacer et recomposer

Les règles portent sur :

- *Leur conservation et remise en état selon leur « originalité »*
- *Leur place dans la composition de l'espace public.*



Un ensemble de grands espaces publics, identifiables qu'il est nécessaire de considérer à la fois dans leur ensemble et à la fois dans le caractère singulier de chaque espace. Carte proposée à la CLAVAP n°3 (13 février 2014)

A - Revers naturel boisé : espace naturel, essence mélangée, port libre

B- Cimetière urbain, cimetière paysager, enclos, allées, sols perméables, architecture funéraire

C- Place de Verdun et ses casernes, grand padouen planté, essences végétales – arbres de haute tige, platanes port libre /maîtrisé, sol perméable, mixité et intégration des fonctions- stationnements, foires...

D- Forêt domaniale (parc du château), parc paysager et XIXe, gestion sur cette thématique du domaine national

E- Basse plante, trame plantée suivant plan régulateur, gestion sur cette thématique du domaine national

F- Terrasses et cours du château, jardin composé, cour d'honneur, tracé, essences, sols, mobilier, gestion sur cette thématique du domaine national

G- Place de la Déportation, parvis du château et du parlement de Navarre, place qui fait le lien entre les deux monuments, place belvédère, place urbaine, sols, fontaine, mobilier, éclairage, site classé

H- Place Gramont, place réglée début XIXe, tracés, ouvrages d'art structurants (mur de soutènement, emmarchement) sols, fontaine, essence,

I- Square de l'église Saint-Martin, jardin composé, essences variées port libre, sols perméables, mobilier, éclairage

J - Place Royale, place réglée et esprit des « allées », arbres urbains, tilleuls taillés en marquise, sols perméables, monument et kiosque

K- Square Georges V, axe urbain, belvédère, gestion du végétal, essences, port, sols, mixité des fonctions, terrasses, mobilier, éclairage

L- Parc Beaumont, parc paysager XIXe, essences végétales variées et remarquables, port libre, tracés, sols-allées, ouvrages d'art-bassins, canaux, berges, ponts, kiosque, mobilier, éclairage....

M- Boulevard des Pyrénées, belvédère, espace de transition entre ville et site « naturel », gestion des sols, ouvrages d'art (balustrade, mur, petit ouvrage, plantations, gestion en site classé

N- Terrasses de la villa Nito, allées plantées, essences et gestion, kiosque et revers naturel, essence mélangée, port libre

O - Allées de Morlaàs, allées plantées, essence unique, chêne, port libre, sol perméable stabilisé, fossé, éclairage, mobilier...

P - Parc Lawrence, tracé, parc paysager XIXe, collection d'arbres, allées, sols, aménagements liés à des activités de loisir (jeux, terrain de boules...)

Q- Hôpital Saint-Luc, motif de la cité jardin, enclos, tracé régulateur, « rues » plantées, mur de clôture

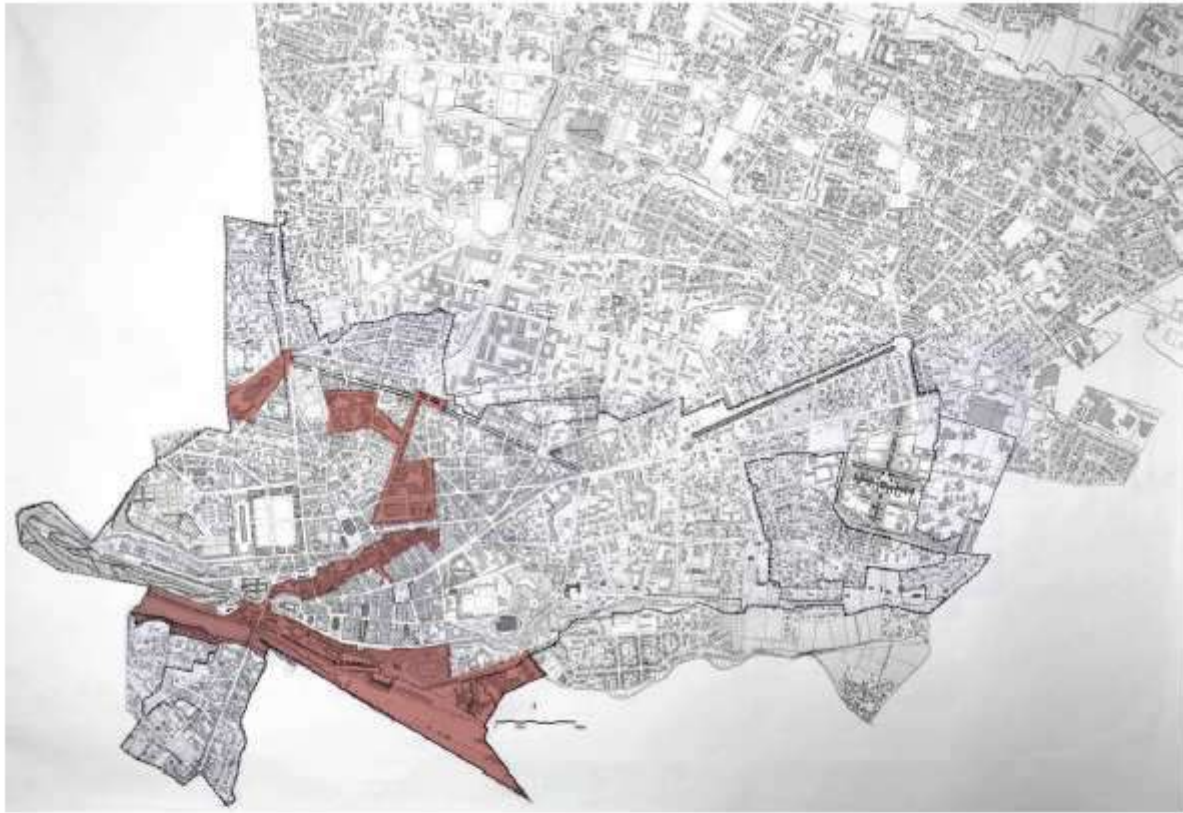
I.7 Des grands espaces publics paysagers exceptionnels : « le génie palois »

Cette dimension est particulière. Il s'agit d'un héritage de l'histoire et de la formation de la ville. Leur enchaînement et la situation dans la ville qualifient profondément Pau.

Pour rester attentif à leur valeur d'ensemble en même temps qu'à leur originalité, les considérer en tant que tels s'affirme progressivement nécessaire au fil du diagnostic. Ces espaces font le lien entre les valeurs architecturales, urbaines et paysagères. Ces différentes dimensions sont donc concernées pour leur valorisation et leur conservation. Leur valeur emblématique implique une visibilité d'ensemble qui dépasse les reconnaissances réglementaires dont certains lieux font l'objet. Il s'agit donc de considérer l'ensemble de ces espaces en incluant les sites classés pour bien affirmer cette valeur d'ensemble et d'interdépendance de ces espaces les uns avec les autres.

Ils ressortent de la responsabilité publique quant à leurs usages et aménagements.

L'enjeu est de préserver à la fois la valeur d'ensemble unique et la valeur propre de chaque espace.



Un secteur pour tenir compte de l'évolution de la ville en appréciant valeur patrimoniale et valeur de projet

> Les catégories du plan et les règles attachées s'appliquent sauf en cas de mise en place d'un projet urbain d'ensemble concerté prenant en compte les points d'appui patrimoniaux

2A : secteur des gaves et des canaux

2B : secteur du Hédas et de ses liens

2C : l'axe Nord/Sud (Carnot, Guynemer, prisons, foirail, halle république)

2D : secteur Foire des expositions

Nota : à ces secteurs sont rajoutés en phase d'élaboration des document réglementaires les secteurs "des îlots gelés" au PLU.

290



Les espaces libres à qualifier et faire évoluer selon le contexte

I.8 La notion de projet et les caractères du lieu

Le diagnostic met en évidence dans l'analyse du bilan de la ZPPAUP, la demande de la prise en compte du renouvellement de la ville sur elle-même, soit par réhabilitation, soit par recomposition. Le chapitre C aborde ces dimensions dans l'analyse des tissus bâtis et dans l'analyse du quartier Saragosse, et des Halles et des rives du gave.

Les pistes esquissées sont de divers ordres :

- Identifier dans le plan du SPR—AVAP des secteurs de projet pour lesquels l'enjeu serait de concevoir et programmer des projets qui s'appuient sur les valeurs urbaines du secteur considéré et de son voisinage
- Prévoir selon le type de catégorie du plan (sur le bâti, sur les espaces libres), des possibilités d'évolution, de transformation, de remplacement et de création pour renouveler et adapter les édifices aux enjeux d'une vie urbaine désirable et de qualité;
- Penser l'insertion de la construction neuve (voir pages suivantes)

Les règles et les catégories sont à concevoir dans ce sens tout en valorisant les caractères patrimoniaux de Pau.

Dans le cas d'un projet, les règles attachées aux catégories incluses dans chacun des lieux de projet y compris la conservation de immeubles, doivent être appréciées en fonction du projet urbain. La Commission Locale a à jouer un rôle dans le cadre de cette appréciation.

• La délimitation de secteurs de projet

Chaque secteur de projet fait l'objet d'un énoncé spécifique portant sur :

- L'énoncé des points d'appui patrimoniaux
- Les orientations
- Les objectifs de projet

Par ailleurs, la Commission Locale du SPR—AVAP a typiquement sa place dans les processus de programmation urbaine et de projet sur ces secteurs.

Par exemple :

Secteurs rives du gave : Points d'appui, berges et végétation naturelles du Gave, architecture et ouvrages d'art liés aux canaux, la gare et son parvis...

Secteur du Hédas : Points d'appui, fontaine-lavoir, topographie, fil d'eau, façade arrière-architecture de galeries, jardin, murs...

Axe Nord/Sud (Carnot, Guynemer, prisons, foirail, Halle République), points d'appui, halles-marchés, tracés-axes, alignement, plantation du foirail,...

- Les espaces libres à qualifier selon le contexte, espaces capables d'évoluer dans une programmation urbaine tenant compte de la valeur et de l'environnement du lieu (cf paragraphe suivant)

291

Une légende appropriée : blanc

Ils sont à :

- Conserver,
- Entretien,
- Faire évoluer



La notion de contexte urbain :

Ici évoquée à propos du bâti rural et des rares témoins encore présents dans le tissu de la ville.

Identifiable encore actuellement :

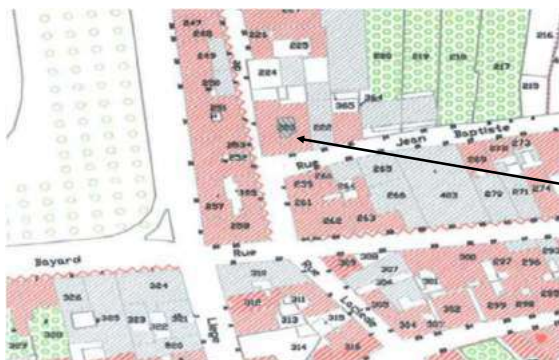
- Typologie architecturale : matériaux, gabarit, forme dite « béarnaise » (éléments régulateurs)
- Mode urbain d'implantation : par le pignon plutôt que par la façade

Evaluation de l'intérêt :

- Faible car isolé et maintenant sans son contexte paysager : chemin, jardin, espaces de culture, hameau
- Anecdote dans le tissu urbain contemporain et souvent en situation urbaine « intenable »
- Cependant valeur de témoin : intérêt possible dans un projet culturel capable de l'intégrer.

Observations – propositions :

- En faire une catégorie typologique de référence (à intégrer au diagnostic de l'AVAP)
- Vérifier si identifié comme tel par l'Inventaire
- Possibilité de préserver (catégorie à définir) dans la mesure où la qualité architecturale et urbaine le justifie



292

La notion de contexte urbain :

Ici évoquée à propos de la valeur de ce bâti frappé d'un enjeu de démolition rue de Montpezat.

Démolir ou pas ?

*Une maison certes ancienne, mais en mauvais état et un peu faible comme intérêt en elle-même
-> Rayé fin dans la ZPPAUP = peut être démolie
Pourtant située sur un des plus vieux itinéraires et documentée*

-> Valeur dans un paysage urbain séquencé

Un intérêt non intégré dans la ZPPAUP

Prendre en compte le contexte et le paysage urbain comme éléments régulateurs dans l'AVAP

I.9 Les notions de contexte et paysage urbain, de points d'appui patrimoniaux , d' « appréciation »

Ces trois notions s'élaborent au fil du diagnostic.

Il s'agit d'apprécier en même temps la relativité du patrimoine identifié et la nature de caractères urbains propres à la ville historique de Pau.

Plusieurs situations sont à l'origine de cette réflexion :

- La situation du « petit »bâti rural existant encore dans le tissu de la ville,
- La situation d'édifices anciens dont l'état et la nature ne sont pas exceptionnels en termes d'architecture, mais dont la valeur est urbaine , car ils constituent un « pivot » dans un parcours urbain. Ils ont la capacité de révéler de potentialités pour des programmations urbaines de qualité.
- La richesse de la confrontation des différents caractères urbains locaux, à même de fonder des choix en matière de programmation urbaine (espaces publics ou reconstitution d'îlots.)

Les illustrations ci-contre et ci-après rendent compte concrètement de ce qui est saisi par ces notions.

Pour tenir compte de ces notions des dispositions réglementaires sont envisagées :

1. **Proposition de règle générale : règles urbaines et d'insertion portant sur des trames urbaines et des gabarits, leur conservation, évolution, le renouvellement du bâti, l'intégration du bâti neuf.**

Ils sont à :

- Conserver
- Faire évoluer
- Insérer

Dans le respect des règles qui portent sur :

- *L'alignement sur l'espace public (bâti continu), retrait (bâti discontinu)*
- *Gabarit des constructions à définir selon l'épannelage du quartier—distinction entre immeuble principal/immeuble secondaire (annexe, garage)*
- *Parcellaire, rythme bâti*
- *Continuité bâtie formée par les constructions principales, secondaires, murs de clôture, annexe...*

2. **Proposition de règle générale : l'appréciation du bâti dans son contexte. L'appréciation du bâti dans son contexte, reste une règle soumise à appréciation quelque soient les secteurs.** **293**

Dans le respect d'une règle cadre : l'appréciation des règles de transformation est à appliquer en fonction du contexte.

- *Valeur patrimoniale des édifices et du voisinage*
- *Valeur structurante de l'espace public*
- *Valeur des paysages urbains et des continuités environnementales.*



La notion de contexte et de paysage urbain évoquée à propos de la valeur du bâti frappé d'un enjeu de démolition (page précédente). Les séquences de parcours urbain dans lequel s'inscrit cet édifice montrent son rôle particulier dans ce parcours et évoquent des qualités de mise en valeur de la rue de Montpezat qui pourrait devenir un lieu de convivialité en y "retournant" des activités.



La notion de contexte et de paysage urbain : Ici évoquée à propos du dialogue entre les différents aspects de la ville : en premier plan façade sur rue, présence de végétation dans la ville, en second plan façade ordonnancée sur la place xxx avec ses plantations ordonnées et de nature "horticole", en troisième plan les façades "arrières" et bardées d'ardoises sur le vallon du Hédas et sa valeur paysagère, en arrière plan les Monuments de la ville sur son éperon et les vues filantes vers les Pyrénées. Dans cette image sont regroupés plusieurs éléments régulateurs particuliers à Pau.



Exemple de la place du Foirail : les relations entre les éléments caractéristiques au plan architectural, urbain et paysager forment une ambiance :

- relation d'une architecture modeste aux grands arbres,
- Mémoire du « champ de foire »
- Relation du bâti qui entoure la halle (aspect fermé)

La notion de paysage urbain comme élément de valorisation et de projet : les séquences, les variations, les confrontations fabriquent un paysage exceptionnel.

La notion de valeur d'immeuble au regard du contexte urbain : une valeur « relative »

Cas 1 : Valeur de l'immeuble dans le paysage urbain

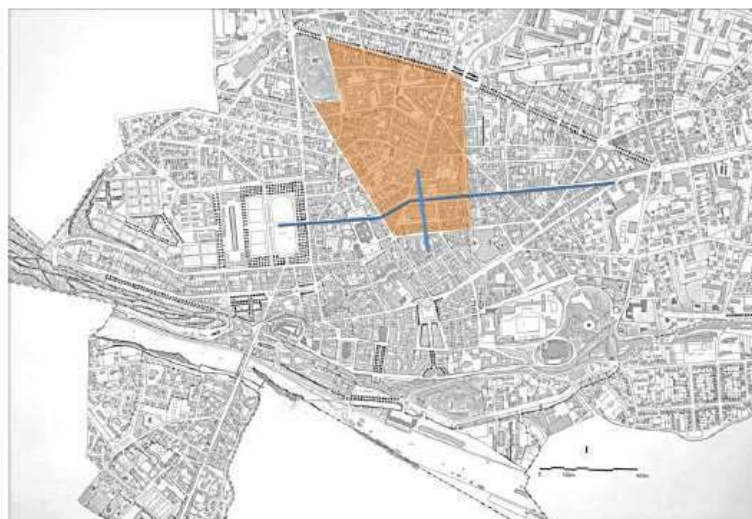
- Un itinéraire historique majeur, oublié (exemple rue de Montpezat)
- Valeur de la maison dans un paysage urbain séquencé, « témoin »
- Une réponse à la question sur le bâti « rural » dans Pau, qui ici a du sens
- Une problématique de mise en valeur (patrimoniale), de déplacement doux (Verdun/Cœur historique)

Une valeur non prise en compte dans la ZPPAUP

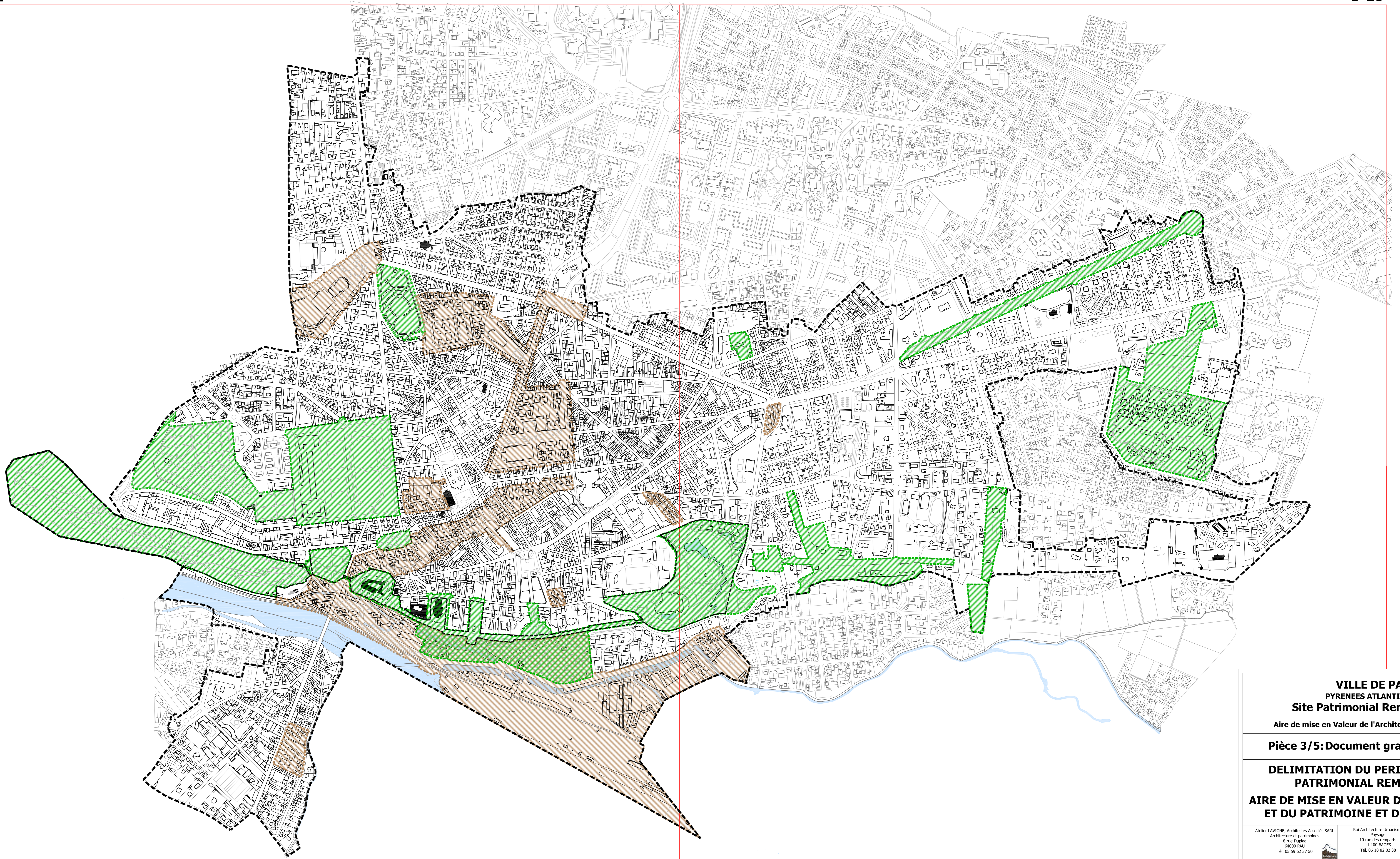
Le contexte et le paysage urbain comme éléments régulateurs dans le SPR—AVAP.

Cas 2 : Valeur relative des immeubles dans le contexte urbain

- La ville « en train de se faire » (exemple de la place du Foirail)
 - Secteur de projet avec objectifs spécifiques, séquençages urbains, points d'appui...
 - AVAP-SPR avec une sectorisation propre à cette dimension de projet urbain



La notion de contexte et de paysage urbain au regard des enjeux de renouvellement : les quartiers autour du Foirail, du marché sont des quartiers qui se sont construits par additions successives, sans dessin ou structure urbaine forte au-delà de certains axes non aboutis. L'enjeu de renouvellement urbain dans ces secteurs porte à la fois sur la reconquête de logements et de restructuration d'espaces publics et privés pour rendre la ville constituée plus désirable et plus belle. La volonté d'un tracé est-ouest est portée depuis les plans d'embellissement de Léon Jausseley, la reconquête de logements ou leur création dans le secteur Guilheméry, Foirail s'appuie sur l'intérêt d'améliorer



VILLE DE PAU
PYRENEES ATLANTIQUES
Site Patrimonial Remarquable

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Pièce 3/5: Document graphique. Plan 3-1

DELIMITATION DU PERIMETRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE ET DE SES SECTEURS

Atelier LAVIGNE, Architectes Associés SARL Architecture et patrimoines 8 rue Daubert 64000 PAU Tél. 05 59 62 37 50	Roi Architecture Urbanisme Paysage 10 rue des remparts 11 100 BAGES Tél. 06 10 82 02 38
--	---

Plan pour arrêté : 30 / 11 / 2015
Plan pour approbation : Juillet 2018

LEGENDE

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- Délimitation des espaces publics et paysagers exceptionnels : Secteur EP
- Délimitation des secteurs de projet : Secteur P
- Site classé
- Cours d'eau et berges d'intérêt paysager
- Monuments historiques

Echelle : 1/5000

0 100 200 300 400 500

Fond de plan origine DGFIP © Cadastre Droits de l'Etat réservés © 2014

Pièce 3/5: Document graphique. Plan 3-2 a

CATEGORIES DES IMMEUBLES BATIS
ET DES ESPACES LIBRES

Atelier LAUZONE, Architectes Associés SARL Architecture et patrimoine 8 rue Dupuis 64000 PAU Tél. 05 59 62 37 50	Roi Architecture Urbanisme Paysage 10 rue des remparts 11 000 BAGES Tél. 06 10 82 02 38	Plan pour arrêté : 30 / 11/ 2015 Plan pour approbation : Juillet 2018
--	---	--


- LEGENDE**
- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable -
 - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine -
 - Délémitation des espaces publics et paysagers exceptionnels
 - Délémitation des secteurs de projet
 - Site classé
 - Cours d'eau et berges d'intérêt paysager
 - Monuments historiques
 - Les édifices exceptionnels
 - Les édifices intéressants
 - Les édifices courants
 - Les jardins et parcs exceptionnels
 - Les jardins et parcs intéressants
 - Les espaces libres et cours d'intérêt patrimonial
 - Les espaces libres du domaine privé à qualifier suivant le contexte
 - Les murs ou clôtures structurants
 - Les alignements plantés
 - ★ Les monuments situés sur l'espace public


PLAN DE REPERAGE

3-2a

Echelle : 1/2000
0 50 100 200m

Fond de plan origine DGRP © Cadastre Droits de l'Etat réservés © 2014





VILLE DE PAU
PYRENEES ATLANTIQUES
Site Patrimonial Remarquable
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Pièce 3/5: Document graphique. Plan 3-2b

CATEGORIES DES IMMEUBLES BATIS ET DES ESPACES LIBRES

Atelier LAVIGNE, Architectes Associés SARL Architecture et patrimoines 9 rue Duhal 64000 PAU Tél. 05 59 62 37 50	R&I Architecture Libérale Paysage 10 rue des Temples 11 100 BAGES Tél. 06 10 82 02 38	Plan pour arrêté : 30 / 11 / 2015 Plan pour approbation : 3.08.2018
--	---	--

- LEGENDE**
- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine -
 - Les jardins et parcs exceptionnels
 - Les jardins et parcs intéressants
 - Délémitation des espaces publics et paysagers exceptionnels
 - Les espaces libres et cours d'intérêt patrimonial
 - Délémitation des secteurs de projet
 - Les espaces libres du domaine privé à qualifier suivant le contexte
 - Site classé
 - Les murs ou clôtures structurants
 - Cours d'eau et berges d'intérêt paysager
 - Les alignements plantés
 - Monuments historiques
 - Les monuments situés sur l'espace public
 - Les édifices exceptionnels
 - Les édifices intéressants
 - Les édifices courants

PLAN DE REPERAGE

Echelle : 1/2000
 0 50 100 200m

Fond de plan origine DGFP © Cadastre Droits de l'Etat réservés © 2014

CATEGORIES DES IMMEUBLES BATIS
ET DES ESPACES LIBRES

Atelier LAVIGNE, Architectes Associés SARL
Roi Architecture Librerie
10 rue des Bergues
64000 PAU
Tel. 05 59 62 37 50


Plan pour arrêt : 30 / 11/ 2015
Plan pour approbation : Juillet 2018


- LEGENDE
- Perimètre du Site Patrimonial Remarquable - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
 - Délimitation des espaces publics et paysagers exceptionnels
 - Délimitation des secteurs de projet
 - Site classé
 - Cours d'eau et berges d'intérêt paysager
 - Monuments historiques
 - Les édifices exceptionnels
 - Les édifices courants
 - Les jardins et parcs exceptionnels
 - Les jardins et parcs intéressants
 - Les espaces libres et cours d'intérêt patrimonial
 - Les espaces libres du domaine privé à qualifier suivant le contexte
 - Les murs ou clôtures structurants
 - Les alignements plantés
 - Les monuments situés sur l'espace public

Echelle : 1/2000

PLAN DE REPERAGE

Fond de plan origine DGIIP © Cadastre Droits de l'Etat réservés © 2014





VILLE DE PAU
PYRENEES ATLANTIQUES
Site Patrimonial Remarquable
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Pièce 3/5: Document graphique. Plan 3-2 d

CATEGORIES DES IMMEUBLES BATIS ET DES ESPACES LIBRES

Atelier L'AVISINE, Architectes Associés S4EL Architecture et patrimoines 8 rue D'Artois 64000 PAU Tél. 05 59 62 37 50	Rd Architecture Urbanisme Paysage 10 rue des remparts 11 100 BAGES Tél. 06 10 82 02 38	Plan pour arrêt : 30 / 11 / 2015 Plan pour approbation : 3 juillet 2018
---	--	--

LEGENDE

<ul style="list-style-type: none"> Périmètre du Site Patrimonial Remarquable - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine - Délémitation des espaces publics et paysagers exceptionnels Délémitation des secteurs de projet Site classé Cours d'eau et berges d'intérêt paysager Monuments historiques Les édifices exceptionnels Les édifices intéressants Les édifices courants 	<ul style="list-style-type: none"> Les jardins et parcs exceptionnels Les jardins et parcs intéressants Les espaces libres et cours d'intérêt patrimonial Les espaces libres du domaine privé à qualifier suivant le contexte Les murs ou clôtures structurants Les alignements plantés Les monuments situés sur l'espace public
--	--

Echelle : 1/2000

PLAN DE REPERAGE

3.2d

Fond de plan origine DCFP © Cadastre Droits de l'Etat réservés © 2014



PAU

Pyrénées Atlantiques

Site Patrimonial Remarquable

Aire de mise en Valeur
de l'Architecture
et du Patrimoine

REGLEMENT

Pièce 4/5

Dossier Approbation

*Atelier Lavigne, Architectes associés Pau,
mandataire
SAS ROI Bages,
Fébus Eco-Habitat Orthez*

Sommaire

Titre 1 : Dispositions et règles générales

Chapitre 1 : Dispositions générales

Article 1 : Etendue, nature et caractère du SPR - AVAP	p.7
Article 2 : Conditions et modalités d'application	p.8
Article 3 : Commission locale et animation du SPR - AVAP	p.8
Article 4 : Adaptations de portée limitée	p.8

Chapitre 2 : Cartographie générale des enveloppes de protection et catégories de mise en valeur

Article 1 : Champ d'application territoriale du règlement	p.9
Article 2 : Documents graphiques	p.9
Article 3 : Les catégories de protection et de valorisation figurant sur le plan du SPR - AVAP	p.9
3.1 : Les monuments historiques	
3.2 : Les édifices d'intérêt patrimonial remarquable	
3.3 : Les édifices intéressants	
3.4 : Les édifices courants	
3.5 : Les jardins et parcs exceptionnels	
3.6 : les jardins et parcs intéressants	
3.7 : les espaces libres et cours	
3.8 : les espaces libres à qualifier suivant le contexte	
3.9 : les murs ou clôtures structurants	
3.10 : les alignements plantés	
3.11 : les espaces publics	
3.12 : les monuments situés sur l'espace public	

Chapitre 3 : organisation du règlement et règles générales

Article 1 : Organisation des règles du SPR - AVAP	p.13
Article 2 : Règles générales applicables à l'ensemble des catégories et des secteurs	p.13
2.1 Règles sur l'information et la documentation des projets	
2.2 Règles sur l'évaluation du projet en fonction de son contexte	

Titre 2 : Règles par catégorie d'immeuble ou d'espace, et par secteur

Chapitre 1 : Règles particulières applicables par catégories dans le SPR - A.V.A.P.

1.1 Les édifices exceptionnels	p.19
1.1.1 Conserver les édifices exceptionnels	p.20
1.1.2 Restaurer les façades : composition architecturale	p.21
1.1.3 Restaurer les façades : conserver, valoriser les modénatures et décors	p.22
1.1.4 Restaurer les façades : pierre, maçonnerie, enduit, badigeons	p.23
1.1.5 Restaurer les façades : menuiseries	p.24
1.1.6 Restaurer les façades : amélioration des performances énergétiques	p.25
1.1.7 Restaurer les toitures : architecture et forme des toits	p.26
1.1.8 Restaurer les toitures : matériaux et mises en œuvre	p.27
1.1.9 Restaurer les toitures : passe de toit, zingueries et recueil du pluvial	p.28
1.1.10 Restaurer les toitures : cheminées et ouvrages en toiture	p.29
1.1.11 Restaurer les toitures : prises de jour	p.30
1.1.12 Restaurer les toitures : amélioration de performances énergétiques	p.31
1.1.13 Adapter, modifier	p.32
1.2 Les édifices intéressants	
1.2.1 Conserver les édifices intéressants	p.34
1.2.2 Restaurer les façades principales : composition architecturale	p.35
1.2.3 Restaurer les façades principales : pierre, maçonnerie, enduit, badigeons	p.36
1.2.4 Restaurer les façades principales : valoriser les modénatures et décors	p.37
1.2.5 Restaurer les façades principales : boutiques et devantures	p.38
1.2.6 Restaurer les façades principales : enseignes	p.39

1.2.7	Restaurer les façades secondaires : composition, matériaux, décors	p.40
1.2.8	Restaurer les façades : les menuiseries	p.41
1.2.9	Restaurer les façades : amélioration des performances énergétiques	p.42
1.2.10	Restaurer les toitures : architecture et forme des toits	p.43
1.2.11	Restaurer les toitures : matériaux et mise en œuvre	p.44
1.2.12	Restaurer les toitures : passe de toit, zingueries et recueil du pluvial	p.45
1.2.13	Restaurer les toitures : cheminées et ouvrages en toiture	p.46
1.2.14	Restaurer les toitures : prises de jour	p.47
1.2.15	Restaurer les toitures : amélioration de performances énergétiques	p.48
1.2.16	Adapter, modifier	p.49

1.3 Les édifices courants

1.3.1	Conserver ou remplacer les édifices courants	p.52
1.3.2	Restaurer, améliorer les façades	p.53
1.3.3	Restaurer, améliorer la toiture	p.54
1.3.4	Modifier, étendre, surélever	p.55

1.4 Le bâti neuf

1.4.1	Bâtir de neuf	p.58
-------	---------------	------

1.5 Les jardins et parcs exceptionnels

1.5.1	Conserver, préserver, restaurer la composition et les plantations	p.60
1.5.2	Conserver, entretenir et restaurer les ouvrages construits	p.61

1.6 Les jardins intéressants

1.6.1	Conserver pour l'essentiel, valoriser les jardins, les plantations	p.64
1.6.2	Entretenir et restaurer les ouvrages construits	p.65
1.6.3	Aménager dans l'équilibre du jardin : piscines, constructions	p.66

1.7 : Les espaces libres et cours

1.7.1	Conserver et valoriser les espaces libres et les cours	p.68
1.7.2	Promouvoir un aménagement adapté	p.69

4

1.8 : Les espaces libres à qualifier suivant le contexte

1.8.1	Aménager l'espace libre, construire	p.72
-------	-------------------------------------	------

1.9 : Les murs ou clôtures structurants

1.9.1	Conserver, entretenir et restaurer	p.74
-------	------------------------------------	------

1.10 : Les alignements plantés

1.10.1	Conserver, restituer, remplacer, créer	p.76
--------	--	------

1.11 Les espaces publics

1.11.1	Promouvoir un aménagement de l'espace public adapté	p.78
1.11.2	Promouvoir la présence des monuments dans l'espace public	p.79

1.12 : Les monuments situés sur l'espace public

1.12.1	Conserver, entretenir et restaurer les monuments	p.82
--------	--	------

Chapitre 2 : Règles particulières applicables aux secteurs des espaces publics paysagers exceptionnels (secteurs EP)

2.1 : Les espaces publics paysagers exceptionnels

2.1.1	Entretenir, et restaurer les espaces publics paysagers exceptionnels	p.85
2.1.2	Caractériser chaque espace selon sa nature et son caractère	p.86

Chapitre 3 : Règles particulières applicables aux secteurs de projet (secteurs P)

3.1 : Les secteurs de projet

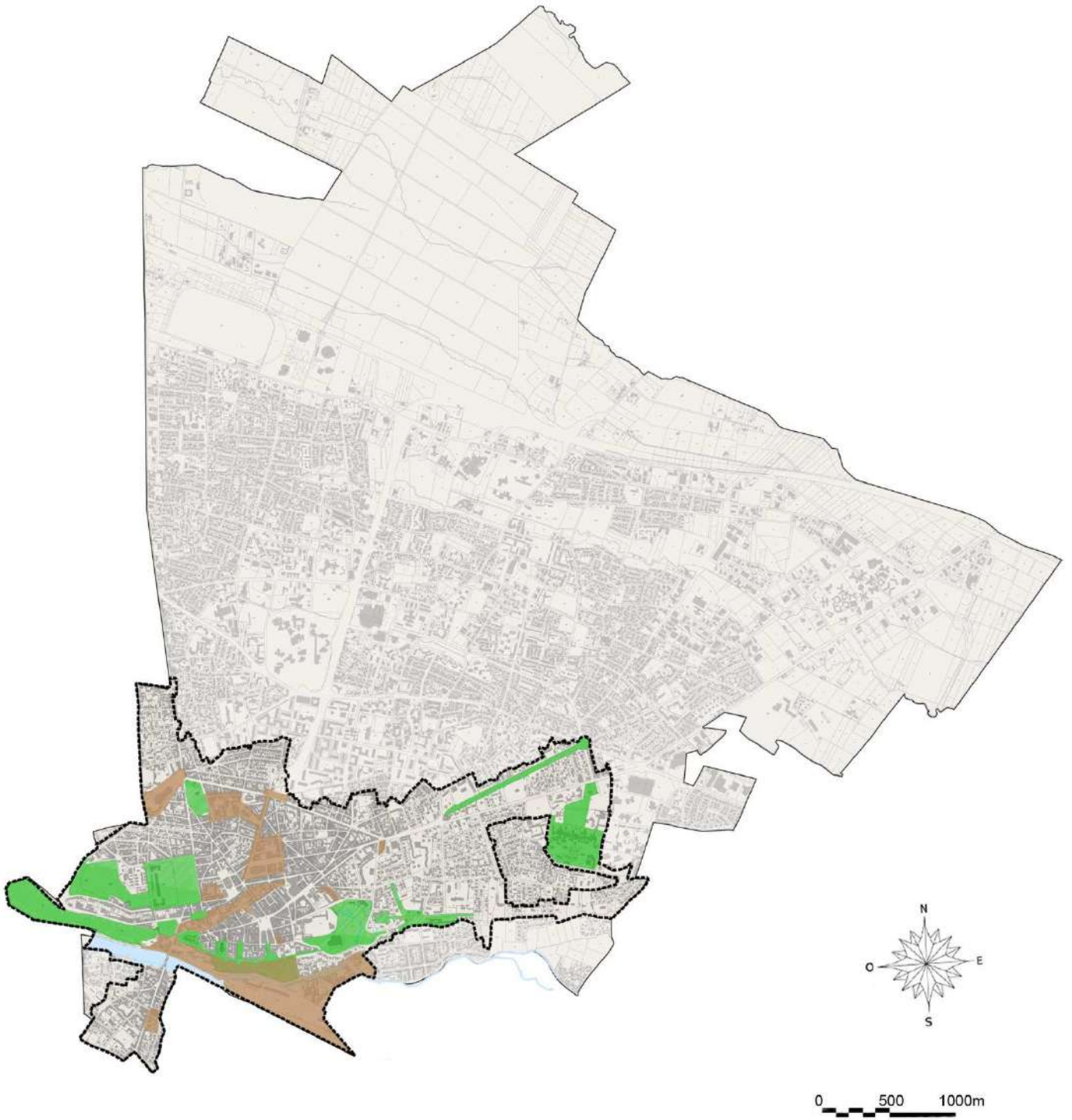
3.1.1	Concevoir programme et projet urbain dans la ville historique	p.90
-------	---	------

Glossaire		p.93
------------------	--	------

Titre 1 : Dispositions et règles générales

Plan général de délimitation du SPR rapporté à la délimitation de la Commune

6



Titre 1 - Chapitre 1 : Dispositions générales

Article 1 : étendue, nature et caractère du SPR - AVAP

Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la ville de PAU, doté d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), est délimité en fonction de l'intérêt, historique, architectural, urbain et paysager des espaces et immeubles qu'elle inclut, ainsi que de leurs objectifs de valorisation.

CE SPR - AVAP comprend également en son sein deux secteurs particuliers, d'une part pour tenir compte du paysage urbain remarquable de Pau, et d'autre part des dynamiques urbaines d'évolution de la ville qui s'engagent :

- Secteurs EP: les espaces publics paysagers remarquables (en vert).
- Secteurs P : les secteurs de projet (en brun).

Les limites du SPR – AVAP et celles de ces secteurs sont figurées par un trait discontinu sur le plan général annexé au présent règlement.

La composition et la vocation du SPR – AVAP et de chacun des secteurs sont décrites dans le Rapport de Présentation, justifiant le présent règlement.

Rappel du Rapport de Présentation :

Le diagnostic patrimonial, historique, architectural, urbain, environnemental et paysager a conduit à identifier sur le plan l'espace du SPR et en son sein deux types de secteurs présentant des enjeux particuliers, fondant les objectifs du SPR - AVAP

- **Etendue du SPR** : elle couvre l'étendue de la partie de la ville de Pau, de ses origines à ses développements récents, caractérisés par :
 - Une valeur de site remarquable, caractérisé par l'éperon entre Gave et Hédas, face au Gave et aux Pyrénées, portant le Château, son parc et l'essentiel de la ville historique
 - Une valeur d'ensemble appuyée sur l'identité d'édifices intéressants et d'édifices d'exception
 - Un tissu urbain de qualité et à valeur patrimoniale, support de cadre de vie, par sa structure réservant des jardins, des cours tout en assurant une trame et une densité de ville
 - Des espaces publics et des paysages urbains variés et de qualité, souvent en relation avec des motifs plantés et des monuments
 - Des jardins et des parcs, des ensembles plantés continus, à valeur environnementale et paysagère
 - Des qualités intrinsèques de bâti et de tissus urbains vis-à-vis des performances énergétiques.
- **Secteurs de type EP** : ils couvrent des espaces publics paysagers, liés les uns aux autres au sein de l'étendue du SPR présentant des enjeux patrimoniaux particuliers démonstratifs d'un « génie Palois » :
 - De grands espaces publics, historiques, paysagers, exceptionnels, structurants et formant la façade de la ville face au grand paysage.

- **Secteurs de type P** : ils couvrent des espaces, au sein de l'étendue du SPR, présentant des enjeux patrimoniaux particuliers en même temps que des enjeux d'évolution urbaine autour de :
 - Lieux et espaces majeurs où la ville continue à se faire : Hédas, Halles, foirail, Parc Expositions, ilots « gelés » du PLU.
 - Un dialogue ville/nature singulier et exceptionnel où le Gave et ses ouvrages jouent un rôle déterminant au sein d'un secteur de reconquête et de valorisation
-

Article 2 : Conditions et modalités d'application

Les dispositions du SPR - AVAP sont complémentaires des dispositions liées aux différents codes régissant entre autres le patrimoine, l'urbanisme, l'environnement.

Tous travaux ayant pour objet ou pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble, bâti ou non, sont soumis à autorisation selon les règles en vigueur.

La documentation des projets est conforme aux règles en vigueur et dans ce cadre renseigne tous les points d'évaluation du projet figurant au présent règlement.

8

Article 3 : Commission locale et animation du SPR

L'article L 642-5 du code du patrimoine de la loi du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 19 décembre 2011 créent une commission permettant de :

- participer à la phase étude (de création ou de révision) de l'AVAP
- assurer un suivi des mises en œuvre des règles applicables dans le SPR - AVAP et des adaptations mineures.

Dans le présent règlement, sont mentionnées les occasions auxquelles la Commission locale sera sollicitée.

La composition de la commission locale est fixée par le décret du 19 décembre 2011.

Article 4 : Adaptations de portée limitée

Des adaptations mineures et de portée limitée sont admises et doivent être justifiées par les conditions suivantes :

- nature du sol,
- configuration de la parcelle,
- caractère des constructions voisines,
- insertion urbaine et architecturale,
- raisons d'ordre archéologique, urbain, architectural ou paysager.

Ces adaptations sont soumises à la Commission locale du SPR.

Titre 1 - Chapitre 2 : Cartographie générale des enveloppes de protection et catégories de mise en valeur

Article 1 - Champ d'application territoriale du règlement.

Le présent règlement s'applique à la partie de territoire de la commune de PAU, située à l'intérieur du contour du Site Patrimonial Remarquable. Cette limite est constituée par un trait continu.

Article 2 - documents graphiques

Plan n°1 : Plan de délimitation du SPR et des 3 secteurs.

Plan n°2 : Plan de repérage des catégories du bâti et du paysage protégées, à mettre en valeur et réglementées.

Article 3 - Les catégories de protection et de valorisation figurant sur le plan du SPR - AVAP

Dans toute l'étendue du SPR - AVAP les édifices et les espaces libres sont cartographiés en fonction de leur nature et de leur intérêt. Leur préservation et mise en valeur conduit à des prescriptions adaptées et hiérarchisées suivant les catégories. Ils font l'objet d'une légende spécifique sur le plan n°2.

Chaque légende renvoie à des règles énoncées dans le Titre 2 du présent règlement, et adaptées à chaque catégorie.

Sont distingués :

3.1 Les monuments historiques, protégés au titre du code du patrimoine et les sites classés, protégés au titre du code de l'environnement :

Ils sont signalés sur le plan par une légende appropriée. Leur gestion est assurée par les textes réglementaires en vigueur les concernant, indépendamment du SPR.

3.2 Les édifices exceptionnels :

Ces édifices ne sont pas des Monuments Historiques, mais le mériteraient pour leur exemplarité typologique, leur qualité constructive, architecturale ou leur singularité.

Ils sont à conserver et restaurer dans leur intégrité.

3.3 Les édifices intéressants :

Ces édifices de toutes époques constituent la valeur d'ensemble patrimoniale de la ville, justifiant le SPR - AVAP

Ils sont à conserver et faire évoluer, en valorisant leur architecture.

Légende des catégories du SPR - AVAP



Périmètre du SPR - AVAP



Délimitation des Espaces Publics Paysagers exceptionnels : secteur EP



Délimitation des Secteurs de Projet : secteur P



Monuments Historiques



Les édifices exceptionnels



Les édifices intéressants



Les édifices courants



Les jardins et parcs exceptionnels



Les jardins et parcs intéressants



Les espaces libres et les cours



Les espaces libres à qualifier suivant le contexte



Les murs ou clôtures structurants



Les alignements plantés



Les monuments situés sur l'espace public

Site Classé

3.4 Les édifices courants :

Ces édifices ont surtout une valeur de continuité urbaine. Ils sont sans obligation de conservation.

Ils sont entretenus, améliorés ou remplacés pour assurer continuité et cohérence urbaine et architecturale : simple entretien, extension, surélévation, recomposition, coloration, sont des modes d'intervention possibles selon le cadre et le contexte urbain.

Ils peuvent être démolis pour laisser place à un édifice nouveau.

3.5 Les jardins et parcs exceptionnels :

Ces parcs et jardins ne sont pas des espaces protégés mais le mériteraient pour leur exemplarité typologique, leur qualité paysagère ou leur singularité.

Ils sont à conserver et restaurer dans leur intégrité : composition paysagère, plantations en référence à leur état d'origine.

3.6 Les jardins et parcs intéressants :

Ces jardins et parcs de tous types constituent la valeur d'ensemble paysagère de la ville, justifiant le SPR - AVAP

Ils sont à conserver pour l'essentiel et faire évoluer, en valorisant leur présence, et en préservant plus particulièrement les jardins bordant les rues.

3.7 Les espaces libres et cours :

Ces espaces participent à la qualité urbaine.

Ils sont à conserver pour l'essentiel et faire évoluer, en valorisant ce qui les constitue.

3.8 Les espaces libres à qualifier suivant le contexte :

Ces espaces sont appelés à évoluer et à être intégrés dans des projets d'amélioration ou de recomposition.

Ils peuvent devenir des cours ou des jardins ou être bâtis selon les règles permettant d'apprécier le contexte.

3.9 Les murs ou clôtures structurants :

Ces murs et clôtures participent au paysage urbain et à la qualité des espaces de vie, justifiant le SPR - AVAP

Ils sont à conserver pour l'essentiel et faire évoluer, en valorisant leur nature constructive et leur présence.

3.10 Les alignements plantés :

Ils forment des motifs indissociables du caractère de l'espace public. Une légende appropriée distingue les alignements à conserver, des alignements à créer.

Ils sont à conserver en tant que motif, à compléter ou à restituer en valorisant la valeur paysagère d'ensemble de leur présence.

3.11 Les espaces publics :

Il s'agit des espaces publics courants. Ils n'ont pas de légende spécifique sur le plan du SPR - AVAP

Dans le SPR - AVAP ils ont vocation à être aménagés et traités qualitativement dans le sens de la mise en valeur du paysage urbain.

3.12 Les monuments situés sur l'espace public :

Des monuments (sculpture, petit édifice, kiosques, fontaine, croix par exemple) participent à la composition de l'espace public.

Ils sont à conserver et entretenir, en valorisant leur nature constructive et leur présence.

Titre 1 - Chapitre 3 : Organisation du règlement et règles générales

Article 1 – organisation des règles du SPR - AVAP.

Pour le SPR et ses secteurs, les règles sont exprimées en trois points qui s'articulent nécessairement:

1- les objectifs et les enjeux.

Ils rappellent les valeurs patrimoniales d'intérêt général au service desquelles sont mises en œuvre des règles. Il s'agit de « l'esprit » de la règle et de sa justification. Texte en italique et en couleur en haut de page.

2 - les règles strictes.

Leur application est absolue et sans nuance. Leur numéro d'indice est précédé d'un .s

3 - les règles cadres.

Leur application fait appel à l'appréciation dont elles donnent le cadre selon la nature de l'édifice ou le cadre urbain par exemple. Elles impliquent un choix pour faire émerger une solution. Pour chaque règle « cadre » est défini ce sur quoi porte l'évaluation, alimenté des diagnostics et du rapport de présentation. Leur numéro d'indice est précédé d'un .c.

Cette évaluation se fait dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation, en concertation avec les services de la collectivité territoriale et de l'Architecte des Bâtiments de France. Elle peut justifier la consultation de la Commission Locale du SPR.

Article 2 : règles générales applicables à l'ensemble des catégories et des secteurs

13

2.1 Règle sur l'information et la documentation des projets

Dans les évaluations du projet, il est demandé de se référer à l'architecture ou à la composition des jardins et des cours d'origine: les documents anciens (photos, cartes postales, documents d'autorisation de travaux) sont des sources utiles. Le Service Inventaire du Patrimoine de la Ville de Pau peut également être sollicité, ainsi que le Service Pau Ville - jardin.

On se reportera d'autre part au diagnostic patrimonial du SPR - AVAP annexé au rapport de présentation, qui explicite les types architecturaux et l'art de bâtir, le caractère urbain et paysager de PAU.

Les documents du projet contiennent les informations demandées à chacun des articles.

2.2 Règle sur l'évaluation du projet en fonction de son contexte

Dans les règles cadre qui permettent l'évaluation du projet, il est proposé de tenir compte du contexte pour l'application de la règle : par exemple le bâti environnant, la valeur patrimoniale au regard des enjeux du fonctionnement et de la faisabilité de l'opération, la valeur d'un bâti particulier ou d'un espace libre au regard d'un projet urbain d'ensemble...

Les éléments de contexte à prendre en compte sont définis dans les articles du règlement.

Cette règle est mise en œuvre en toute situation.

Son application relève d'une concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France sur le projet, et en tant que de besoin le recours à la Commission Locale.

Titre 2 : Règles et prescriptions par catégorie d'immeuble ou d'espace, et par secteur

Titre 2 - Chapitre 1 : Règles particulières applicables par catégories dans le SPR - AVAP

Titre 2 – chapitre 1

1.1 Les édifices exceptionnels

19

1.1.1- Conserver les édifices exceptionnels

Enjeux, objectifs

Les édifices exceptionnels sont des édifices structurants par leur architecture, leur monumentalité, leur présence dans le paysage urbain. Leur caractère exceptionnel justifie leur conservation et une attention particulière dans leur entretien, au service de la valeur d'image de la ville.

Ce ne sont pas des Monuments Historique, mais pourraient le mériter.

Règles strictes

Les édifices exceptionnels figurent sur le plan du SPR - AVAP avec une légende appropriée.

Leur démolition et leur altération* sont interdites.

Ces édifices sont conservés, entretenus, restaurés et mis en valeur selon leurs caractéristiques constructives et architecturales d'origine*. Les travaux d'aménagement, d'entretien et de restauration sont conformes aux règles des chapitres suivants en fonction des ouvrages concernés.

Leur démolition ne peut intervenir qu'en cas de sinistre ne permettant pas leur restauration.

20

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

Le choix de restauration ou de démolition après sinistre. Il est apprécié en fonction de l'état des ouvrages subsistants sur la base d'un diagnostic complet, technique et architectural. Il est soumis à l'avis de la Commission Locale du SPR..

Le caractère des travaux d'adaptation et de modification, de façon à ce qu'ils ne soient pas susceptibles de dénaturer l'édifice.*

1.1.2 Restaurer les façades : composition architecturale

Enjeux, objectifs

Les édifices exceptionnels le sont par la composition de leurs façades, bordant les rues et les places. Cette composition est liée à l'organisation des percements, la monumentalité, la richesse dans la mise en œuvre des modénatures qui leur confèrent une écriture architecturale d'exception.

Les règles ci-après s'attachent au bon entretien, à la restauration et mise en valeur de ces façades dans le respect des caractères identifiés, au service de la qualité de ces édifices, et des ambiances du paysage urbain de Pau.

Règles strictes

La composition architecturale originelle des façades est conservée.

Dans le cas où la façade a été altérée par des percements, des ajouts, des élargissements de baies, des bouchements, des démolitions partielles, ou toute autre intervention, elle fait l'objet de travaux de modification.

Ces travaux suppriment les altérations et rétablissent la composition architecturale.

Lors des travaux, les façades sont purgées de tous les éléments ajoutés, dispositifs techniques sans intérêt historique ou patrimonial, dénaturant leur aspect.

Dans le cas où l'aménagement comprend des boutiques, l'évaluation du projet se fonde sur les articles concernant les boutiques, devantures et enseignes de la catégorie « édifices intéressants ».

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- ***L'identification de la composition architecturale originelle et son ordonnancement d'après les éléments d'architecture conservés et la documentation ancienne.***
- ***L'identification des particularités entre façade principale et façades secondaires***
- ***L'identification des altérations et ouvrages étrangers à la composition architecturale d'origine tels que surélévations, percements, rebouchages, adjonctions, balcons, compteurs....***
- ***La restitution de l'ordonnance, des travées, des symétries, des hiérarchies des niveaux, des ouvrages anciens déposés ou démolis.***
- ***La dissimulation de tous les dispositifs techniques et appareillages étrangers à l'architecture d'origine : antennes, paraboles, ventouses, climatiseurs....***

Titre 2 - chapitre 1 - 1.1 Les édifices exceptionnels

1.1.3 Restaurer les façades : conserver, valoriser les modénatures et décors

Enjeux, objectifs

Les modénatures et décors, parfois les balcons, dans les divers matériaux et les divers styles mis en œuvre au cours de l'histoire de Pau, constituent les éléments caractéristiques des édifices d'intérêt patrimonial majeur : colonnes et chapiteaux, bandeaux moulurés, sculptures etc...Les modénatures et décors accompagnent la composition architecturale des façades principales et en sont indissociables.

L'objectif est d'apporter un soin attentif à leur restauration, dans le cadre de mise en valeur des façades.

Règles strictes

Les modénatures et décors, les balcons, correspondant à l'architecture originelle de l'édifice sont conservés.

Ils sont entretenus, restaurés, restitués dans le respect de leurs dispositions originelles attachées à l'architecture de l'édifice.

Le projet architectural inclut un diagnostic architectural et technique décrivant les pathologies affectant les ouvrages et décrivant les dispositions de conservation, entretien, restauration, restitution.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification du système d'ensemble et des éléments de la modénature : soubassements, harpages, bandeaux horizontaux, corniches, entablements, encadrements, chambranles, consoles, balcons, balustrades et tous décors singuliers.*
- *L'identification des caractéristiques des ouvrages :*
 - *matériaux : pierre, enduit chaux et/ou plâtre tiré au calibre, bois, céramique...*
 - *dimensions et profils*
 - *finition et couleurs*
- *L'adéquation des solutions :*
 - *procédés de nettoyage non abrasifs : gommage, laser....*
 - *procédés de consolidations compatibles avec les matériaux anciens : caséine, silicates, biominéralisation....*
 - *autres matériaux de remplacement de même nature et aspect que les anciens : brique, brique taillée, mortiers de chaux, mortiers de chaux/plâtre*
 - *respect strict des dimensions, saillies et profils*
 - *protection des saillies par des ouvrages métalliques discrets : engravure, ourlet...*
 - *l'harmonisation entre parties conservées et parties nouvelles : application de badigeons de chaux, eux fortes colorées, patines.*

1.1.4 Restaurer les façades : pierre, maçonneries, enduits, badigeons

Enjeux, objectifs

Les maçonneries traditionnelles, la pierre de taille, les enduits et badigeons, les matériaux employés dans les périodes plus récentes constituent par leur mise en œuvre des éléments caractéristiques des édifices exceptionnels.

L'objectif est d'apporter un soin attentif à leur restauration, dans le cadre de mise en valeur des façades.

Règles strictes

Les maçonneries conservées dans la logique de conservation de l'édifice, sont entretenues, réparées et restaurées selon les modes de mise en œuvre originelle, pour la structure comme pour les parements :

- galets, pierre et briques hourdés à la chaux naturelle et sable pour le bâti le plus ancien
- maçonneries et bétons à base de ciment pour les plus récents

Les maçonneries mixtes, de galets, briques, moellons sont réparées dans le respect de leurs dispositions constructives originelles : nature des matériaux et hourdage au mortier de chaux naturelle et sable de même aspect et granulométrie que les sables anciens.

Les maçonneries et parements en pierre de taille sont conservés et réhabilités dans le respect de leur nature. Les parements en pierre de taille sont nettoyés avec des techniques non abrasives. Le remplacement de la pierre de taille est en pierre de même nature et aspect, par refouillement et avec une épaisseur supérieure à 15 cm.

Sur les maçonneries hourdées à la chaux, les enduits sont au mortier de chaux naturelle* et de sable. L'épaisseur de l'enduit est sans saillie par rapport à la modénature. Les enduits sur maçonneries de ciment sont au mortier de liant hydraulique et sable.

Les peintures sur mortier de chaux sont des badigeons de chaux. Les peintures minérales sont réservées aux enduits de mortiers hydrauliques.

Les couleurs sont fixées en référence au nuancier de la Ville de Pau. La conformité de la teinte est vérifiée après séchage.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *la nature et la mise en œuvre des pierres :*
 - *pierre locale d'Arudy, pierre dite de Gan, pierre d'Angoulême selon typologie de l'édifice*
 - *les dispositions de l'appareillage : calepin, les joints, les refends*
 - *la finition du parement envisagée : layage, bouchardage, bossage, cisèlement...*
 - *la mise en œuvre de chaux naturelle et de sable pour les mortiers ou coulis de pose*
- *la caractérisation des maçonneries enduites :*
 - *les dosages de chaux et le type de sable des mortiers de hourdage pour que ceux-ci soient compatibles avec les maçonneries anciennes conservées*
 - *la composition du mortier de l'enduit : granulométrie, couleur*
 - *la finition de l'enduit en fonction des caractéristiques de l'édifice:*
 - *à pierre rase dans le cas de maçonneries rustiques destinées à être vues*
 - *dressée au chant de la truelle, lissé à la truelle, pour les époques anciennes*
 - *taloché fin, pour les époques récentes*
 - *les décors dans l'enduit : fausse coupe de pierre...*

1.1.5 - Restaurer les façades : menuiseries

Enjeux, objectifs

Les menuiseries, portes, fenêtres, volets et contrevents, verrières et vitraux, font partie de l'écriture architecturale des édifices exceptionnels. Ces ouvrages, plus fragiles que les structures lourdes, sont aujourd'hui particulièrement malmenés par manque d'entretien mais aussi par des remplacements négligeant le caractère de l'architecture.

L'objectif, pour ces édifices majeurs et témoins historiques de savoirs faire, de promouvoir des restaurations ou des remplacements exemplaires et à la hauteur de leur qualité.

Règles strictes

Les menuiseries anciennes, authentiques, sont conservées, entretenues, réparées.

Les menuiseries remplacées sont conformes aux dispositions originelles. Elles sont en bois ou en métal selon le type architectural d'origine. Elles sont implantées dans les feuillures existantes prévues à cet effet. Le cadre dormant ancien est déposé.

Tous les dispositifs de sécurité, d'occultation rapportés sont traités à l'intérieur, sans impact sur l'aspect extérieur des menuiseries.

Les menuiseries sont peintes selon la palette de couleurs de la Ville.

24

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *la valeur patrimoniale et la cohérence dans l'architecture de la façade.*
- *l'analyse de l'état de conservation des menuiseries, ferronneries, vitraux*
- *les potentialités de réparation, de calfeutrement, de doublement intérieur des menuiseries*
- *les modalités de réparation et de protection des vitraux*

En cas de remplacement,

- *leur conformité au modèle d'origine ou au modèle issu d'édifice du même type,*
- *l'adéquation des menuiseries et impostes neuves aux dimensions et la forme de la baie,*
- *la partition des petits bois structurels, des découpes ornementales, le profil, la proportion des bois correspondants,*
- *le réemploi des pièces métalliques anciennes en bon état : serrures, heurtoirs, ferrures, pentures, espagnolettes, crémones, arrêts de volets, qui servent de modèle aux pièces neuves.*
- *L'implantation dans l'encadrement*

Titre 2 - chapitre 1 - 1.1 Les édifices exceptionnels

1.1.6 - Restaurer les façades : amélioration des performances énergétiques

Enjeux, objectifs

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques sont utiles, mais dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine de la ville de Pau, et en particulier sur ses édifices exceptionnels, les interventions doivent être en accord avec l'architecture.

Règles strictes

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques sont compatibles avec la nature et l'architecture de l'édifice patrimonial remarquable et n'en modifient pas les caractéristiques architecturales : parement des façades, menuiseries.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *La cohérence des interventions qui concilient :*
 - *Le confort du bâtiment pour ses occupants*
 - *La réduction de la consommation d'énergie et des économies de charges*
 - *La pérennité du bâtiment par le respect de son hygroscopie*
 - *Les choix de matériaux les plus respectueux de l'environnement*
 - *Le respect de la valeur patrimoniale, architecturale, urbaine et paysagère de l'édifice*
- *les matériaux et les mises en œuvre compatibles avec la nature du bâti :*
 - *pour le bâti ancien par l'utilisation exclusive de matériaux perspirants à partir de composants minéraux ou végétaux associés à de la chaux naturelle.*
 - *Pour tous les bâtis, le respect des modénatures et des épaisseurs des enduits et parements caractéristiques des compositions des façades*
- *la pertinence du changement des menuiseries à partir du fonctionnement hygrothermique de l'ensemble de l'édifice*
 - *la mise en œuvre privilégiée de dispositifs d'amélioration de la menuiserie ancienne intéressante à conserver par calfeutrement*
 - *la mise en œuvre de dispositifs complémentaires à la menuiserie existante permettant de moduler les échanges :*
 - *sas d'entrée,*
 - *double-fenêtre,*
 - *volet intérieur,*
 - *survitrage intérieur*
- *en cas de remplacement de menuiseries et de mise en œuvre de double vitrage, son adéquation à l'architecture :*
 - *partition de petits bois,*
 - *profil des menuiseries : jets d'eau, coupes d'approche des vitrages à 45°.....*
 - *teintes foncées des closoirs des refends de double vitrage.*

Titre 2 - chapitre 1 - 1.1 Les édifices exceptionnels

1.1.7 - Restaurer les toitures : architecture et formes des toits

Enjeux, objectifs

Les toitures participent à la valeur d'ensemble de Pau, par leur forme et leur aspect général. En particulier les toitures des édifices exceptionnels jouent un rôle majeur dans ce paysage urbain de Pau : grandes toitures, clocher, tour, dôme...

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces toitures au service de cet effet de singularité dans le paysage urbain.

Règles strictes

Les toitures des édifices exceptionnels sont conservées, entretenues, restaurées, restituées selon leurs dispositions d'origine, incluant leurs ornements.

Leur démolition et leur altération sont interdites.

La réalisation de terrasses en creux dans la toiture n'est pas autorisée.

Les toitures sont conservées, entretenues, restaurées et mises en valeur selon leurs caractéristiques constructives et architecturales d'origine, leur matériau et mise en œuvre incluant les prises de jour telles que lucarnes, verrières, châssis et les ouvrages particuliers.

Les antennes, paraboles et tous ouvrages techniques sont supprimés ou dissimulés et ne sont pas visibles depuis l'espace public.

26

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification des types de toitures originelles et de leurs particularités :*
 - *les formes de toiture : bâtière, pavillon, ...*
 - *leurs combinaisons,*
 - *les matériaux et pentes correspondantes,*
 - *les ouvrages particuliers : mirandes, loggias, lanternons, lanterneaux, lucarnes, œil de bœuf...*
- *Le maintien et la restitution des types et formes de toitures, des ouvrages particuliers lorsqu'ils sont dégradés ou ont été altérés dans le respect de :*
 - *leur type et leurs formes*
 - *leur matériau et pente*
 - *les proportions, dimensions et profils des ouvrages particuliers*
 - *leur nombre et leur implantation*
- *le maintien et la restitution des décors de toiture : épis, ornement de faîtage, amortissement de lucarnes, ornement d'acrotère et antéfixes.... dans le respect de :*
 - *leur matériau et mise en œuvre : zinc, terre cuite*
 - *composition et dessin*

Titre 2 - chapitre 1 - 1.1 Les édifices exceptionnels

1.1.8 - Restaurer les toitures : matériaux et mises en œuvre

Enjeux, objectifs

Les toitures de Pau sont caractérisées par leurs matériaux, leur couleur, leur texture.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces toitures valorisant ces matériaux et leur mise en œuvre.

Règles strictes

Les toitures des édifices exceptionnels sont conservées, entretenues, restaurées, restituées selon :

- les matériaux d'origine : ardoise, tuile plates à crochet petit moule, dite Picon, tuile mécanique plate dite de Marseille (à partir du milieu du XIX°), Zinc sur des ouvrages à partir du milieu du XIX°.
- Leurs mises en œuvre spécifiques, liées au matériau et aux particularités des ouvrages.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Le choix et les détails de mise en œuvre de l'ardoise :*
 - *ardoise de teinte gris foncé, épaisse et irrégulière pour les toits anciens, mince et régulière pour les toits récents, cofine pour les toitures courbes*
 - *Pose au clou pour les toits anciens, au crochet tête noire pour les toits récents*
 - *Dissimulation des ouvrages d'étanchéité pour les toits anciens par emploi de noquets, dévirures et/ou petits ouvrages en zinc pré patiné couleur ardoise*
 - *Réalisation des faitages hormis les faitages décoratifs, en lignolet, tuile canal scellée ou bande zinc pré patinée.*
 - *Réalisation des arêtiers par tranchis biais*
 - *Réalisation des rives par tranchis droit ou relevé en zinc pré patiné couleur ardoise*
- *Le choix et les détails de mise en œuvre de la tuile plate*
 - *Tuile plates à crochet petit moule, dite Picon, de teinte rouge brun foncé*
 - *Réalisation des arêtiers et faitages en tuile canal scellée*
 - *Réalisation des rives par tranchis droit, sans tuile de rive*
- *Le choix et les détails de mise en œuvre de la tuile mécanique plate dite de Marseille*
 - *Tuile plate à côtes, grand moule, à emboîtement, de couleur rouge orangée foncée*
 - *Réalisation des faitages, rives avec des demi-tuiles de même système*
- *Le choix et les détails de mise en œuvre du zinc*
 - *Couleur naturelle ou pré patiné couleur ardoise*
 - *Joint debout, sur tasseaux ou autres système, sans ondes accentuées*
- *Le caractère des travaux d'adaptation et de modification, de façon à ce qu'ils ne soient pas susceptibles de dénaturer l'édifice.*

1.1.9 - Restaurer les toitures : passe de toit, zingueries et recueil du pluvial

Enjeux, objectifs

La réfection des toitures induit la révision des dispositifs de recueil des eaux pluviales. Leur traitement fait partie de la conception architecturale de la toiture.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces éléments.

Règles strictes

Les eaux pluviales sont recueillies et conduites pour être évacuées par le réseau prévu à cet effet.

Le système de recueil des eaux pluviales en bas de pente est cohérent avec le principe originel de l'articulation entre la façade et la toiture. Il est en zinc.

Les descentes composées dans la façade en fonction du type architectural originel sont restaurées, restituées en fonction du type architectural. Elles sont en zinc. Les dauphins sont en fonte, et peints dans la couleur de la façade.

Les ornements, gargouilles sont conservés et restaurés.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Le dispositif de recueil du pluvial :*
 - *Chéneau porté sur corniche, simple ou orné, selon le modèle d'origine*
 - *Gouttière pendante sur passe de toit en extrémité de chevron sans planche de rive en bois peint pour le bâti ancien*
 - *Gouttière pendante sur passe de toit avec planche de rive simple ou en bois découpé peint pour le bâti fin XIX° - début XX°.*

- *Les descentes :*
 - *Implantation dans la façade, reportée aux extrémités*
 - *Scellement des colliers dans les joints des pierres de taille*

1.1.10 - Restaurer les toitures : cheminées et ouvrages en toiture

Enjeux, objectifs

La réfection des toitures induit la révision des cheminées, des exutoires et ouvrages divers.. Leur traitement fait partie de la conception architecturale de la toiture.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces éléments.

Règles strictes

Les souches de cheminées anciennes des édifices exceptionnels sont conservées.

Elles sont entretenues, restaurées dans le respect de leur matériaux originels, de leur aspect, et des ouvrages de détail : couronnement en brique ou en pierre, mitrons terre cuite, mitre.

Les éléments de décor, moulures en pierre, appareillage en brique, croix d'ancrage sont conservés, restaurés ou restitués.

Tous les ouvrages de ventilation et tout ouvrage plus important sont regroupés et bâtis selon le principe de la souche de cheminée. Le dessin et les matériaux de cette souche reproduisent les modèles des souches existantes.

Tout dispositif technique et ouvrage étrangers à l'architecture d'origine en toiture est totalement dissimulé.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Les dispositions de restauration des ouvrages anciens : matériau, aspect, couleur, ornements*
- *L'implantation et le dessin des souches et neuves et la dissimulation des ouvrages techniques*
- *Leur cohérence avec l'architecture d'origine*
- *La nature du couvrement mitron ou mitre*

1.1.11 - Restaurer les toitures : prises de jour

Enjeux, objectifs

Les prises de jour dans les toitures des édifices exceptionnels de Pau sont variées, et présentent parfois des motifs architecturaux particuliers tels que des verrières.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces éléments qui participent fortement de l'architecture des toits.

Règles strictes

Les ouvrages de prise de jour dans les toitures des édifices exceptionnels sont conservés, entretenus, restaurés, restitués selon :

- La composition, les dimensions et la forme de l'élément d'origine,
- Les matériaux d'origine
- Leurs mises en œuvre spécifiques, liées aux particularités des ouvrages et l'étanchéité des raccords à la toiture.
- Leur décor lorsqu'il existe.

Le bois est peint dans la couleur des menuiseries ou des modénatures de l'édifice. Les structures métalliques sont peintes de couleur foncée, suivant le nuancier de la Ville de Pau.

Les châssis de toiture pour éclairage ou désenfumage sont de type et d'aspect tabatière, en acier ou en fonte, avec meneau central vertical. Les châssis de toiture sont de petite dimension, 80x100 cm. Leur nombre par versant est limité au nombre de travées de la façade.

Les ouvrages et accessoires d'étanchéité sont dissimulés.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification de ou des ouvrages originels, nature, forme dimensions, matériaux:*
 - *lucarnes et lucarnes passantes, avec ou sans amortissements*
 - *verrière, dans le plan de toit, en pyramide ou en dôme*
 - *lanternon, lanterneau*
 - *châssis tabatière*
 - *ouvrages décoratifs tels que lambrequins, amortissement, épis*
- *la restitution des ouvrages les plus singuliers faisant partie de l'écriture architecturale originelle.*

Titre 2 - chapitre 1 - 1.1 Les édifices exceptionnels

1.1.12 - Restaurer les toitures : amélioration des performances énergétiques

Enjeux, objectifs

Comme pour toutes les constructions anciennes, l'isolation en comble ou en sous toiture est une intervention décisive.

Pour ne pas dénaturer les toitures des édifices exceptionnels ces interventions ne doivent pas avoir d'impact sur leur architecture. Il en est de même avec d'éventuels capteurs d'énergie solaire.

Règles strictes

L'amélioration énergétique des toitures s'opère sans rehausse des toitures, ni suppression de cheminées ou d'ouvrages décoratifs.

Les dispositifs de récupération d'énergie solaire ne sont pas visibles en toiture.

1.1.13 – Adapter, modifier.

Enjeux, objectifs

Les travaux de restauration et de mise en valeur des édifices exceptionnels sont effectués d'après leur disposition d'origine.

Cependant l'évolution des besoins et des usages, l'évolution des cadres réglementaires (sécurité, accessibilité, environnement, santé...), les contraintes financières, amènent à faire évoluer le cadre d'origine.

L'objectif est de cerner les qualités et de l'esprit à donner à ces évolutions au regard de la cohérence de l'architecture de l'édifice et de sa mise en valeur.

Règles strictes

Les programmes de réaménagement nécessitant des travaux d'adaptation et de modifications sont adaptés à l'architecture de l'édifice.

Les travaux et modifications en façade et en toiture sont compatibles avec la construction et l'architecture de l'édifice.

Les ascenseurs sont placés à l'intérieur des édifices ou dissimulés dans un édifice adossé.

32

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'adéquation du programme par ses effets induits sur l'extérieur de l'édifice notamment :*
 - *Utilisation des surfaces de plancher existantes pour ne pas recouper de baie, surélever l'édifice, engendrer des volumes annexes trop volumineux....*
 - *Distribution permettant l'utilisation des percements existants, ou une création limitée de baies capables de s'inscrire dans la composition architecturale des façades et du toit.*
- *La définition des ouvrages induits par l'adaptation de l'édifice tels que :*
 - *Aménagement des seuils et des issues pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite*
 - *Percements complémentaires en façades*
 - *Prises de jour en toiture et/ou désenfumage*
 - *Création d'ascenseurs*
- *Les dispositions et l'intégration architecturale des ouvrages :*
 - *Les perrons et les seuils sont de même matériau ou de même pierre que les ouvrages existants.*
 - *Les menuiseries sont adaptées en conservant leurs matériaux, composition et dispositions.*
 - *Les percements nouveaux en façade s'inscrivent dans la composition architecturale, en privilégiant les façades secondaires, et en reprenant les matériaux, la modénature des baies, le type de menuiserie.*
 - *Les prises de jour en toiture et/ou désenfumage sont implantées sur les versants non visibles. Leurs formes et dimensions sont identiques aux ouvrages anciens existants.*
 - *Les volumes additionnels en toiture pour l'intégration d'un ascenseur sont minimisés par l'implantation dans l'édifice. L'impact des émergences est minimisé en utilisant des matériaux de revêtement analogues à l'architecture du toit : bardage d'ardoise, zinc pré patiné, ou zinc naturel selon le cas.*

Titre 2 - chapitre 1

1.2 Les édifices intéressants

1.2.1 - Conserver les édifices intéressants

Enjeux, objectifs

Les édifices intéressants sont plus nombreux que les édifices exceptionnels. Par leur nombre et leur répartition ils constituent la valeur patrimoniale même de la ville, sa « chair ». Leur présence dans le paysage urbain justifie leur conservation et une attention particulière dans leur entretien, au service de la valeur d'image de la ville.

Il n'y a que lorsqu'ils se trouvent dans un secteur de projet urbain que leur conservation peut être éventuellement remise en cause, lorsqu'elle est justifiée par le projet urbain qui doit être global et de qualité.

Règles strictes

Les édifices intéressants figurent sur le plan du SPR - AVAP avec une légende appropriée.

Leur démolition et leur altération sont interdites.

Ces édifices sont conservés, entretenus, restaurés et mis en valeur selon leurs caractéristiques constructives et architecturales d'origine. Les travaux d'aménagement, d'entretien et de restauration sont conformes aux règles des chapitres suivants en fonction des ouvrages concernés.

Leur démolition ne peut intervenir qu'en cas de projet urbain situé dans les secteurs P de projet, ou en cas de sinistre ne permettant pas leur restauration.

34

Règles cadre

L'évaluation du projet, conservation ou non, porte sur :

- Le choix de restauration ou de démolition après sinistre : il est apprécié en fonction de l'état des ouvrages subsistants sur la base d'un diagnostic complet, technique et architectural.*
- L'évaluation dans le contexte de la nature, des objectifs et de la qualité du projet urbain dans le secteur P concerné, et le rôle possible de l'édifice intéressant dans ce contexte de projet.*

1.2.2 - Restaurer les façades principales : composition architecturale

Enjeux, objectifs

Les édifices intéressants que ce soient des édifices urbains ou des villas présentent une façade principale, sur l'espace public, la cour d'honneur, voir un parc. Cette façade comporte l'entrée et son architecture est souvent particulièrement plus élaborée que les autres façades qui, parfois, sont totalement différentes !

Les règles ci-après ont pour but de tenir compte de cette hiérarchisation pour orienter les travaux et interventions de restauration et mise en valeur du bâti.

Règles strictes

La composition architecturale originelle des façades principales est conservée.

Dans le cas où la façade a été altérée par des percements, des ajouts, des élargissements de baies, des bouchements, des démolitions partielles, des surélévations ou toute autre intervention, elle fait l'objet de travaux de modification.

Ces travaux suppriment les altérations, améliorent ou rétablissent la composition architecturale.

Lors des travaux, les façades sont purgées de tous les éléments ajoutés, dispositifs techniques sans intérêt historique ou patrimonial, dénaturant leur aspect.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification de la composition architecturale originelle et son ordonnancement d'après les éléments d'architecture conservés et la documentation ancienne.*
- *L'identification des particularités entre façade principale et façades secondaires*
- *L'identification des altérations et ouvrages étrangers à la composition architecturale d'origine tels que surélévations, percements, rebouchages, adjonctions, balcons, compteurs...*
- *Les moyens de l'amélioration ou du rétablissement de la composition architecturale :*
 - *La restitution ou la recréation de l'ordonnance, des travées, des symétries, des hiérarchies des niveaux,*
 - *La restitution d'ouvrages anciens déposés ou démolis,*
 - *L'intégration de transformations anciennes telles que des surélévations en créant une architecture d'attique, de loggia, ou en réintroduisant une modénature structurante, une corniche....*
 - *La dissimulation de tous les dispositifs techniques et appareillages étrangers à l'architecture d'origine : antennes, paraboles, ventouses, climatiseurs....*

Titre 2 - chapitre 1 - 1.2 Les édifices intéressants

1.2.3- Restaurer les façades principales : pierre, maçonnerie, enduit, badigeon

Enjeux, objectifs

La restauration des façades des édifices intéressants, qu'elle soit partielle ou un travail de fond nécessite l'emploi de méthodes, techniques et matériaux en adéquation avec la nature du bâti ancien. En particulier la « respiration » des murs anciens doit être assurée pour la bonne conservation du bâti et le confort de l'habitat.

A travers le SPR - AVAP l'objectif est de promouvoir des travaux qui assureront la pérennité du bâti ancien en même temps que son embellissement.

Règles strictes

Les façades maçonnées des édifices sont conservées, entretenues, restaurées dans le respect de leurs matériaux originels :

- galets, pierre et briques hourdés à la chaux naturelle et sable pour le plus anciens et les remplissages des quelques pans de bois conservés
- maçonneries et bétons à base de ciment pour les plus récents

Les maçonneries et parements en pierre de taille sont conservés et réhabilités dans le respect de leur nature. Les parements en pierre de taille sont nettoyés avec des techniques non abrasives.

Le remplacement de la pierre de taille est en pierre de même nature et aspect, par refouillement et avec une épaisseur supérieure à 15 cm.

Les façades principales sont enduites. Les enduits sur maçonneries hourdées à la chaux sont au mortier de chaux naturelle et de sable. Les enduits sur maçonneries de ciment sont au mortier de liant hydraulique et sable.

L'enduit est lisse. Son épaisseur est sans saillie par rapport à la modénature.

Les enduits sont de couleur naturelle ou peints dans les couleurs du nuancier de la Ville de Pau.

Les badigeons ou peintures à la chaux sont appliqués sur les enduits à la chaux naturelle. Les peintures minérales sont appliquées sur les enduits aux liants hydrauliques.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- La nature de la pierre de réparation, identique à la pierre existante
- La finition de son parement, identique aux pierres anciennes : parement à bossage, layé, ciselé, bouchardé selon l'architecture
- Les matériaux de réparation qui sont identiques à ceux des maçonneries existantes.
- L'adéquation des enduits à la nature des maçonneries
- la finition des parements selon l'architecture :
 - Enduit lissé truelle pour les façades les plus anciennes
 - Enduit taloché pour les immeubles à partir du XIX°

Titre 2 - chapitre 1 - 1.2 Les édifices intéressants

1.2.4 - Restaurer les façades principales : valoriser les modénatures et décors

Enjeux, objectifs

Les modénatures et décors, parfois les balcons, dans les divers matériaux et les divers styles mis en œuvre au cours de l'histoire de Pau, font partie des éléments caractéristiques des édifices intéressants : colonnes et chapiteaux, bandeaux moulurés, sculptures, bois découpés etc...Les modénatures et décors accompagnent la composition architecturale des façades principales et en sont indissociables

L'objectif est d'apporter un soin attentif à leur restauration, dans le cadre de mise en valeur des façades.

Règles strictes

Les encadrements de baies, les modénatures et ornements de pierre, d'enduit mouluré, de bois sont conservés, entretenus, restaurés et restitués dans le respect de leurs matériaux, dessin et profils.

Ils sont apparents en totalité.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification du système d'ensemble et des éléments de la modénature : soubassements, harpages, bandeaux horizontaux, corniches, entablements, encadrements, chambranles, consoles, balcons, balustrades et tous décors singuliers.*
- *L'identification des caractéristiques des ouvrages :*
 - *matériaux : pierre, enduit chaux et/ou plâtre tiré au calibre, bois, céramique, bois, bois découpé...*
 - *dimensions et profils*
 - *finition et couleurs*
- *L'adéquation des solutions à la nature des ouvrages :*
 - *procédés de nettoyage non abrasifs : gommage, laser....*
 - *procédés de consolidations compatibles avec les matériaux anciens : caséine, silicates, biominéralisation....*
 - *autres matériaux de remplacement de même nature et aspect que les anciens : brique, brique taillée, pierre, bois de même essence, mortiers de chaux, mortiers de chaux/plâtre*
 - *respect strict des dimensions, saillies et profils*
 - *protection des saillies par des ouvrages métalliques discrets : engravure, ourlet...*
 - *l'harmonisation entre parties conservées et parties nouvelles : application de badigeons de chaux, eux fortes colorées, patines.*

1.2.5 - Restaurer les façades principales : boutiques et devantures

Enjeux, objectifs

Une part importante des édifices intéressants constitue le tissu urbain ancien dense : la fonction commerciale de la ville, mixte avec l'habitat fait que la composition architecturale intègre des devantures et des boutiques.

La mise en valeur des façades de ces édifices et la qualité du paysage urbain chaland passe donc également par le soin architectural apporté aux devantures commerciales. L'objectif du SPR - AVAP est de conserver les devantures anciennes, et plus largement valoriser l'écriture architecturale des boutiques en cohérence avec le patrimoine bâti.

Règles strictes

Les devantures anciennes correspondant aux immeubles anciens, sont conservées, entretenues et restaurées dans le respect de leurs matériaux et composition.

La composition de la devanture s'intègre dans la composition de la façade : rythmes verticaux et horizontaux.

La devanture se limite au rez-de-chaussée et à l'entresol quand il existe. Elle laisse apparents les éléments architecturaux du rez de chaussée et des étages. Elle concerne l'ensemble de la façade dans le cas particulier des « façades devantures ».

L'aménagement des vitrines ou devantures, laisse libre l'accès à la desserte de l'immeuble.

Les commerces établis sur plusieurs parcelles ou immeubles contigus respectent l'intégrité du parcellaire et l'architecture de chaque façade, et en conséquence fractionnent leurs devantures en autant d'unités que d'immeubles concernés.

Les dispositifs techniques et ouvrages étrangers à l'architecture ne sont pas visibles depuis l'espace public. Les menuiseries sont en bois ou en métal. Elles sont peintes en référence au nuancier de la Ville de Pau. La conformité de la teinte est vérifiée après séchage.

Les dispositifs de condamnation de type grille et volet métallique sont non apparents en façade, soit par l'emploi d'un vitrage anti effraction soit d'un dispositif situé en arrière de la vitrine.

Les stores et bannes* sont en toile. Ils ont la même largeur que la baie et sont placés entre tableau*. Ils sont mobiles. Chaque baie indépendante est équipée d'un store* indépendant. La couleur des stores et des bannes est unie de couleur suivant charte des devantures de la Ville de Pau, annexée au présent règlement.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification de la boutique ancienne dans la composition de l'immeuble, et des dispositions nécessaires à sa restauration dans le respect de son architecture et ses matériaux originaux.*
- *L'évaluation du choix architectural dans le contexte de l'immeuble et dans le contexte de la rue :*
 - *soit d'un ensemble menuisé et vitré composé dans les baies constituant la façade du rez-de-chaussée de l'immeuble (plutôt pour les immeubles les plus anciens ou contemporains), disposée en feuillure* dans l'épaisseur du tableau* de la baie.*
 - *soit d'une devanture en bois composée en applique du rez-de-chaussée de la façade de l'immeuble (plutôt pour les immeubles du XIX^e et début XX^e siècles).*
- *L'intégration du projet de boutique dans la façade, et les modalités de mise en œuvre des règles ci-dessus.*
- *Le maintien de la transparence des vitrines*
- *Le traitement cohérent des ensembles particuliers de « façade devanture » (grand magasin).*

1.2.6 - Restaurer les façades principales : enseignes

Enjeux, objectifs

Les boutiques et devantures, outre leur architecture, comportent des enseignes qui dans le temps sont amenées à évoluer autant que les activités, plus rapidement que l'architecture. Les enseignes selon leurs qualités, ont une grande présence dans l'architecture des immeubles, et un fort impact dans le paysage urbain.

C'est à ce titre qu'elles sont évoquées ici.

Règles strictes

Les enseignes sont harmonisées et en cohérence avec l'architecture de l'édifice, ainsi que le caractère du paysage urbain dans lequel il s'inscrit.

Règles cadre

L'évaluation du projet de réalisation d'enseignes porte sur :

- *L'implantation et l'adéquation des enseignes au projet de la boutique et à l'architecture de l'immeuble : dans la hauteur du rez de chaussée et de l'entresol commercial lorsqu'il existe, de façon à ne pas oblitérer la lecture ni altérer la composition architecturale de l'immeuble ni les éléments de décor, de balcons, de modénature....*
- *L'évaluation dans le contexte du paysage urbain concerné : surcharge, singularité, rue ancienne ou récente, valeur d'ensemble d'un espace réglé, etc....*
- *Les matériaux des enseignes en drapeau : en métal découpé, en panneaux de métal peint, en bois découpé ou en toile.*
- *La simplicité et l'adaptation du lettrage aux enseignes*
- *Le mode d'éclairage, de préférence par des projecteurs de petites dimensions, ou éclairage indirect, ayant un minimum d'encombrement et d'impact, de jour comme de nuit.*
- *L'emploi de matériels autres que les dispositifs lumineux clignotants ou défilants, les surlignages en tube néon, les tubes néons, les filets ou tubes lumineux entourant les encadrements de baies ou motifs architecturaux, les caissons lumineux.*

Titre 2 - chapitre 1 - 1.2 Les édifices intéressants

1.2.7- Restaurer les façades secondaires : composition, matériaux, décors

Enjeux, objectifs

Les façades secondaires sont différentes des façades principales : elles donnent sur des passages latéraux ou des espaces particuliers comme le Hédas ou les canaux. Elles sont également sur des cours et des jardins situés à l'arrière ou en cœur d'îlot. Elles sont moins ornées que les façades principales et leur composition est plus libre. Parfois elles sont équipées de grandes galeries et de verrières, ou encore revêtues en partie ou en totalité de bardages en ardoise.

Le paysage urbain de Pau est fortement caractérisé par cet aspect architectural lié au dialogue entre façades principales et facades secondaires.

Règles strictes

La composition architecturale des façades arrière est conservée, entretenue, restaurée et restituée dans son caractère original.

Les appentis, annexes et toutes constructions adventices étrangères à la composition architecturale originelle sont démolies.

Lors des travaux, les façades sont purgées de tous les éléments ajoutés, dispositifs techniques sans intérêt historique ou patrimonial, dénaturant leur aspect.

Les galeries, coursives, marquises ou balcons des édifices anciens faisant partie de la composition sont conservés. Ils sont en bois ou en métal peint. Les coursives en béton sont réservées aux édifices dont récents dont c'est le matériau constructif originel.

Les bardages en ardoise et les bardages en bois, faisant partie de la composition sont conservés. Ils sont restaurés en ardoise naturelle de teinte grise ou par des bardages en bois, posés verticalement.

Tous les éléments de décor, les bois découpés et peints sont conservés, entretenus, restaurés et restitués dans leur caractère et dessin original.

Les couleurs sont établies en référence au nuancier de la Ville de Pau.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification de la composition architecturale originelle d'après les éléments d'architecture conservés et la documentation ancienne.*
- *L'identification des particularités des façades secondaires : présence de galeries, d'ornements particuliers, de bardages d'ardoise, de bardages en bois, de bois découpés...*
- *L'identification des altérations et ouvrages étrangers à la composition architecturale d'origine tels que constructions adventices ou parasites, surélévations, percements, rebouchages,...*
- *Les moyens de l'amélioration ou du rétablissement de la composition architecturale :*
 - *La démolition des constructions adventices*
 - *La restitution des galeries, balcons, bardages, d'ouvrages anciens altérés, déposés ou démolis,*
 - *Les choix de matériaux, de mise en œuvre, des dessins et profils, des couleurs...*
 - *L'intégration de transformations anciennes,*
 - *La dissimulation de tous les dispositifs techniques et appareillages étrangers à l'architecture d'origine : antennes, paraboles, ventouses, climatiseurs...*

1.2.8 - Restaurer les façades : menuiseries

Enjeux, objectifs

Les menuiseries, portes, fenêtres, volets et contrevents, verrières, font partie de l'écriture architecturale des édifices intéressants, tant en façade principale qu'en façade secondaire. Ces ouvrages, plus fragiles que les structures lourdes, sont aujourd'hui particulièrement malmenés par manque d'entretien mais aussi par des remplacements négligeant le caractère de l'architecture.

L'objectif pour ces édifices est de promouvoir des restaurations ou des remplacements à la hauteur de leur qualité dans la valeur d'ensemble urbaine.

Règles strictes

Les menuiseries de porte, de fenêtre et leurs impostes en bois ou en métal, les contrevents et volets correspondant à l'architecture d'origine de l'immeuble sont conservés, entretenus, restaurés.

Les volets roulants et les volets repliables en tableau en bois ou en métal, correspondant à l'architecture d'origine de l'immeuble, sont conservés, entretenus, restaurés.

Lorsque les menuiseries sont remplacées elles sont restituées en conformité avec le matériau, la composition et le dessin originel de l'immeuble ou d'un immeuble de même type architectural. Le cadre dormant ancien est déposé.

Les menuiseries sont en bois ou en métal peint.

La couleur est en conformité avec le nuancier de la Ville de Pau.

Règles cadre

L'évaluation du projet de conservation des menuiseries porte sur :

- *la valeur patrimoniale et la cohérence dans l'architecture de la façade.*
- *l'analyse de l'état de conservation ;*
- *les potentialités de réparation, de calfeutrement, de doublement intérieur ;*

L'évaluation du projet de remplacement des menuiseries porte sur :

- *l'adéquation des menuiseries neuves à la forme de la baie ;*
- *leur conformité au modèle d'origine ou de modèle issu d'édifices de même type ;*
- *leur conformité au matériau d'origine : bois ou métal ;*
- *la partition de petits bois structurels, les découpes ornementales, le profil, la proportion des bois correspondants ;*
- *le réemploi des pièces métalliques anciennes en bon état: pentures, espagnolettes, crémones ou arrêts de volets qui servent de modèle aux pièces neuves.*

1.2.9 - Restaurer les façades : amélioration des performances énergétiques

Enjeux, objectifs

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques sont utiles, mais dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine de la ville de Pau, et en particulier sur ses édifices intéressants, les interventions doivent être en accord avec l'architecture.

Règles strictes

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques sont compatibles avec la nature et l'architecture de l'édifice patrimonial remarquable et n'en modifient pas les caractéristiques architecturales : parement des façades, menuiseries.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *La cohérence des interventions qui concilient :*
 - *Le confort du bâtiment pour ses occupants*
 - *La réduction de la consommation d'énergie et des économies de charges*
 - *La pérennité du bâtiment par le respect de son hygroscopie*
 - *Les choix de matériaux les plus respectueux de l'environnement*
 - *Le respect de la valeur patrimoniale, architecturale, urbaine et paysagère de l'édifice*
- *les matériaux et les mises en œuvre compatibles avec la nature du bâti :*
 - *pour le bâti ancien par l'utilisation exclusive de matériaux perspirants à partir de composants minéraux ou végétaux associés à de la chaux naturelle.*
 - *Pour tous les bâtis, le respect des modénatures et des épaisseurs des enduits et parements caractéristiques des compositions des façades*
- *la pertinence du changement des menuiseries à partir du fonctionnement hygrothermique de l'ensemble de l'édifice*
 - *la mise en œuvre privilégiée de dispositifs d'amélioration de la menuiserie ancienne intéressante à conserver par calfeutrement*
 - *la mise en œuvre de dispositifs complémentaires à la menuiserie existante permettant de moduler les échanges :*
 - *sas d'entrée,*
 - *double-fenêtre,*
 - *volet intérieur,*
 - *survitrage intérieur*
- *en cas de remplacement de menuiseries et de mise en œuvre de double vitrage, son adéquation à l'architecture :*
 - *partition de petits bois,*
 - *profil des menuiseries : jets d'eau, coupes d'approche des vitrages à 45°.....*
 - *teintes foncées des closoirs des refends de double vitrage.*

1.2.10 - Restaurer les toitures : architecture et formes des toits

Enjeux, objectifs

Les toitures des édifices intéressants participent à la valeur d'ensemble de Pau, par leur forme et leur aspect général, mais aussi parfois par leur aspect singulier.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces toitures au service de la valeur du paysage urbain.

Règles strictes

Les toitures des édifices intéressants sont conservées, entretenues, restaurées, restituées selon leurs dispositions d'origine, incluant leurs ornements.

Leur démolition et leur altération sont interdites.

La réalisation de terrasses en creux dans la toiture n'est pas autorisée.

Les toitures sont conservées, entretenues, restaurées et mises en valeur selon leurs caractéristiques constructives et architecturales d'origine, leur matériau et mise en œuvre incluant les prises de jour telles que lucarnes, verrières, châssis et les ouvrages particuliers.

Les antennes, paraboles et tous ouvrages techniques sont déposés ou dissimulés et ne sont pas visibles depuis l'espace public.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification des types de toitures originelles et de leurs particularités :*
 - *les formes de toiture : bâtière, pavillon, ...*
 - *leurs combinaisons,*
 - *les matériaux et pentes correspondantes,*
 - *les ouvrages particuliers : mirandes, loggias, lanternons, lanterneaux, lucarnes, œil de bœuf...*
- *Le maintien et la restitution des types et formes de toitures, des ouvrages particuliers lorsqu'ils sont dégradés ou ont été altérés dans le respect de :*
 - *leur type et leurs formes*
 - *leur matériau et pente*
 - *les proportions, dimensions et profils des ouvrages particuliers*
 - *leur nombre et leur implantation*
- *le maintien et la restitution des décors de toiture : épis, ornement de faîtage, amortissement de lucarnes, ornement d'acrotère et antéfixes.... dans le respect de :*
 - *leur matériau et mise en œuvre : zinc, terre cuite*
 - *composition et dessin*

Titre 2 - chapitre 1 - 1.2 Les édifices intéressants

1.2.11 - Restaurer les toitures : matériaux et mises en œuvre

Enjeux, objectifs

Les toitures de Pau sont caractérisées par leurs matériaux, leur couleur, leur texture.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces toitures valorisant ces matériaux et leur mise en œuvre.

Règles strictes

Les toitures des édifices intéressants sont conservées, entretenues, restaurées, restituées selon :

- les matériaux d'origine : ardoise, tuile plates à crochet petit moule, dite Picon, tuile mécanique plate dite de Marseille (à partir du milieu du XIX^e), Zinc sur des ouvrages à partir du milieu du XIX^e.
- Leurs mises en œuvre spécifiques, liées au matériau et aux particularités des ouvrages.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Le choix et les détails de mise en œuvre de l'ardoise :*
 - *ardoise de teinte gris foncé, épaisse et irrégulière pour les toits anciens, mince et régulière pour les toits récents, cofine pour les toitures courbes*
 - *Pose au clou pour les toits anciens, au crochet tête noire pour les toits récents*
 - *Dissimulation des ouvrages d'étanchéité par emploi de noquets, dévires et/ou petits ouvrages en zinc pré patiné couleur ardoise*
 - *Réalisation des faitages, hormis les faitages décoratifs, en lignolet, tuile canal scellée ou bande zinc pré patinée.*
 - *Réalisation des arêtiers par tranchis biais*
 - *Réalisation des rives par tranchis droit ou relevé en zinc pré patiné couleur ardoise*
- *Le choix et les détails de mise en œuvre de la tuile plate :*
 - *Tuile plates à crochet petit moule, dite Picon, de teinte rouge brun foncé*
 - *Réalisation des arêtiers et faitages en tuile canal scellée*
 - *Réalisation des rives par tranchis droit, sans tuile de rive*
- *Le choix et les détails de mise en œuvre de la tuile mécanique plate dite de Marseille :*
 - *Tuile plate à côtes, grand moule, à emboîtement, de couleur rouge orangée foncée*
 - *Réalisation des faitages, rives avec des demi-tuiles de même système et teinte*
- *Le choix et les détails de mise en œuvre du zinc :*
 - *Zinc couleur naturelle ou pré patiné couleur ardoise*
 - *Joint debout, sur tasseaux ou autres système, sans ondes accentuées*
- *Le caractère des travaux d'adaptation et de modification, de façon à ce qu'ils ne soient pas susceptibles de dénaturer l'édifice.*

1.2.12 - Restaurer les toitures : passe de toit, zingueries et recueil du pluvial

Enjeux, objectifs

La réfection des toitures induit la révision du recueil du pluvial, des exutoires et ouvrages divers de zinguerie. Leur traitement fait partie de la conception architecturale de la toiture.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces éléments.

Règles strictes

Les eaux pluviales sont recueillies et conduites pour être évacuées par le réseau prévu à cet effet.

Le système de recueil des eaux pluviales en bas de pente est cohérent avec le principe original de passe de toit et d'articulation entre la façade et la toiture :

- corniche
- passe de toit en débord des chevrons

Il est en zinc.

Les descentes composées dans la façade en fonction du type architectural originel sont restaurées, restituées en fonction du type architectural. Elles sont en zinc. Les dauphins sont en fonte, et peints dans la couleur de la façade.

Les ornements sont conservés et restaurés.

Règles strictes

L'évaluation du projet porte sur :

- *Les dispositions retenues pour le dispositif de recueil du pluvial :*
 - *Chéneau porté sur corniche, simple ou orné, selon le modèle d'origine*
 - *Gouttière pendante sur passe de toit en extrémité de chevron sans planche de rive en bois peint pour le bâti ancien*
 - *Gouttière pendante sur passe de toit avec planche de rive simple ou en bois découpé peint pour le bâti fin XIX° - début XX°.*
- *Les descentes :*
 - *Implantation dans la façade, reportée aux extrémités*
 - *Scellement des colliers dans les joints des pierres de taille*

1.2.13 - Restaurer les toitures : cheminées et ouvrages en toiture

Enjeux, objectifs

La réfection des toitures induit la révision des cheminées, des exutoires et ouvrages divers.. Leur traitement fait partie de la conception architecturale de la toiture.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces éléments.

Règles strictes

Les souches de cheminées anciennes des édifices intéressants sont conservées lorsque leur état et leur usage le permet.

Elles sont entretenues, restaurées dans le respect de leur matériaux originels, de leur aspect, et des ouvrages de détail : couronnement en brique ou en pierre, mitrons terre cuite, mitre.

Tous les ouvrages de ventilation et tout ouvrage plus important sont regroupés et bâtis selon le principe de la souche de cheminée. Le dessin et les matériaux de cette souche reproduisent les modèles des souches existantes.

Les exutoires ponctuels sont réalisés sous forme d'une douille, intégrée dans le toit en fonction de la forme et du matériau de la toiture.

Tout dispositif technique et ouvrage étrangers à l'architecture d'origine en toiture est totalement dissimulé.

46

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Les dispositions de restauration des ouvrages anciens : matériau, aspect, couleur, ornements*
- *L'implantation et le dessin des souches et neuves et la dissimulation des ouvrages techniques*
- *Leur cohérence avec l'architecture d'origine*
- *La nature du couvrement de la cheminée*
 - *mitron en terre cuite*
 - *mitre en tuile ou en tôle courbe*
- *Le type et le matériau des douilles :*
 - *Douille en zinc pré patiné couleur ardoise dans les toits d'ardoise ou de zinc*
 - *Douille en terre cuite dans les toits de tuile, de même couleur que les tuiles*

1.2.14 - Restaurer les toitures : prises de jour

Enjeux, objectifs

Les prises de jour dans les toitures des édifices intéressants de Pau sont variées, et présentent parfois des motifs architecturaux particuliers tels que des verrières.

L'objectif est de donner un cadre de restauration et de mise en valeur de ces éléments qui participent fortement de l'architecture des toits.

Règles strictes

Les ouvrages de prise de jour dans les toitures des édifices intéressants sont conservés, entretenus, restaurés, restitués selon :

- La composition, les dimensions et la forme de l'élément d'origine,
- Les matériaux d'origine
- Leurs mises en œuvre spécifiques, liées aux particularités des ouvrages et l'étanchéité des raccords à la toiture.
- Leur décor lorsqu'il existe.

Le bois est peint dans la couleur des menuiseries ou des modénatures de l'édifice. Les structures métalliques sont peintes de couleur foncée, dans les couleurs du nuancier de la Ville de Pau.

Les châssis de toiture pour éclairage ou désenfumage sont de type et d'aspect tabatière, en acier ou en fonte, avec meneau central vertical. Ils sont de petite dimension, 80x100 cm. Leur nombre par versant est limité au nombre de travées de la façade.

Les ouvrages et accessoires d'étanchéité sont dissimulés.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification de ou des ouvrages originels, nature, forme dimensions, matériaux:*
 - *lucarnes et lucarnes passantes, avec ou sans amortissements*
 - *verrière, dans le plan de toit, en pyramide ou en dôme*
 - *lanterne, lanterneau*
 - *châssis tabatière*
 - *ouvrages décoratifs tels que lambrequins, amortissement, épis*
- *la restitution des ouvrages les plus singuliers faisant partie de l'écriture architecturale originelle.*

Titre 2 - chapitre 1 - 1.2 Les édifices intéressants

1.2.15 - Restaurer les toitures : amélioration des performances énergétiques

Enjeux, objectifs

Comme pour toutes les constructions anciennes, l'isolation en comble ou en sous toiture est une intervention décisive.

Pour ne pas dénaturer les toitures des édifices intéressants ces interventions ne doivent avoir que peu d'impact sur leur architecture. Il en est de même avec d'éventuels capteurs d'énergie solaire.

Règles strictes

L'amélioration énergétique des toitures s'opère sans rehausse des toitures, ou avec une rehausse n'entraînant ni suppression de cheminées ni d'ouvrages décoratifs.

Les dispositifs de récupération d'énergie solaire ne sont pas visibles en toiture.

1.2.16 – Adapter, modifier.

Enjeux, objectifs

Les travaux de restauration et de mise en valeur des édifices intéressants sont effectués d'après leur disposition d'origine.

Cependant l'évolution des besoins et des usages, l'évolution des cadres réglementaires (sécurité, accessibilité, environnement, santé...), les contraintes financières, amènent à faire évoluer le cadre d'origine.

L'objectif est de cerner les qualités et de l'esprit à donner à ces évolutions au regard de la cohérence de l'architecture de l'édifice, de son cadre urbain et paysager, et de sa mise en valeur.

Règles strictes

Les programmes de réaménagement nécessitant des travaux d'adaptation, de modification, de surélévation ou d'extension sont adaptés à l'édifice.

Les travaux, les modifications, les surélévations et les extensions sont cohérents avec la construction et l'architecture de l'édifice :

- Les modifications de façade sont inscrites dans la composition existante, respectant les travées, les formes
- Les surélévations sont dans le plan des façades et composées avec l'architecture de l'immeuble :
 - En prolongeant les travées et formes des baies de la façade ou en s'inspirant des principes d'attique, de loggia, de façade en retrait derrière une balustrade sommitale
 - En reproduisant la forme de la toiture
- Les extensions sont en continuité physique du bâti existant, implantées à l'arrière dans la parcelle, d'une hauteur inférieure à celle de l'édifice existant et de dimension limitée.

Les ascenseurs sont placés à l'intérieur des édifices ou inscrits dans un édifice adossé à l'arrière du volume principal.

49

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *La définition des ouvrages induits par l'adaptation de l'édifice tels que :*
 - *Aménagement des seuils et des issues pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite*
 - *Percements complémentaires en façades*
 - *Prises de jour en toiture et/ou désenfumage*
 - *Le niveau et la hauteur de la surélévation :*
 - *1 niveau correspondant à 1 étage courant*
 - *Ou plusieurs niveaux justifiés par l'équilibrage de l'immeuble dans le contexte de la rue et des immeubles riverains*
 - *Adjonction d'un volume bâti annexe*
 - *Création d'ascenseurs*
- *Les dispositions et l'intégration architecturale des ouvrages :*
 - *Les perrons et les seuils sont de même matériau ou de même pierre que les ouvrages existants.*
 - *Les menuiseries sont adaptées en conservant leurs matériaux, composition et dispositions.*
 - *Les percements nouveaux en façade s'inscrivent dans la composition architecturale, en reprenant les matériaux, la modénature des baies, le type de menuiserie.*
 - *La cohérence des choix architecturaux avec la façade existante dans le cas de surélévation*
 - *Les prises de jour en toiture et/ou désenfumage sont implantées sur les versants non visibles. Leurs formes et dimensions sont identiques aux ouvrages anciens existants.*
 - *Les volumes additionnels en toiture pour l'intégration d'un ascenseur sont minimisés par l'implantation dans l'édifice et en utilisant des matériaux de revêtement analogues à l'architecture du toit ou en zinc pré patiné.*

Titre 2 - chapitre 1

1.3 Les édifices courants

1.3.1- Conserver ou remplacer les édifices courants

Enjeux, objectifs

Les édifices courants sont des édifices dont le caractère architectural ou historique fait qu'ils peuvent soit être conservés pour être entretenus et améliorés, soit être remplacés par de nouvelles constructions.

Ils assurent essentiellement la continuité et la densité du tissu urbain qui mérite d'être maintenue, ou renforcée selon les quartiers

L'objectif du SPR - AVAP est de permettre un entretien de qualité ou un renouvellement urbain dans un souci de cohérence avec le bâti patrimonial.

Règles strictes

Les édifices courants figurent sur le plan du SPR - AVAP avec une légende appropriée.

Ces édifices sont :

- Conservés, entretenus, améliorés, transformés.
- Démolis pour être reconstruits en lieu et place

Dans le cas de la conservation les règles du présent chapitre sont appliquées

Dans le cas de démolition et reconstruction les règles du chapitre suivant portant sur la construction neuve sont appliquées.

La démolition d'un édifice, sans reconstruction, conduit à une recomposition de l'espace libéré, sans produire de « dent creuse ».

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Le choix de restauration ou de démolition en fonction :*
 - *Des propositions de remplacement dans le contexte urbain :*
 - *Restitution des continuités urbaines*
 - *Densification de tissu bâti le permettant*
 - *Amélioration du paysage urbain*
 - *des possibilités d'amélioration et transformation des immeubles.*
- *Lors d'une démolition sans reconstruction, les modalités de recomposition de l'espace libéré :*
 - *Restructuration de la parcelle*
 - *Formation d'une cour ou d'un jardin*
 - *Retournement des façades*

1.3.2 – Restaurer, améliorer les façades

Enjeux, objectifs

Les édifices courants contribuent aux continuités urbaines et aux tissus tant bâtis que paysagers.

Lorsqu'ils sont conservés, l'objectif du SPR - AVAP. est d'orienter l'évolution de l'architecture de leurs façades vers une meilleure intégration et qualification du paysage de la ville.

Règles strictes

Les modifications et restructurations de façade permettent l'amélioration de la composition architecturale.

Les travaux de ravalement des murs de façades sont établis en référence au nuancier de la Ville de Pau. Sa conformité est vérifiée par les autorités compétentes après séchage.

Les menuiseries sont peintes. La couleur est définie en référence au nuancier de la Ville de Pau. La conformité de la teinte est vérifiée après séchage.

Les boutiques et devantures, leurs enseignes sont établies selon les règles correspondantes du chapitre précédent.

Les travaux d'amélioration énergétique des façades principales sur rue présentent un aspect minéral de type enduit.

Les travaux d'amélioration énergétique des façades secondaires ou arrière présentent un aspect minéral de type enduit, ou sont dissimulées derrière un bardage en ardoise.

Tout dispositif technique et ouvrage étranger à l'architecture en façade est totalement dissimulé.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Les travaux de modification et restructuration susceptible d'améliorer la façade :*
 - *Suppression ou dissimulation des ouvrages techniques, climatiseurs, ventouses, antennes...*
 - *Redéfinition des percements, rééquilibrage, homogénéisation, organisation,*
 - *Mise en œuvre d'enduits et de colorations valorisant l'architecture*
 - *Introduction d'encadrements, de modénatures moulurées ou simplement peintes*
 - *Unification et mise en cohérence des menuiseries,*
 - *Création de boutiques ou de devantures suivant les règles du bâti intéressant.*
- *Le contexte du projet dans le paysage de la rue, les immeubles voisins ou en vis-à-vis, leur caractère et leurs couleurs.*

1.3.3 Restaurer, améliorer la toiture

Enjeux, objectifs

Les édifices courants contribuent aux continuités urbaines et aux tissus tant bâtis que paysagers.

Lorsqu'ils sont conservés, l'objectif du SPR - AVAP est d'orienter l'évolution de l'architecture des toitures vers une meilleure intégration et qualification du paysage de la ville.

Règles strictes

Les formes, pentes, volumes d'origine et leur sens de faîtage sont conservés.

Les couvertures conformes aux matériaux suivants sont conservées ou restituées :

- en ardoise
- en tuile plate dite de Marseille
- en zinc

Les couvertures en tôle, plaques, autres matériaux sont remplacés par les matériaux énoncés ci-dessus.

Les débords de toiture correspondant à des modes traditionnels sont conservés et restaurés :

- corniches et génoises
- passe de toit sur chevrons.

Les lucarnes existantes, correspondant à des modèles traditionnels, sont conservées et restaurées.

Les châssis de toiture sont de petite dimension, 80x100 cm. Leur nombre par versant est limité au nombre de travées de la façade.

Les verrières sont en métal peint dans les couleurs du nuancier de la Ville de Pau.

Les souches de cheminées anciennes sont conservées dans la mesure du possible. Les exutoires sont regroupés dans des souches de cheminées maçonnées et massives. Les exutoires isolés sont inclus dans des douilles en zinc ou en terre cuite.

Tous les ouvrages liés à l'étanchéité de la couverture sont dissimulés.

La modification de la toiture permet d'intégrer les prises de jour nécessaires à l'aménagement des combles et l'amélioration énergétique de la toiture.

Règles cadres

L'évaluation du projet d'insertion des équipements de récupération d'énergie solaire porte sur :

- *Dans le cas de conservation/restauration d'édifices dotés de toitures : la dissimulation des dispositifs qui ne sont pas visibles en toiture*
- *Dans le cas de conservation/restauration d'édifices dotés de toiture terrasse : les dispositifs sont implantés en terrasse et dissimulés depuis l'espace public par l'acrotère*
- *Dans le cas de démolition reconstruction : les dispositifs sont intégrés selon les modalités applicables au bâti neuf*

Titre 2 - chapitre 1 - 1.3 Les édifices courants

1.3.4 - Modifier, étendre, surélever

Enjeux, objectifs

Les édifices courants sont des édifices dont la modification, l'extension, la surélévation sont susceptibles d'accroître le potentiel bâti de la Ville. Dans certains cas les modifications apportées au bâti peuvent être suffisamment conséquentes pour constituer une architecture nouvelle.

L'objectif du SPR - AVAP est d'intégrer ces immeubles dans le paysage urbain de Pau.

Règles strictes

Les travaux visant à surélever, étendre les immeubles courants en leur apportant des modifications lourdes suivent l'un des principes de réécriture suivants :

- Reconstituer un immeuble traditionnel de Pau : les règles du chapitre 1.2 servent de référence dans l'évaluation du projet.
- Composer un immeuble nouveau : les règles du chapitre 1.4 Sont appliquées dans l'évaluation du projet.

Titre 2 - chapitre 1

1.4 Le bâti neuf

1.4.1 Bâtir de neuf

Enjeux, objectifs

La Ville est en perpétuel renouvellement sur elle-même et est appelée à se densifier. L'espace du SPR - AVAP a ainsi également pour vocation d'accueillir des nouvelles constructions par reconstruction d'un immeuble détruit, d'un immeuble n'ayant pas vocation à être conservé, ou encore pour le comblement d'une « dent creuse » existante.

L'objectif du SPR - AVAP est que ces nouvelles constructions, avec leur propre écriture architecturale, soient insérées et évoluent dans le contexte particulier des quartiers : on doit donc assurer en priorité la cohérence de l'ensemble urbain et la continuité du paysage bâti paloï par une communauté de teintes et d'aspect général.

Règles strictes

Les immeubles principaux sont implantés à l'alignement des espaces publics, ou en retrait équivalent à celui des immeubles voisins lorsque les jardins bordent de façon continue l'espace public.

Les immeubles secondaires sont implantés à l'arrière des bâtiments principaux.

La hauteur des immeubles est la moyenne des immeubles riverains mesurée au point haut de la construction. Elle est appréciée en fonction du contexte.

Les façades et clôtures sont colorées dans les couleurs du nuancier de la Ville de Pau.

Les menuiseries de portes, fenêtres, contrevents, pare-soleil sont en matériaux teintés ou peints de couleur mate, dans les couleurs du nuancier de la Ville de Pau.

Les dispositions architecturales intègrent dans la composition tous les ouvrages exploitant les énergies renouvelables ainsi que tous les équipements techniques.

Les espaces libres sont formés et caractérisés soit comme des jardins, en s'inspirant des dispositions cadre du chapitre 1.6, soit comme des cours, en s'inspirant des dispositions cadre du chapitre 1.7.

Les dispositions architecturales et urbaines des équipements publics sont libres, exceptionnelles. Elles sont appréciées pour leur capacité à structurer et valoriser le paysage urbain.

Règles cadre

L'évaluation du projet et de son contexte portent sur :

- *le choix du mode d'implantation de la façade en fonction du contexte de la rue :*
 - *à l'alignement existant pour les quartiers de bâti continu,*
 - *ou avec un retrait à apprécier, constitué d'une cour ou d'un jardin pour les quartiers discontinus et les « rues de jardins ».*
- *l'appréciation du gabarit et de la volumétrie selon les particularités des constructions riveraines, pour éviter les références trop haute ou trop basse au regard de la volumétrie du quartier.*
- *l'appréciation des qualités d'habitabilité et d'intimité des cœurs d'îlots*
- *L'appréciation du rythme parcellaire propre à l'alignement dans lequel s'inscrit la construction neuve, et la pertinence de son rappel dans la composition de façade et dans la volumétrie.*
- *l'organisation des percements, la combinaison des lignes de structure, des modénatures, des ornements, de façon à ponctuer et souligner axes, travées verticales, lignes horizontales*
- *la traduction dans l'architecture de la hiérarchie des façades sur la rue, sur la cour et /ou jardin,*
- *le traitement de la couverture et de sa forme :*
 - *en ardoises pour les toitures en pente*
 - *végétalisée en majorité pour les toitures terrasses.*

L'évaluation du projet d'équipement public porte sur :

- *La capacité de la composition et de l'implantation à engendrer un espace public de référence : place, parvis, perspective urbaine, cour, jardin...*
- *La capacité de l'architecture à offrir une monumentalité par la symétrie, l'échelle et le gabarit plus élevé que les immeubles courants d'habitation, la qualité des matériaux et du décor.*

Titre 2 - chapitre 1

1.5 Les jardins et parcs exceptionnels

59

Titre 2 - chapitre 1 - 1.5 Les jardins et parcs exceptionnels

1.5.1 – Conserver, préserver, restaurer la composition et les plantations.

Enjeux, objectifs

Le tissu urbain de Pau se singularise par la présence de parcs et jardins, témoins du développement de la ville au XIX^e siècle et de l'engouement pour le parc paysager. Les nombreux anglo-saxons présents à Pau à cette époque ont largement contribué à la diffusion et à l'acclimatation de ce modèle. Si plusieurs parcs ont été au cours du XX^e siècle réinvestis par des opérations immobilières, celles-ci se sont parfois faufilees dans le dessin et la composition arborée de ces domaines. Les parcs et jardins encore présents dans la ville et dont la structure plantée renvoie à la composition d'origine sont aujourd'hui précieux et exceptionnels. Leur composition arrive sensiblement à maturité et demande une attention particulière pour conserver, accompagner et renouveler des ensembles de motifs végétaux d'exception.

L'objectif du SPR - AVAP est d'identifier ces espaces et d'affirmer leur intérêt dans le rapport de présentation, de les conserver, préserver, et mettre en valeur en même temps que les programmes construits qui les accompagnent, afin de maintenir dans la ville ces espaces de qualité et de caractère.

Ils font l'objet d'une légende appropriée au plan du SPR - AVAP

Règles strictes

Les jardins et parcs d'exception identifiés au plan du SPR - AVAP sont conservés et maintenus libres de construction.

La composition et le tracé des jardins d'exception, les essences végétales sont conservés et restitués à partir de leur composition d'origine.

60

Règles cadre

La mise en valeur et la conservation des parcs et jardins d'exception s'appuient sur la connaissance des motifs et état des éléments végétaux et bâtis liés à la composition et aux tracés et ambiances du parc ou jardin.

Pour cela, l'établissement d'un plan de gestion est un préalable à toute action d'intervention. L'évaluation du projet porte sur :

- *L'identification de la composition et des tracés originels,*
- *L'identification de la palette végétale et des motifs plantés à l'origine,*
- *L'identification des arbres remarquables par leur essence, leur âge, leur développement leur position particulière dans la composition de l'espace,*
- *L'identification des végétaux, motifs, ensembles nécessitant un accompagnement ou un remplacement compte tenu de leur état phyto sanitaire,*
- *L'identification des parties ayant subi des modifications au regard du parti d'origine (taille, vue, perspective, disparition d'éléments...)*
- *La gestion prévue pour les éléments de la composition (arborée, arbustive...)*
- *L'adéquation des équipements nécessaires à l'accueil du public à l'esprit du parc ;*
- *Les moyens de l'amélioration ou du rétablissement de la composition paysagère :*
 - *restitution, réhabilitation des tracés d'origine, de leurs sols et de leurs limites,*
 - *restitution, renouvellement de la palette végétale,*
 - *restitution, renouvellement des motifs paysagers et des types de végétaux,*
 - *conservation, remise en état des éléments dégradés, disparus ou en mauvais état sanitaire,*
 - *restitution des nivellements (bombage des allées, surplomb des pelouses...)*

1.5.2 – Conserver, entretenir et restaurer les ouvrages construits

Enjeux, objectifs

Les ouvrages construits : clôtures, portails et piliers, grilles, murs, « rochers », pièces d'eau, petits édicules, constructions de services, font partie intégrante de la composition des parcs et jardins et de leur programme. Ils témoignent d'un style, de savoir-faire dans leur construction et leurs matériaux qui caractérisent le parc.

Ils ne sont pas repérés en tant que tels dans le plan du SPR - AVAP mais font partie du parc et jardin d'exception en tant qu'élément constitutif. Seuls les murs et clôtures structurant ont une légende appropriée.

Règles strictes

Les éléments construits intégrés dans la composition d'origine du parc ou jardin sont conservés, restaurés, réparés dans le respect de leur composition d'origine et de leur art de bâtir.

Les édifices liés au parc ou jardin et repérés dans une catégorie du plan du SPR - AVAP se réfèrent aux règles propres à leur catégorie.

Règles cadre

L'évaluation du projet de mise en valeur du parc ou du jardin porte sur :

- *L'identification des éléments construits constitutifs du parc ou du jardin et de leur particularité constructive,*
- *La conservation et restauration des éléments ornementaux et toutes les constructions liées au jardin : treilles, tonnelles, puits, pièces d'eau, serres... avec leurs matériaux et dispositions originelles,*
- *L'identification des dégradations, altérations, auxquelles il s'agit de remédier,*
- *Les dispositions prises en termes de composition, matériaux, gabarit, programme fonctionnel pour assurer l'insertion de nouveaux éléments d'usage dans l'esprit du parc,*
- *Les moyens de l'amélioration, du rétablissement, par :*
 - *La conservation, la restauration des portails anciens, leurs piliers, leurs ferronneries en conformité avec les dispositions originelles*
 - *La réhabilitation des éléments construits en cohérence avec leur art de bâtir,*
 - *La réparation des murs de clôture, de soutènement, et leurs façons de protection en tête de mur, des grilles en ferronnerie selon témoins du même type,*
 - *La restitution d'ouvrages anciens déposés ou démolis,*
 - *La dissimulation de tous les dispositifs techniques étrangers à l'architecture paysagère d'origine (antennes, dispositifs liés aux énergies renouvelables...)*

Titre 2 - chapitre 1

1.6 Les jardins intéressants

Titre 2 - chapitre 1 - 1.6 Les jardins intéressants

1.6.1- Conserver pour l'essentiel, valoriser les jardins, les plantations

Enjeux, objectifs

Une grande partie de Pau se caractérise par un parcellaire de jardins accompagnés de leurs villas de villégiature selon une forme pavillonnaire. Ce paysage urbain de petites ou moyennes villas forme une couronne au cœur de ville ancien et participe fortement par la luxuriance des jardins, par l'architecture des villas et leurs architectures de clôtures, par l'organisation des quartiers, à la richesse patrimoniale de la ville. Les jardins accompagnent aussi l'architecture des immeubles urbains de faubourg en créant en cœur d'îlot des espaces de respiration. Ils sont aussi autant d'espaces de qualité pour la vie urbaine d'aujourd'hui et contribuent par leur présence à une régulation climatique comme à la biodiversité.

L'objectif du SPR - AVAP est d'identifier ces espaces pour les conserver, préserver et mettre en valeur afin de maintenir en ville la diversité de ces villas et de leurs jardins sans qu'ils perdent leur caractère.

Ils peuvent recevoir les adjonctions nécessaires à l'adaptation des villas existantes, des immeubles de faubourg ou aux usages du jardin. Toutefois le jardin doit rester majoritaire et continuer à être présent « pour l'essentiel » dans ses qualités. Son existence reste dominante.

Règles strictes

Les jardins et espaces libres figurent au plan du SPR - AVAP avec une légende appropriée.

Ils restent libres de construction sur l'essentiel de leur étendue.

Les aménagements et constructions autorisés sont réalisés dans l'équilibre du jardin et définis au chapitre 1.6.3 ci-après.

Les bandes jardinées et cultivées au-devant des immeubles et villas, bordant les rues et leur donnant un caractère paysager, sont conservées libres de construction.

Ils sont conservés, entretenus, restaurés mis en valeur dans le respect de leur nature et leur qualité de jardin :

- Sol perméable et majoritairement végétalisé
- Présence de plantations de différentes strates incluant des arbres de haute tige.

Règles cadre

L'évaluation du projet de conservation et de mise en valeur du jardin porte sur :

- la préservation et la valorisation des végétaux, éléments de composition existants,
- la composition et l'organisation du ou des jardins,
- L'identification des arbres remarquables par leur essence, leur âge, leur développement leur position particulière dans la composition de l'espace,
- le choix de la palette végétale et des motifs plantés
- la restitution des murs de clôture sur la rue selon témoins de murs du même type,
- la préservation et la restitution en limite séparative :
 - d'un mur de briques,
 - d'un mur maçonné enduit, dans les couleurs de la palette de la ville,
 - d'une clôture légère en grillage non brillant doublée d'une haie de végétaux.
- les modes de gestion envisagée
- l'échelle des plantations d'arbres de haute tige qui restent à la dimension de la parcelle.

L'évaluation du projet d'aménagement et de la partie de jardin conservée porte sur :

- La préservation des parties sensibles dans le paysage urbain et des arbres remarquables,
- L'appréciation et la définition des parties les moins sensibles dans le paysage urbain pouvant accueillir des évolutions ou des constructions : les espaces à l'arrière des immeubles, en cœur d'îlot ou en fond de parcelle
- L'appréciation de la proportion de l'espace aménagé de l'ordre de 25% de son étendue, à apprécier selon la cohérence de l'aménagement au regard du tissu urbain, de l'habitabilité et de l'espace jardiné.

1.6.2- Entretien et restaurer les ouvrages construits

Enjeux, objectifs

Le caractère des jardins repose aussi sur la nature des constructions qui en font partie : serres, écuries, annexes, tonnelles, pergolas...murs, escaliers, bassins. Ceux-ci correspondent à un art de bâtir qui leur est propre mettant en œuvre des maçonneries de pierre, de galets, de briques, de la serrurerie et des décors de faïence, de brique...Ces éléments font partie intégrante du jardin et méritent d'être préservés et soignés.

L'objectif du SPR - AVAP est de sensibiliser à leur présence et à leur rôle dans la composition du jardin pour en assurer la préservation, la réparation et en prolonger l'usage.

Ces éléments ne sont pas repérés en tant que tels mais sont intégrés dans la légende appropriée à la catégorie des jardins intéressants au plan du SPR – AVAP. Les murs et clôtures intéressants font l'objet d'une catégorie repéré au plan du SPR – AVAP. Ils sont réglés au chapitre 1.9.

Règles strictes

Les constructions liées aux jardins intéressants sont préservées, entretenus et réparées dans le respect de leur composition, de leur architecture, de leurs matériaux et mise en œuvre.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *l'identification de l'élément construit et, de son art de bâtir*
- *les dispositions prises pour le réparer, le restaurer dans le respect de son art de bâtir :*
 - *structures en bois ou en métal*
 - *rocailles et ornements en pierre ou en ciment moulé*
 - *fontaines en pierre, sculptures...*
- *la référence à des éléments construits du même type en cas de restitution.*

Titre 2 - chapitre 1 - 1.6 Les jardins intéressants

1.6.3 - Aménager dans l'équilibre du jardin : piscines, constructions

Enjeux, objectifs

Les jardins sont le complément indissociable des constructions auxquelles ils apportent de la qualité de vie. Leur adaptation est parfois nécessaire pour intégrer ces usages de « pièce en plus » : piscine, bassin, terrasses, pelouse, annexe bâtie, construction secondaire. ...

L'objectif du SPR - AVAP est de rendre possible ces adaptations, sans qu'elles dénaturent la valeur patrimoniale des jardins et la présence dominante des végétaux et surfaces perméables.

Règles strictes

La mise en valeur et l'aménagement des jardins sont conformes à leur situation et à leur caractère. Leur adaptation induit une organisation et une composition dans la parcelle affirmant une dominance du végétal et le maintien des sols perméables.

L'apport d'aménagement, la création de bassins ou piscines se font dans le respect de l'équilibre du jardin et de sa composition jardinée.

Les constructions sont autorisées dans le respect de l'équilibre du jardin et de sa conservation pour l'essentiel comme défini au chapitre 1.6.1 :

- des extensions limitées du bâti en continuité de celui-ci limitées à 15% de la surface de la parcelle.
- des constructions liées à l'usage du jardin (annexes, serres, abri pour local technique...)
- des constructions secondaires en fond de parcelle lorsque l'essentiel de l'étendue du jardin est maintenue.

66

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *la composition des végétaux conservés et sa proportion au regard des aménagements nouveaux*
- *la composition générale du jardin avec ses parties plantées, circulées, aménagées,*
- *la palette végétale mise en œuvre, détaillée par motifs plantés,*
- *le maintien de la perméabilité des sols*
- *l'intégration de petites constructions d'utilité ou d'agrément, les serres, les pièces d'eau dans la composition du jardin : leurs matériaux de construction sont mats, et dans la couleur de la palette de la ville,*
- *la maîtrise de l'impact visuel des piscines :*
 - *par des fonds et parois de couleur grise, verte ou beige*
 - *par des accessoires de fermeture de couleur mate*
 - *par l'insertion des ouvrages techniques*
 - *dans des édicules de jardin participant de sa composition*
 - *ou dans l'édifice principal*
- *l'architecture des extensions et des constructions secondaires selon les règles du chapitre 1.4*

Titre 2 - chapitre 1

1.7 : Les espaces libres et cours

1.7.1- Conserver et valoriser les espaces libres et les cours

Enjeux, objectifs

Le tissu urbain de la ville ancienne de Pau se compose de parties bâties continues formant les rues et les espaces publics, et de cours (ou jardins), espaces libres.

Plusieurs cours ou espaces libres dont la valeur patrimoniale a été identifiée (cours remarquables, hôtel particulier...) méritent d'être conservés et restaurés en tant que telles.

L'objectif du SPR - AVAP est d'identifier ces espaces pour les conserver, préserver et mettre en valeur afin de conserver dans la ville ces espaces d'articulation.

Règles strictes

Les cours et espaces libres à conserver figurent au plan du SPR - AVAP avec une légende appropriée. Elles restent libres de construction.

Elles sont conservées, entretenues et restaurées dans le respect de leur composition et architecture d'origine.

Les calades de galets, les sols perméables, les ouvrages décoratifs et ornementaux, les seuils et emmarchements en pierre sont conservés, réparés, entretenus et restitués dans le respect de leur matériau et mise en œuvre.

1.7.2 - Promouvoir un aménagement adapté

Enjeux, objectifs

Les cours et espaces libres identifiés sont conservés mais peuvent être aménagés pour tenir compte de l'évolution des besoins, par exemple l'accessibilité.

L'objectif du SPR - AVAP est de permettre ces évolutions sans perdre la qualité et l'intérêt de ces espaces.

Règles strictes

Les aménagements sont réalisés dans le respect des dispositions originelles.

Tous les dispositifs techniques, fileries et constructions adventices dénaturant l'architecture de la cour sont déposés et effacés.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *La composition de l'espace, son maintien à travers les aménagements divers*
- *Les choix mobiliers et leur implantation dans la géométrie existante*
- *La conservation de la topographie de la cour et l'insertion ponctuelle des rampes et aménagements.*
- *Les sols dont le caractère et la perméance sont assurés par la conservation des matériaux anciens et le choix des matériaux complémentaires*
- *L'éclairage de mise en valeur, accordé entre l'architecture et la cour.*
- *Le caractère des plantations d'accompagnement, inscrites dans du mobilier et dans la composition de l'espace.*

Titre 2 - chapitre 1

1.8 : Les espaces libres à qualifier suivant le contexte

1.8.1- Aménager l'espace libre, construire

Enjeux, objectifs

Les espaces libres à qualifier selon le contexte sont des espaces libres non bâtis, qui ne sont identifiés ni comme des jardins ni comme des cours dont le maintien et les conditions d'aménagement sont définis dans les chapitres précédents.

L'attention est mise sur des dispositions évitant que disparaissent les valeurs d'usages (vues, double orientation, ventilation, parties en « creux », sol perméable... La réalisation de constructions est possible, dans le cadre de l'évolution des cours et de la recomposition des espaces libres et des espaces publics, suivant le type de tissu urbain.

L'objectif du SPR - AVAP est de permettre une qualification et une amélioration de ces espaces, soit en tant qu'espace libre de respiration pour le tissu urbain, soit en étant partiellement construit pour l'amélioration du tissu urbain.

Règles strictes

Les espaces libres à qualifier selon le contexte font l'objet d'une légende appropriée au plan du SPR – AVAP.

L'aménagement des espaces libres s'appuie sur une programmation à l'échelle des parcelles concernées et du quartier impliqué.

Dans le tissu urbain continu et dense, les espaces libres constituent des cours permettant l'éclaircissement et l'aération des façades. Elles sont maintenues et dégagées des constructions adventices et tous équipements techniques les encombrant.

Dans la mesure où les façades ne sont pas dénaturées par l'aménagement projeté, elles sont :

- Maintenues et aménagées en tant que cour à rez de sol, suivant les règles du chapitre 1.7
- Couvertes dans la limite de hauteur du rez de chaussée soit :
 - Par une verrière en métal peint
 - Par une terrasse restituant la cour à hauteur du premier étage.

Dans le tissu pavillonnaire ou discontinu, les espaces libres ont un caractère plus résiduel.

L'aménagement et la construction sur une partie de l'espace contribuent à structurer et améliorer l'aménagement de la parcelle, en incluant les clôtures sur la rue et entre parcelles

Les constructions neuves sont établies suivant les règles du chapitre 1.4 concernant le bâti neuf.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *Le programme des besoins et son adaptation à la nature, aux dimensions et au caractère de l'espace libre :*
 - *Dans le cas d'une construction : Implantation, gabarit, structuration de la parcelle*
 - *Pour l'espace restant libre : caractère de l'aménagement et des évolutions des différentes parties :*
 - *Agrandissement d'un jardin, suivant les règles du chapitre 1.6*
 - *Agrandissement d'une cour permettant du stationnement de véhicules en s'inspirant des règles du chapitre 1.7*
- *la définition des clôtures :*
 - *sur la rue :*
 - *d'un mur maçonné enduit, dans les couleurs du nuancier de la Ville de Pau*
 - *d'un mur surmonté d'une claire voie en bois ou en métal*
 - *en mitoyenneté : d'un mur maçonné ou d'une clôture légère en grillage non brillant doublée d'une haie de végétaux.*

Titre 2 - chapitre 1

1.9 : Les murs ou clôtures structurants

Titre 2 - chapitre 1 - 1.9 Les murs ou clôtures structurants

1.9.1- Conserver, entretenir et restaurer

Enjeux, objectifs

Les parcelles de cours construites ou de jardins forment l'espace public par la continuité de leurs murs ou de leur clôture. Cet aspect structurant est important et participe au paysage urbain caractéristique de Pau. Parmi ces murs et clôtures certains par leur mise en œuvre, leur art de bâtir, leur situation urbaine, leur diversité, la richesse des savoir-faire développés dans les ferronneries et les décors méritent d'être conservés.

L'objectif du SPR - AVAP est de les identifier pour les conserver, préserver et mettre en valeur pour maintenir ce caractère entre ruralité et préciosité des jardins.

Ces murs ou clôtures structurants font l'objet d'une légende appropriée au plan du SPR - AVAP.

Règles strictes

Les murs et clôtures identifiés sur le plan sont conservés, restaurés, dans le respect de leur art de bâtir et de leur composition (murs maçonnés de pierre de galets, grilles sur murs, portails, portillons...) et de leur programme décoratif.

Règles cadre

La mise en valeur des murs et clôtures est conforme à leur art de bâtir, leur caractère et programme décoratif.

L'évaluation du projet porte sur :

- *Les dispositions de conservation, de réparation, d'entretiens envisagés dans le respect des logiques constructives des maçonneries notamment :*
 - *Maçonnerie et chaperons de galets apparents hourdés au mortier de chaux*
 - *Chaperons en pierre de taille d'origine locale*
 - *Piliers en pierre de taille des portails*
 - *Maçonneries de brique*
 - *Décors et ornements*
- *La disposition des ferronneries des clôtures, grilles, portails, portillons :*
 - *Sections et dimensions*
 - *Dessin et décors*
- *La disposition des ouvrages en bois des portails, claire voies, et des auvents qui les abritent*
 - *Composition et dessin*
 - *Profils, section, dessin des bois tournés*
 - *Peinture et coloration selon le nuancier de la Ville de Pau*

Titre 2 - chapitre 1

1.10 : Les alignements plantés

Titre 2 - chapitre 1 - 1.10 Les alignements plantés

1.10.1- Conserver, restituer, remplacer, créer

Enjeux, objectifs

L'arbre urbain occupe une place de choix à Pau. Dans les espaces publics, le motif d'alignement d'arbres de moyenne et de grande venue, parfois conduits et soignés particulièrement pour participer à la composition paysagère est très présent. Ce motif structure et signe l'ensemble des grands espaces urbains : places, boulevards, esplanade, allées, mais aussi de nombreuses rues et avenues...

Le choix des essences renvoie à l'histoire de Pau et à sa position si particulière : très urbaine et à la « mode » d'un certain côté (platanes, tilleuls) et encore rurale et montagnarde de l'autre..

L'objectif du SPR - AVAP est de :

- *identifier les alignements majeurs pour les conserver, préserver, restituer et mettre en valeur pour maintenir ce caractère jardiné déterminant pour la ville de Pau.*
- *Promouvoir la plantation des rues de Pau*

Règles strictes

Les alignements plantés identifiés font l'objet d'une légende appropriée au plan du SPR - AVAP.

Ces plantations d'alignement sont conservées, entretenues et soignées, et renouvelées selon leur caractère et le caractère du paysage urbain auquel elles participent.

76

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *l'état de santé des arbres et les modalités de soin et d'entretien,*
- *le cas échéant, le choix des essences, la cohérence et l'homogénéité du plan de replantation*
- *la conduite et le mode de gestion*
- *le maintien de la perméabilité des sols.*
- *la création de nouveaux alignements d'arbres*
- *le caractère continu ou discontinu lié aux facteurs de composition :*
 - *fenêtre de vue*
 - *perspective*
 - *transparence*
 - *paysage urbain*

Titre 2 - chapitre 1

1.11 Les espaces publics

Titre 2 - chapitre 1 - 1.11 Les espaces publics

1.11.1- Promouvoir un aménagement de l'espace public adapté

Enjeux, objectifs

L'étude diagnostic du SPR - AVAP montre la diversité des espaces publics paalois et de leurs ambiances, à côté de l'enchaînement des grands espaces publics paysagers qui forment l'identité de Pau. Ils sont destinés à être embellis en conformité avec leurs caractères et leurs ambiances urbaines qui découlent notamment des époques auxquelles ces espaces ont été créés.

L'objectif du SPR - AVAP est de promouvoir des aménagements d'espaces publics qui valorisent l'identité des différents espaces.

Ils ne font pas l'objet d'une légende spécifique car tout le domaine public de gestion publique ou équivalente est concerné.

Règles strictes

Les aménagements des espaces publics respectent les tracés urbains et leur géométrie.

Les anciens revêtements de sols, les calades de galets sont conservées, réparées, restituées.

Les réseaux électriques et téléphoniques sont dissimulés.

Les projets et aménagements des espaces publics s'inscrivent dans une programmation d'ensemble, tenant compte d'un contexte élargi au-delà du strict périmètre de l'opération, de façon à promouvoir une cohérence à long terme de mise en valeur.

Règles cadre

L'évaluation du programme porte sur :

- *la cohérence et les continuités dans les intentions d'aménagement à long terme : fonctionnement, mobilités et partage,*
- *les caractères et ambiances liées aux quartiers et leur histoire,*
- *les méthodes et outils permettant d'assurer cohérence et continuité,*
- *la concertation au sein de la CLSPR..*

L'aménagement de l'espace public participe à la valorisation de l'architecture et du patrimoine. L'évaluation des projets porte sur :

- *le respect de la topographie naturelle des sols, sauf lorsqu'il s'agit de restituer une topographie ancienne attestée par des études historiques et archéologiques,*
- *L'identification et la mise en valeur des arbres remarquables par leur essence, leur âge, leur développement leur position particulière dans la composition de l'espace,*
- *la mise en œuvre de matériaux de revêtements naturels analogues aux couleurs et aux matériaux d'origine locale : galets, pierre, sables, gravillons,*
- *la limitation des revêtements de bitume aux parties circulées,*
- *la perméabilité des revêtements stationnés ou piéton par la mise en œuvre de procédés adaptés (pose sur sable, matériaux drainants par exemple)*
- *l'atténuation des marquages au sol traités par inclusion de matériaux, de logos discrets, ou de pièces métalliques,*
- *l'intégration du mobilier urbain fonctionnel (banc, poubelles, etc..) dans la composition de l'espace public pour ne pas perturber la composition des constructions ou les vues intéressantes,*
- *la dissimulation des infrastructures lourdes telles que transformateur, conteneurs, toilettes, abribus par l'intégration dans la composition de l'espace public en tenant compte du paysage urbain. Leurs matériaux sont dans la couleur de la palette de couleur de la ville,*
- *la mise en œuvre d'un programme de plantation adapté au caractère des lieux : alignements, pied de façade, et participant à la biodiversité en ville,*
- *la réduction de l'impact des panneaux de signalisation (de sécurité, directionnels, d'information) en les unifiant, limitant leur nombre,*
- *l'éclairage public ramené en façade.*

1.11.2- Promouvoir la présence des monuments dans l'espace public

Enjeux, objectifs

L'espace public, qu'il soit déterminé par le monument ou simplement son accompagnement discret tient compte de la présence du monument.

L'objectif du SPR - AVAP est de promouvoir une mise en valeur et des aménagements respectueux de leurs présences et des compositions qu'ils engendrent.

Les Monuments sont repérés au plan du SPR - AVAP par une légende appropriée.

Règles strictes

Les compositions monumentales, les perspectives documentées sont conservées, valorisées.

Les socles et revêtement de sols documentés sont conservés, réparés, restitués.

Dans les projets d'espace public sont pris en compte l'insertion de monuments et d'œuvre d'arts, dans le caractère des lieux :

- Dimension symbolique, culturelle et mémorielle
- géométrie, perspectives
- échelle

Règles cadre

L'aménagement de l'espace public participe à la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

L'évaluation des projets porte sur :

- *l'identification de sources documentées portant sur la création du monument, son concepteur, ses dispositions d'origine*
- *la mise en œuvre de matériaux de revêtements conformes aux dispositions d'accompagnement du monument,*
- *la mise en œuvre de matériaux de revêtements naturels analogues aux matériaux d'origine locale : galets, pierre, sables, gravillons,*
- *la mise en œuvre de revêtements perméables (pose sur sable, gravillons, herbe...)*
- *l'intégration du mobilier urbain fonctionnel (banc, poubelles, éclairage, etc..) dans la composition de l'espace public pour ne pas perturber la composition autour du monument ou les vues intéressantes,*
- *la dissimulation des infrastructures lourdes telles que transformateur, conteneurs, toilettes, abribus par l'intégration dans la composition de l'espace public en tenant compte du paysage urbain. Leurs matériaux sont dans la couleur de la palette de couleur de la ville,*
- *l'accompagnement paysager et sa composition dans le respect des dispositions d'origine et du monument auquel il n'est pas fait concurrence.*

Titre 2 - chapitre 1

1.12 : Les monuments situés sur l'espace public

Titre 2 - chapitre 1 - 1.12 Les monuments situés sur l'espace public

1.12.1- Conserver, entretenir et restaurer les monuments

Enjeux, objectifs

Plusieurs espaces publics s'articulent à des monuments. Ceux-ci peuvent motiver la création de l'espace public dans une composition monumentale ou plus simplement être inscrits dans le dessin de celui-ci sans pour autant être majeurs dans la composition. Les monuments sont commémoratifs (monument aux morts), symboliques (statuaire, sculpture) anciens ou contemporains. Ils témoignent aussi d'usage ou de composition effacés comme le petit « chalet » en rocaille des allées du stade nautique.

Ces monuments méritent une protection adaptée pour leur conservation, leur valorisation, leur entretien et l'articulation qu'ils entretiennent avec l'espace public.

L'objectif du SPR - AVAP est de promouvoir leur conservation, valorisation et l'aménagement respectueux des espaces publics dans lesquels ils s'inscrivent.

Règles strictes

Les monuments sont repérés au plan du SPR - AVAP par une légende appropriée.

Ils sont conservés in situ.

Ils sont entretenus, restaurés, valorisés avec des techniques respectueuses de leur nature constitutive, matériaux et dispositions originelles : pierre, bronze, bas-relief, construction..

82

Règles cadre

L'évaluation du programme de conservation, d'entretien et de mise en valeur porte sur :

- *la présence des sources documentaires se rapportant au monument,*
- *l'identification de l'état initial du monument et de son implantation éventuelle dans la ville,*
- *l'identification des pathologies présentes sur le monument ou l'œuvre,*
- *l'identification des mesures prises pour assurer entretien, restauration, réparation dans le respect de la nature du monument,*
- *l'usage de techniques non abrasives.*

Titre 2- Chapitre 2 : Règles particulières applicables aux secteurs des espaces publics paysagers exceptionnels (secteur EP)

2.1.1 Entretien et restaurer les espaces publics paysagers exceptionnels

Enjeux, objectifs

Au sein du SPR - AVAP plusieurs grands espaces publics paysagers, articulés les uns aux autres, confèrent à Pau une structure urbaine et une forme extrêmement originale, qui lui valent le qualificatif de « ville jardin ». Ces espaces sont l'héritage pour certains des grands jardins liés au Château des rois de Navarre, ou des parcs des villégiatures du XIXe siècle.

L'étude diagnostic a conduit à délimiter sur plan du SPR - AVAP l'emprise de ces espaces publics paysagers exceptionnels, incluant les sites actuellement déjà protégés.

L'objectif du SPR - AVAP est, à travers les évolutions urbaines et réglementaires à venir, de prendre en compte à l'échelle du projet urbain la valeur d'ensemble structurante, malgré le fractionnement inévitable des programmes d'intervention.

L'objectif est également de promouvoir méthodes et contenus d'intervention fondés sur la connaissance des « motifs », de leur histoire et le renforcement l'identité urbaine et paysagère de chacun des lieux.

Règles strictes

Les règles concernant les espaces publics sont appliquées.

Les espaces publics paysagers exceptionnels sont conservés, entretenus, restaurés et valorisés dans le respect de leur caractère.

Tout plan de gestion de site et toute intervention sur un espace public paysager exceptionnel prend en compte dans son programme et dans son projet :

- la connaissance historique de l'évolution des lieux
- la définition du motif paysager propre au lieu
- l'articulation de l'espace étudié dans l'ensemble

Règles cadre

L'évaluation du projet se fait en fonction de :

- *La documentation de l'histoire des lieux, à partir de documents écrits et graphiques, conservés pour beaucoup aux archives de la Ville de Pau :*
 - *Evolution urbaine et formation des lieux*
 - *Conception des aménagements et des jardins, listes de plantation..*
 - *Choix mobiliers anciens, implantation des petits monuments, kiosques...*
 - *Analyse des modifications et des altérations éventuelles, affaiblissant le caractère du lieu*
- *La définition du « motif » paysager :*
 - *Reconnaissance du tracé*
 - *Inventaire et état des plantations*
 - *Analyse des vues, des ambiances, des modes de gestion, des matériaux, des rapports du minéral au végétal...*
 - *Analyse des problématiques conditionnant le maintien et/ou l'évolution du motif : pathologies, conflits d'usages, évolution climatique et biodiversité*
 - *Mise en évidence du « motif » propre au lieu et les moyens pratiques de son redéploiement*
- *L'articulation de l'espace étudié dans l'ensemble :*
 - *Evaluation de l'espace étudié comme séquence dans l'ensemble*
 - *Définition des articulations : seuils, vues, continuité, nivellement, rapport des essences dans la palette plus large, cohérence des choix de mobiliers et de mise en lumière...*

La Commission Locale est sollicitée dans le cadre de cette appréciation.

2.1.2 Caractériser chaque espace selon sa nature et son caractère

Règles cadre

Les espaces publics paysagers exceptionnels figurent sur le plan du SPR - AVAP avec une légende et un indice appropriés.

L'évaluation du programme et du projet, au sein de l'ensemble paysager exceptionnel constituant le secteur EP, se fait espace par espace en fonction de la nature et du caractère de chacun :

A – Espace végétalisé planté sur le relief ouest du coteau de la ville : revers de caractère naturel boisé, d'essences endémiques, témoin localisé du site et paysage originel

B- Cimetière urbain : motif de cimetière paysager, incluant plusieurs compositions additionnées : allées, alignement, mails, arbres isolés, espace ouvert, incluant des essences sempervirens

C- Place de Verdun et ses casernes : motif de très grand « padouen » planté, ouvert à l'accueil et aux usages urbains de grande ampleur, avec des alignements d'arbres de haute tige à port élevé, souvenir de l'échelle des boisements de la haute plante du jardin royal

D- Parc du château : motif de la forêt jardinée, en gestion domaniale, héritage du parc de chasse et de loisir du Château

E- Basse plante : motif de la terrasse jardinée et ordonnée, en gestion domaniale, héritage de la terrasse des topiaires du jardin royal

F- Terrasses et cours du château : motifs des jardins des basses cours, en gestion domaniale, évocation des jardins de fin de la période médiévale et de la mise en valeur du château au XIX^e siècle

G- Place de la Déportation : anciennement place Bellevue, lieu urbain exceptionnel, motif de place minérale plantée, faisant le lien entre la ville historique, le château, le parlement de Navarre, le clocher ancien de Saint Martin et le grand paysage au-delà du gave, espace doté de quelques arbres de haute tige à l'échelle du grand site

H- Place Gramont : espace urbain réglé, minéral, aux façades urbaines ordonnancées avec arcades, structuré par des architectures monumentales réglant les niveaux et autrefois doté latéralement de parterres, souvenir du jardin des berceaux du jardin royal

I-Square de l'église Saint-Martin : squares successifs d'esprit XIX^e, faisant de partie du programme d'aménagement urbain de l'église Saint Martin, avec une palette végétale variée et d'échelle mesurée, dans le registre du square éclectique et ornemental

J - Place Royale : motif de place ordonnée et plantée d'un mail d'arbres de haute tige conduits, agrandie et ouverte progressivement vers le paysage

K- Squares Aragon et Georges V : espace public, composé en symétrie et en séquences entre palais des Pyrénées et boulevard, incluant divers motifs : alignement d'arbres, parterres jardinés

L- Parc Beaumont : motif du grand parc paysager public XIX^e, incluant une palette d'arbres de haute tige variés et des équipements publics liés à la vie du parc.

M - Boulevard des Pyrénées : motif exceptionnel de belvédère continu et formant façade de la ville tournée vers les Pyrénées (paséo ou croisette) à dominante minérale, ordonné en séquences articulant les places et squares.

Titre 2 – chapitre 2 – 2.1 Les espaces publics paysagers exceptionnels

N- Bois Louis, chemin du Roi, jardin de l'hôtel du Département : ensemble riche et complexe de motifs de jardins, parcs urbains, esplanades de la basse ville au pied du Boulevard des Pyrénées, entre Ville et espace du Gave. Espaces structurés par les canaux, les alignements d'arbres de haute tige des avenues, les cheminements entre basse et haute ville.

Ensemble paysager majeur qui constitue une entrée de ville par la gare, et en même temps parce que libre de construction massives, confère à la Ville de Pau une valeur de grand site

O – Terrasses et versants de l'avenue du stade Nautique : espaces publics paysagers prolongeant à l'est le motif de belvédère

P – Parc Lawrance : motif de parc d'une villa XIX^e, devenu public. Motif de grand parc paysager, incluant une palette d'arbres de haute tige variés.

Q- Allées de Morlaàs : motif ancien d'allée cavalière plantée de plusieurs rangs d'arbres alignés d'essence locale (chênes). Héritage du paysage rural suburbain.

R - Hôpital Saint-Luc : motif de la cité jardin appliqué à un équipement hospitalier dans la conception du dessin et de la palette végétale.

S : le jardin des Sœurs de la Société de Marie Réparatrice : motif de jardin conventuel, clos et protégé.

T : jardin du Tiers Ordre dominicain : motif de jardin conventuel, clos et protégé.

U : la villa Saint Basil's : motif du jardin et parc d'ornement de grande villa du XIX^e.

V : parcelle détachée du domaine originel de Saint Basil's : motif de jardins familiaux

W : Villa Beït-Rahat : motif de jardin d'ornement d'une villa du XIX^e siècle.

X : Domaine Notre Dame de la Charité du Bon Pasteur : motif du jardin d'une congrégation de bienfaisance du XIX^e siècle.

Titre 2 - Chapitre 3 : Règles particulières applicables au secteur P

3.1.1 Concevoir programme et projet urbain dans la ville historique

Enjeux, objectifs

Plusieurs parties et espaces importants de la ville contenus dans le SPR - AVAP sont des secteurs en devenir, faisant l'objet d'études et de projets localisés. Cependant ces espaces contiennent également des immeubles et espaces libres identifiés au plan du SPR – AVAP pour leur intérêt patrimonial individuel.

L'objectif du SPR - AVAP est de promouvoir une démarche élargie de projet urbain, et dans ce cadre d'intégrer et, si nécessaire, outrepasser les valeurs et catégories individuelles au service d'une meilleure qualité du cadre architectural et urbain.

Règles strictes

Les secteurs de projet figurent sur le plan du SPR - AVAP avec une légende appropriée.

Dans les secteurs de projet figurant au plan du SPR - AVAP, les programmes et les projets d'aménagement et de construction sont établis sur un périmètre urbain pertinent, inclus dans le périmètre du secteur de projet défini au plan du SPR - AVAP.

Ces projets sont examinés et validés par la Commission Locale de suivi du SPR.

Dans le cadre du projet urbain du secteur concerné les règles applicables aux différentes catégories sont réévaluées.

Règles cadre

L'évaluation du projet porte sur :

- *La pertinence du périmètre, qui doit être suffisant pour établir un programme et un projet de restructuration d'échelle urbaine*
- *La restructuration générale urbaine : implantation des équipements, structuration par les voies et les mobilités, adéquation du programme au contexte urbain et au fonctionnement du quartier.*
- *La restitution d'une morphologie cohérente avec la ville existante :*
 - *continuité du contour physique continu des îlots de façon à distinguer l'espace de la rue et l'espace de l'intérieur d'îlot,*
 - *implantation des constructions dans un dialogue urbain appuyé sur le contexte :*
 - *formant l'espace public par des alignements continus dans le cas des faubourgs urbains*
 - *en cœur de jardins dans le cas des quartiers de pavillons de jardins*
 - *le fractionnement du bâti en référence au parcellaire y figurant et au contexte urbain,*
- *La structuration et l'harmonisation du paysage urbain, articulée avec l'existant, par :*
 - *la volumétrie en référence au bâti ancien (catégorie édifices exceptionnels, édifices intéressants) présent dans le contexte urbain,*
 - *la présence de cours, jardins, organisés en référence aux compositions urbaines des jardins et cours identifiés au plan du SPR - AVAP, et au contexte*
 - *les palettes végétales et les motifs plantés utilisés dans la composition des jardins,*
- *la valorisation du projet dans la ville historique par l'intégration des éléments existants choisis et conservés :*
 - *plantations, jardins*
 - *éléments bâtis : mur, bâti*

La réévaluation des catégories de l'AVAP est réalisée dans le cadre du projet :

- *choix des éléments identifiés à mettre en valeur dans le projet : « point d'appui » de la mise en valeur du quartier...*
- *définition des adaptations nécessaires : accessibilité, reconversions....*
- *définition des démolitions/remplacement nécessaires : structuration urbaine...*

Titre 2 – chapitre 3 – 3.1 Les secteurs de projet

Intérêts patrimoniaux servant de supports dans le projet urbain :

Secteur P 1 : Le Hédas

- Faille topographique et paysagère formant le site en éperon de la ville historique
- Valeur environnementale de coulée et continuité paysagère, associée aux jardins
- Paysage urbain original : échelles, typologies, architectures d'arrières, mémoire de l'eau, terrasses et murs
- Importance des espaces publics et des cheminements

Secteur P 2 : Halles

- Grand tracé urbain régulier
- Mémoire de projets urbains ambitieux :
 - Esplanades plantées de l'ancienne halle, espace de liaisons
 - Axes de symétrie et constructions publiques
 - Tracé Jaussely pour une grande structuration est ouest
- Echelle urbaine et élévation importante des édifices publics et privés

Secteur P 3 : Foirail

- Caractère du foirail, convivial, lié à l'échelle modeste du bâti, simple et relativement bas
- Contraste avec quelques arbres de haute tige dominant le site
- Rotonde

Secteur P 4 : îlot Guynemer

- Caractère urbain de l'îlot Guynemer, bâti en continu sur la périphérie et formant des rues
- Caractère du cœur d'îlot, paisible et ouvert : lieux d'usage, mobilités douces

Secteur P 5 : Carrefour Alsace Lorraine, entrée de ville nord, Carnot

- Dualité entre caractère du côté sud, continu et côté nord paysager
- Effet de seuil entre ville étendue et ville ancienne contenue
- Grand ordonnancement planté du boulevard d'Alsace

Secteur P 6 : îlots OAP du PLU et îlots de projet :

- P 6-1 Ilot Batsale : articulation de tissus différents, paysage urbain d'entrée de ville
- P 6-2 Ilot Navarrot : logiques d'îlots et de rues,
- P 6-3 Ilot Lajus/XIV juillet : logiques d'îlots et de rues, paysage urbain d'entrée de ville
- P 6-4 Ilot Carrérot/Bonado : articulations de 2 tissus urbains
- P 6-5 Ilot Carreau : trame et échelle urbaine historique
- P 6-6 Rue du Moulin : paysage urbain historique majeur, château, porte de ville, canal

Secteur P 7 : Parc des Expositions

- Tissu urbain paysager aéré, bel ensemble de grands arbres, héritage de villa,
- Coulée verte à l'échelle de l'agglomération
- Tissus urbains voisins constitués : alignement, maille, échelle...

Secteur P 8 : Jardins et canaux de la basse ville : secteur de projet et d'espaces publics paysagers majeurs

- Socle paysager de la ville en balcon vers les horizons palois
- Canaux et jardins, alignements d'arbres de haute tige
- Architecture de pavillons (pavillon des Arts, Gare du funiculaire, bois Louis)
- Paysage d'entrée de ville (gare), de transition entre Ville et gave, entre haut e bas...

Secteur P 9 : Rives du Gave

- Paysage de lit majeur de Gave (ripisylves, essences spécifiques...), inondable
- Espace hors de l'urbain mais en dialogue
- Coulée verte et bleue à l'échelle de l'agglomération (échelle de projet)
- Canaux, ouvrages d'art liés
- Architecture à l'échelle d'infrastructures (murs, ponts, gare, usines, entrepôts...)
- Passage de la Ville, frontale, au grand paysage pyrénéen

Glossaire

Acrotère	Prolongement du mur de façade au-dessus du plan d'une toiture.
Alignement	Détermine l'implantation des constructions par rapport au domaine public.
Appareil	Manière dont les moellons, les pierres ou les briques sont assemblées dans la maçonnerie.
Arbre de 1° grandeur	Arbre dont la taille adulte dépasse 20 m : exemple chêne, érable sycomore, marronnier, hêtre, peuplier, frêne, platane, cèdre, sapin...
Architecture d'origine	Architecture de l'édifice lors de sa construction, soit parce qu'elle est connue par des documents ou la lecture archéologique de l'édifice, soit en comparaison avec des édifices construits à la même époque. Peut renvoyer au « style » de l'architecture
Badigeon	Mélange homogène d'eau et d'un liant naturel d'origine minérale (chaux aérienne, terres, pigments).
Banne ou store banne	Dispositif mobile en toile tendue par des armatures permettant de donner de l'ombre à une baie ou une terrasse
Cadre dormant	Menuiserie dans laquelle vient s'emboîter la partie mobile (ouvrant) d'un bloc porte ou bloc fenêtre.
Chaînage	Partie en appareil formant l'angle saillant de la jonction de deux murs
Chaux	Matière obtenue par décomposition thermique du calcaire utilisée comme liant dans la construction.
Chaux aérienne	En fonction de la pureté du calcaire d'origine (teneur en argile), réagit et fait sa prise au contact de l'air.
Chaux hydraulique	Une chaux est dite hydraulique quand elle contient au maximum 20% d'argile. Elle fait sa prise majoritairement au contact de l'eau et en partie au contact de l'air.
Chevron	Pièce de bois équarrie sur laquelle on fixe les lattes qui soutiennent la toiture.
Composition architecturale de façade	Manière d'ordonner les différents éléments constitutifs de la façade (ouvertures, niveaux, décors).
Composition d'origine	Manière dont le bâtiment, le jardin, le parc, l'espace public a été ordonné, dessiné, conçu en termes de géométrie et de composition.
Conformité	Respect de la règle.
Conserver	Ne pas démolir.
Construction d'utilité ou d'agrément	Local de rangement d'outillage, pavillons de jardin.
Corniche	Couronnement continu en saillie d'une façade.
Croix de Saint-André	Deux pièces de bois assemblées à entaille l'une dans l'autre en X.
Dauphin	Tube recourbé au ras du sol qui termine un tuyau de descente d'eaux pluviales.
Disposition originelle	Pour un édifice ou partie d'édifice datée, ensemble de ce qui forme sa disposition (forme, dimension, matériaux, composition...) telle qu'elle était à l'origine.
Encadrement	Profils ou ornements ajustés pour servir d'entourage à un panneau ou une baie.
Entablement	Saillie qui est au sommet des murs d'un bâtiment et qui supporte la charpente de la toiture. Parties de certains édifices qui surmonte une colonnade et comprend l'architrave, la frise, et la corniche.

Espace public de référence	Motif de référence : rue, esplanade, mail, parvis, cours, avenue, place...
Etat sanitaire	Etat de santé de l'édifice ou du végétal.
Façade d'origine	Composition initiale de la façade, qui est en rapport avec l'architecture de la période d'édification de l'édifice.
Feuillure	Entaille pratiquée dans l'ébrasement d'une porte ou d'une fenêtre pour recevoir les vantaux ou les châssis.
Gabarit	Taille, volume et forme générales que peut prendre un bâtiment en fonction des règlements d'urbanisme.
Génoise	Fermeture d'avant toit formée de plusieurs rangs de tuiles canal en encorbellement sur le mur.
Haute tige	Arbres dont le tronc mesure de 180 à 250 cm.
Hourdé	Pierres, moellons, galets ou briques reliés par un mortier.
Imposte	Partie supérieure fixe ou ouvrante d'une porte ou d'une fenêtre.
Lanterneau	Tourelle ajourée ou vitrée surmontant une toiture et éclairant l'édifice par le haut.
Linteau	Pièce horizontale (en bois, en pierre, en métal par exemple) qui ferme la partie supérieure d'une ouverture et soutient la maçonnerie.
Masque	Eléments végétaux ou clôture cachant des équipements à la vue ou les abritant du soleil par exemple.
Mitre	Chapeau triangulaire surmontant une cheminée qui sert à protéger de la pluie et à éviter que le vent ne rabatte les fumées (Robert) Couronnement d'une cheminée.
Modèle d'origine	Des éléments de décor obéissent à des « standards ». Retrouver l'exemple qui a permis l'exécution de l'élément au moment de sa construction ou de sa mise en place.
Modénature	Eléments d'ornement d'une façade : encadrements, bandeaux, corniche...
Motif	Elément de décor, de paysage qui se répète. Modèle, thème plastique d'une œuvre (en particulier d'une peinture de paysage) ou partie de ce thème. (Larousse)
Motifs paysagers	Voir ci-dessus. Une plantation d'alignement est un motif paysager, de même qu'un arbre isolé dans un parc par exemple.
Original	Lié à l'origine, à l'époque de la construction ou de la réalisation, aux caractères particuliers, spécifiques et identitaires des espaces et des bâtis de Pau.
Ouvrage	Edifice, bâtiment construit.
Palette végétale locale	Ensemble de végétaux, adaptés par leur rusticité et leur présence « naturelle » au site ou à la région.
Passe de toit	Débord de toit formé par les chevrons qui portent des planches brutes de sciage ou peintes.
Pathologie	Ensemble des désordres qui peuvent affecter un bâtiment dans ses éléments structurels : fissures dans des façades, remontées capillaires, effondrement de structures, insectes ou champignons dans les bois de charpente ou de plancher...
Persienne	Contrevent fermant une baie, comportant un assemblage à claire-voie de lamelles inclinées.
Perspiration	Perméabilité d'un matériau à la vapeur d'eau et capacité à l'évacuer naturellement.
Profil	Section perpendiculaire d'un élément d'architecture (corniche).

Projet	Conception d'une opération de construction, de restauration, d'un chantier.
Ripisylve	Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur le bord des cours d'eau.
Saillie	Avance qu'ont les membres, ornements ou moulures au-delà du « nu » de l'aplomb des murs.
Second œuvre	Ensemble des éléments ne participant pas à la structure porteuse de l'ouvrage (électricité, plomberie...).
Section (chevron)	Surface présentée par un élément architectural (chevron) à l'endroit où elle est coupée par un plan transversal.
Tableau	Espace dans l'épaisseur du mur entre la feuillure (porte ou fenêtre) et le parement extérieur du mur.
Technique originelle	Art de bâtir ayant présidé à la mise en œuvre de la maçonnerie, de la charpente, de la couverture par exemple au moment de leur édification. Fait référence à des techniques courantes ou singulières ayant permis l'édification.
Travées d'ouvertures	Distance entre deux baies dans le sens horizontal.
Tuiles de couvrant	Se dit en couverture des tuiles canal présentant leur face convexe vers le haut (elles chevauchent les tuiles dont la face concave est vers le haut et qui canalisent l'eau de pluie, celles-ci sont dites « tuiles de courant »).
Types, typologies	Classification des constructions en fonction de leurs formes, matériaux, époques....

CAHIERS DE FICHES ARCHITECTURALES ET DE COLORATION CLASSEES PAR EPOQUE ET PAR STYLE



L'architecture du XVI^e siècle à Pau et ses couleurs

Opération de mise en valeur des façades



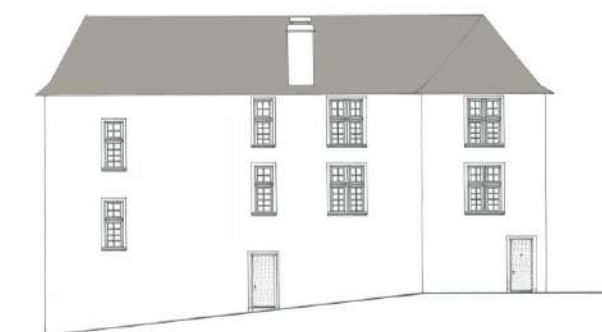
Les immeubles ci-après présentés, sont donnés à titre d'exemple des grandes typologies du bâti à Pau. Ils sont classés par période. On trouvera différentes variations de ces types.

La mise en valeur des façades est étudiée à travers deux thèmes:

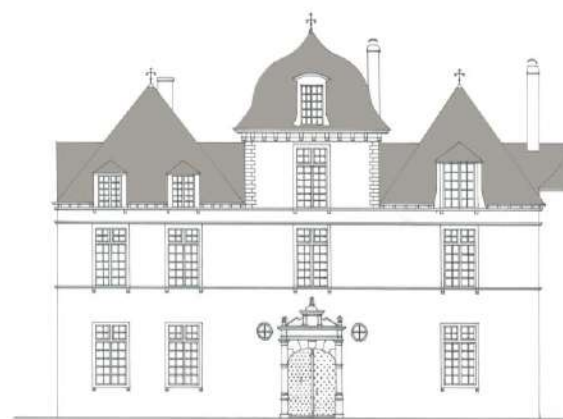
L'architecture : chaque immeuble est étudié à trois échelles de lecture : l'échelle et la situation urbaine, l'échelle de la façade et de la composition et l'échelle du détail.

La couleur : des exemples de coloration et l'étude des valeurs des couleurs sont proposés sur chaque façade. En découle la composition de nuanciers par grandes périodes étudiées.

L'architecture du XVI^{ème} siècle à Pau et ses couleurs



Maison de ville
5, rue de Sully



Hôtel particulier Peyré
2, rue du Château

L'architecture du XVII^{ème} siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture du XVIII^{ème} siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture de 1930 - 1940 à Pau et ses couleurs

L'architecture de 1960-70 et contemporaine à Pau et ses couleurs

L'architecture contemporaine à Pau et ses couleurs

Les ensembles urbains : Place Reine Marguerite

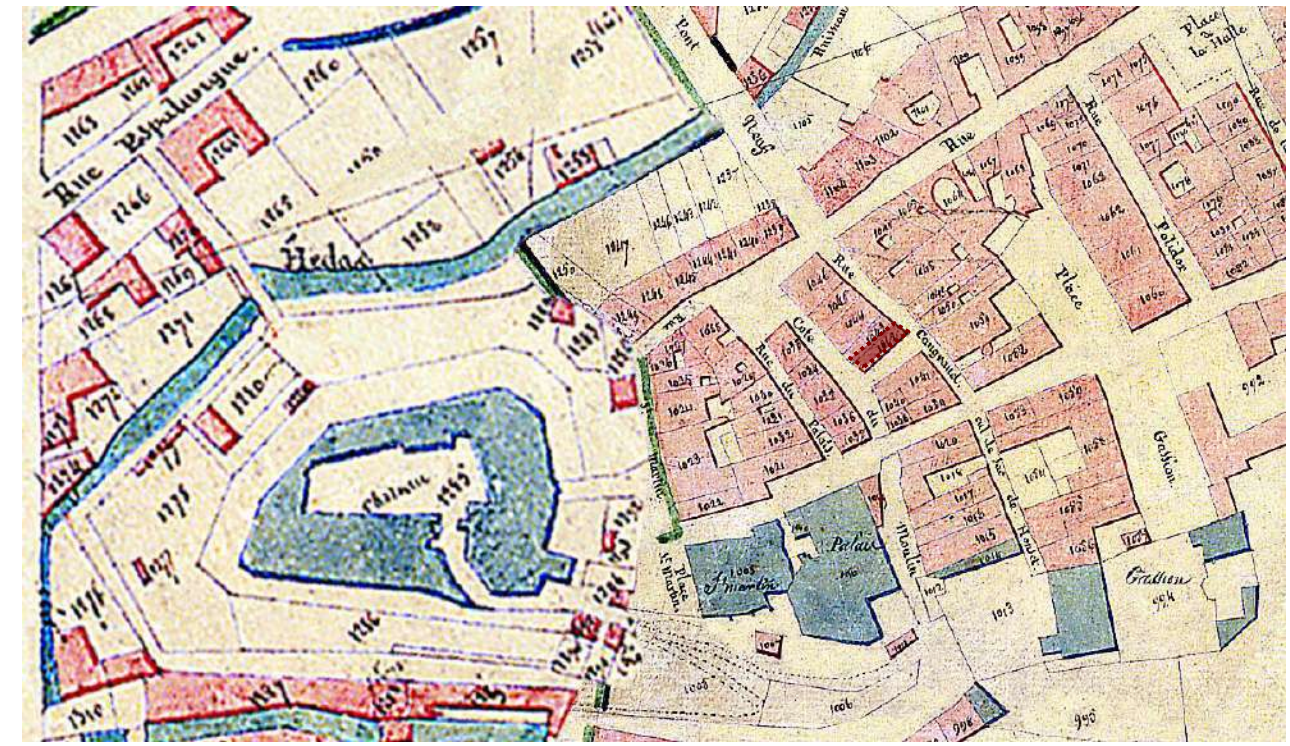
Les ensembles urbains : Place Saint Louis de Gonzague

Les ensembles urbains : Place Albert 1er

5, rue de Sully – quartier du château



Cadastre actuel



Cadastre Napoléonien de 1812

Le n° 5 rue de Sully, se situe dans le quartier ancien du château. Il s'insère dans un tissu urbain hérité de la ville médiévale : parcelle étroite et en lanière. Le bâti a gardé la même disposition qu'au début du XIX^e siècle (cf cadastre Napoléonien ci-contre).

Cet immeuble occupe le bout de l'îlot, entre trois rues étroites. Il développe trois façades dont une au Sud, impasse de Sully, sur toute la profondeur de l'îlot.



Façade rue du Moulin

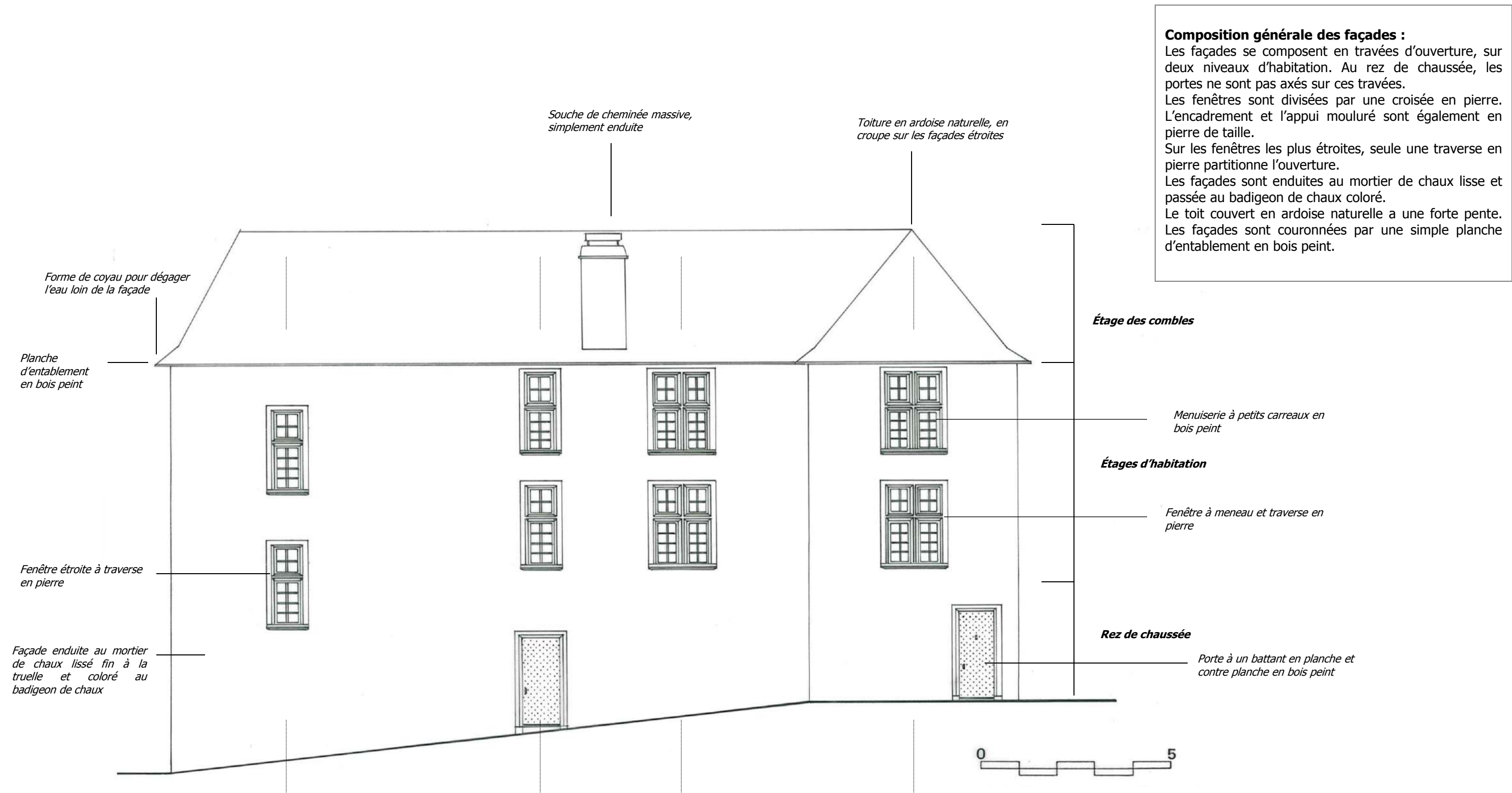


Angle de la rue et de l'impasse de Sully

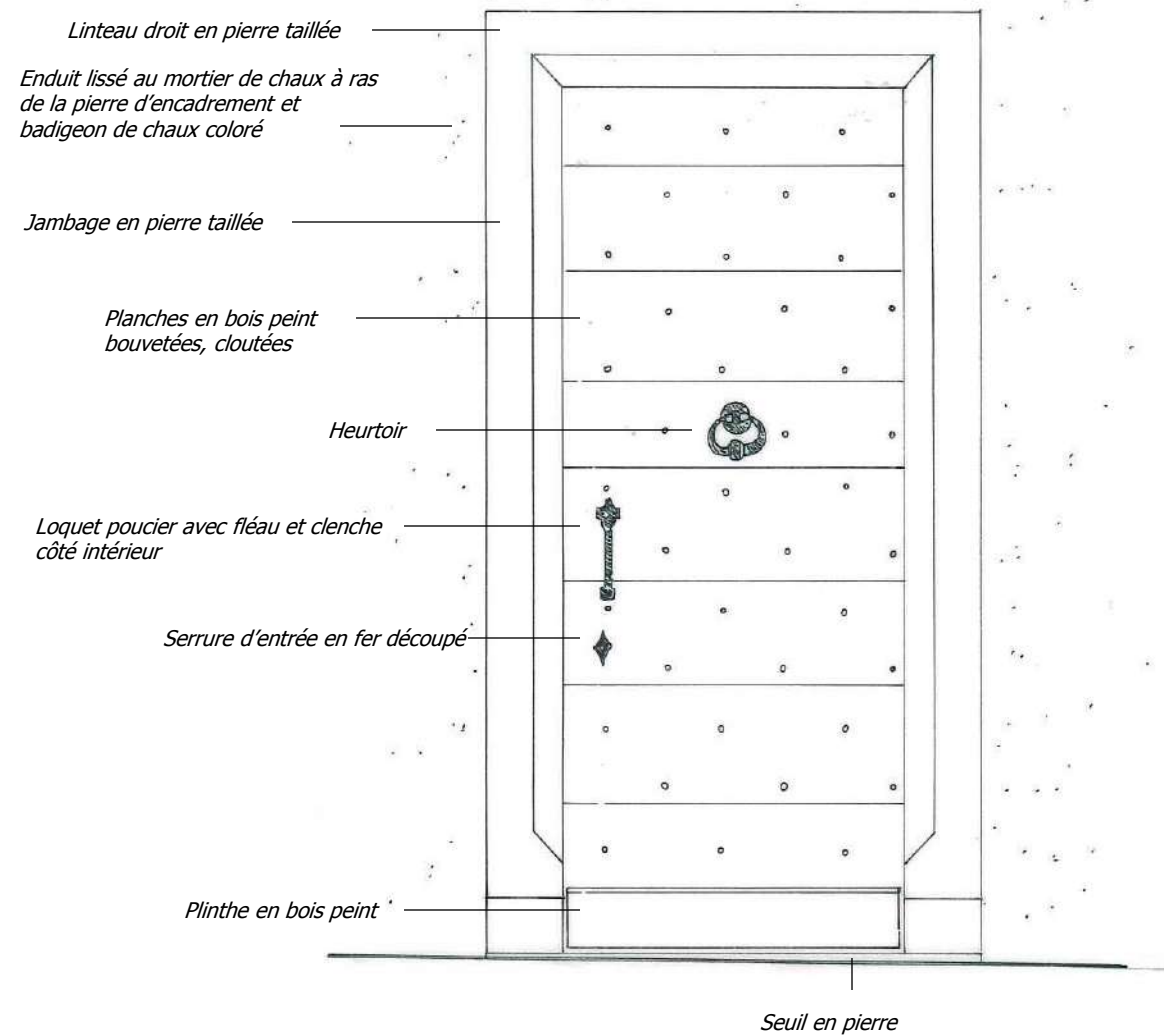
Les photographies ci-contre rendent compte de la situation de l'édifice dans le paysage urbain : rues étroites bordées par des façades plus hautes que la largeur de la rue, rythme étroit du parcellaire.



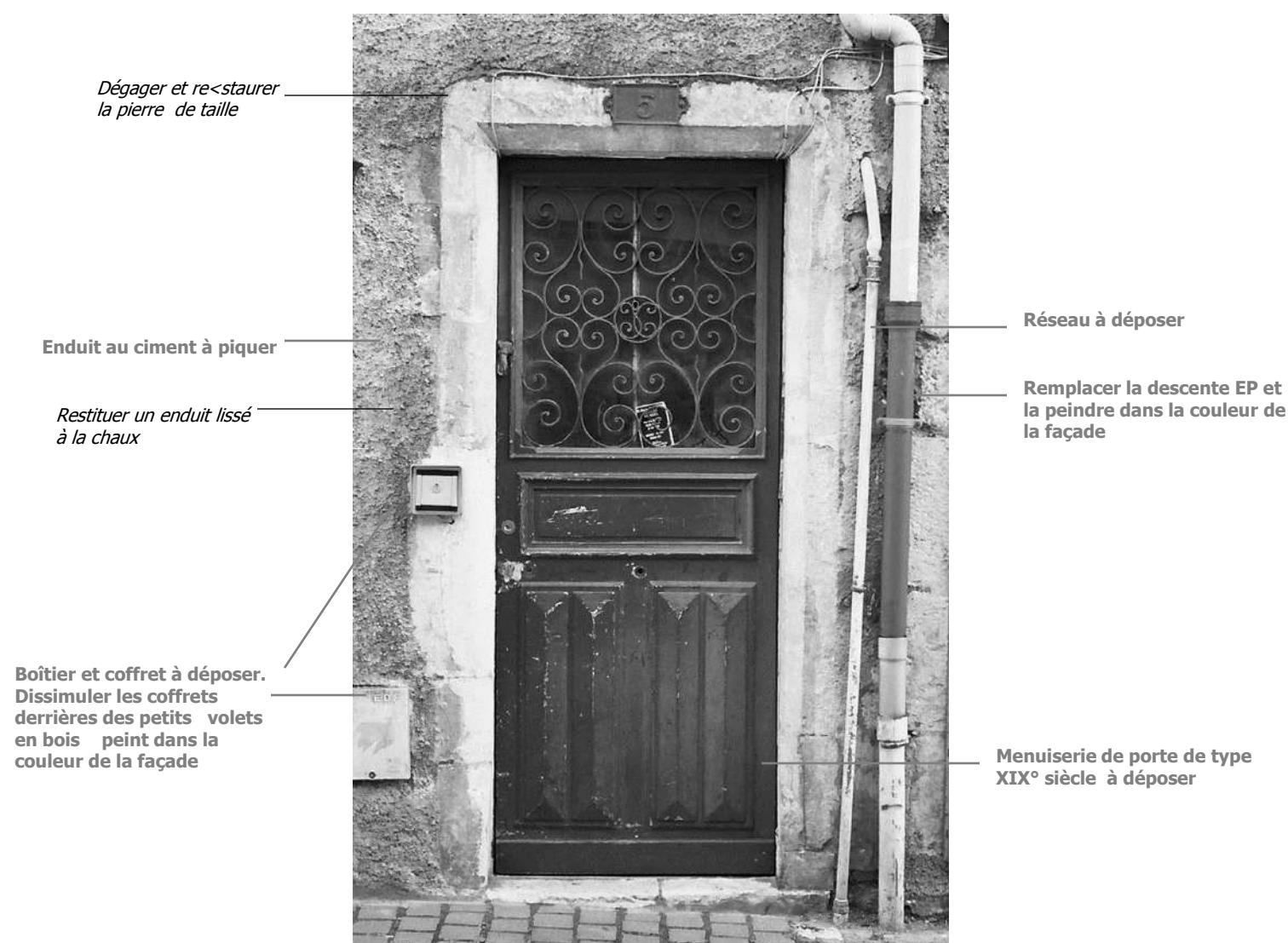
Photographie des façades en l'état actuel



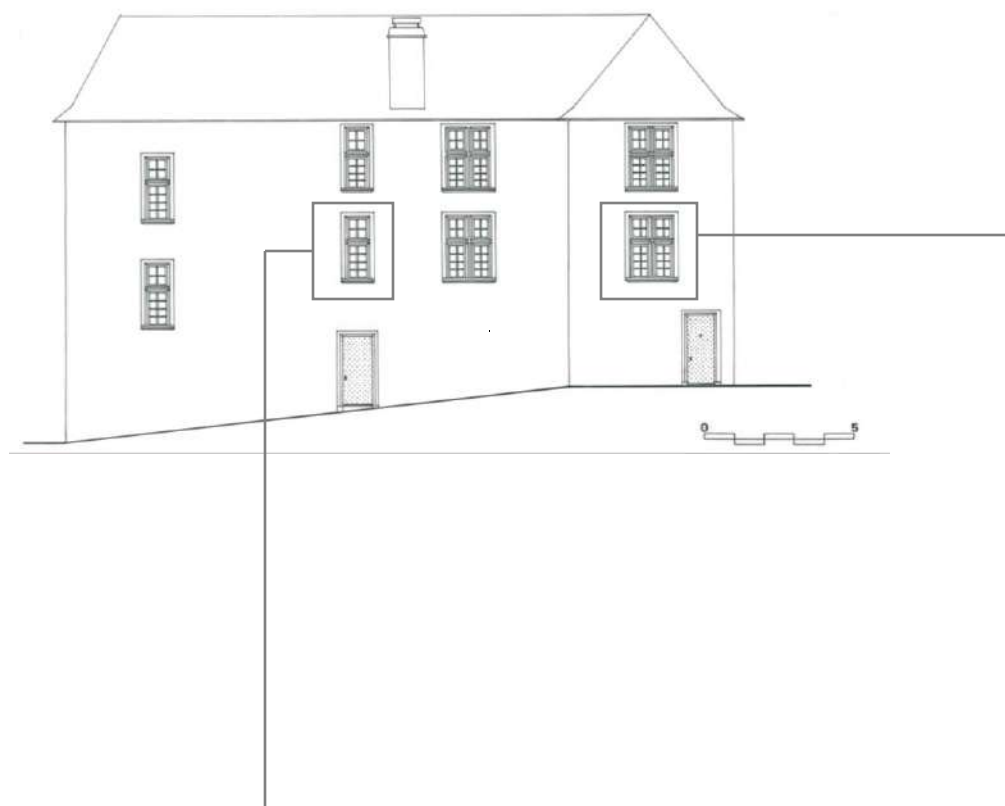
Dessin des façades rue de Sully et impasse de Sully : essai de restitution dans le caractère des façades du XVI^e siècle.



La porte d'entrée: essai de restitution



La porte d'entrée: état actuel



Type de linteau à moulure qui s'apparente à l'architecture du XVII^e siècle.

Enduit à grain à piquer

Restituer un enduit lisse à la chaux et passé au badigeon de chaux coloré

Enduit à restaurer au ras du jambage en pierre

Restituer la fenêtre à croisée en pierre

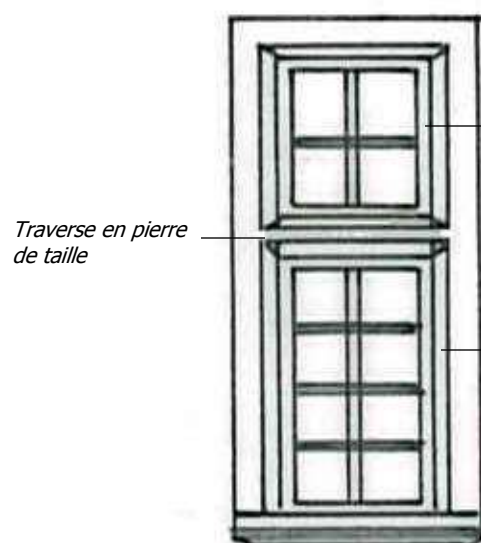
Menuiserie en bois à déposer

Gonds des contrevents à déposer, réparation de la pierre de taille

Câblerie et spot à déposer



La fenêtre étroite: état actuel



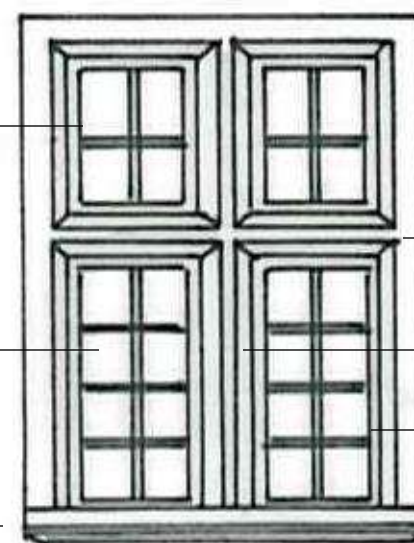
Traverse en pierre de taille

Menuiserie du vasistas en bois peint, petits carreaux

Volets intérieurs

Appui de baie en pierre moulurée

La fenêtre étroite: essai de restitution



Dégager la pierre d'encadrement: enduit au ras de la pierre

Amorce du meneau en pierre encore visible

Croisillon en pierre de taille

Meneau en pierre de taille

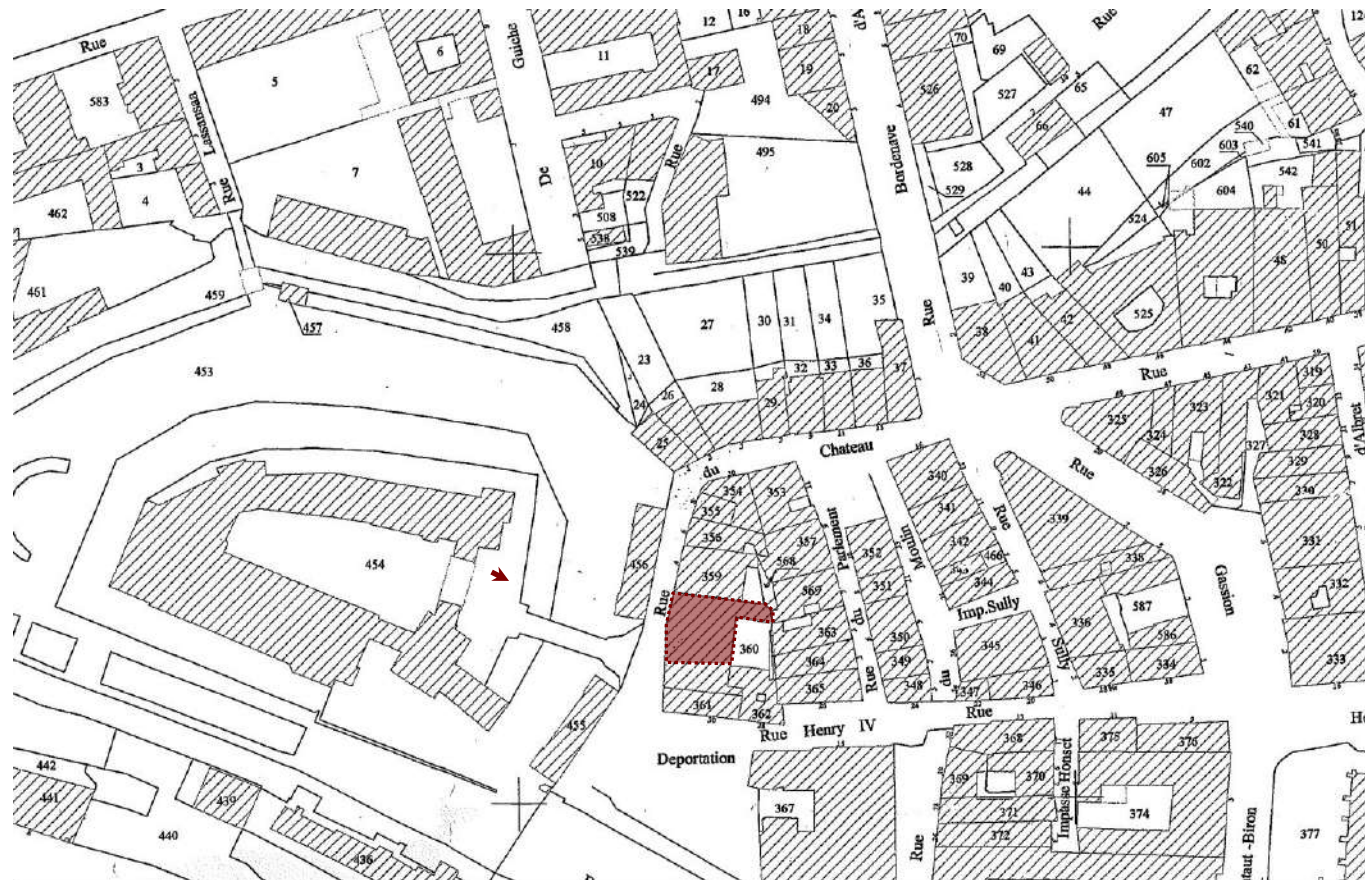
Menuiserie du vantail en bois peint, petits carreaux

La fenêtre à croisée : essai de restitution

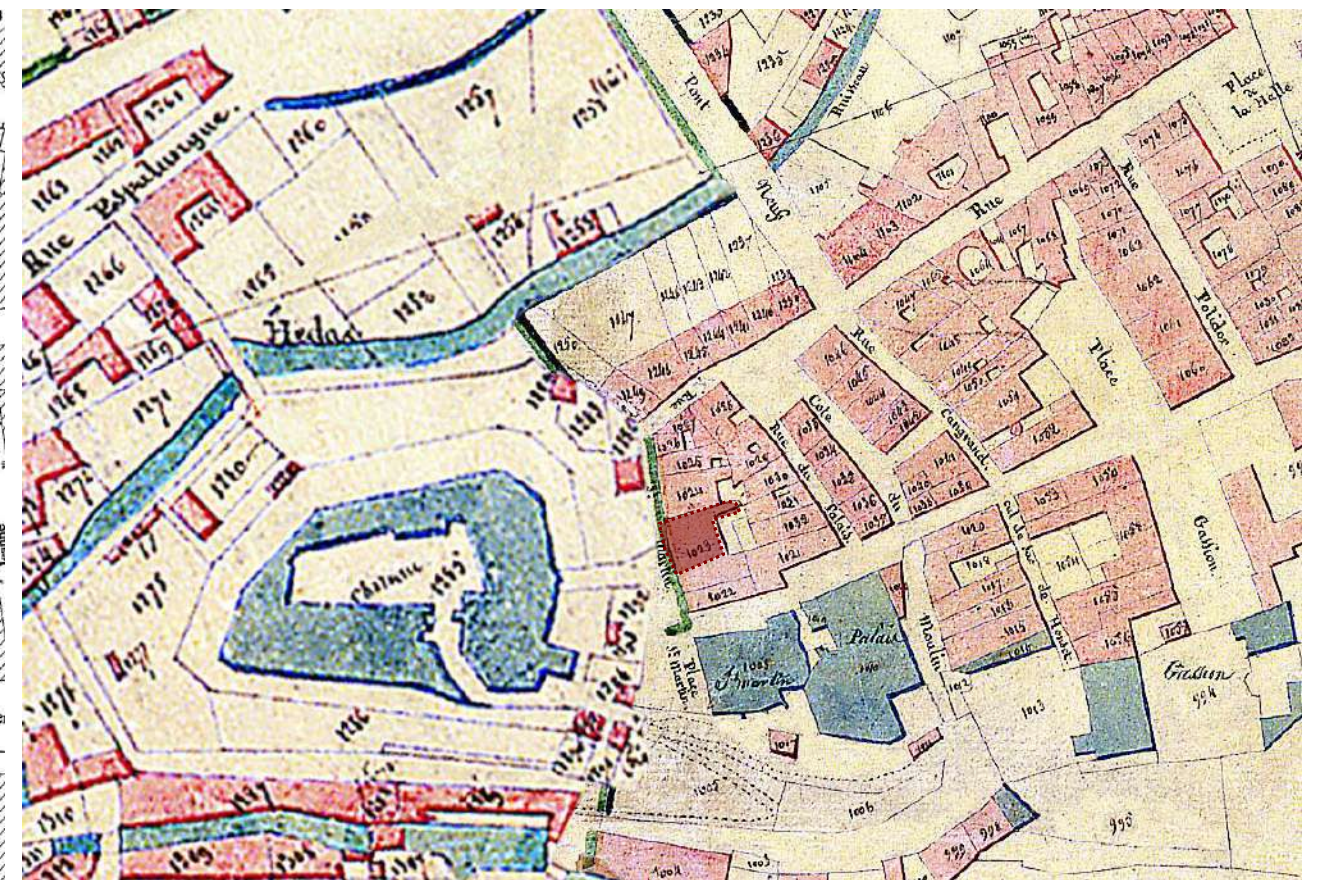


La fenêtre : état actuel

2, rue du château – quartier du château



Cadastre actuel



Cadastre Napoléonien de 1812

L'hôtel de Peyré est construit en face du château de Pau, dans le quartier le plus ancien de la ville. Cet hôtel dont la construction a débuté à la fin du XVI^e siècle, est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. La façade occupe toute la largeur de la parcelle. A l'arrière, une cour intérieure a été aménagée.

Ce bâtiment occupe une place importante dans le paysage urbain de par sa situation en face du château (depuis la terrasse, la façade est largement visible) et par son architecture à caractère patrimonial exceptionnel.



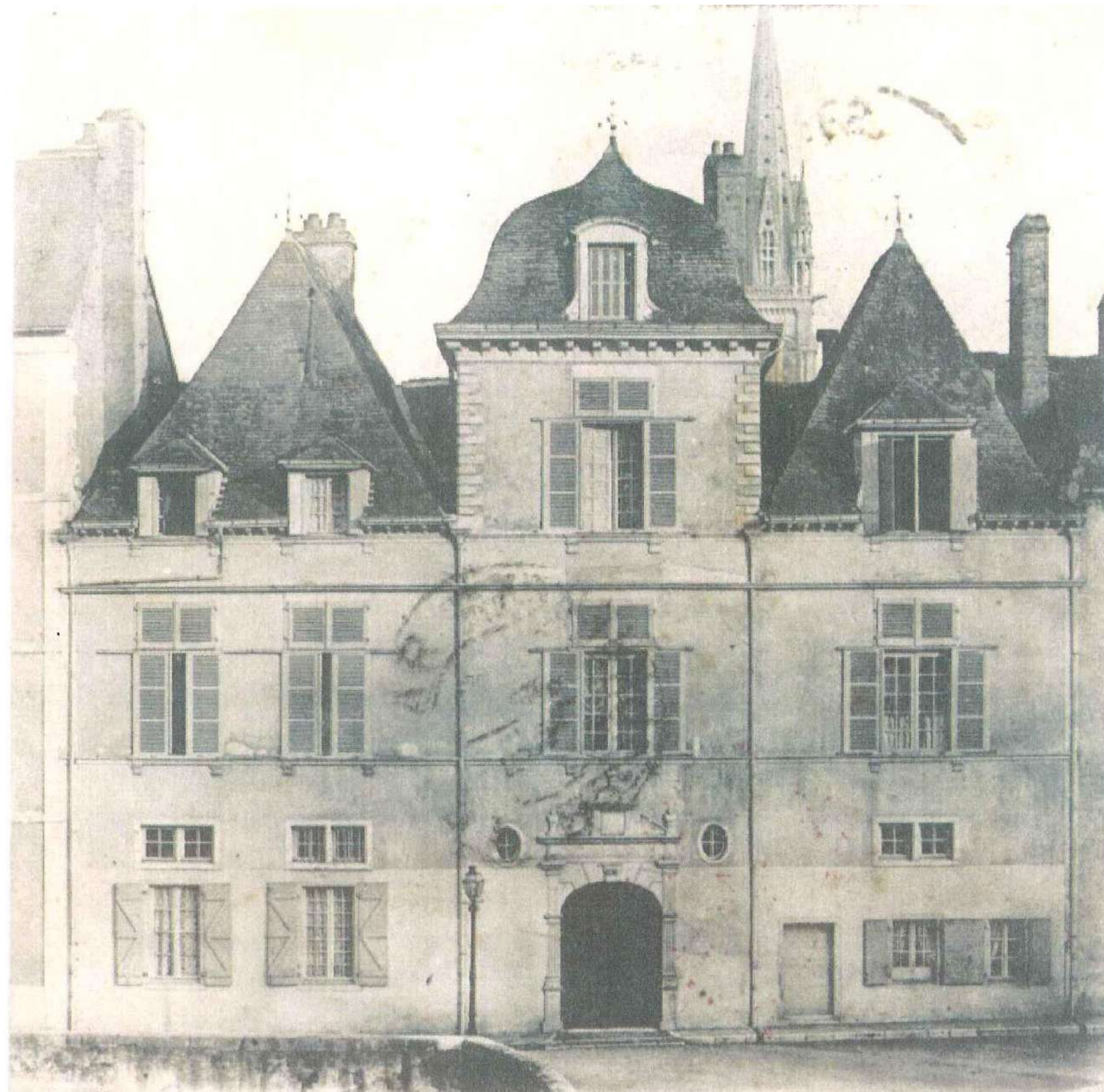
En continuité, bâti plus récent et plus ou moins bien restauré

Clocher vestige de l'ancienne église de Saint Martin

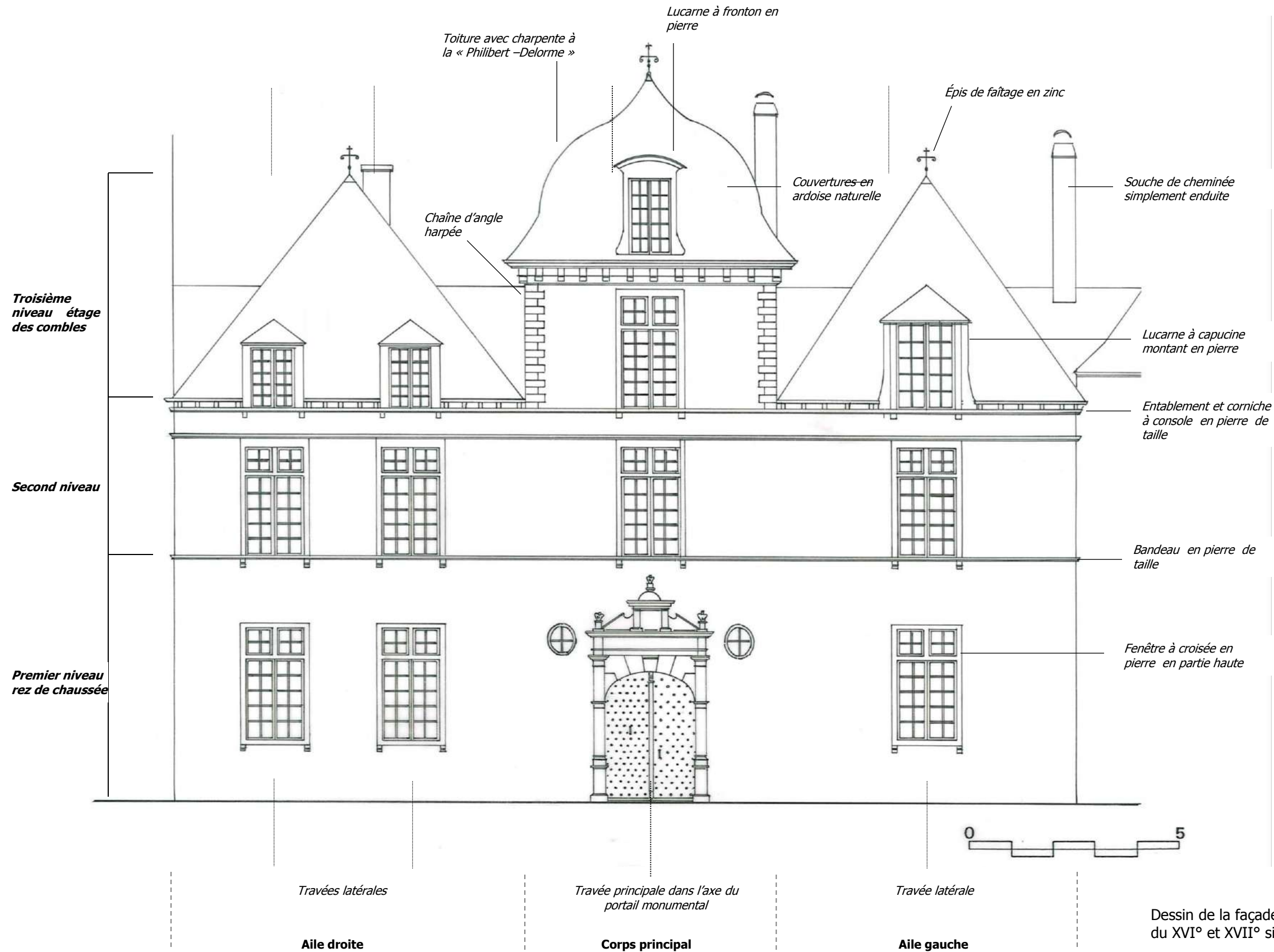
Parlement de Navarre en arrière plan

Pont et mur du fossé du château en premier plan

Cette vue prise depuis la terrasse du château, rend compte du contexte urbain et historique et de l'environnement bâti de l'hôtel Peyré.



Carte postale ancienne figurant l'hôtel au début du XX^e siècle, Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques



La construction de cet hôtel s'étale entre la fin du XVI^e siècle et le XVII^e siècle. C'est un bâtiment à caractère remarquable, inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Composition générale de la façade :

La façade se compose en trois parties:
 -le corps central surélevé d'un étage et sur lequel s'inscrit le portail monumental;
 - les ailes latérales composées en une et deux travées d'ouverture, sur trois niveaux dont l'étage des combles.

La modénature :

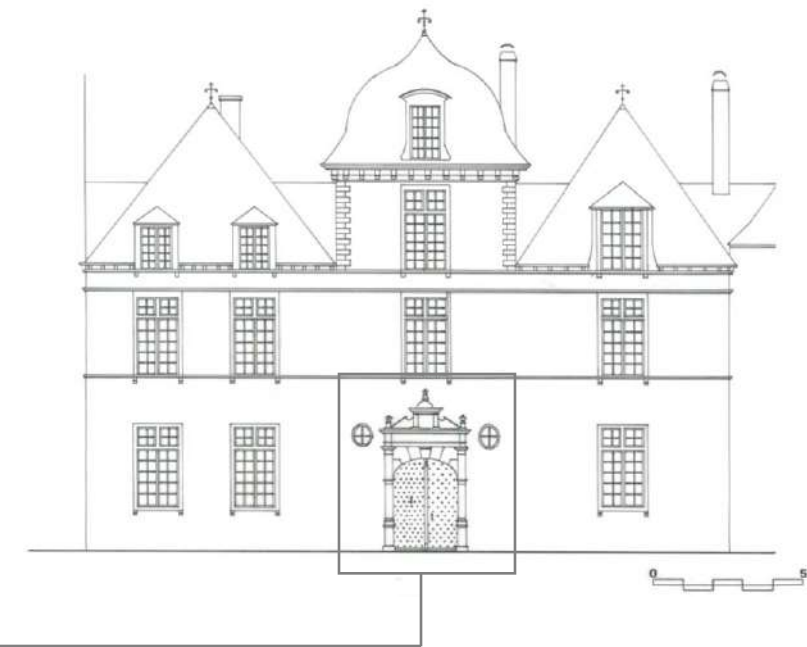
Le second niveau est souligné par des bandeaux en pierre de taille et les façades sont surmontées par des entablements en pierre. Seul le corps central est encadré par des chaînes d'angle harpées. Les encadrements des baies (appui, jambage, linteau) et le portail monumental sont en pierre de taille.

Dessin de la façade : essai de restitution dans le caractère des façades du XVI^e et XVII^e siècle.



l'anne
195-9-13

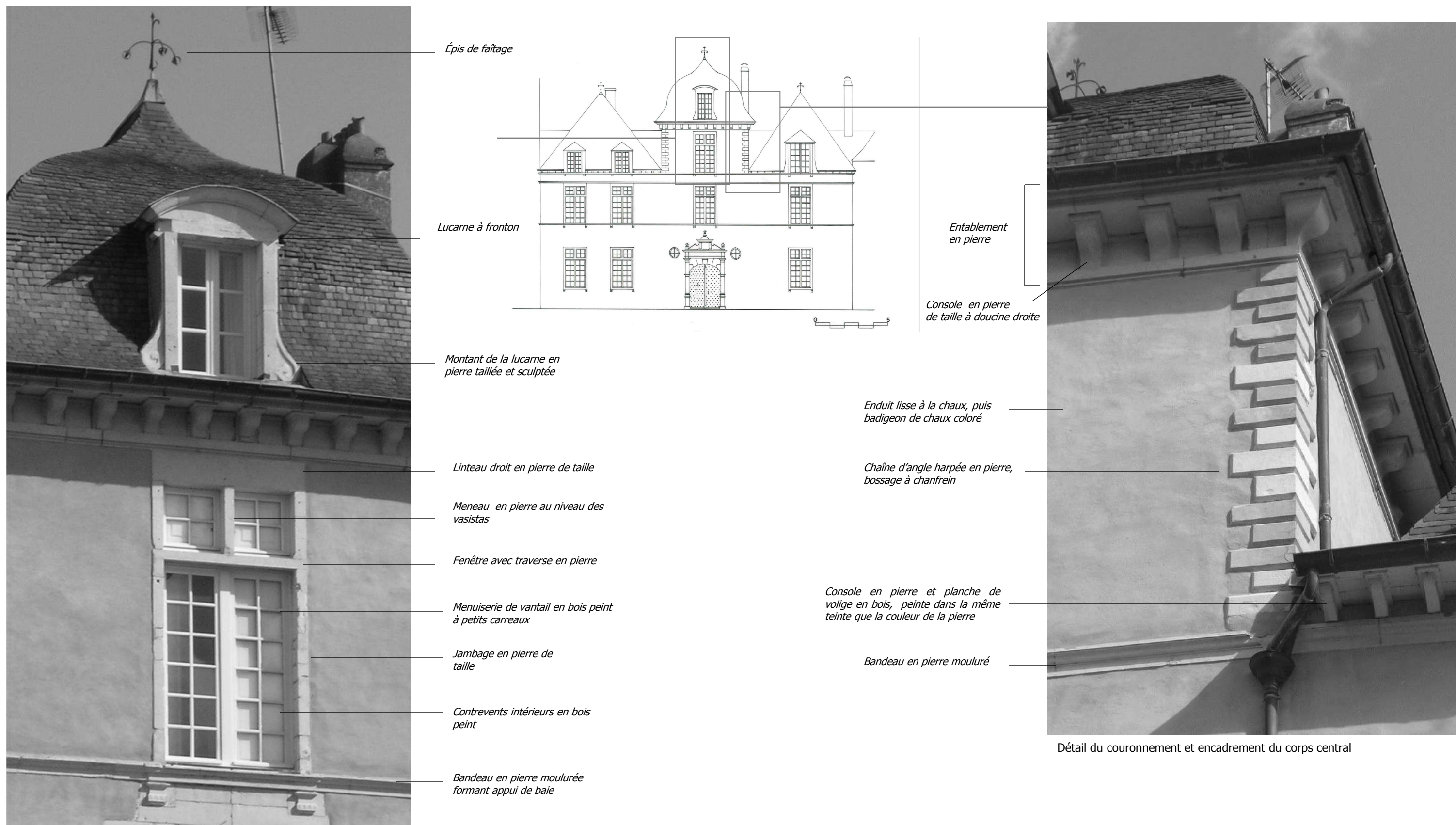
- Chapiteau en pierre
- Clef pendante
- Couvrement : arc en anse de panier à claveaux en pierre de taille
- Piédroit cannelé en partie supérieure
- Menuiserie en planche et contre planche, cloutée
- Couvre joint surmonté d'une console
- Base
- Seuil en calade



- Couronnement sculpté
- Linteau droit en pierre sculptée
- Claveau à crossette

Détail du linteau sculpté

Carte postale ancienne : le portail monumental , Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques



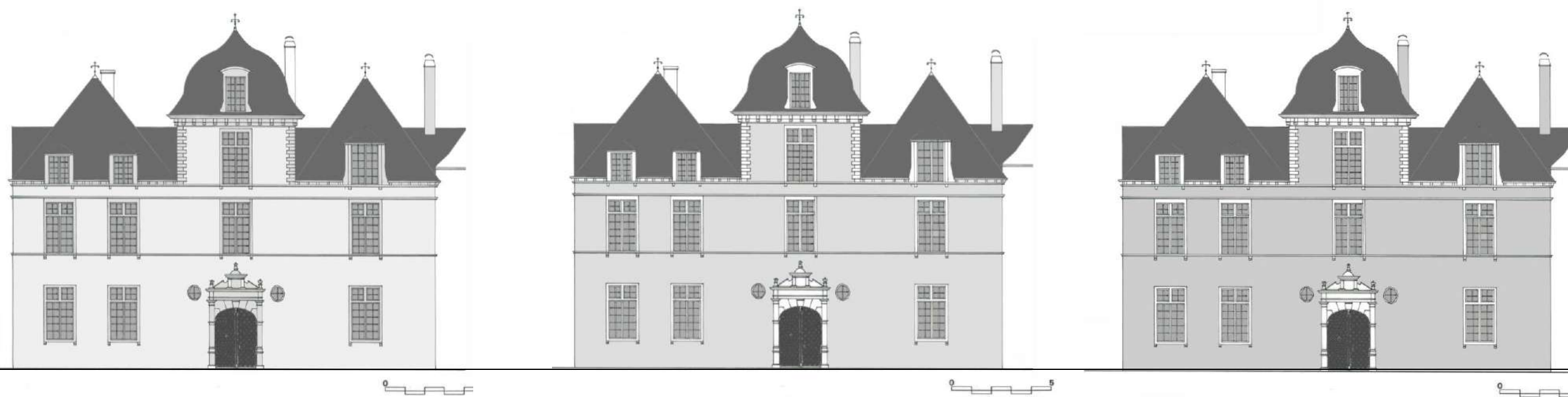
Détail des baies et de leur encadrement



Une ville, tout comme Pau, s'est longtemps développée sur un site relativement restreint. De démolitions en reconstructions, de décisions de créations en travaux d'urbanisme, la ville se transforme . Certains bâtiments disparaissent, d'autres subsistent, d'autres sont modifiés pour répondre aux exigences du jour.

Chaque époque a eu ses techniques de construction et ses possibilités locales de finitions: et la ville prend une couleur, une tonalité qui lui est propre, du fait de ses pierres, ou en l'absence de pierres, de briques, de ses sables, de ses enduits colorés, de ses bois. Les formes de son architecture découlent des techniques et des matériaux mis en œuvre, du climat, des vents, des précipitations, de la chaleur ou du froid .

Autant d'éléments qui ne rentrent plus en jeu du fait des techniques nouvelles et des matériaux qui permettent tout.

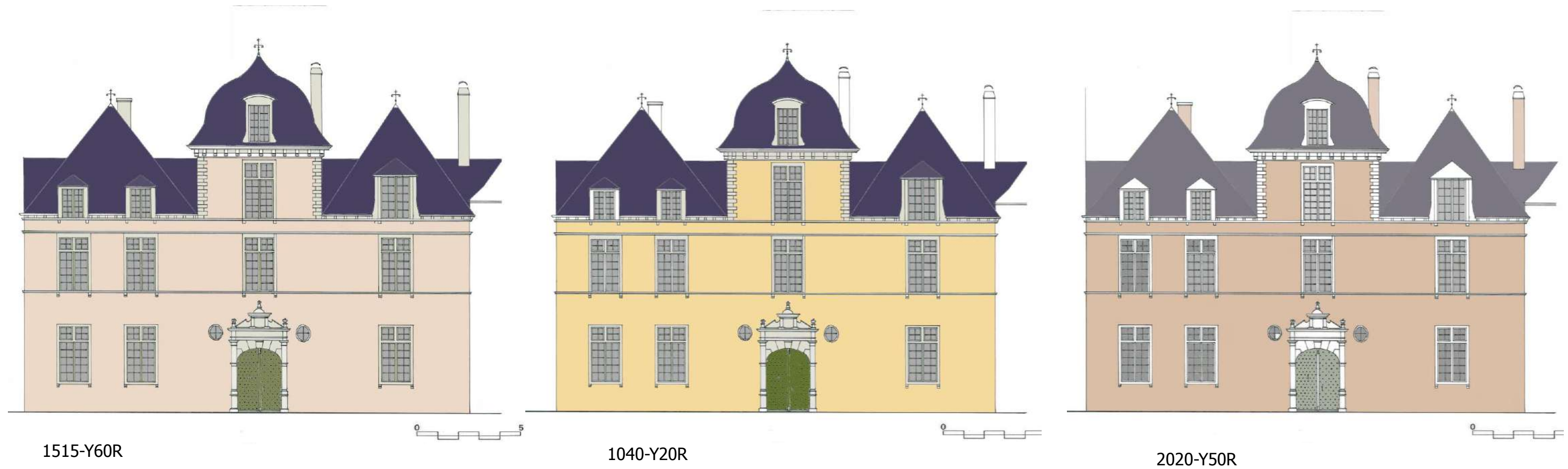


Les façades de cet hôtel particulier mériteraient d'être traitées en plus ou moins foncé, de façon à bien valoriser le portail monumental et les modénatures qui resteront très claires.

Même si le centre de Pau conserve des façades du XVI^e, dans le quartier du château, elles sont peu nombreuses, ont été souvent remaniées; elles sont peu repérables si on n'y prête attention, car ces façades sont enchâssées entre d'autres, sises dans des rues profondes et banalisées par le « gris » omniprésent.

L'architecture de l'hôtel Peyré a de beaux atouts : des encadrements sculptés, une porte d'entrée monumentale, des fenêtres à meneaux,

Le parti pris sera de colorer assez fortement ces très rares façades honorables du XVI^e afin de valoriser les moulures et modénatures.

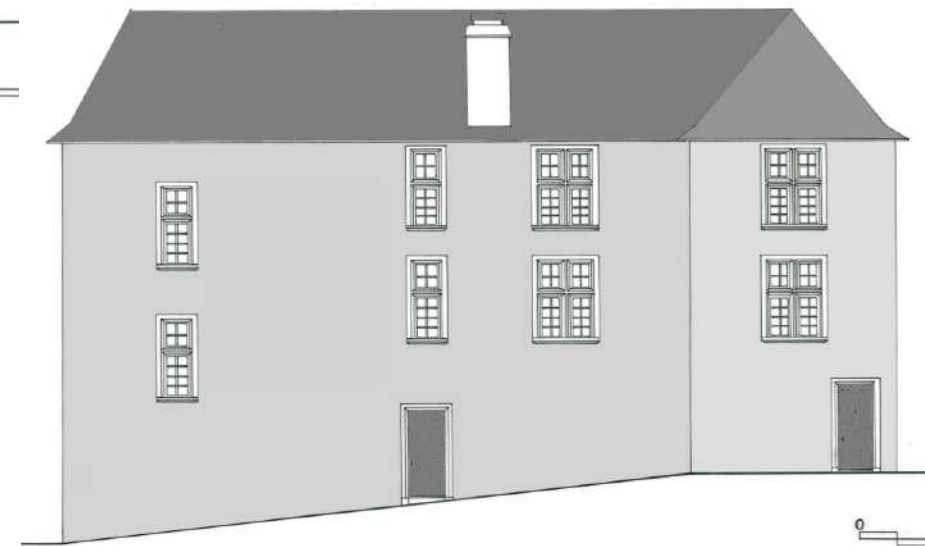
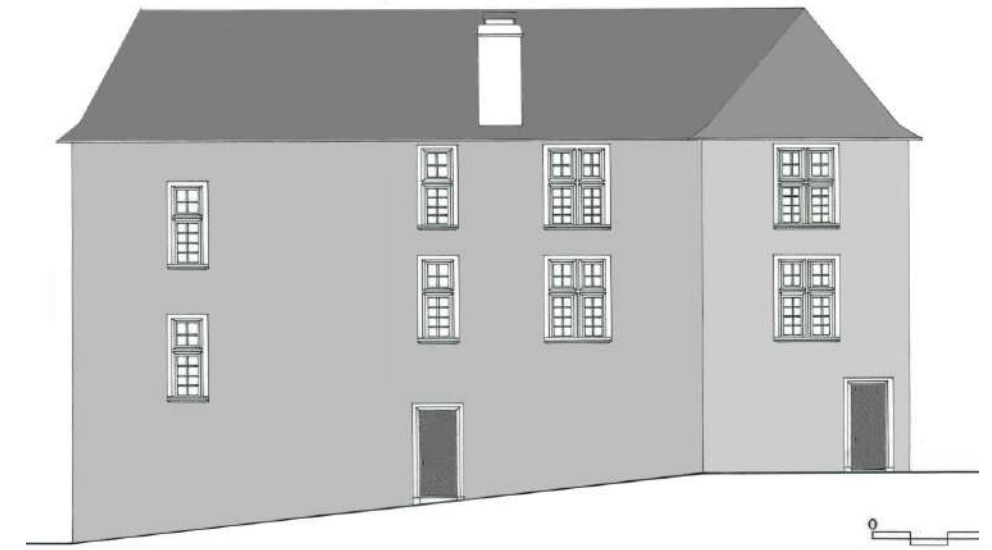
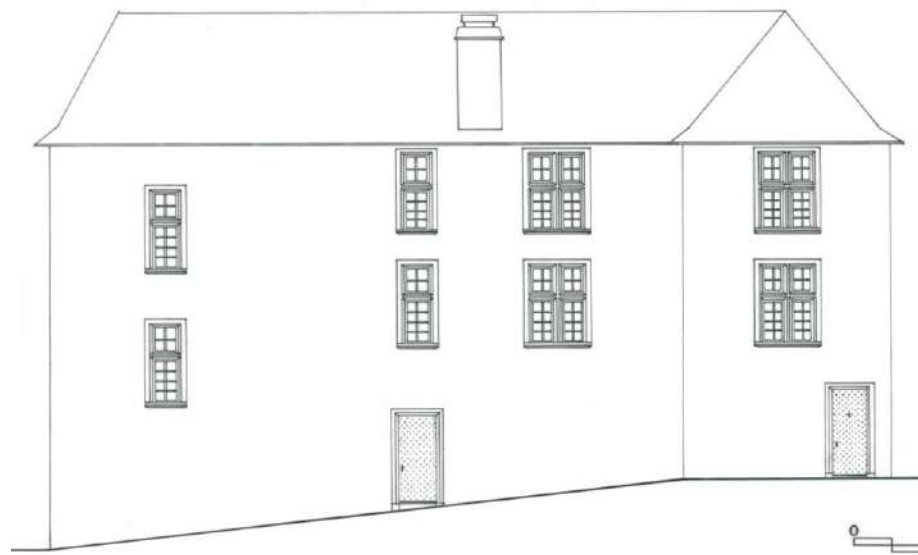


Une couleur chaleureuse, une porte bien contrastée en ferait un point remarquable aux abords du château

Une maison, 5 rue Sully

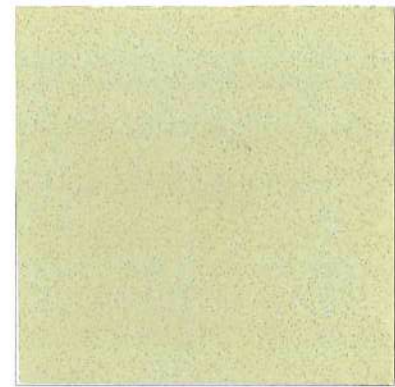
Cette maison simple du XVI^e, disparaît dans sa grisaille actuelle. . .

La maison rue de Sully si elle n'est pas signalée peut passer inaperçue .
Hors les portes ,il n'y a pas d'occultation, volets. persiennes. . .devant les fenêtres qui
puissent porter une couleur.
Le traitement de façade se réduit quasiment à la couleur des murs, et donc la
revalorisation des encadrements et des modénatures.
Le traitement peut être plus ou moins foncé



et gagnerait à être teintée





2010-G90Y



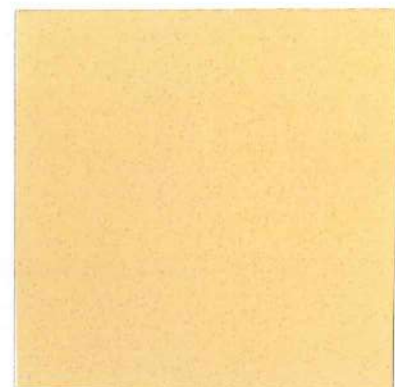
5050-Y30R



3040-Y20R

■ Façades

■ Menuiseries



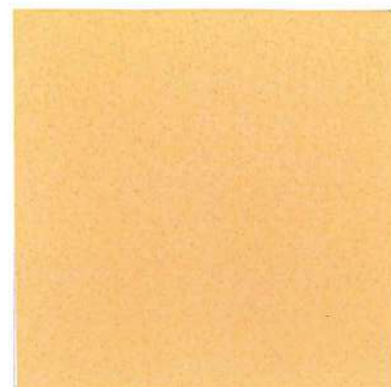
1020-Y20R



3040-Y30R



4030-G50Y



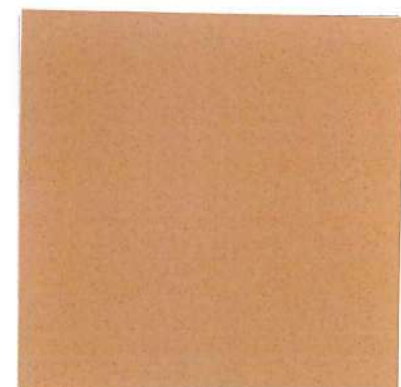
1040-Y20R



6030-G90Y



4005-G50Y



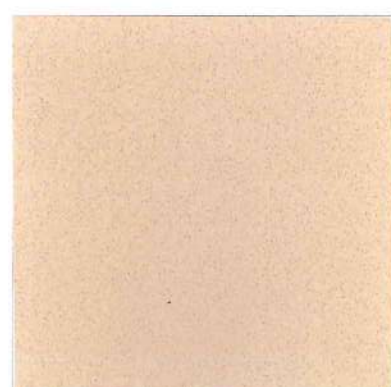
2030-Y40R



6020-G50Y



4050-Y30R



1515-Y60R



5502-G



4060-Y30R

■ Les encadrements :

choisir le badigeon qui est le plus proche de la pierre en place...

1005-Y20R



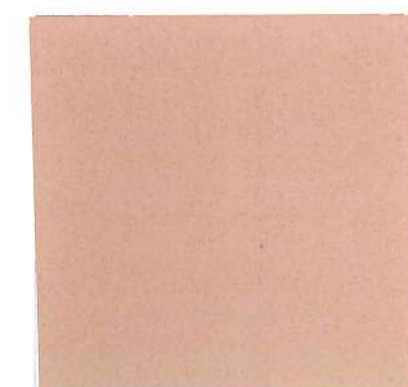
1005-N



1505-Y50R



Jusqu'au XIX^e siècle, il semble que le bleu était inabordable, instable...



2020-Y50R



3502-G



7030-Y50R

L'architecture du XVII^e ème siècle à Pau et ses couleurs

Opération de mise en valeur des façades



Les immeubles ci-après présentés, sont donnés à titre d'exemple des grandes typologies du bâti à Pau. Ils sont classés par période. On trouvera différentes variations de ces types.

La mise en valeur des façades est étudiée à travers deux thèmes:

L'architecture : chaque immeuble est étudié à trois échelles de lecture : l'échelle et la situation urbaine, l'échelle de la façade et de la composition et l'échelle du détail.

La couleur : des exemples de coloration et l'étude des valeurs des couleurs sont proposés sur chaque façade. En découle la composition de nuanciers par grandes périodes étudiées.

L'architecture du XVI^e siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture du XVII^e siècle à Pau et ses couleurs



Hôtel particulier
13, rue Henri IV



L'immeuble urbain
28, rue Maréchal Joffre

L'architecture du XVIII^e siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture du XIX^e siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture de 1930 - 1940 à Pau et ses couleurs

L'architecture de 1960-70 et contemporaine à Pau et ses couleurs

Les ensembles urbains : Place Reine Marguerite

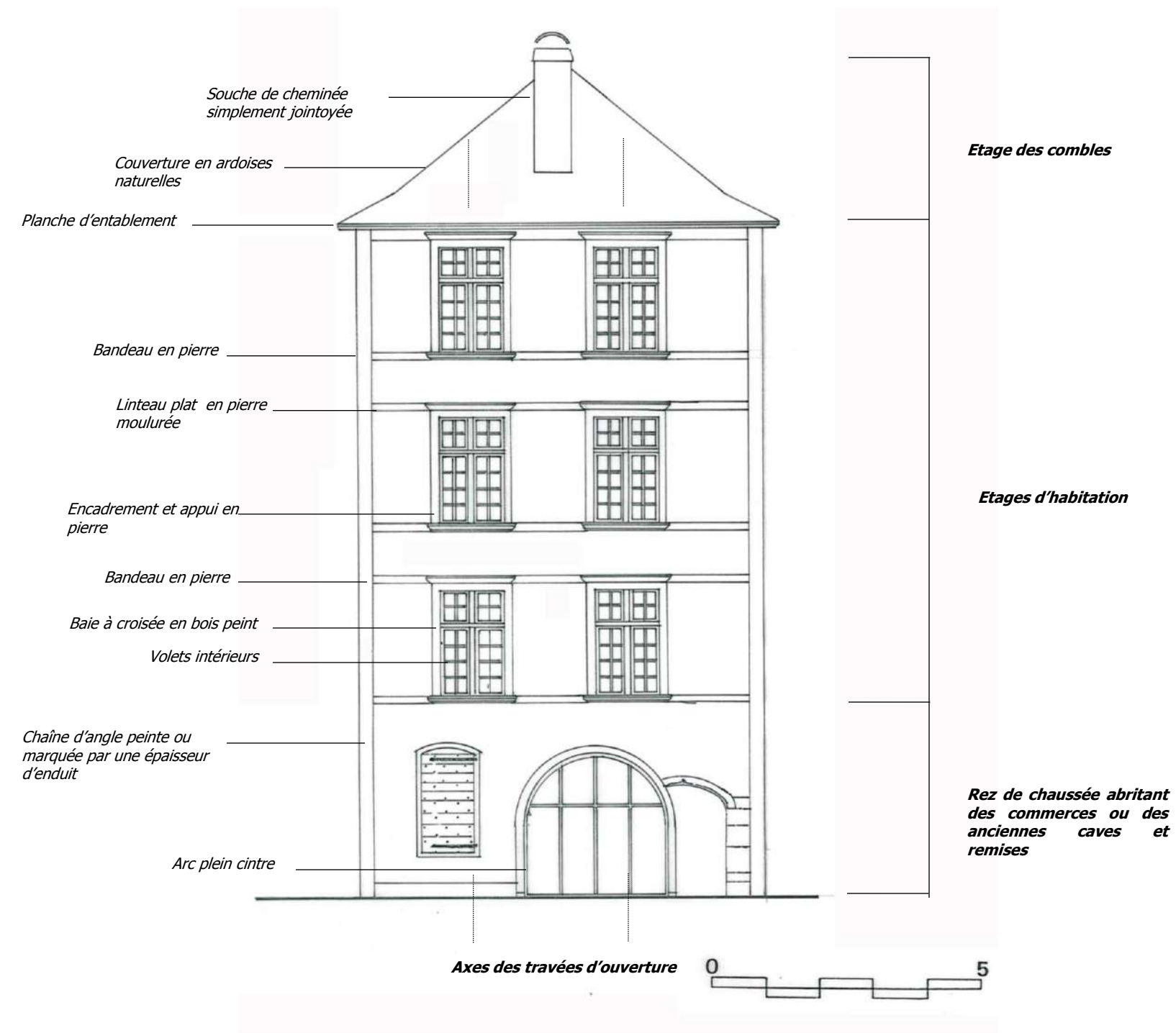
Les ensembles urbains : Place Saint Louis de Gonzague

Les ensembles urbains : Place Albert 1er

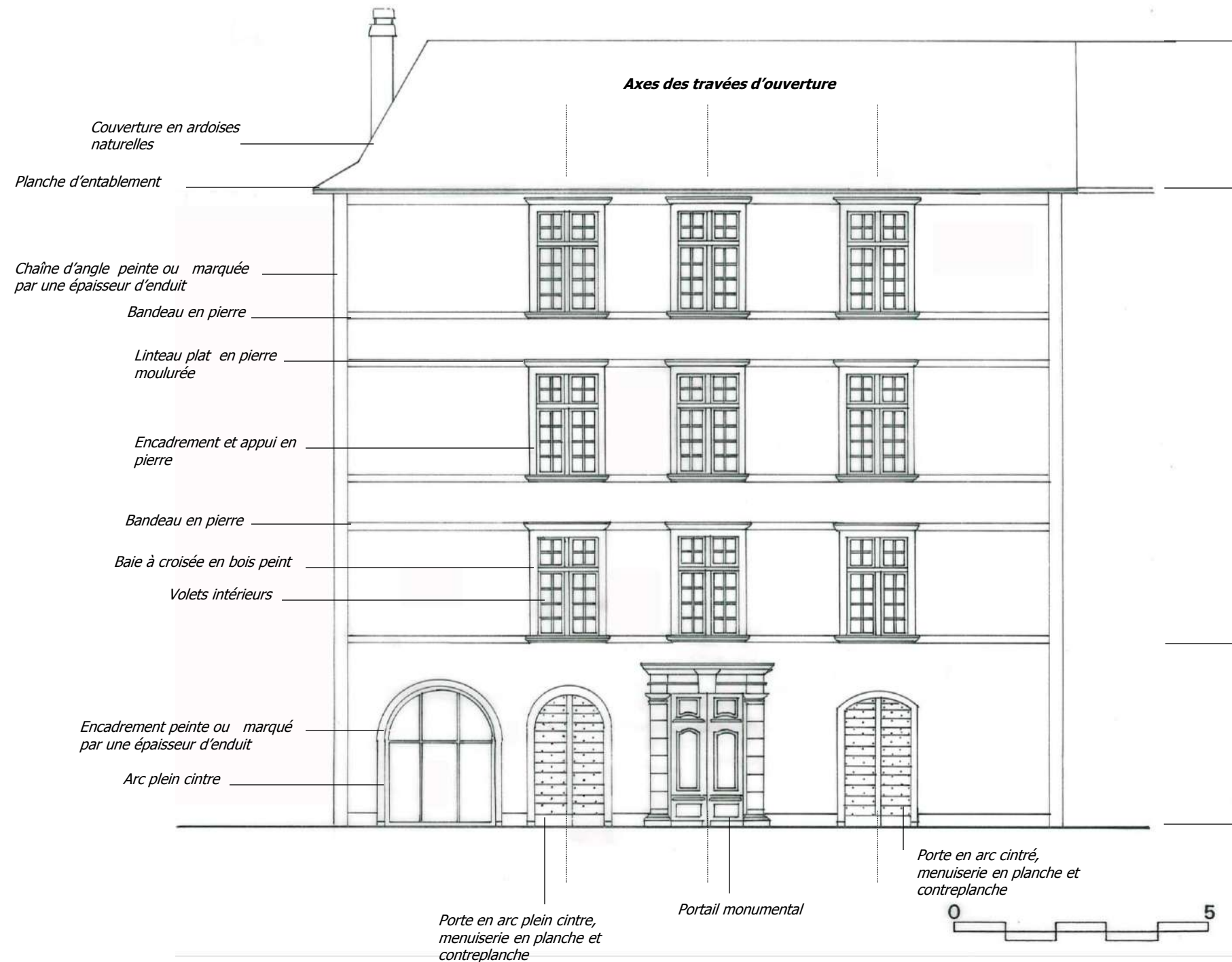


Cette vue rend compte de l'implantation de l'édifice dans un tissu urbain aux rues étroites et au bâti dense. Un peu plus loin, perspective sur le parlement de Navarre et le clocher de l'ancienne église Saint Martin.

La composition architecturale sur la façade latérale, impasse Honset - façade secondaire composée en deux travées d'ouverture



La composition architecturale sur la façade principale, rue Henri IV marquée par l'axe principal du portail monumental



Etage des combles

Composition générale des façades

Hôtel particulier pouvant dater du XVII^e siècle et construit sur des bases plus anciennes (témoin porte et arcades).

Les façades se composent en travées d'ouverture, sur les trois étages. Sur la façade principale au Nord, le portail monumental prend place sur la travée centrale. Les autres baies et arcs du rez de chaussé ne s'inscrivent pas dans cette logique. Des lucarnes ont été rapportées à l'étage des combles.

Les murs trumeaux entre les baies occupent une place importante et donnent un aspect massif à l'architecture.

On remarquera sur la façade Est la présence d'une baie plus ancienne, avec un arc en anse de panier.

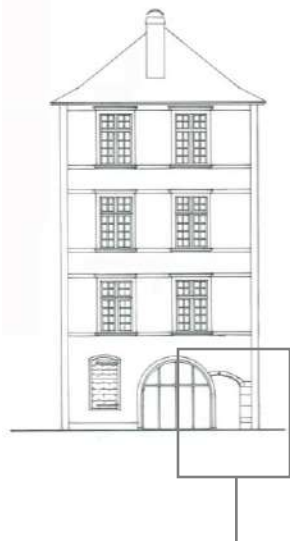
Les éléments de modénature se rattachent aux baies et à leurs encadrements en pierre de taille avec appui et linteau moulurés.

Etages d'habitation

Le portail monumental possède un encadrement en pierre taillée et une menuiserie de porte à panneaux pleins et moulurés.

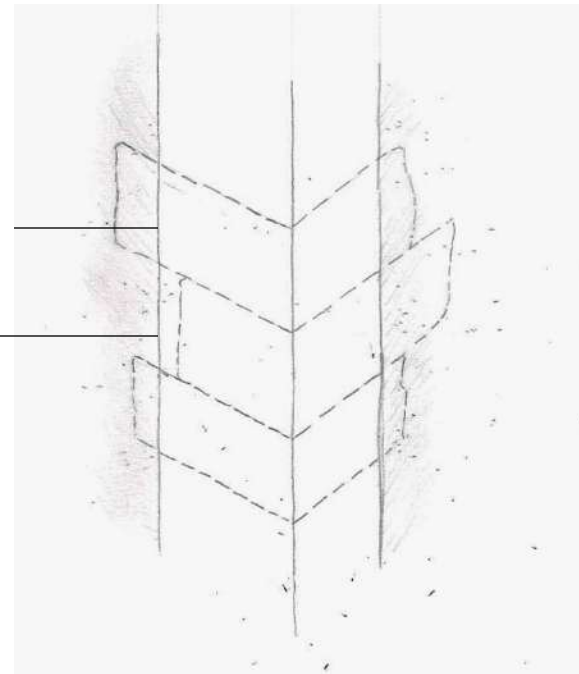
Des traces de bandeaux en pierre marquant les niveaux, apparaissent sur la façade Est. La chaîne d'angle bien que dégagée actuellement n'était pas faite pour être vue. Une chaîne peinte ou en enduit devait marquer l'angle.

Rez de chaussée abritant des commerces ou des anciennes caves et remises

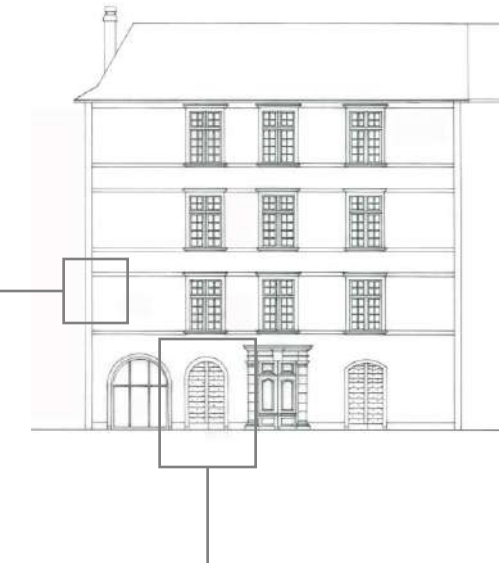


La pierre de la chaîne d'angle est appareillée et harpée mais n'est pas débitée et mise en œuvre pour être vue

L'angle est redessiné par une chaîne réalisée en enduit lisse et légèrement en surépaisseur



Traitement de la chaîne d'angle



Détail de la baie située façade Est, arc en anse de panier à accolade

Arc plein cintre, redessiné à l'enduit et peint dans le teinte de la pierre

Enduit lissé au mortier de chaux au ras de l'encadrement et badigeon de chaux coloré

encadrement enduit lisse

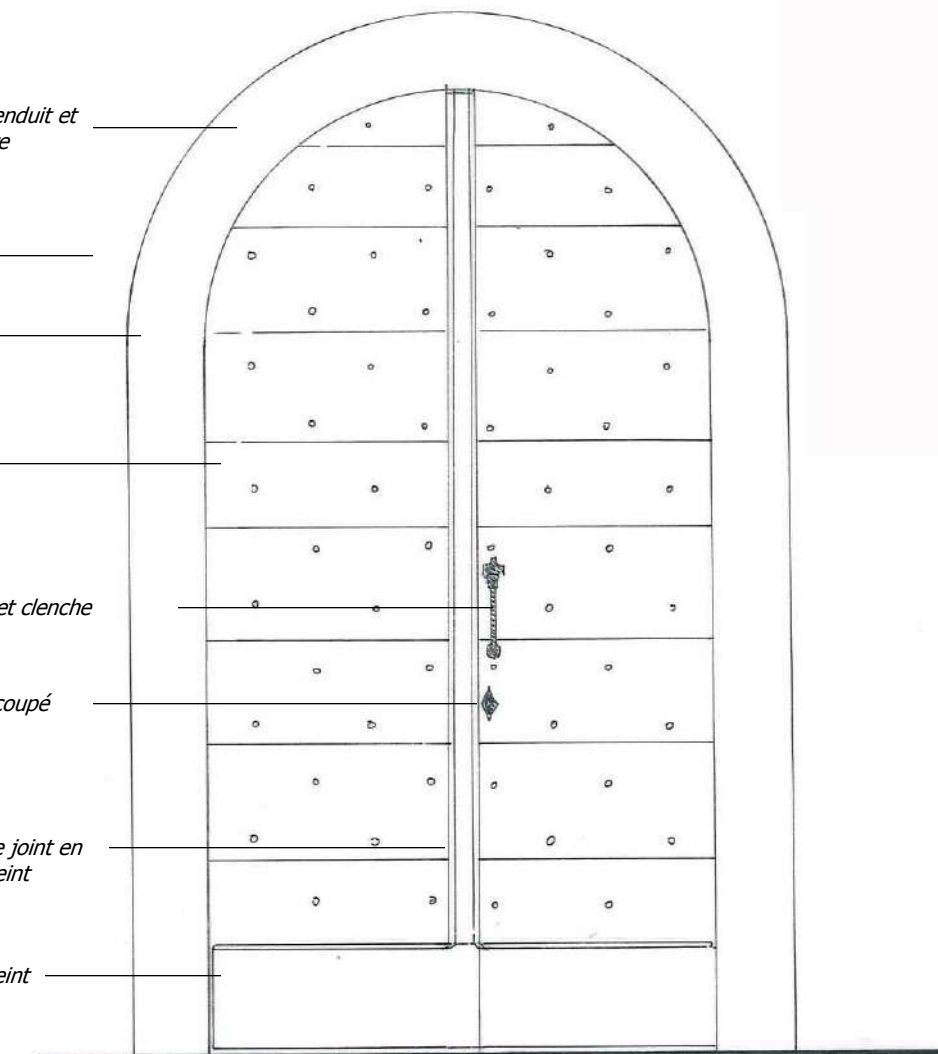
Planches en bois peint bouvetées, cloutées

Loquet poucier avec fléau et clenche côté intérieur

Serrure entrée fer découpé

Couvre joint en bois peint

Plinthe en bois peint



Essai de restitution d'une menuiserie de porte en planche et contre planche



Linteau droit

Clef

Chapiteau

Enduit à grain à piquer.
Restituer un enduit lisse à la chaux puis un badigeon de chaux coloré

Menuiserie à deux battants en bois plein mouluré et peint

Piédroit en pierre, joints épais

Base

Couronnement en pierre moulurée à restaurer

Linteau droit à restaurer

Bandeau en pierre à dégager et à restaurer

Meneau en bois peint

Traverse en bois peint

Menuiserie à petits carreaux en bois peint

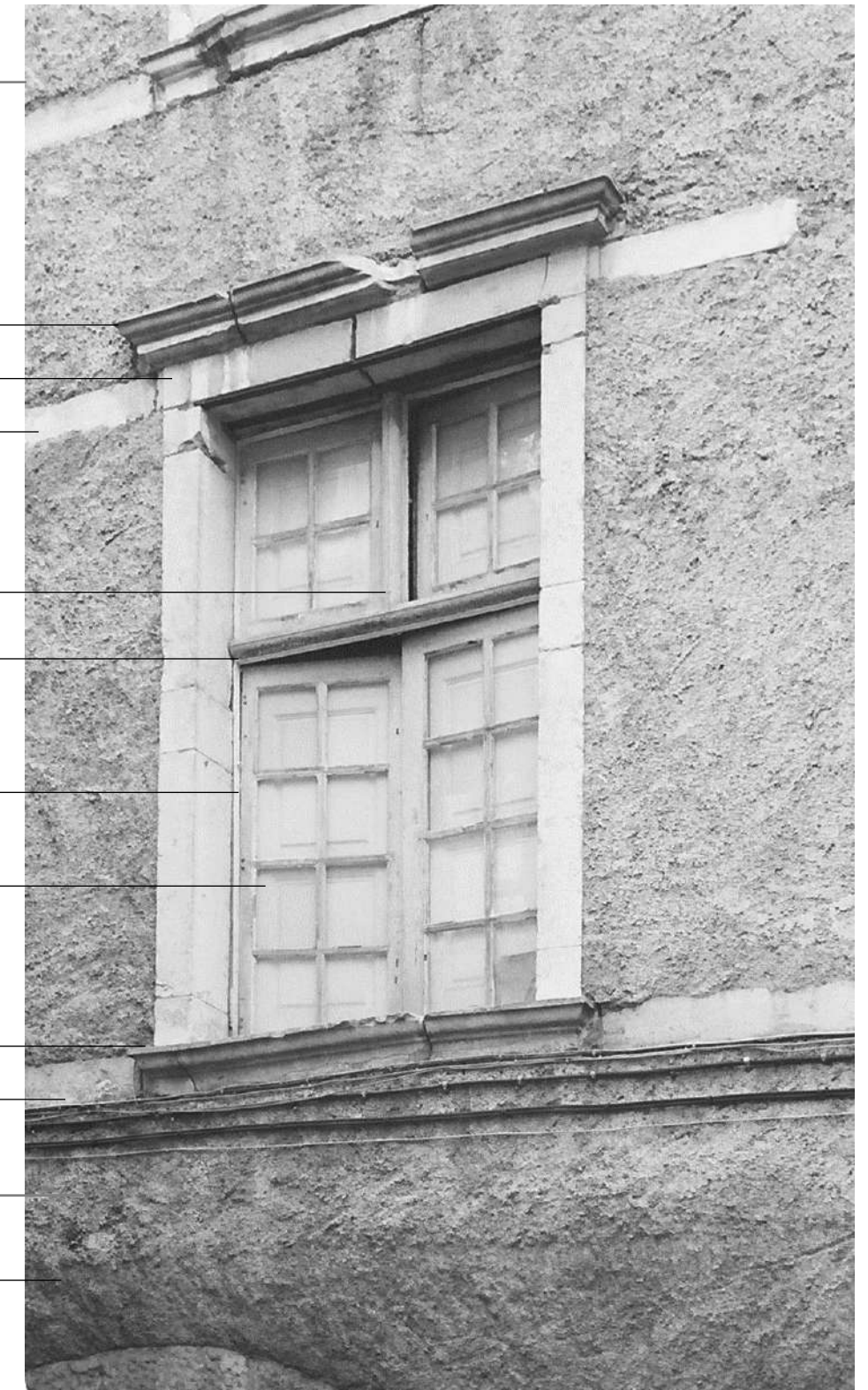
Volets intérieurs en bois pleins, en deux parties

Appui de fenêtre en pierre avec moulure à restaurer

Bandeau en pierre

Enduit à grain à piquer.

Restituer un enduit lisse à la chaux puis un badigeon de chaux coloré



La fenêtre, son encadrement et sa menuiserie

Le portail monumental et ses composants

28, rue Maréchal Joffre – Place Reine Marguerite



Cadastre actuel



Cadastre Napoléonien de 1812

Le n° 28, rue Maréchal Joffre se situe sur la place de la Reine Marguerite. Cet immeuble prend place dans un ensemble urbain réglé. Les différents immeubles qui bordent cet espace public datent du XVII^e au XX^e siècle.

Le n° 28, s'inscrit sur le flanc Nord de la place, dans un parcellaire étroit. On notera qu'entre le cadastre Napoléonien et l'actuel ci-dessus, des parcelles ont été regroupées. Cela a pour conséquence la perte du rythme des façades étroites sur la rue.



Le bâtiment est entouré de part et d'autre d'immeubles de la même époque, plus ou moins transformés. Le traitement actuel des façades tend à faire disparaître la lecture du rythme parcellaire étroit sur les façades.



Vue sur l'angle de l'immeuble et l'enfilade des façades sur la rue Maréchal Joffre

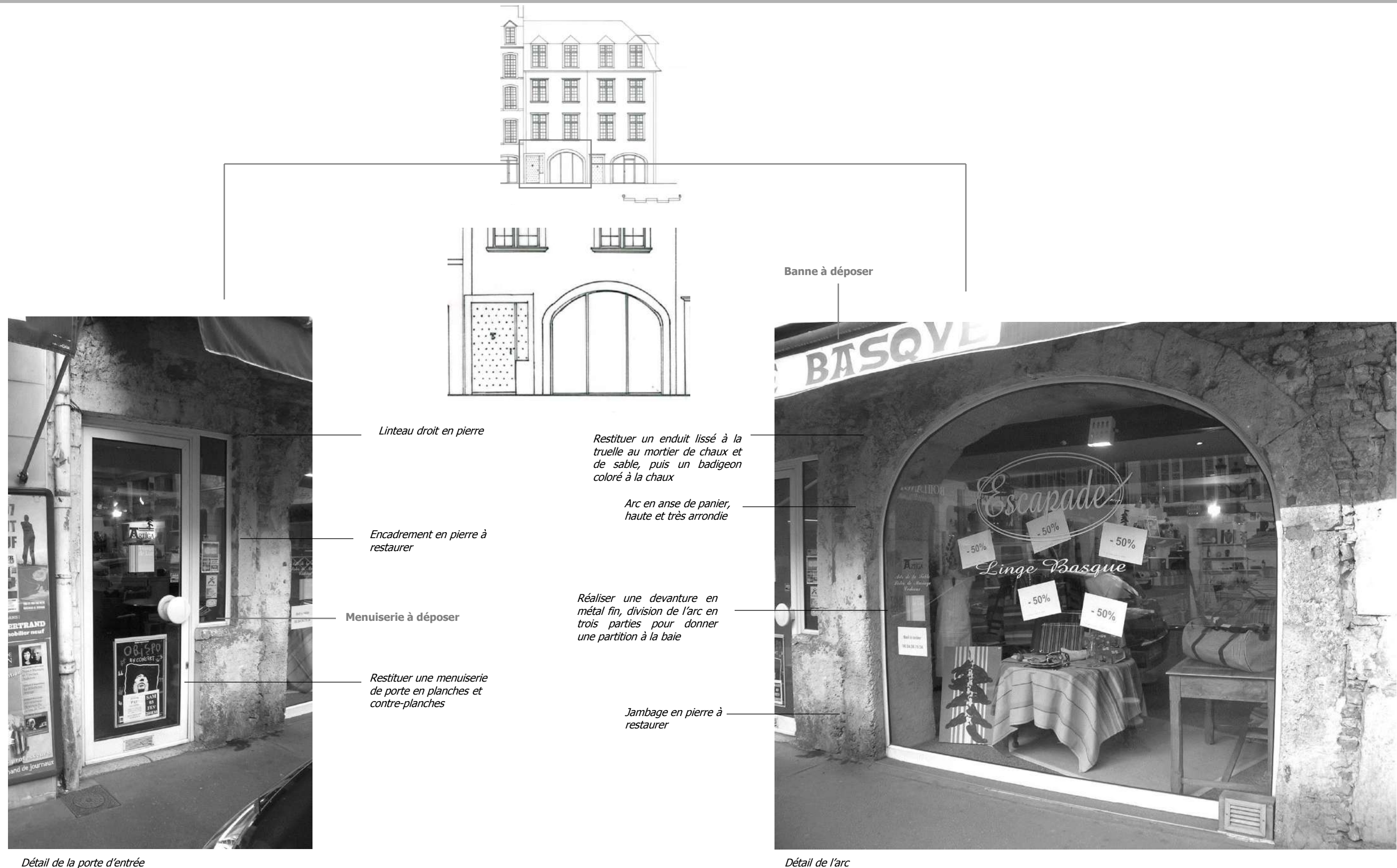
Composition générale de la façade

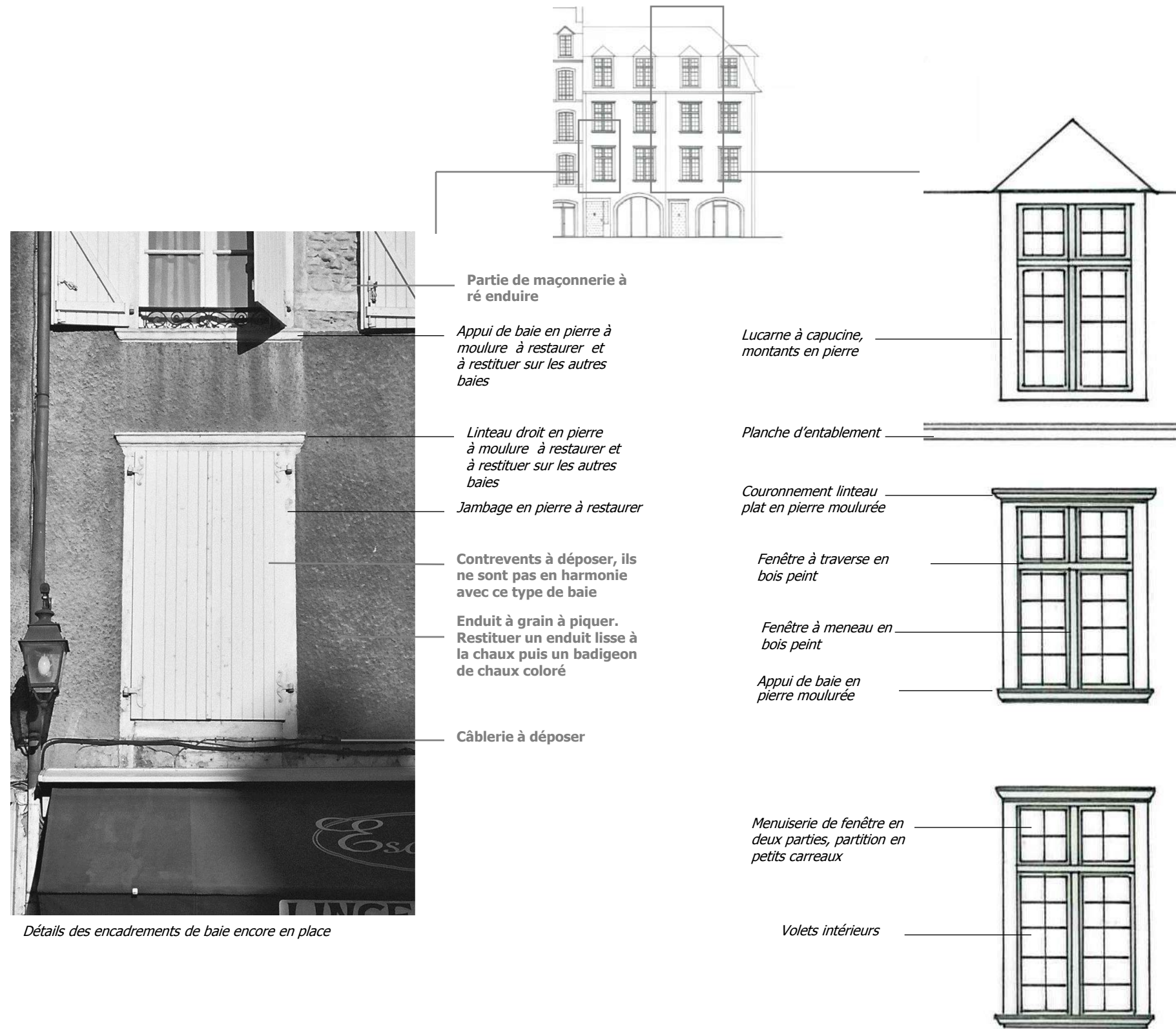
La façade étroite se compose en deux travées d'ouverture, marquées par les baies des fenêtres des étages d'habitation. Ces travées se prolongent en toiture par des grandes lucarnes à capucine.

Au rez de chaussée, la porte et l'arc en anse de panier, obéissent à une autre logique.

La façade ne possède pas de décor particulier. La modénature est très simple, se limitant aux éléments d'encadrements des baies.







Détails des encadrements de baie encore en place

Détail d'une travée d'ouverture et de ses composantes

État restitué

État actuel



Hôtel particulier situé en face du Parlement de Navarre : cet édifice a conservé sa composition d'origine ainsi que la porte et le portail monumental et les encadrements des baies.



Autre type d'arc en anse de panier avec accolade . .



Exemple de portail monumental couvert par un arc en anse de panier. La menuiserie d'origine a disparu. Rue Henri IV



Exemples de portes et de leur encadrement : encadrements et linteaux sculptés, menuiserie en planche et contre-planche à gauche (rue Henri IV), menuiserie à panneaux moulurés sur la photographie de droite (rue du Maréchal Joffre).

Façades de la rue du Maréchal Joffre, donnant sur la place Reine Marguerite et façade étroite de l'hôtel particulier rue Henri IV



Façade XIX[°]
26 au 32 rue du Maréchal Joffre

Façades XVII[°]

Le XVII[°] siècle est représenté à Pau par des ensembles ou des bâtiments isolés

Façade XVIII[°]

Rue Henri 4

Façades de la rue du Maréchal Joffre, donnant sur la place Reine Marguerite et façade étroite de l'hôtel particulier rue Henri IV



Façade XIX°

Façade XVIII°

Façades XVII°

Si ces immeubles de même style se retrouvent en mitoyenneté, il faut analyser, respecter et mettre en valeur les éléments communs, Les rythmes communs : par exemple, chacun de ces immeubles présente en rez de chaussée, une porte et une vitrine.

C'est un lien entre eux, une lecture d'ensemble. Il faudra faire en sorte que la couleur signale ce fait.

Les ravalements ont souvent reliés des immeubles différents, gommant la dimension du parcellaire d'origine

La palette du XVII° est soutenue: ces couleurs feront ressortir les modénatures.

Seules les façades et la porte d'entrée portent une couleur, les fenêtres sans occultation étant plus discrètes.

Façades de la rue du Maréchal Joffre, donnant sur la place Reine Marguerite et façade étroite de l'hôtel particulier rue Henri IV



Façade XIX^e

Façade XVIII^e

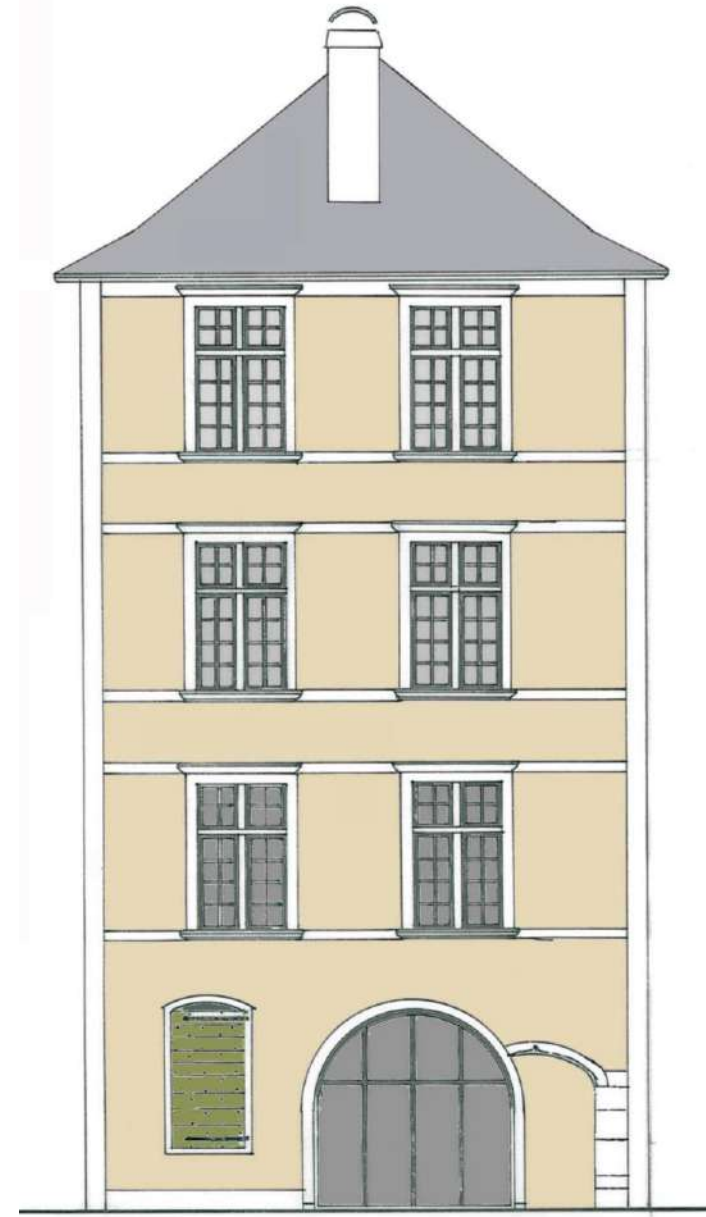
Façades XVII^e

Dans une rue étroite, il est possible d'utiliser les couleurs les plus fortes de la palette du XVII^e, en distinguant bien les façades les unes des autres.

Hôtel particulier rue Henri IV, façades sur la rue et l'impasse Honset



1040-Y10R



1510-Y30R



1515-Y30R

Même si ces élévations paraissent trop fortes, il faut imaginer qu'elles sont peu nombreuses dans la ville, qu'elles ont leur style propre et que d'autres immeubles alentour ne seront pas traités de la même manière; ces façades se retrouvent surtout dans le centre ancien visité pour le patrimoine qu'il offre. Ces façades sont traitées comme elles pouvaient l'être lors de leur construction



1505-Y30R

1020-Y20R

1510-Y20R

1005-Y20R

1510-Y30R



Façade XIX[°]

Façades XVII[°]

Façade XVIII[°]

Façade XVIII[°]

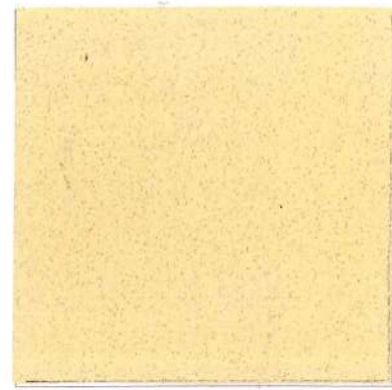
Si un immeuble XVII[°] se retrouve dans un ensemble, ou sur une place, il est bon tout en respectant bien le rythme, de choisir dans la palette XVIII[°], les teintes qui s'accordent au mieux avec l'ensemble, qui crée une harmonie.

Ici, rue du MI Joffre, le choix des couleurs est assorties aux autres façades de la rue et ferment la Place de la « reine Marguerite » .

* L'immeuble sur rue, sur place...



1505-Y30R



1020-Y20R



3020-G90Y



4030-G90Y



6040-G80Y



1005-Y20R



1005-N



1505-Y50R

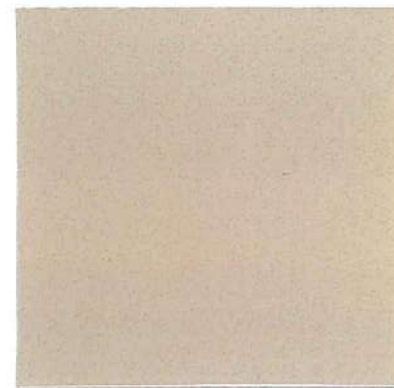
■ Les encadrements :

choisir le badigeon qui est le plus proche de la pierre en place...

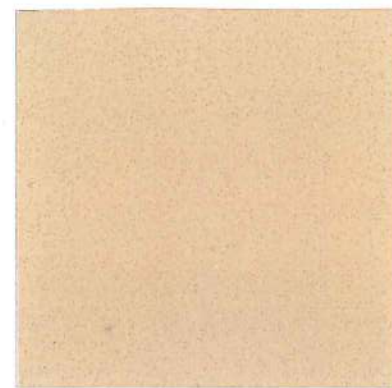


Jusqu'au XIX^e siècle, il semble que le bleu était inabordable, instable...

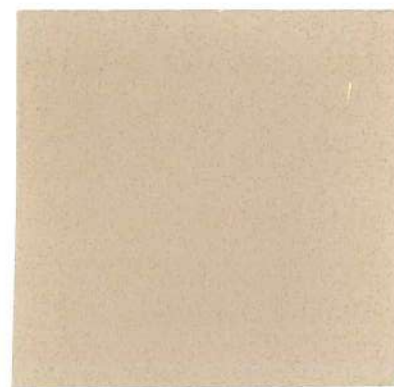
■ Façades



1510-Y20R



1515-Y30R



1510-Y30R



2020-Y30R

■ Menuiseries



3010-G50Y



5005-G50Y



4010-B70G



5010-B90G

■ Ferronneries



7005-G50Y
RAL 7009



8010-B90G



5040-G90Y



8020-G30Y
RAL 6020



2030-G90Y



5030-G30Y
RAL 6011

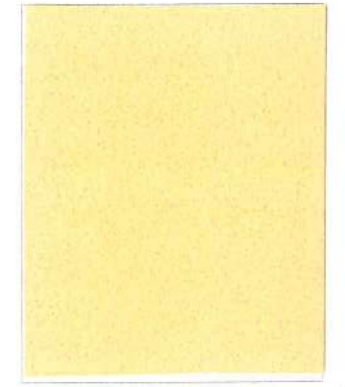


2040-Y20R

* La petite façade dans une rue étroite ou dans une cour



2030-Y40R



1040-Y10R

L'architecture du XVIII ème siècle à Pau et ses couleurs

Opération de mise en valeur des façades



Les immeubles ci-après présentés, sont donnés à titre d'exemple des grandes typologies du bâti à Pau. Ils sont classés par période. On trouvera différentes variations de ces types.

La mise en valeur des façades est étudiée à travers deux thèmes:

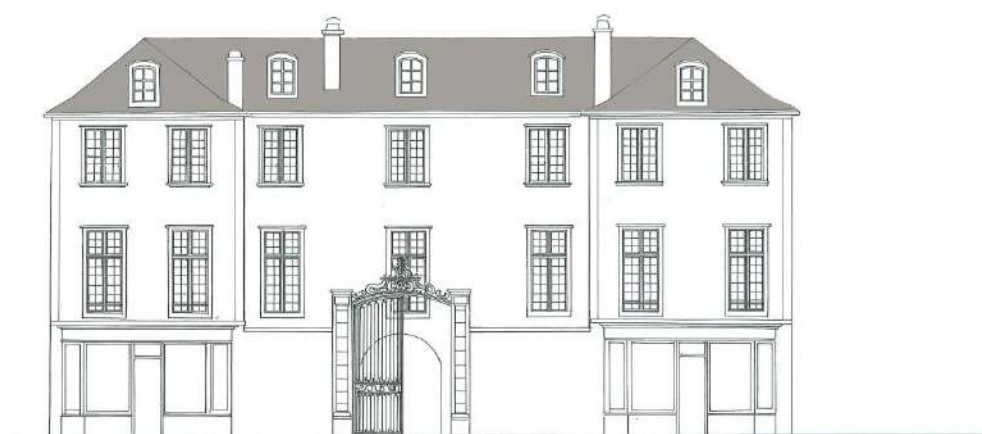
L'architecture : chaque immeuble est étudié à trois échelles de lecture : l'échelle et la situation urbaine, l'échelle de la façade et de la composition et l'échelle du détail.

La couleur : des exemples de coloration et l'étude des valeurs des couleurs sont proposés sur chaque façade. En découle la composition de nuanciers par grandes périodes étudiées.

L'architecture du XVI^o siècle à Pau et ses couleurs

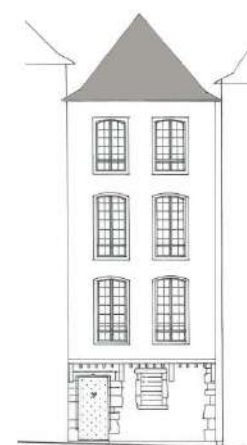
L'architecture du XVII^o siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture du XVIII^o siècle à Pau et ses couleurs

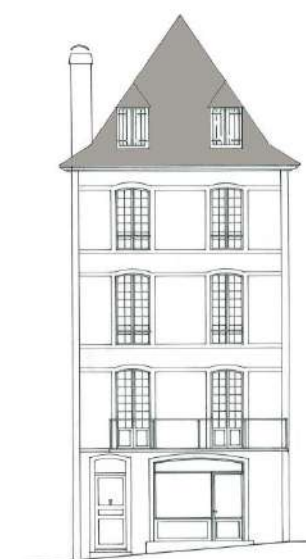


Hôtel particulier
2, rue Henri IV

Fournets



Immeuble à façade étroite
à pan de bois 36, rue du Moulin



Immeuble à façade étroite
en maçonnerie 2, rue

L'architecture du XIX^o siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture de 1930 - 1940 à Pau et ses couleurs

L'architecture de 1960-70 et contemporaine à Pau et ses couleurs

Les ensembles urbains : Place Reine Marguerite

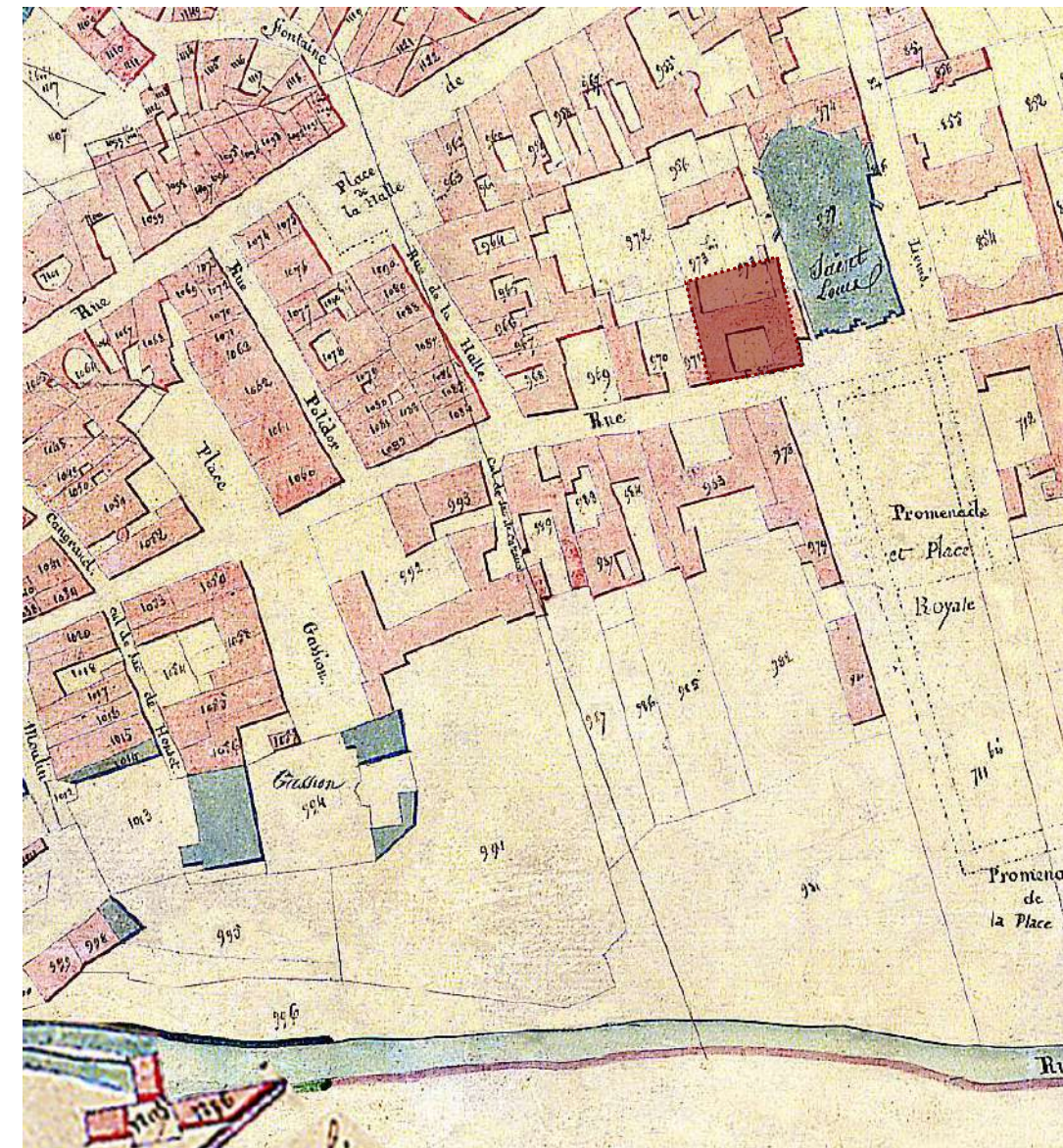
Les ensembles urbains : Place Saint Louis de Gonzague

Les ensembles urbains : Place Albert 1er

2, rue Henri IV – Place Royale



Cadastre actuel



Cadastre Napoléonien de 1812

Le n° 2, rue Henri IV se situe sur l'un des axes majeurs structurant la ville ancienne. Il participe et borde la place Royale marquée par la juxtaposition d'architectures de grands édifices, élaborées et monumentales, majoritairement du XIX^e siècle.

Il s'articule entre la cour située sur la rue et le jardin à l'arrière de la parcelle.



L'hôtel particulier du XVIII^e siècle, semble annoncer vers l'Ouest la partie la plus ancienne de la ville.

Sur la place royale, il côtoie les immeubles et édifices publics construits au XIX^e siècle, de gabarits et d'architectures très différents.



Photographies des façades sur cour : on peut remarquer qu'elles ont été un peu moins transformées que la façade sur rue, notamment l'aile en retour(photo de gauche) avec ses menuiseries à croisée en bois et à petits carreaux encore en place. Ces menuiseries peuvent servir de modèles pour une restitution sur la façade principale.

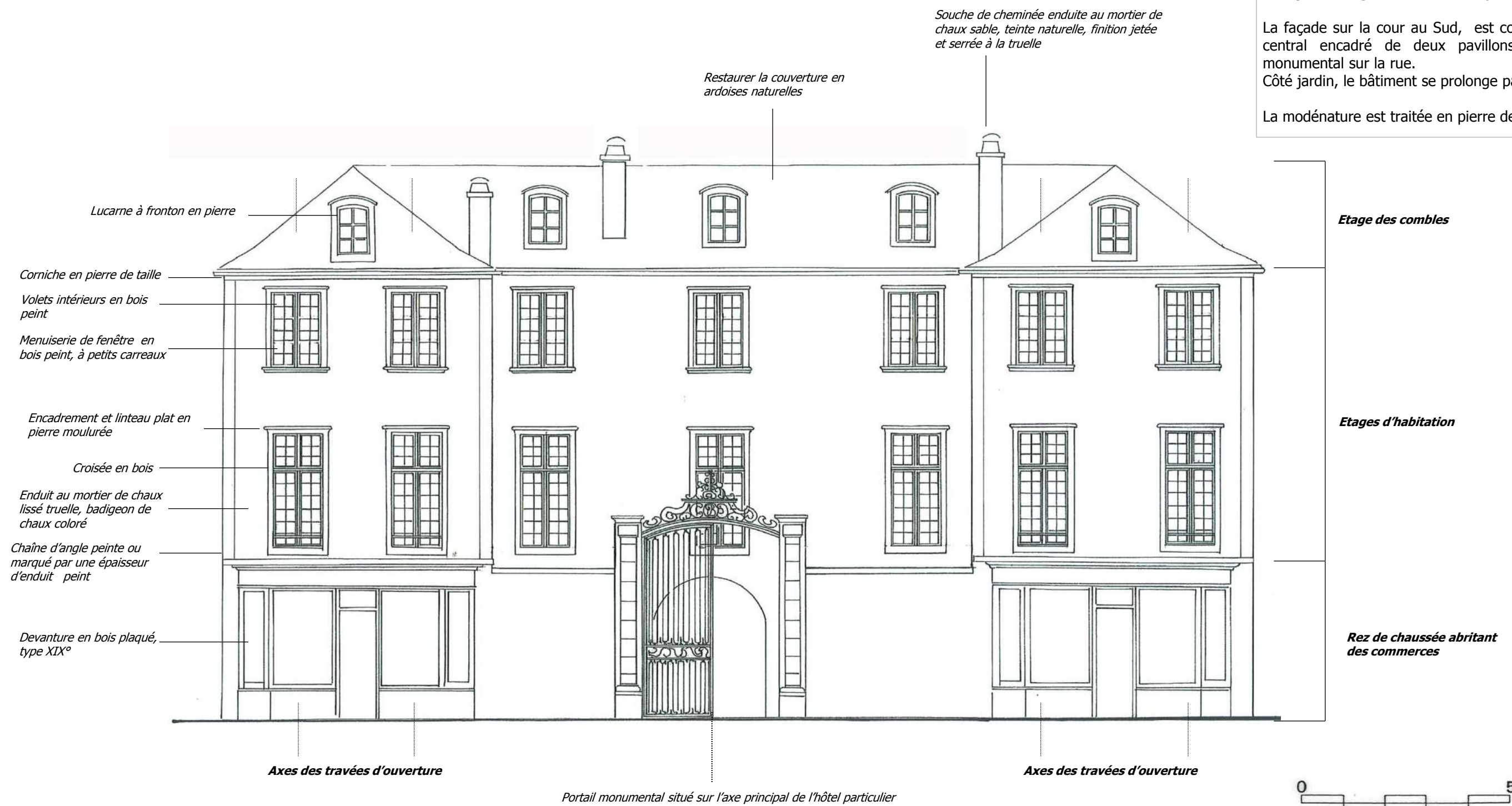
Un corps central encadré de deux pavillons

Hôtel particulier classique du XVIII^e siècle, appartenant au tissu ancien de Pau, remanié et abouti au XIX^e siècle.

Composition générale de la façade

La façade sur la cour au Sud, est composée d'un corps central encadré de deux pavillons avec un portail monumental sur la rue.
Côté jardin, le bâtiment se prolonge par deux ailes.

La modénature est traitée en pierre de taille.



Dessin de la façade sur la rue : essai de restitution dans le caractère des façades du XVIII^e siècle.



Couverture en ardoise à restituer

Menuiserie de fenêtre et de persienne à déposer

Fenêtre à petits carreaux et volets intérieurs à restituer

Restituer un couronnement en pierre de taille sur le mur de la cour

Ferronnerie du portail à volutes, à restaurer et à peindre

Galerie rapportée au XIX^e siècle à déposer

Panneaux à déposer

Devanture actuelle à déposer

Mur de la cour à restituer, enduit lissé truelle et badigeonné à la chaux dans les mêmes teintes que la façade

Piliers en pierre de taille à restaurer

Sol en calade à restaurer

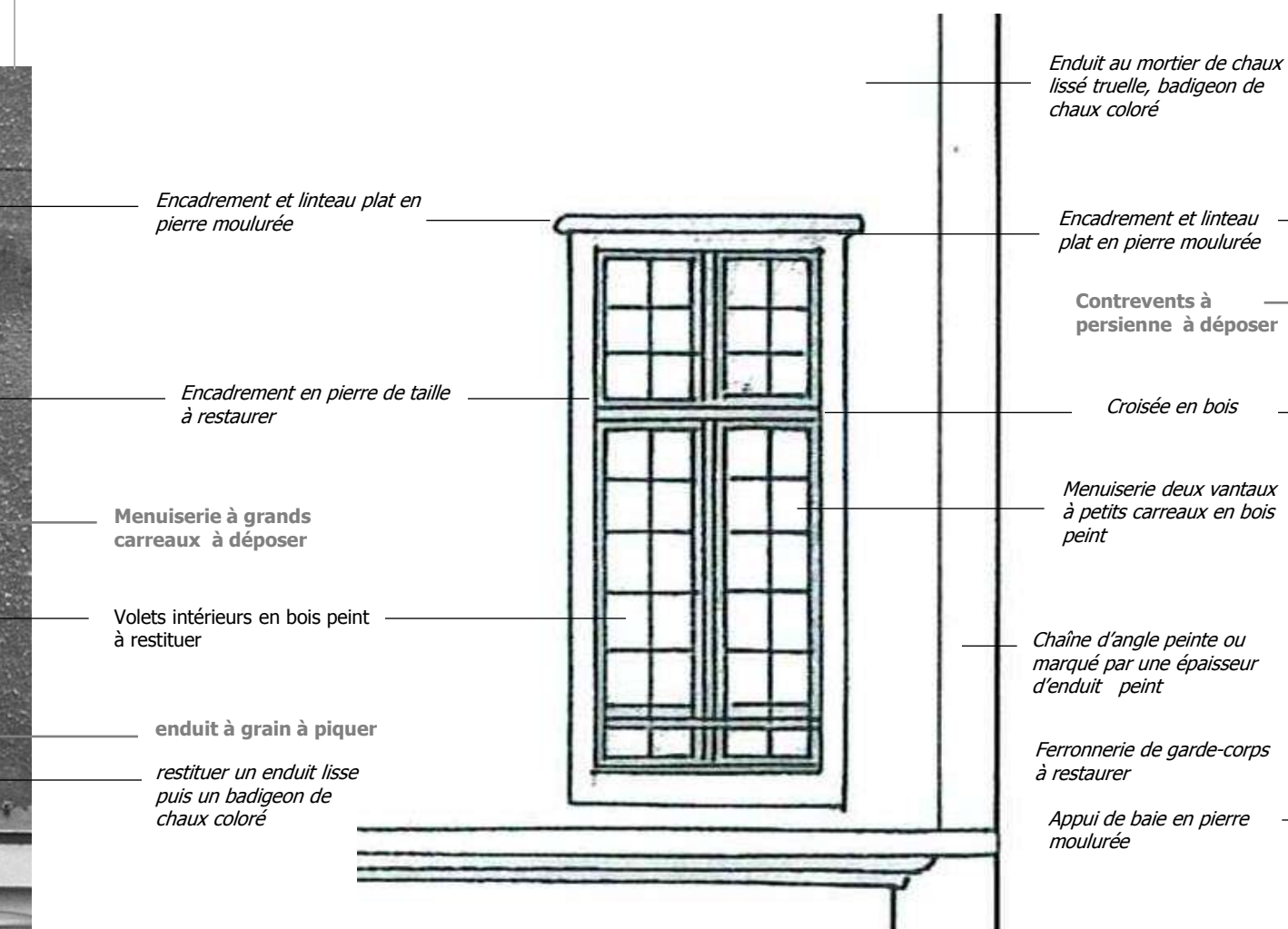
Chasse roue en fonte



Détail du portail monumental inscrit dans l'axe central de la façade.



Détail d'une baie à croisée et de ses composantes: état actuel sur la rue

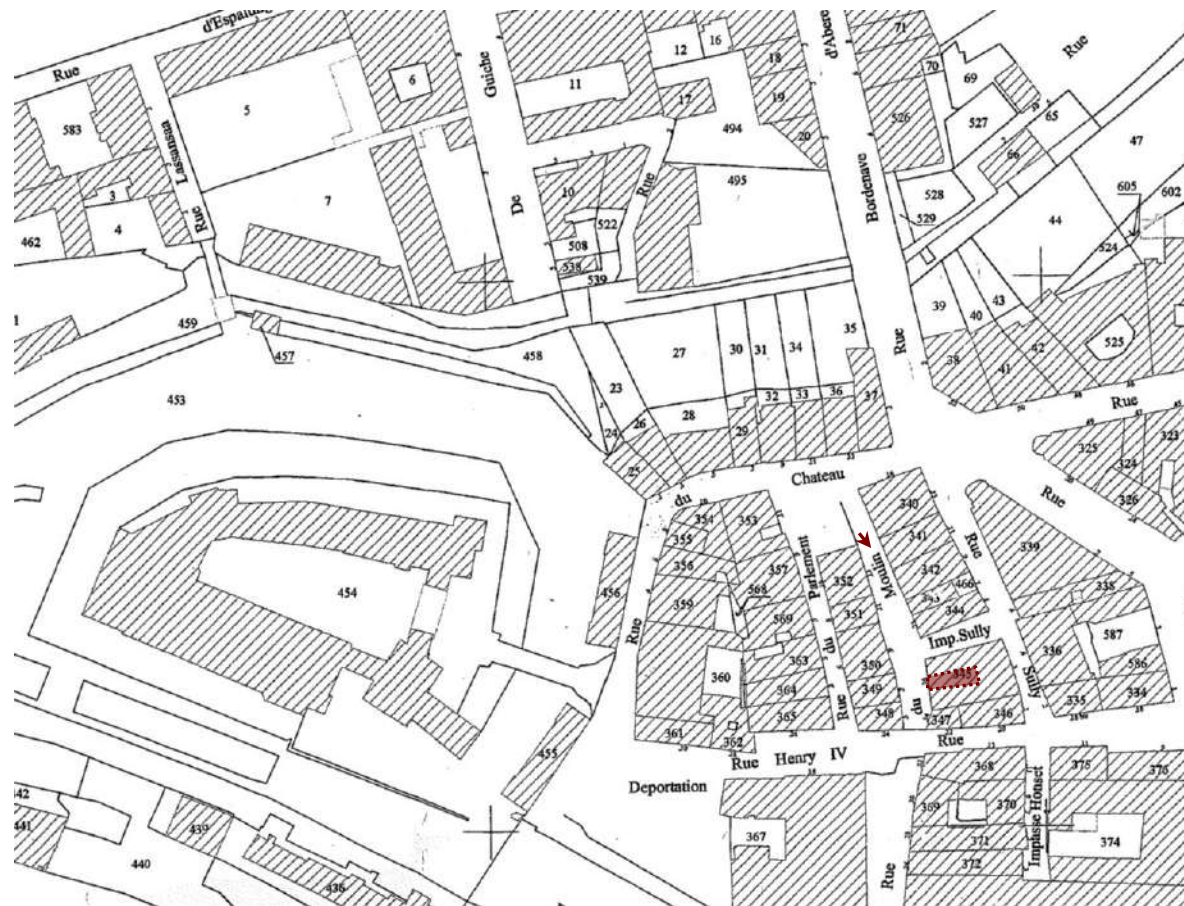


État restitué



État actuel sur la cour

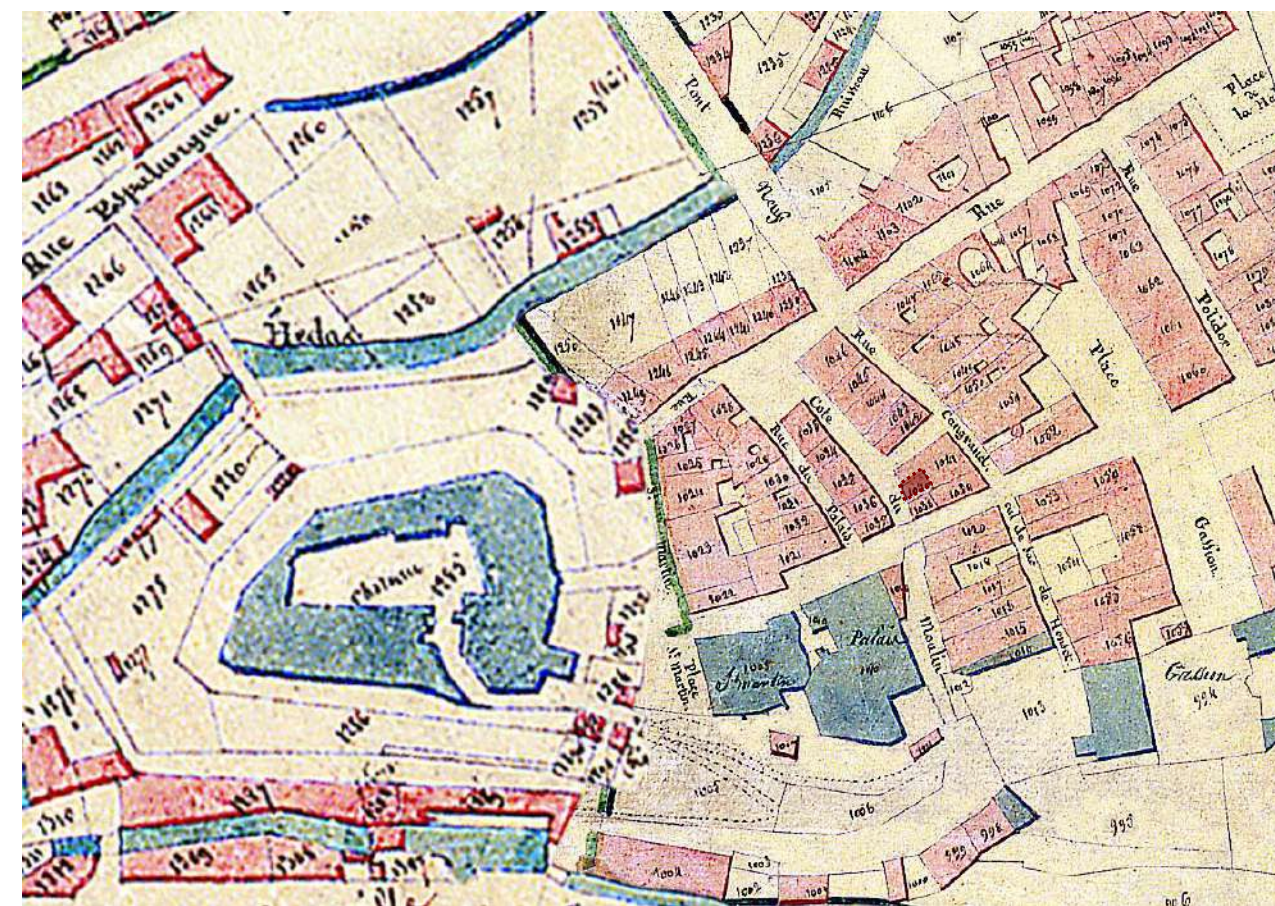
36, rue du Moulin – Quartier du château



Cadastre actuel

Le n° 36, rue du Moulin se situe dans le quartier le plus ancien de Pau. Cet édifice occupe une parcelle étroite d'un îlot ancien de la ville. L'unique façade qui donne sur la rue, s'étend sur la largeur de la parcelle. Elle est orientée à l'Ouest.

Autour, le bâti appartient au même tissu urbain, hérité de la période médiévale de la ville. On remarquera que les maisons sont encore séparées par une venelle.



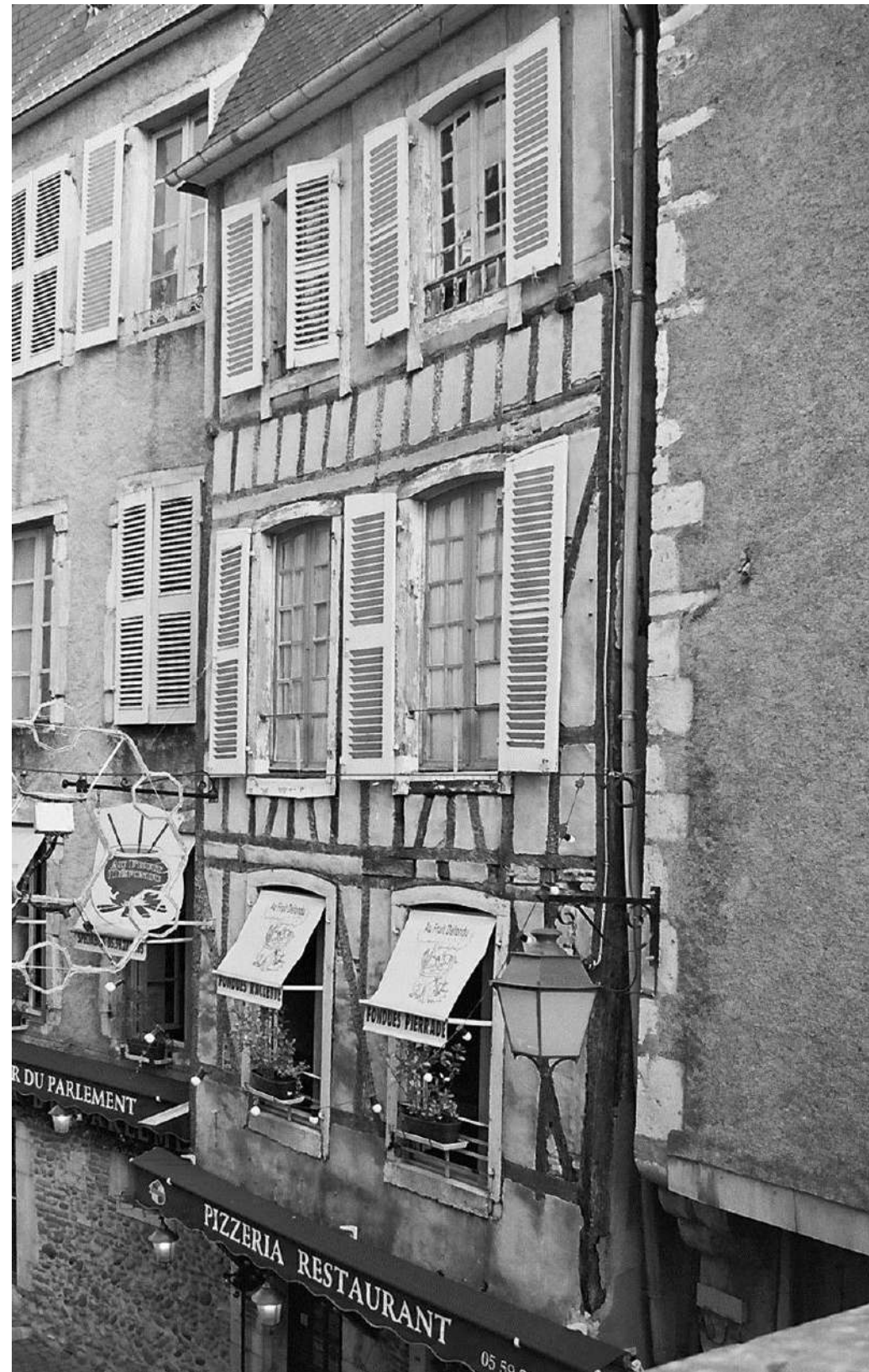
Cadastre Napoléonien de 1812



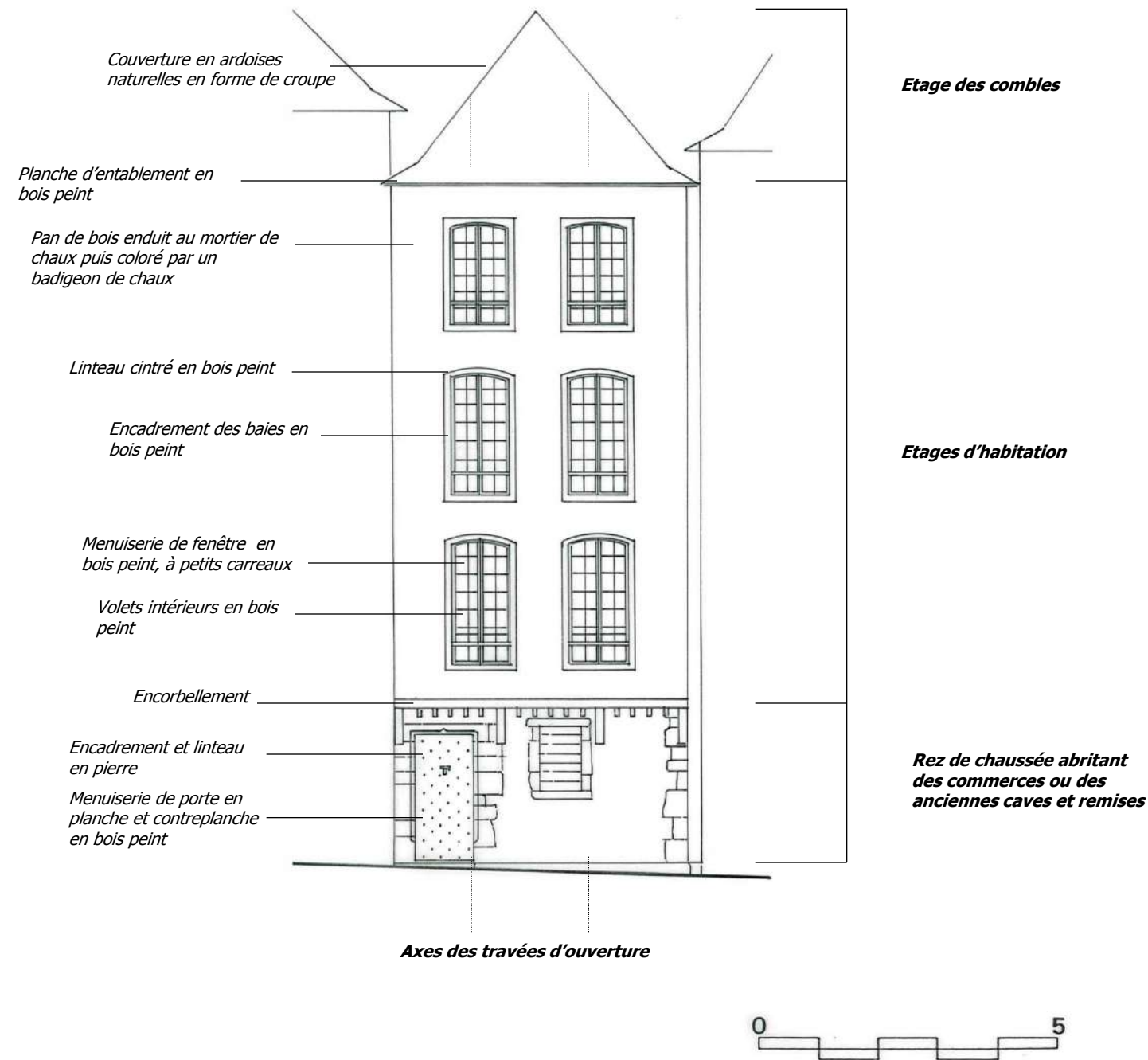
Cette vue rend compte du parcellaire très étroit et dense des îlots anciens et de leur influence sur l'architecture : la succession des façades étroites alignées sur la rue et les encorbellements encore existants.

Ce type de paysage urbain est typique du quartier ancien du château bien que peu mis en valeur actuellement.

10 *L'immeuble à façade étroite à pan de bois La composition architecturale*



Photographie de l'état actuel: l'absence d'enduit couvrant nous permet de voir le pan de bois et sa structure. On peut penser que le dernier niveau provient d'une surélévation.



Maison étroite à pan de bois dont la partie haute date ou a été remaniée au XVIII^e siècle et construit sur des bases plus anciennes (témoin porte et encorbellement).

Composition générale de la façade

La façades se compose en deux travées d'ouverture, sur les trois étages.

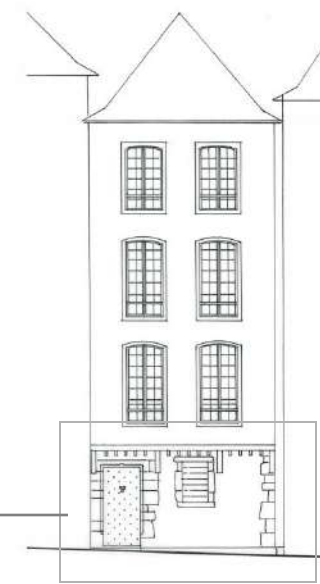
Le rez de chaussée obéit à une autre logique. La porte d'entrée étant placée sur la partie gauche du bâtiment. La maçonnerie du rez de chaussée formant soubassement, est montée en maçonnerie et pierre de taille.

Les étages sont construits sur un encorbellement (porté par des consoles et solives), c'est-à-dire en surplomb par rapport au soubassement. La structure des étages est un pan de bois rempli en petite maçonnerie. Ce pan de bois assez pauvre, n'avait pas à priori vocation à être vu.

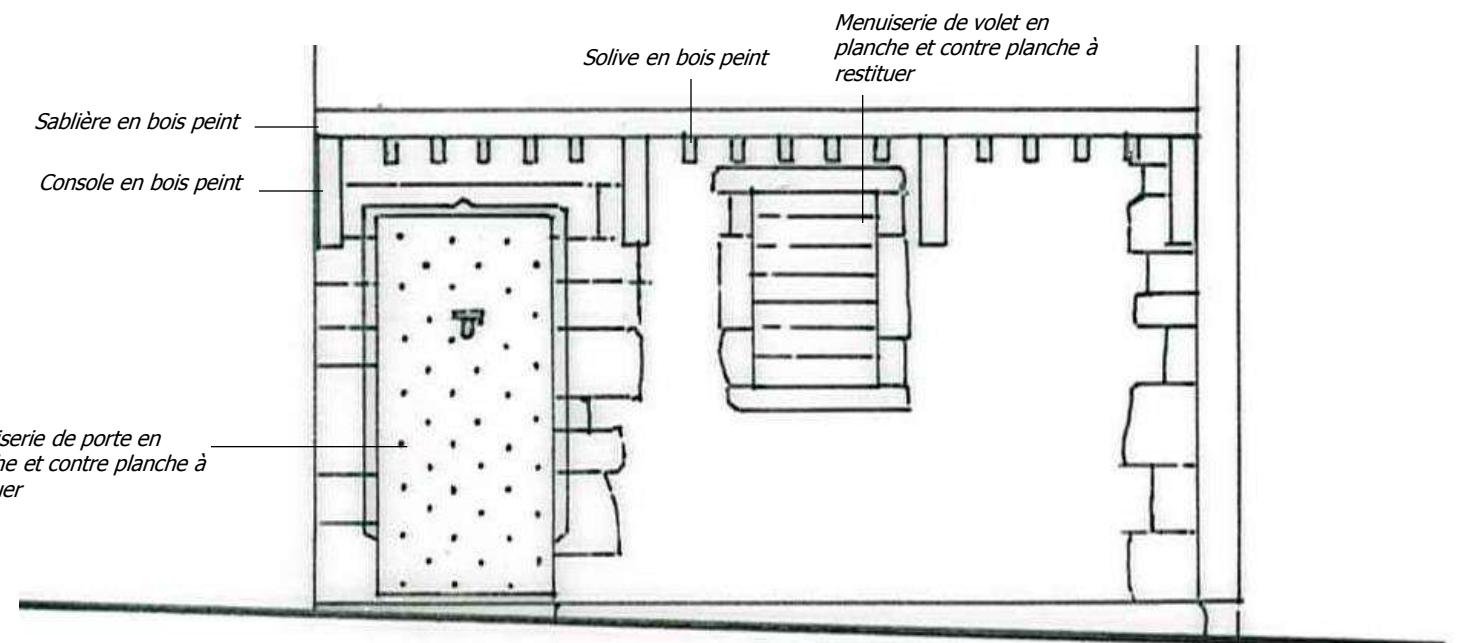
La modénature se résume à l'essentiel : encadrements et couverture en bois peint.



- Encorbellement sur consoles et solives en bois
- Luminaire à déposer
- Linteau en pierre à accolade
- Enduit couvrant au mortier de sable et chaux à restituer. Puis badigeon de chaux coloré
- Jambage en pierre de taille
- Menuiserie à déposer
- Menuiserie de porte en planche et contre planche à restituer
- Seuil en pierre



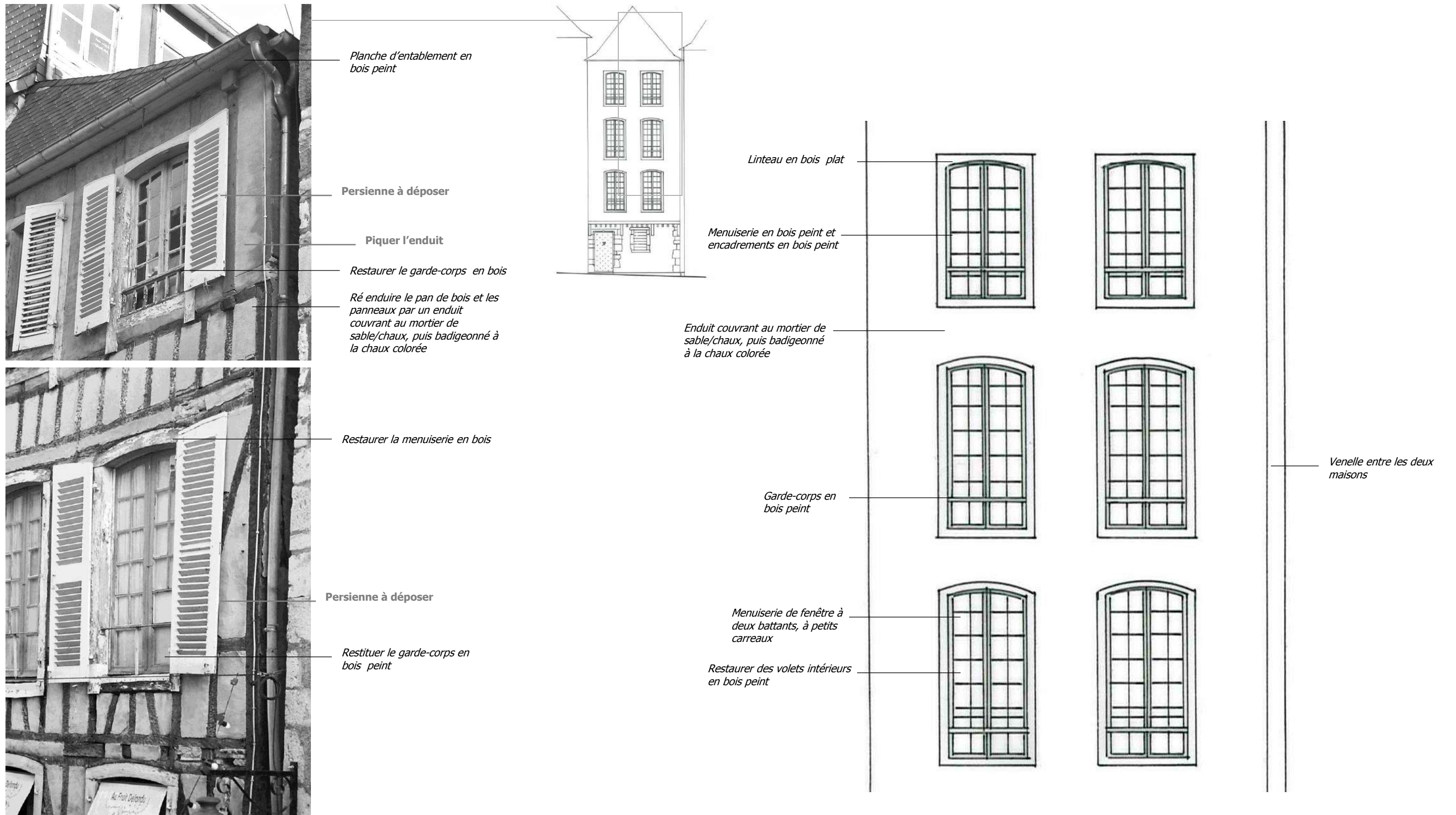
Autre exemple d'encorbellement avec corbeau en pierre sur un mur de refend en pierre. Rue du Château



- Sablère en bois peint
- Console en bois peint
- Menuiserie de volet en planche et contre planche à restituer
- Solive en bois peint
- Menuiserie de porte en planche et contre planche à restituer

Détail de la porte, encadrement et menuiserie : état actuel

État restitué



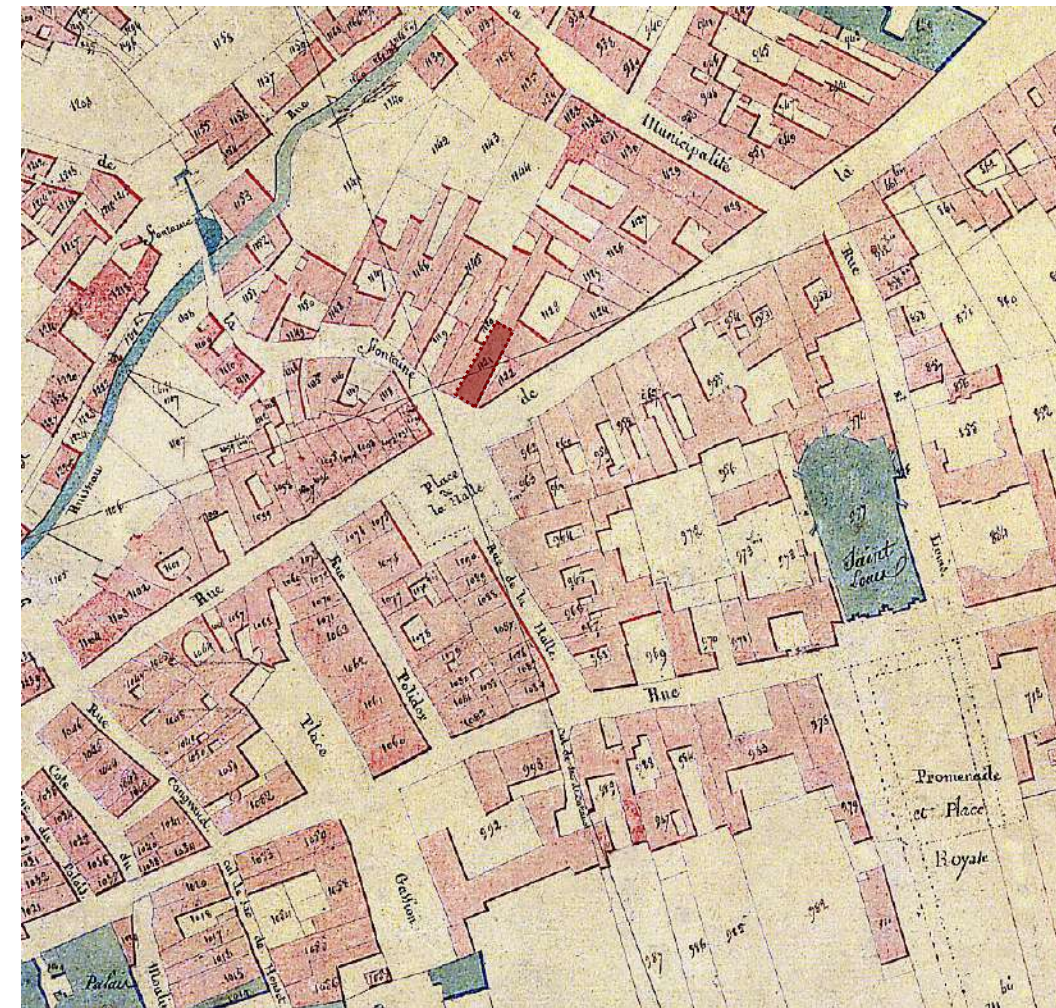
Détail du pan de bois, des baies et de leurs composantes : état actuel

État restitué

2, rue Fournets – Place Reine Marguerite



Cadastre actuel



Cadastre Napoléonien de 1812

Le n° 2, rue Fournets se situe sur l'angle Est de la place Reine Marguerite et au début d'une rue descendant dans le quartier du Hédas. Cet immeuble prend place dans un ensemble urbain réglé. Les différents immeubles qui bordent cet espace public datent du XVII^e au XX^e siècle.

Le n° 28, s'inscrit sur le flanc Nord de la place, dans un parcellaire étroit. On notera qu'entre le cadastre Napoléonien et l'actuel ci-dessus, des parcelles ont été regroupées. Cela a pour conséquence la perte du rythme des façades étroites sur la rue.

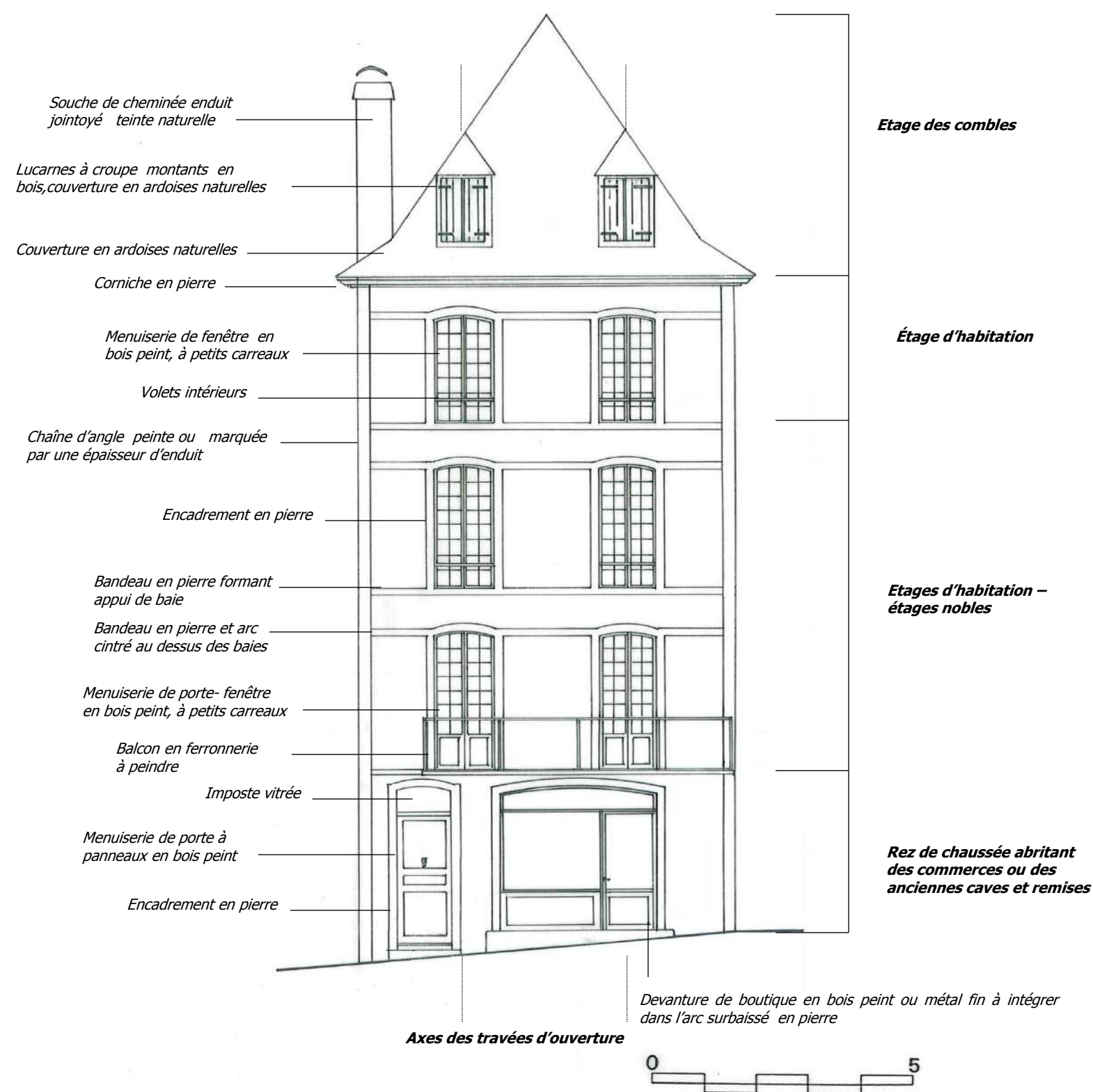


L'immeuble est encadré par des bâtiments appartenant à la même typologie, ce qui forme sur cet angle de la place un ensemble assez cohérent.



Photographie de l'état actuel : les murs ont été décrépis, laissant apparaître la maçonnerie de moellons et de briques et les chaînes d'angle montées en pierre non appareillées.

Le dessin ci-contre propose de restituer un enduit couvrant au mortier de chaux et de sable et un badigeon de chaux coloré, afin de redonner à la façade une « peau » d'autant plus essentielle vue son orientation à l'Ouest.



Immeuble urbain pouvant dater du XVIII^e siècle construit en maçonnerie de moellons.

Composition générale de la façade

La façade se compose en deux travées d'ouverture, sur les trois étages et le niveau des combles où elles se prolongent par deux lucarnes à croupe.

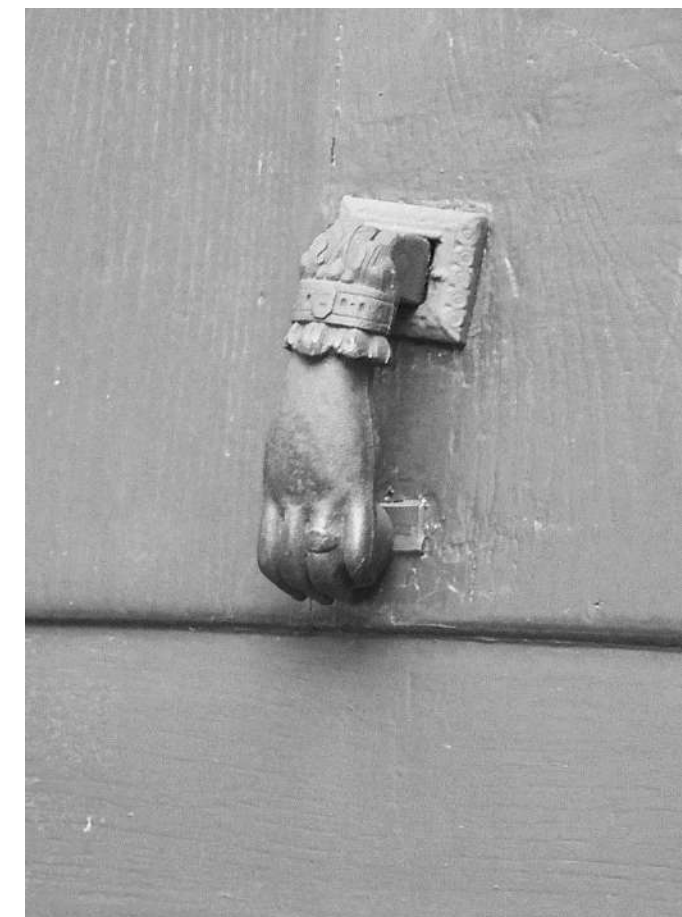
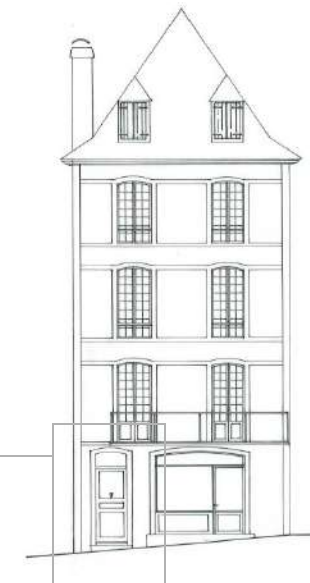
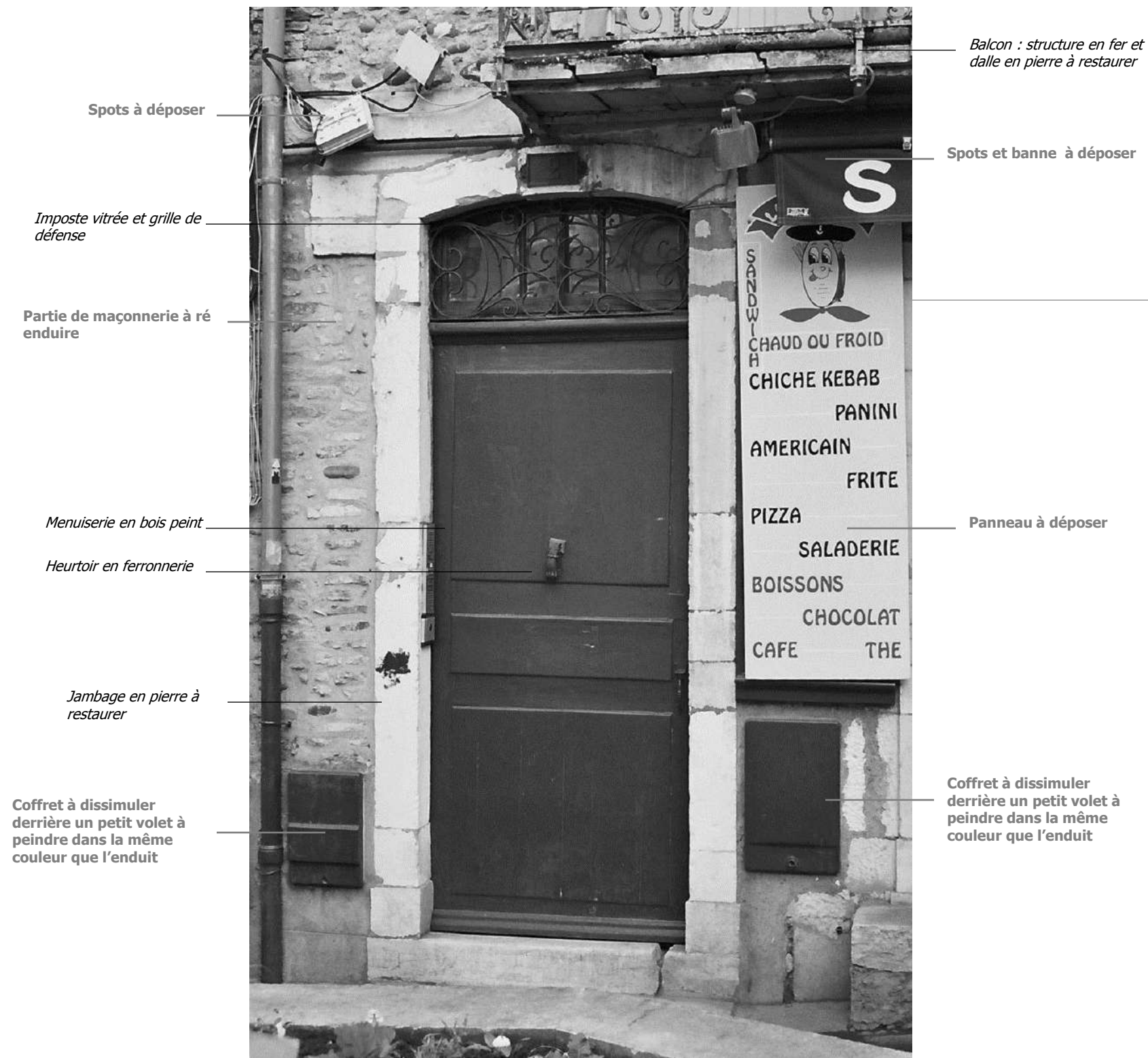
Au rez de chaussée, la porte s'inscrit dans l'angle gauche. L'arc cintré accueille une devanture de boutique intégrée dans la baie (montants en bois ou métal peint).

La modénature bien que simple tient une place importante et donne un aspect « soigné » à la façade :

- bandeaux en pierre qui soulignent les étages,
- encadrements en pierre des baies
- chaînes d'angle qui encadrent la façade. Elles sont réalisées à l'enduit en surépaisseur et peintes dans la même teinte que la pierre
- corniche moulurée en pierre qui couronne l'édifice et permet l'articulation avec le toit en ardoise.

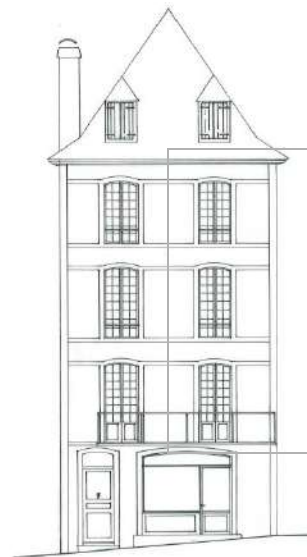
18 L'immeuble à façade étroite maçonnée

L'échelle du détail



La porte : son encadrement et sa menuiserie

Détail du heurtoir en fonte



Détail de la ferronnerie du balcon : jeux de volutes.

Restaurer la corniche en pierre

Restaurer les encadrements en pierre

Restaurer le garde-corps en ferronnerie

Restaurer le bandeau en pierre

Restituer une chaîne d'angle un enduit lisse et peint

Volets intérieurs en bois peint

Fenêtre à petits carreaux en bois peint, la menuiserie suit la forme du cintre

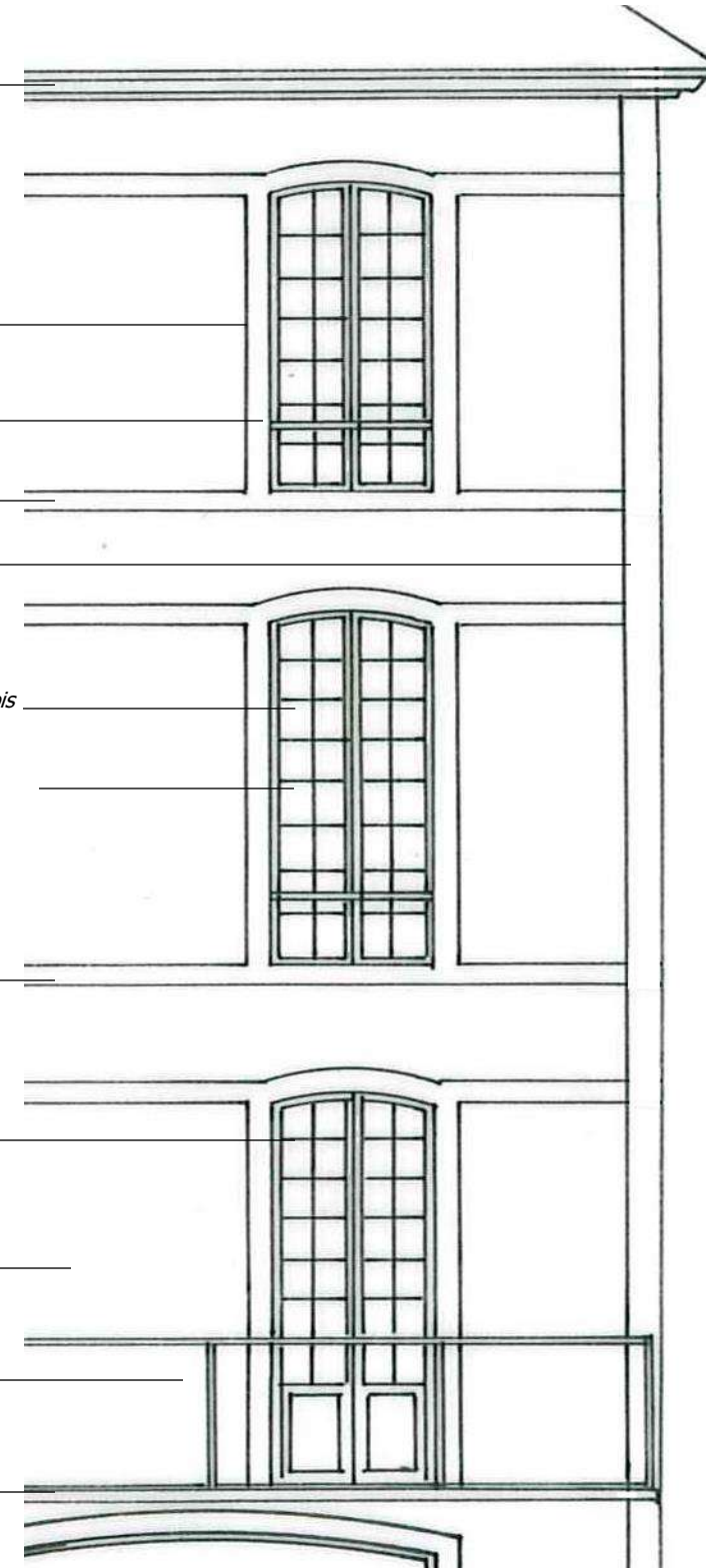
Bandeau en pierre formant appui de baie

Restituer des portes fenêtres à petits carreaux, à deux battants et en bois peint

Restituer un enduit lisse à la chaux puis un badigeon de chaux coloré

Restaurer le garde-corps en ferronnerie du balcon

Restaurer la dalle en pierre du balcon



Détail d'une travée d'ouverture et de ses composantes

État restitué



Etat actuel



Type d'immeuble à façade étroite sur la rue Joffre : la composition et les éléments de modénature sont encore en place, encadrements, menuiseries des fenêtres, bandeaux.



Grand immeuble sur la rue Joffre ayant subi des modifications importantes au rez de chaussée et une surélévation. Malgré cela, la composition et les encadrements des baies des deux premiers étages ont été maintenues : proportion des baies, encadrements et menuiseries.



Grande maison à l'angle de la rue Henri IV et la rue Gassion. Les éléments de modénature (encadrements, bandeaux, chaîne d'angle en enduit et peinte) et les menuiseries de fenêtres des étages et des lucarnes sont encore en place. Le rez de chaussée a été remanié au XIX^e siècle avec l'ajout d'une devanture en bois.



5, place Reine Marguerite, grande façade et son retour construits pour border la place : le soubassement est marqué par les arcades, les étages sont soulignés par les bandeaux en pierre. Les fenêtres sont à croisée en partie haute, en bois peint et petits carreaux.



30, rue du Maréchal Joffre : façade étroite et haute, étages soulignés par les bandeaux en pierre, menuiseries de fenêtres allongées et à petits carreaux.



Type de menuiserie de porte à deux battants en bois à moulure et peint. Imposte vitrée et heurtoir en fonte. Place Saint Louis de Gonzague



Type de menuiserie de porte à un battant en bois à moulure et peint. Imposte vitrée. Rue Maréchal Foch

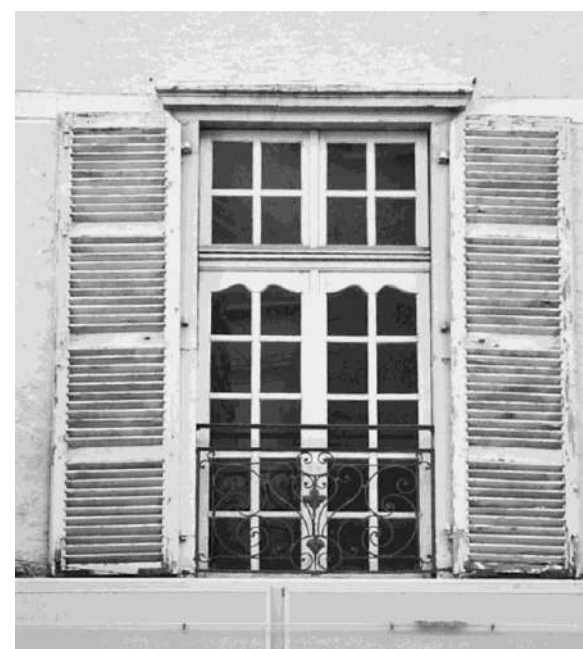


Type de menuiserie de porte à un battant en planche et contre planche, en bois peint. Imposte vitrée et heurtoir en fonte. Rue Maréchal Joffre

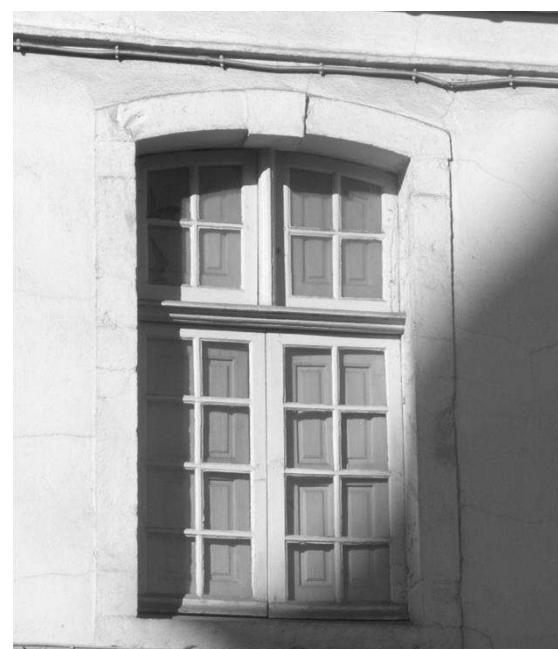


Type de menuiserie de porte à deux battants en bois peint. Imposte vitrée. Rue Henri IV

Types de porte et de menuiserie du XVIII^e siècle.



Type de menuiserie avec une croisée en bois en partie haute et ouvrant à la française en partie basse. Linteau plat en pierre moulurée et ferronnerie de garde-corps à volutes. Rue Maréchal Joffre

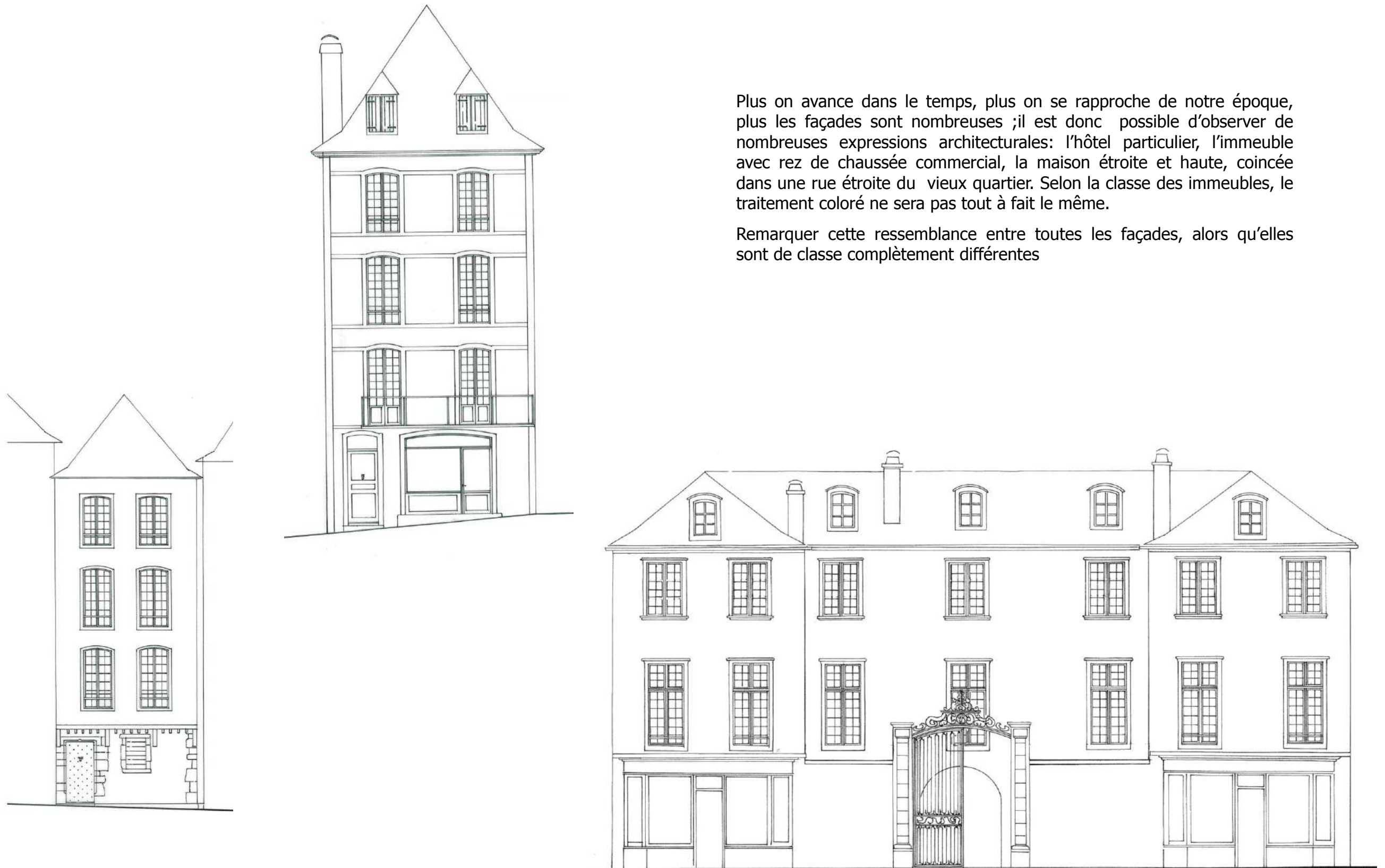


Type de menuiserie avec une croisée en bois en partie haute et ouvrant à la française en partie basse. Couvrement par un arc cintré en pierre avec clef pendante. Les volets intérieurs ont été conservés. Place Saint Louis de Gonzague



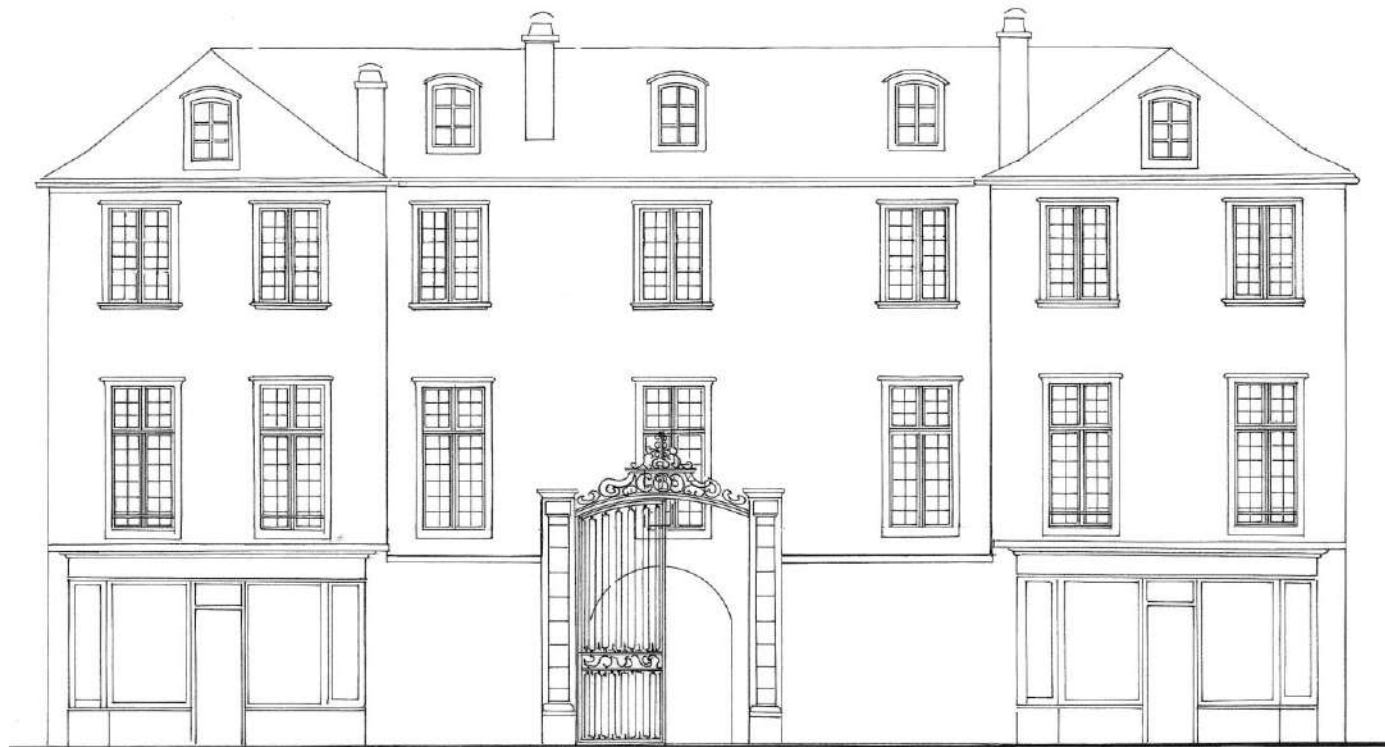
Type de menuiserie avec ouvrant à la française et petits carreaux. Le garde-corps et les persiennes ont été rapportés au XIX^e siècle. Rue Henri IV

Types et évolution des menuiseries de fenêtre au cours du XVIII^e siècle

L'architecture du XVIII^{ème} siècle à Pau et ses couleurs

Plus on avance dans le temps, plus on se rapproche de notre époque, plus les façades sont nombreuses ; il est donc possible d'observer de nombreuses expressions architecturales: l'hôtel particulier, l'immeuble avec rez de chaussée commercial, la maison étroite et haute, coincée dans une rue étroite du vieux quartier. Selon la classe des immeubles, le traitement coloré ne sera pas tout à fait le même.

Remarquer cette ressemblance entre toutes les façades, alors qu'elles sont de classe complètement différentes

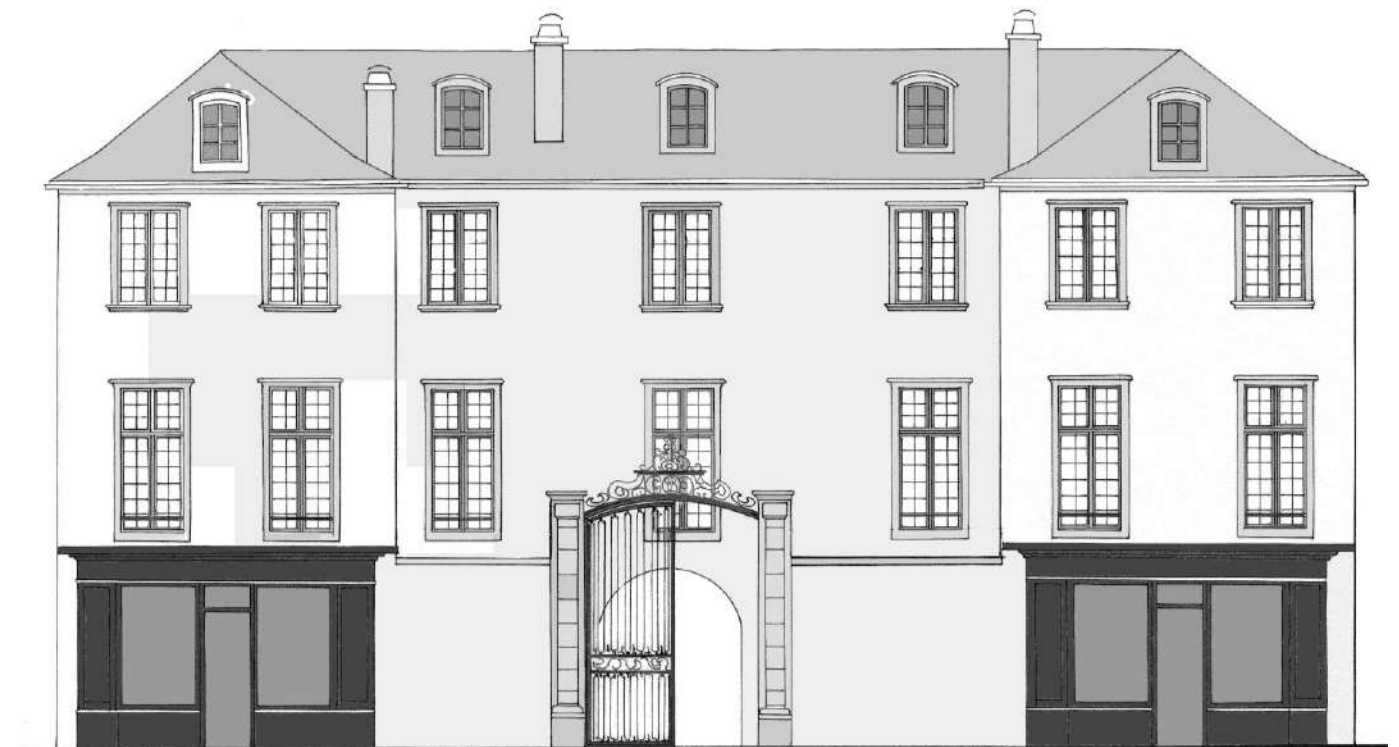
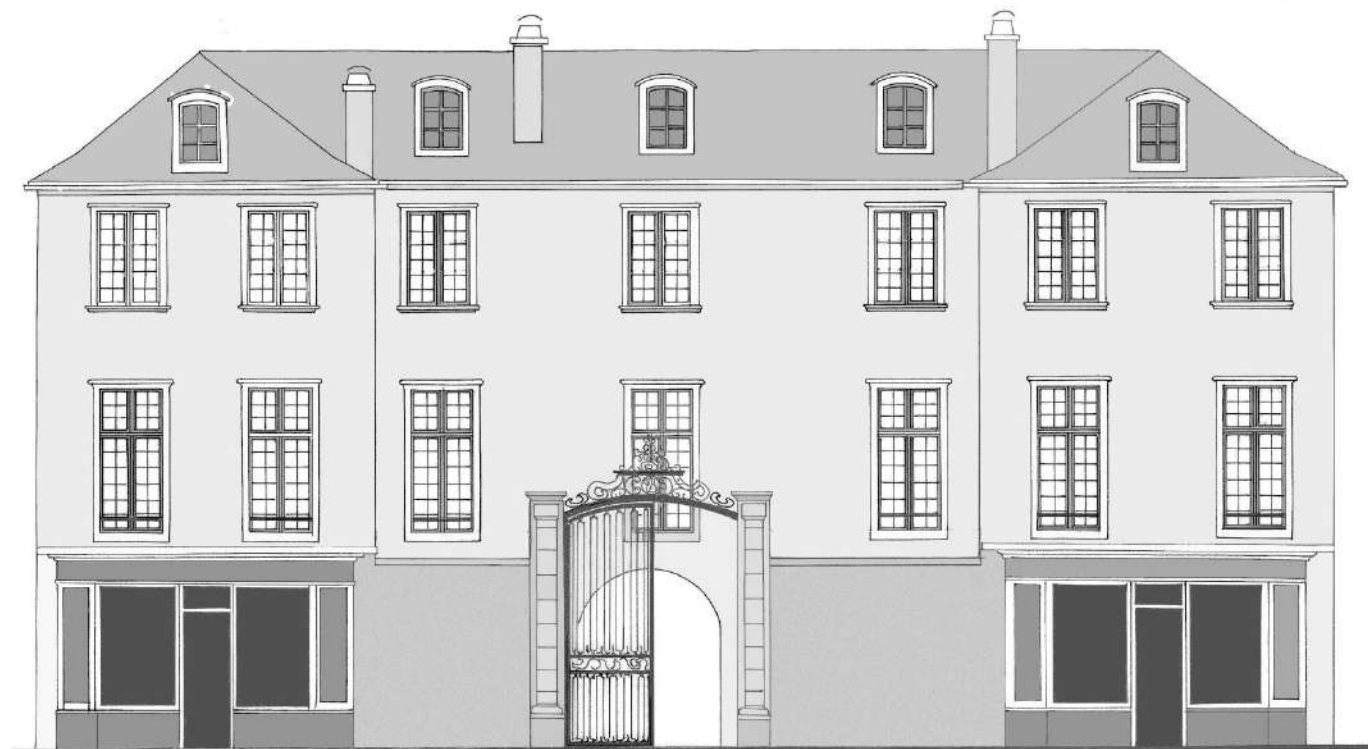


L'hôtel particulier, souvent installé au fond d'une cour, s'impose par ses dimensions et l'élégance de ses modénatures; ses façades seront traitées au badigeon de chaux, dans des coloris délicats.

Les ferronneries, en couleur foncé pour mettre en valeur leur finition ouvragée.

Certaines cours particulières ont reçu des constructions dont les façades sur rue, dissimulent en partie, l'ancien hôtel .

Le mur de clôture, sur rue, reçoit une couleur naturelle, assortie à l'ambiance de la rue.

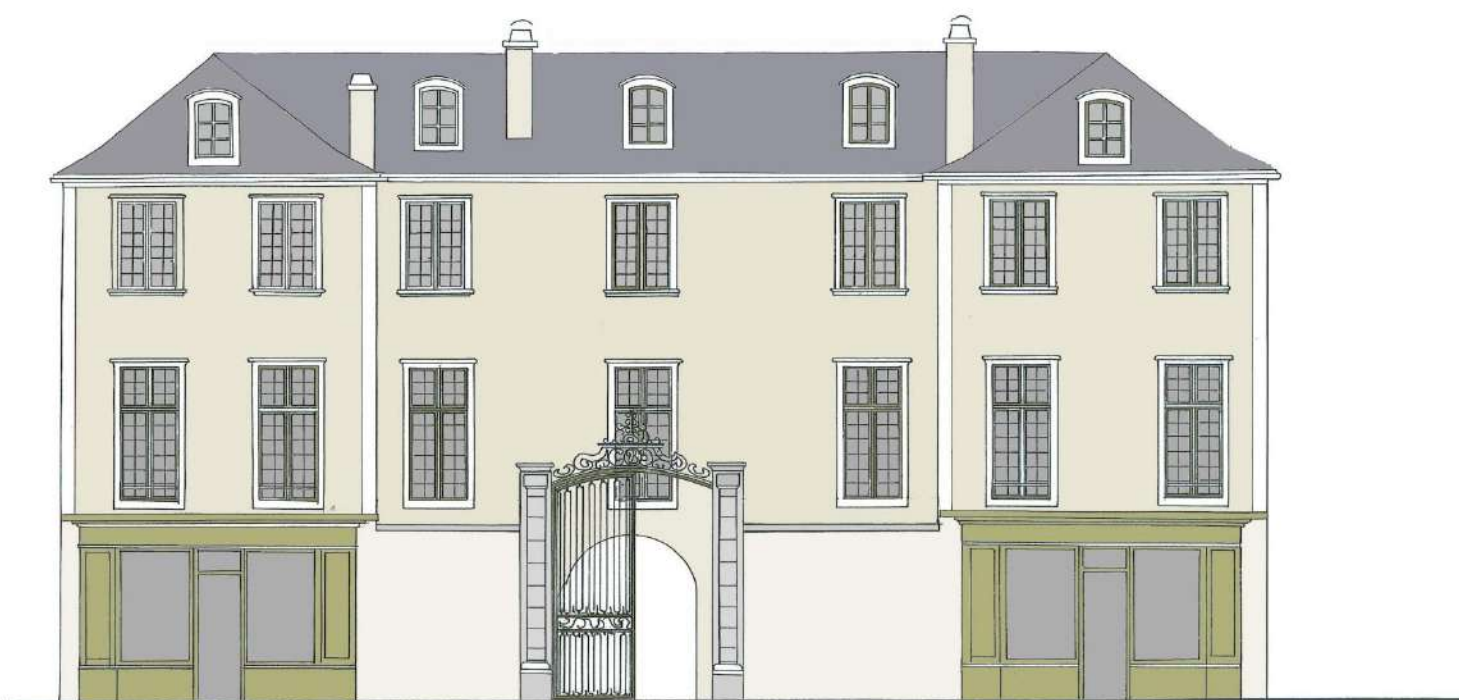




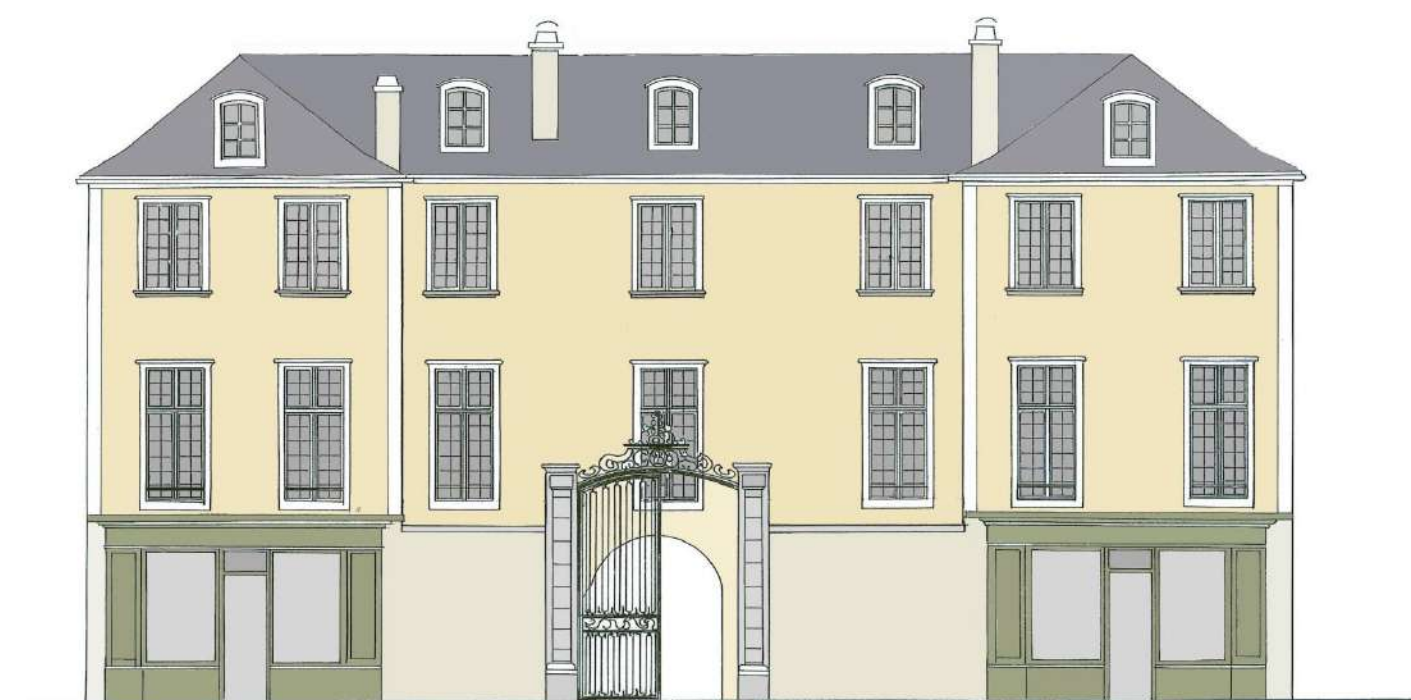
1010-Y30R



1010-Y40R



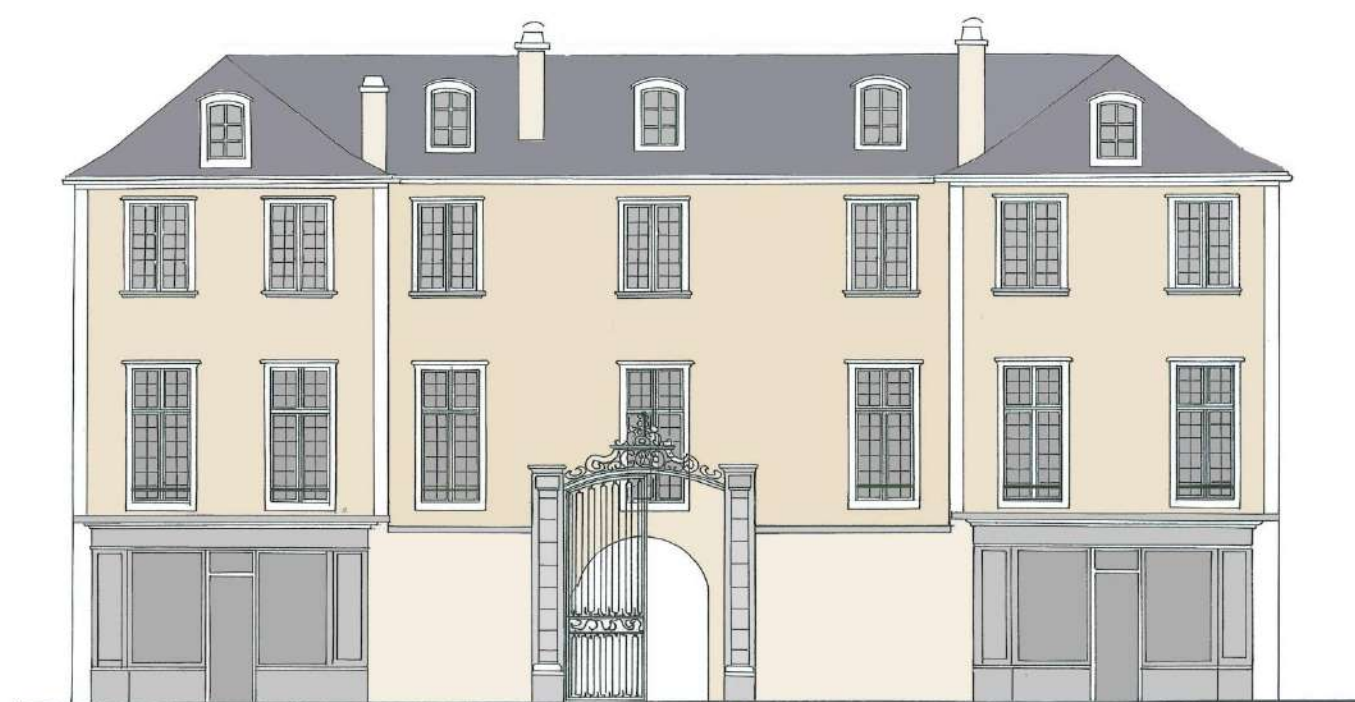
1005-Y20R



0515-Y20R



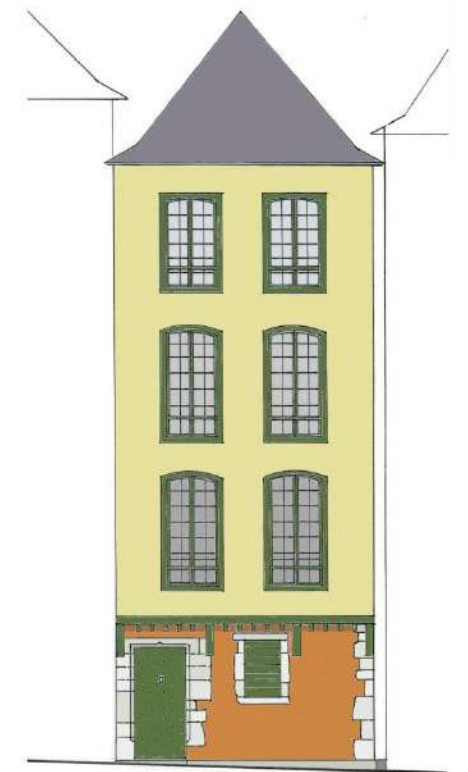
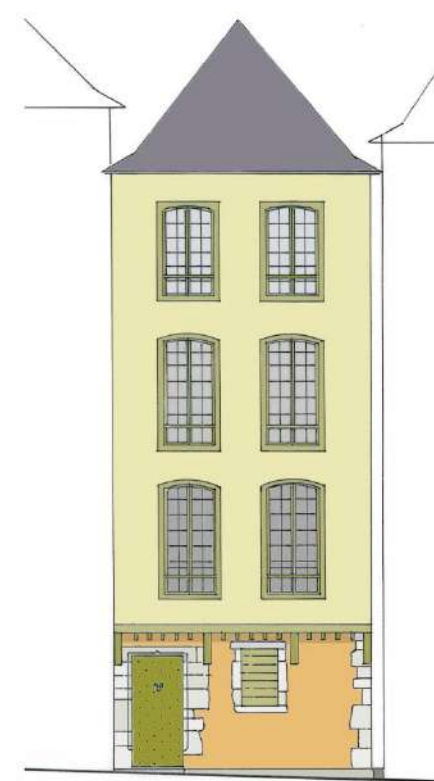
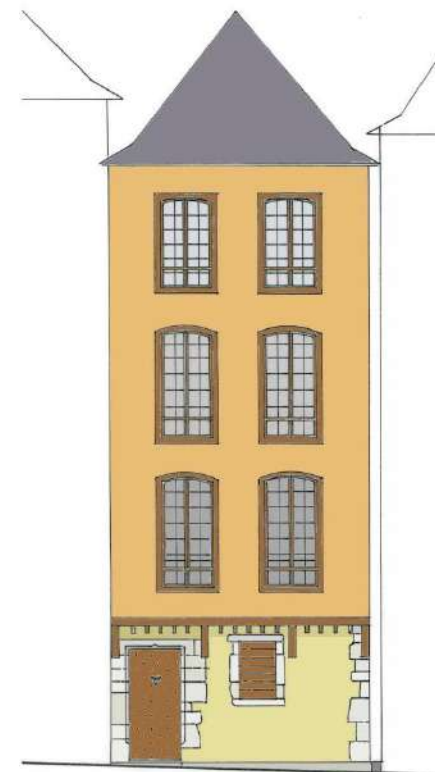
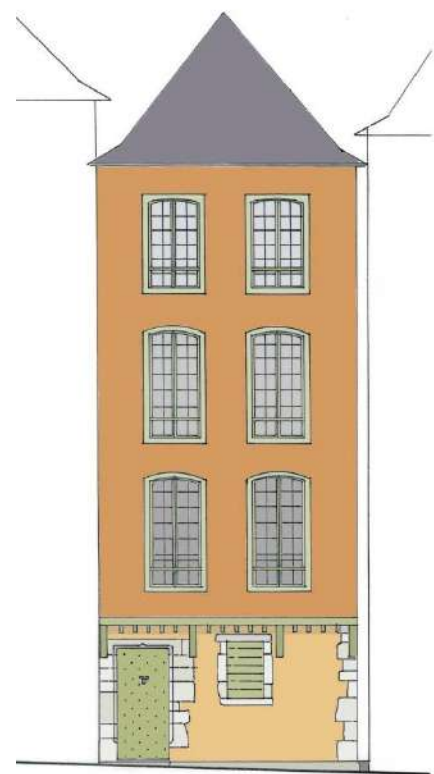
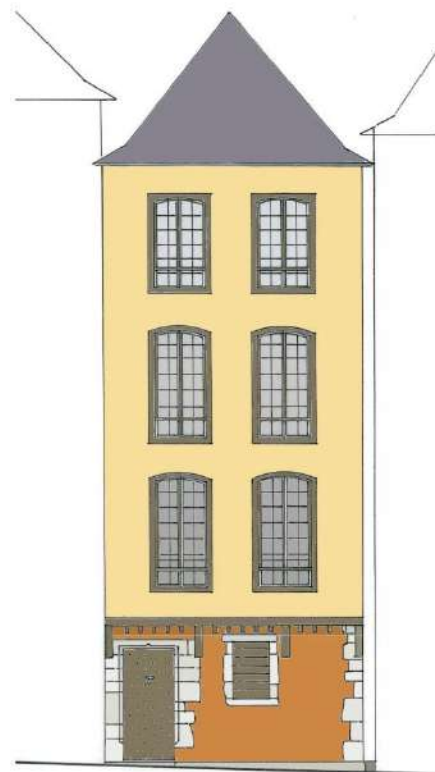
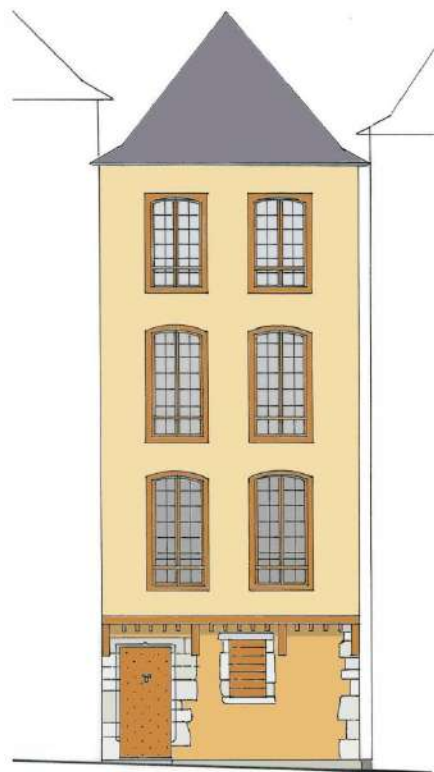
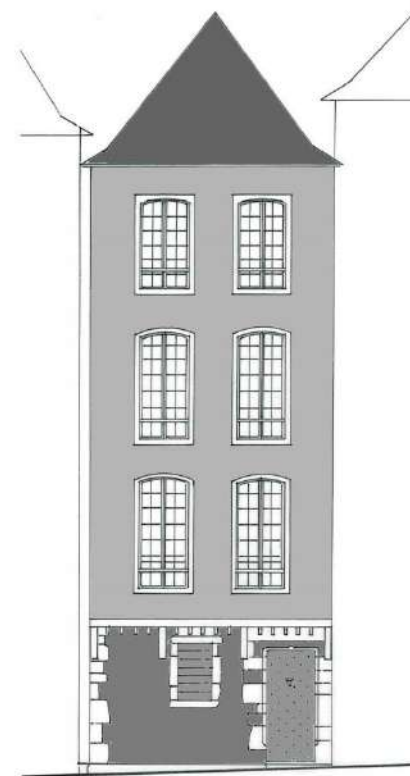
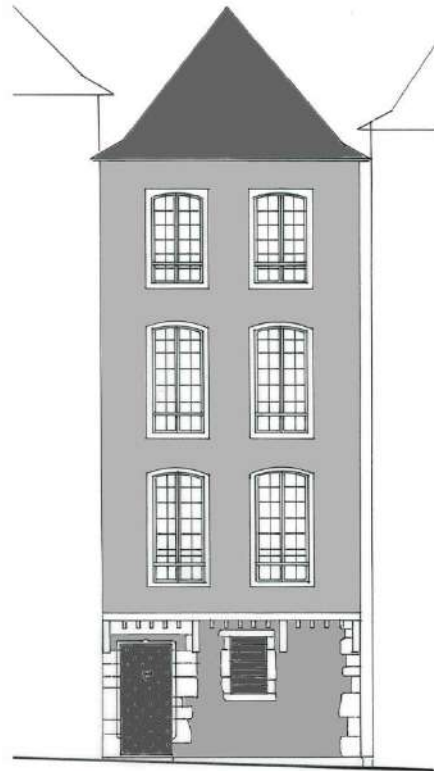
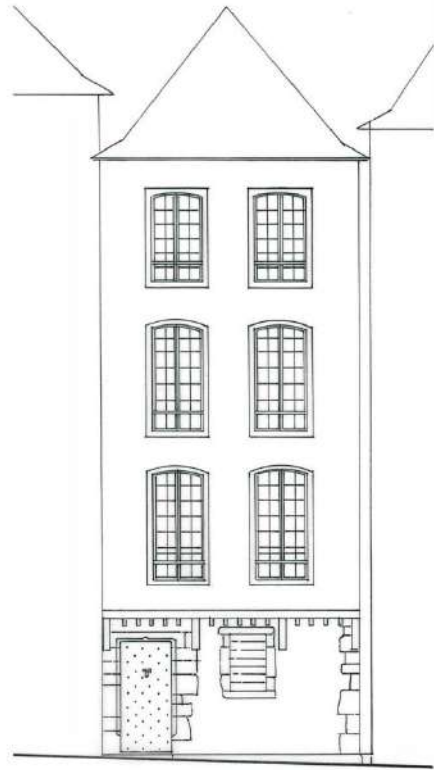
1010-Y50R



1510-Y40R



L'immeuble du XVIII^e reçoit une couleur moyenne qui valorise ses modénatures.
La nuance est choisie de façon à s'harmoniser avec l'environnement.



1020-Y20R/2040-Y20R

0530-Y10R/3040-Y50R

2040-Y50R/2040-Y20R

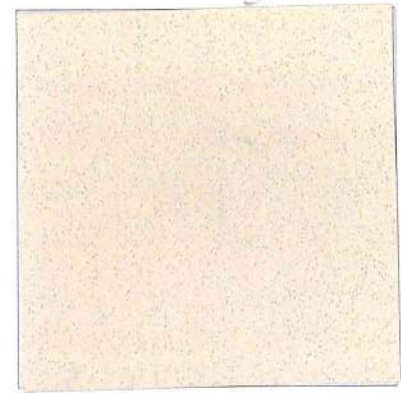
2040-Y20R/2030-Y

2030-Y /2040-Y20R

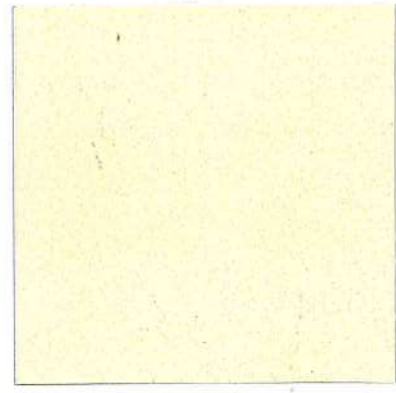
2030-Y/3040-Y50R

Dans une rue étroite, il est possible de forcer les couleurs pour éclairer et animer la rue; sur ces maisons plutôt populaires, il est possible de jouer avec des assemblages forts entre le rez de chaussée et les étages.

* L'hôtel particulier...



1005-Y20R



0515-Y20R



3502-B



4005-B80G



7502-B



1005-Y20R



1005-N

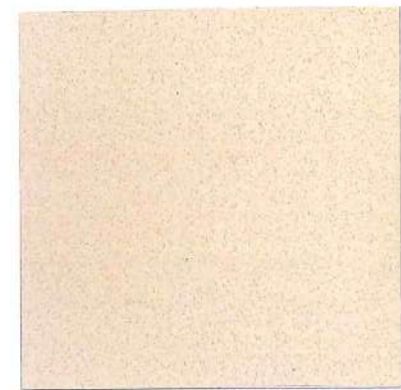


1505-Y50R

■ Les encadrements

choisir le badigeon qui est le plus proche de la pierre en place...

■ Façades



1010-Y40R



1010-Y30R



2010-G90Y



3010-G90Y



6030-G70Y



5030-Y50R



6030-G90Y



0530-Y10R



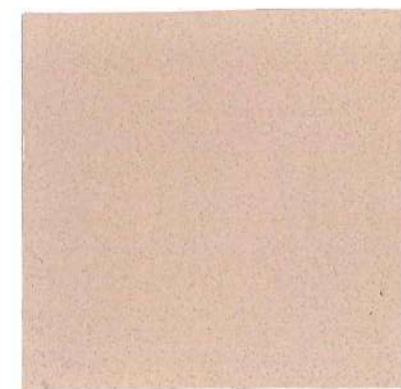
2030-Y

■ Menuiseries

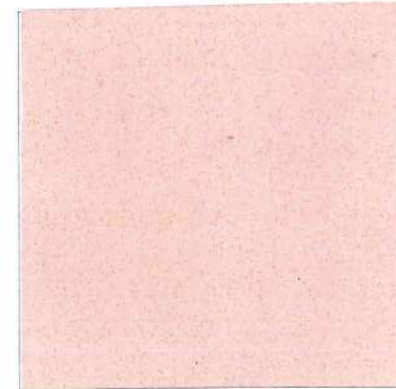
■ Ferronneries



Jusqu'au XIX^e siècle, il semble que le bleu était inabordable, instable...



1510-Y40R



1010-Y50R



3005-G50Y



5005-G50Y



7005-G50Y

* Le petit immeuble dans une rue étroite, la façade sur cour...



3040-Y50R



2040-Y20R



1020-Y20R

L'architecture du XIX ème siècle à Pau et ses couleurs

Opération de mise en valeur des façades



L'architecture du XIX^{ème} siècle à Pau et ses couleurs Sommaire

Les immeubles ci-après présentés, sont donnés à titre d'exemple des grandes typologies du bâti à Pau. Ils sont classés par période. On trouvera différentes variations de ces types.

La mise en valeur des façades est étudiée à travers deux thèmes:

L'architecture : chaque immeuble est étudié à trois échelles de lecture : l'échelle et la situation urbaine, l'échelle de la façade et de la composition et l'échelle du détail.

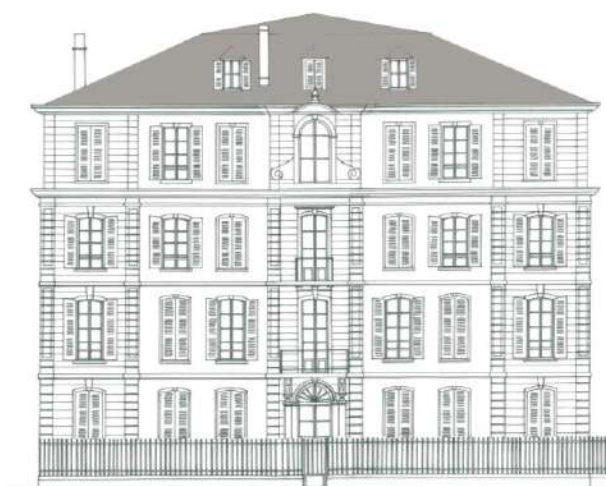
La couleur : des exemples de coloration et l'étude des valeurs des couleurs sont proposés sur chaque façade. En découle la composition de nuanciers par grandes périodes étudiées.

L'architecture du XVI^o siècle à Pau et ses couleurs

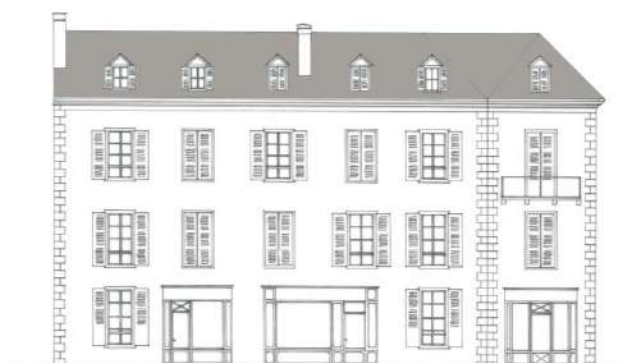
L'architecture du XVII^o siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture du XVIII^o siècle à Pau et ses couleurs

L'architecture du XIX^o siècle à Pau et ses couleurs



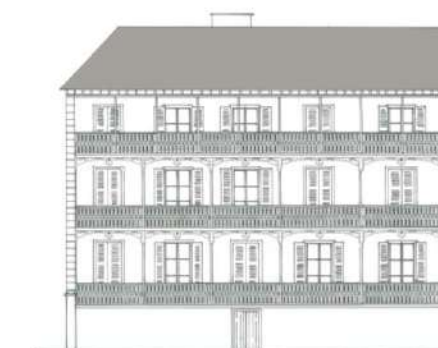
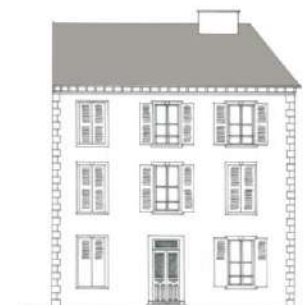
L'immeuble bourgeois
6, place Albert 1er



L'immeuble modeste
10, rue Mourot



L'immeuble « Hausmannien »
3, rue Carnot



L'immeuble de rapport
13, rue Bayard

L'architecture de 1930 - 1940 à Pau et ses couleurs

L'architecture de 1960-70 et contemporaine à Pau et ses couleurs

Les ensembles urbains : Place Reine Marguerite

Les ensembles urbains : Place Saint Louis de Gonzague

Les ensembles urbains : Place Albert 1er

8, rue Duplaa - quartier du palais de justice

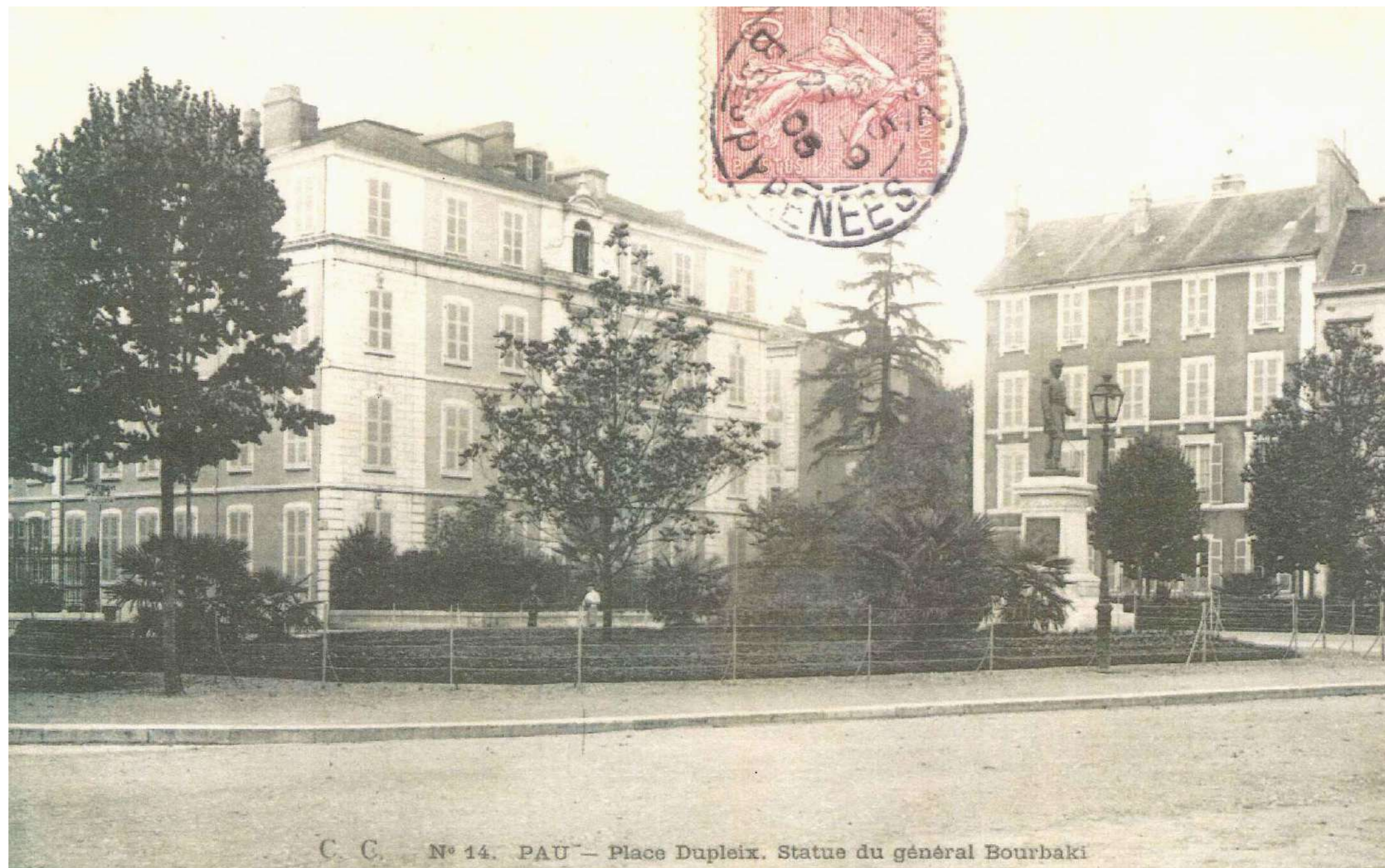


Le n° 8 se situe sur la place derrière le palais de justice. Cet espace n'existait pas lors de l'établissement du cadastre Napoléonien en 1812. Il fait partie d'un ensemble urbain conçu et réglé autour du bâtiment public : le square et la rue Duplaa prennent place dans l'axe de la façade du palais. De part et d'autre de la rue Duplaa, deux immeubles aux proportions et à l'architecture identiques encadrent et ferment cet espace public.

La photographie ci-contre rend compte de la situation de l'édifice dans le contexte urbain : la composition symétrique sur l'axe de la rue Duplaa ; l'architecture classique et monumentale qui borde cet espace public.

On notera la rupture d'échelle et d'architecture provoquée par l'immeuble des années 1960 à gauche.





Cette vue ancienne nous renseigne sur le traitement des façades au début du XX^e siècle : enduit à grain et de couleur sombre qui fait ressortir la modénature et la composition, gommée et peu mis en valeur par le traitement actuel, clair et lisse.

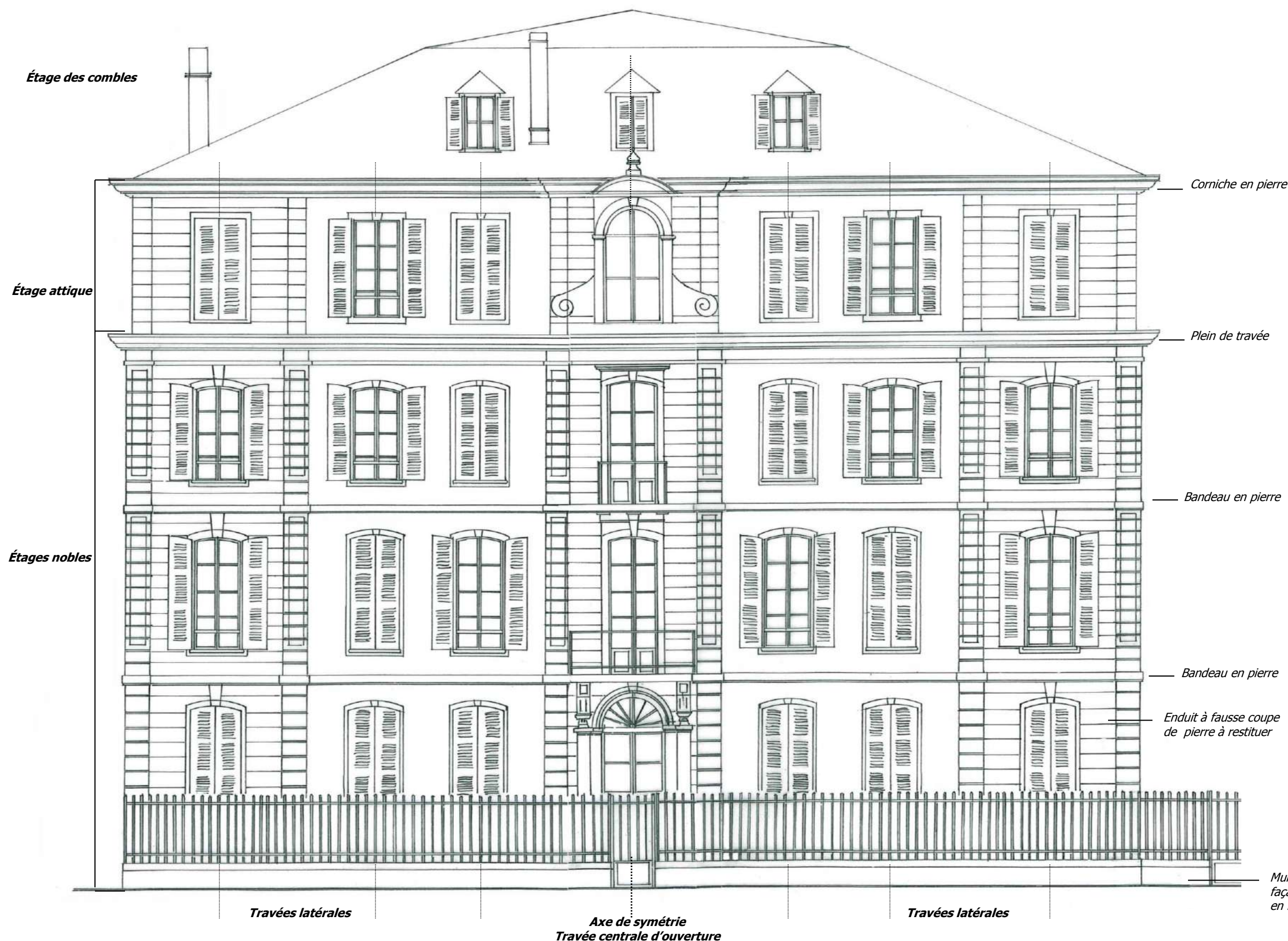
La composition architecturale sur la façade latérale, rue Duplaa- façade secondaire et le petit pavillon



Une architecture classique et réglée, reflet du statut aisé du propriétaire

5

La composition architecturale sur la façade principale : axe de symétrie, richesse de la modénature .



Grand immeuble bourgeois construit à la fin du XIX^e siècle

Organisation du bâti :

La propriété se compose de deux bâtiments distincts par leur taille et leur statut : le premier, le plus imposant donne sur la place, le second plus bas et secondaire est édifié sur la rue Duplaa, en retour.

Composition générale de la façade sur la place

Un axe central de symétrie :

La façade se compose en sept travées d'ouverture suivant un axe centrale de symétrie. Ces travées se déclinent sur quatre niveaux marqués par la hiérarchie des étages et des bandeaux en pierre. Les étages nobles du rez de chaussée et du premier niveau sont plus hauts que les niveaux supérieurs.

La travée centrale est traitée différemment : les portes-fenêtres ouvrent sur perrons et balcons ornés de ferronnerie. Les photographies anciennes montrent que les murs trumeaux sur cette travée et les travées latérales étaient protégés et décorés par un enduit à fausse coupe de pierre : élément qui distinguait un peu plus ces travées des autres.

Composition générale des façades sur la rue Duplaa

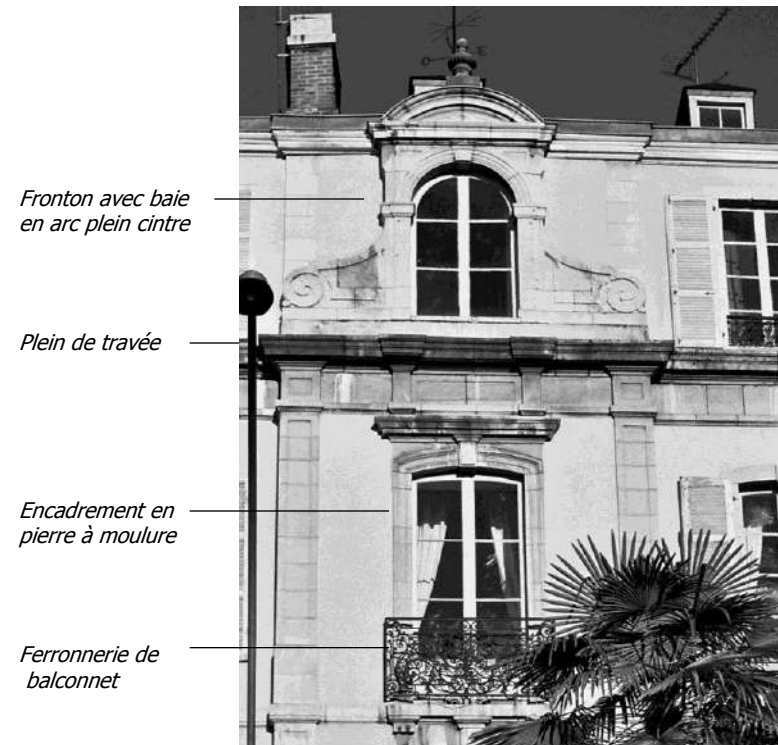
La façade latérale de l'immeuble principal donne sur la rue Duplaa. Elle est également composée en travées d'ouverture au nombre de six. Cette façade est toutefois moins soignée que celle sur la place : il n'y a pas de hiérarchie entre les travées, la modénature et les encadrements sont plus simples.

Le second bâtiment est plus bas. Il donne accès à la cour par un portail monumental. Il est composé de trois niveaux, un entresol, un étage et les combles; les baies sont organisées en cinq travées.

Les pilastres en pierre encadrent la façade et la travée centrale.

L'étage des combles est éclairé par des lucarnes en pierre.

Muret enduit et peint dans les mêmes teintes que la façade, couronnement en pierre surmonté d'une grille en fer forgé.



La travée latérale : pilastres en pierre, encadrements en pierre et linteaux surbaissés des baies surmontées d'une clef passante et sculptée. Les composants de la fenêtre: les garde-corps en ferronnerie, les contrevents à persienne et les menuiseries en bois à grands carreaux, sont peints.

Les portes-fenêtres ouvrent sur un balcon et un balconnet en pierre, dalle et consoles sculptées. Le garde-corps en ferronnerie dessine des volutes et arabesques. La travée encadrée par des pilastres en pierre, se prolonge à l'étage attique par un fronton surmonté d'un édicule en pierre.



Arc surbaissé, claveaux en pierre de taille

bandeau en pierre de taille

Enduit à grain

Contrevents à persienne en bois peint

Ferronnerie de garde-corps

Menuiserie en bois peint, partition en deux carreaux

Appui de baie et allège en pierre de taille

menuiserie de porte à deux battants à panneaux en bois peint

Piliers en pierre de taille

Soubassement en pierre de pierre

Chasse roue en fonte



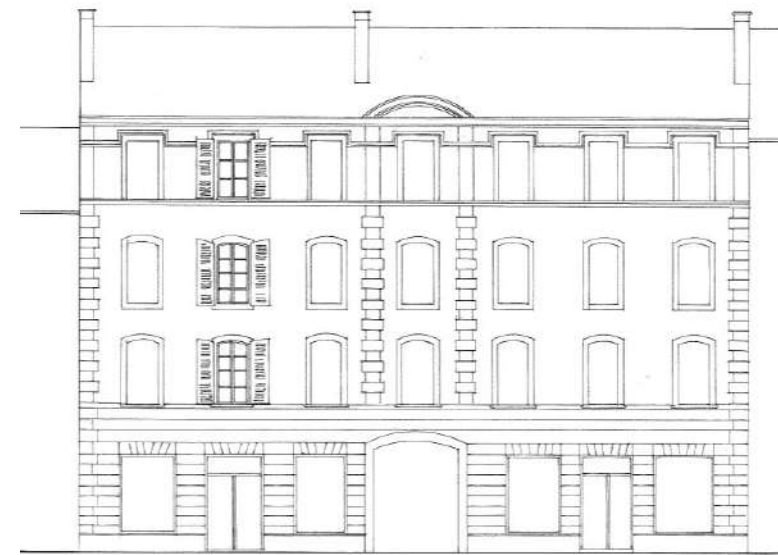
Le portail monumental donne accès à la cour.

En rez de chaussée, les baies possèdent une allège en pierre. L'appui de fenêtre également en pierre est saillant. Sur le petit bâtiment, l'entresol s'ouvre sur des baies à deux niveaux. Les volets à persienne suivent cette logique et sont conçus en deux parties.

Autres exemples d'immeubles organisés suivant un axe de symétrie centrale et arborant une modénature plus ou moins riche et ornée.



3, rue Duplaa



13, rue Maréchal Foch



3, rue Lassansa, rue Espalungue



Place de la Libération



Rue Louis Barthou

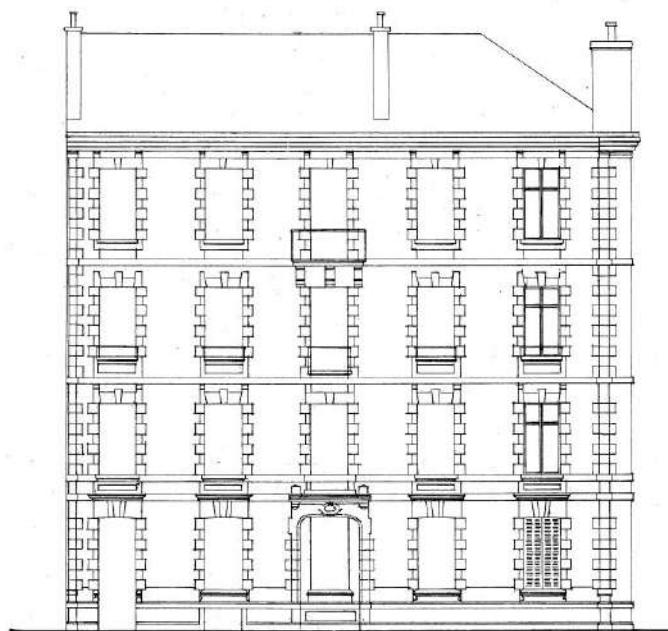
D'autres immeubles, de la villa au petit immeuble urbain, peuvent s'apparenter à ce type. Ils ont en commun une composition par travée d'ouverture, des étages marqués par des bandeaux et une modénature soignée, en pierre.



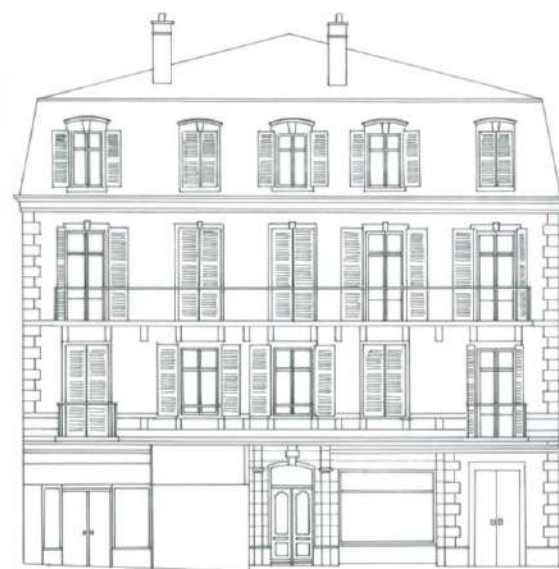
12, rue Montpensier



5, rue Louis Barthou



16, Boulevard Barbanègre



Place Saint Louis de Gonzague



5, rue Darrichon

10, rue Mourot - quartier du palais de justice



Le 10, rue Mourot, occupe une place importante dans le paysage urbain : édifié à l'angle des rues d'Orléans et Mourot, larges et débouchant sur la place. Il offre généreusement ses façades à la vue. Il s'insère dans un îlot très homogène construit durant la seconde et la fin du XIX^e siècle.

Les façades sont orientées au Nord et à l'Ouest. Le rez de chaussée à une vocation commerciale.



La composition architecturale s'inspire des principes classiques, tout en arborant une modénature simple.



Cet immeuble s'apparente aux constructions modestes de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Composition générale de la façade sur la place :
La façade au Nord se compose en cinq travées d'ouverture, sur trois niveaux et un étage de combles ouvert par des petites lucarnes à fronton en bois.

L'angle est traité en tant que tel par une travée qui se distingue au troisième niveau par une porte-fenêtre ouvrant sur un balcon.

Le rez de chaussée commercial devrait recevoir des devantures en accord avec ce type de façade : devanture en bois plaqué et peint, dessinées dans l'axe des travées.

La modénature :
Les façades sont encadrées par des chaînes d'angle harpées montées en pierre. Les encadrements de fenêtres et les consoles du balcon sont en pierre de taille. La corniche en bois moulurée surmonte l'ensemble. Bien qu'elle soit en bois (construction pas assez riche pour se permettre la pierre), elle est une composante de la modénature et doit être traitée dans les mêmes tons que la pierre.

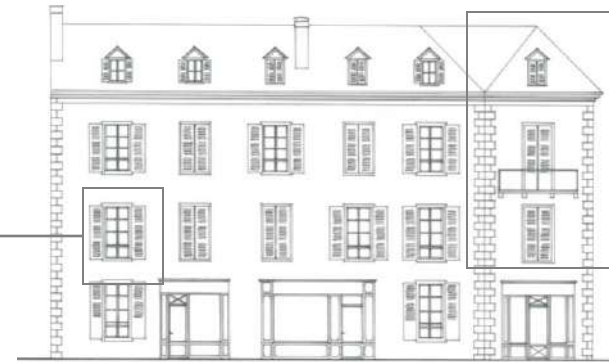


Menuiserie en bois à quatre grands carreaux

Contrevents à persienne en bois

Garde-corps en ferronnerie

Appui de fenêtre et encadrement en pierre



Imposte vitrée

Panneaux vitrés et grilles de défense ouvragées

Heurtoir

Encadrement en pierre de taille

La porte d'entrée à deux vantaux et panneaux en bois plein et vitrés.



Lucarne à fronton en bois, jouée bardée en ardoises naturelles

Corniche moulurée en bois à peindre comme la pierre de modénature

Balcon et garde corps en ferronnerie

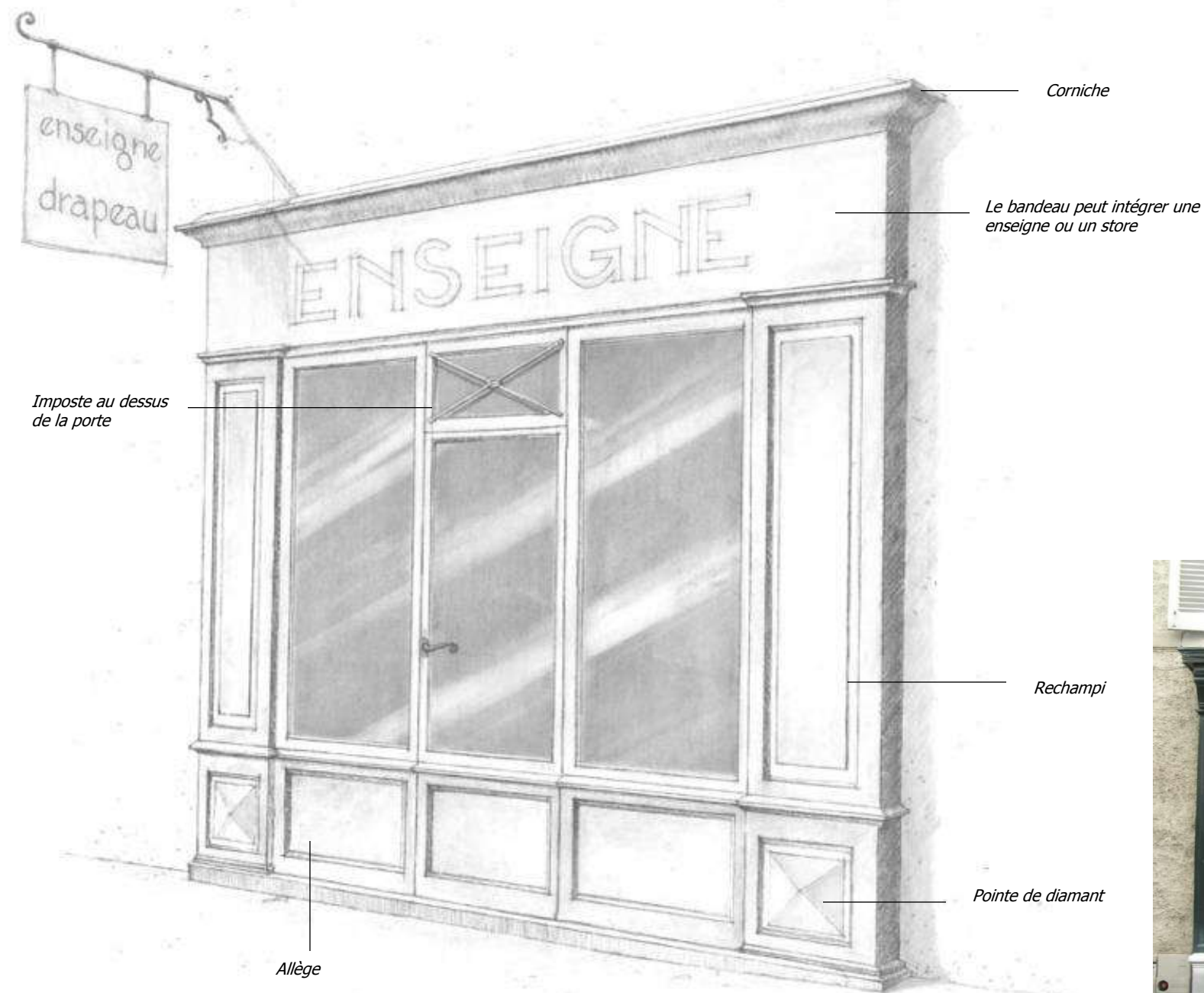
Console en pierre taillée

Chaîne d'angle harpée

Détail de la travée de l'angle, avec balcon et porte fenêtre au dernier étage.

La boutique du XIX^e siècle: devanture en bois

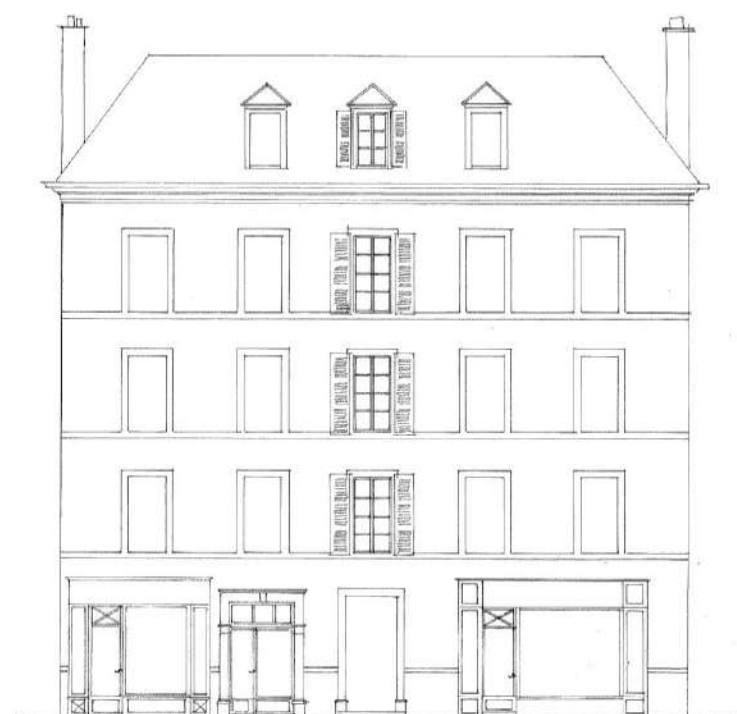
La devanture en bois consiste en un ensemble menuisé en bois placé au devant de la baie et qui intègre les dispositifs de clôture, d'enseigne...



Dessin théorique ne correspondant pas à un édifice précis.

Autres exemples de devantures en bois

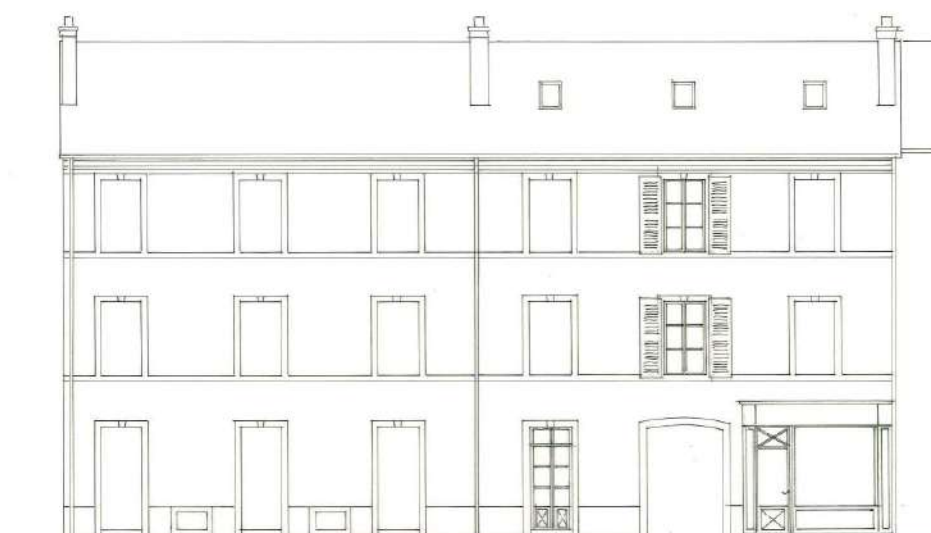
Ce type d'immeuble est très répandu à Pau.



23, rue Bernadotte



Place du Foirail



Place du Foirail



Rue Guichené



Rue Saint Jacques



Cours Camou, angle avenue de la Résistance

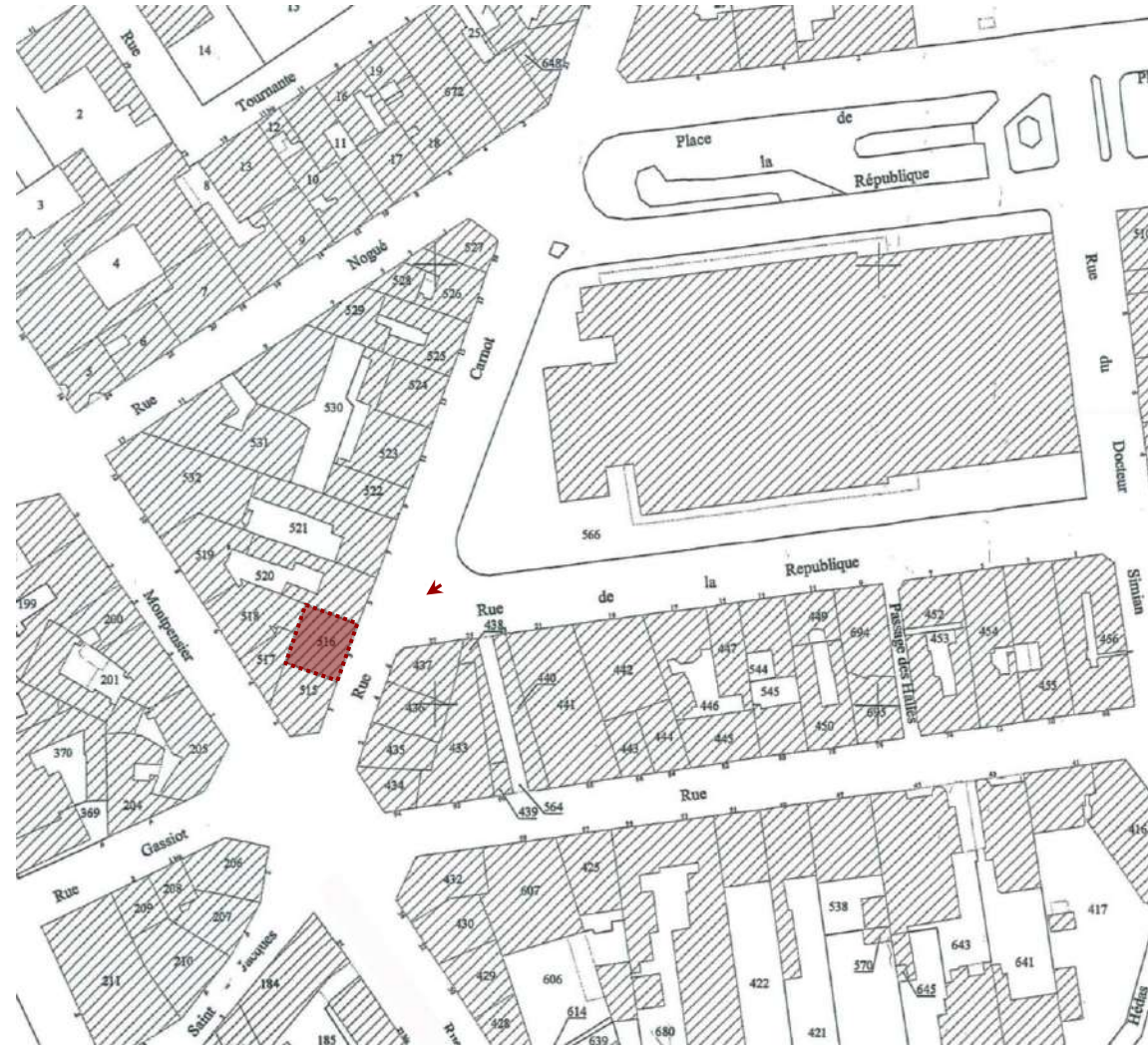


Angle avenue de la Résistance et rue Montpensier



Cours Camou, rez de chaussé non commercial

3, rue Carnot - quartier de la République



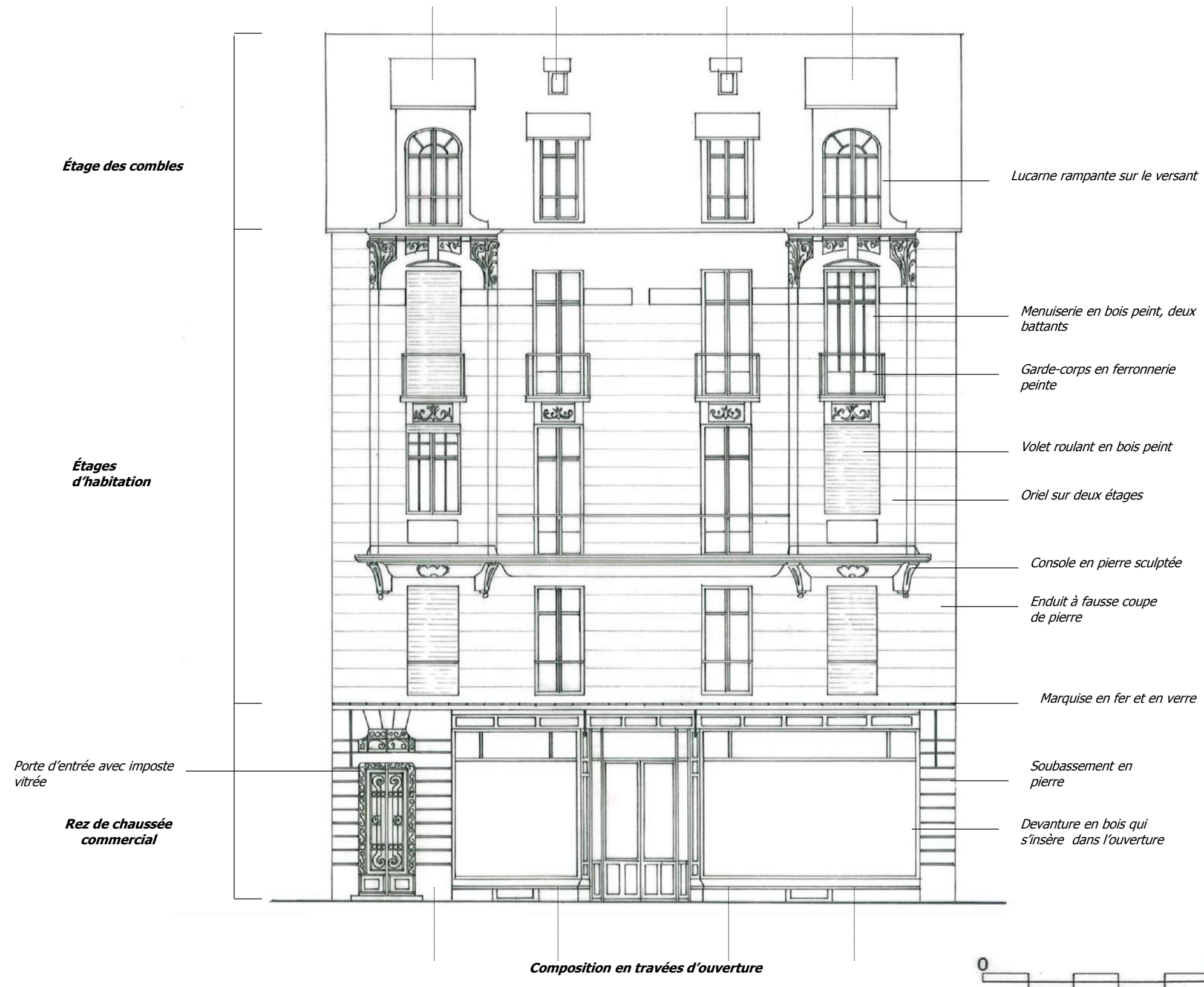
Le 3, rue Carnot, occupe une place importante dans le paysage urbain : édifié en bout d'îlot, il donne sur la place de la République ce qui permet un recul suffisant pour appréhender l'ensemble. Il se déploie sur toute la largeur de la parcelle et accueille en rez de chaussée un commerce.

Il forme une rupture d'échelle et d'architecture par rapport aux immeubles juxtaposés au Nord, qui s'apparentent aux immeubles modestes de la seconde moitié du XIX^e siècle. L'immeuble de droite fait partie de la même typologie.

L'unique façade est orientée à l'Est.



La façade est composée en travées d'ouverture et est marquée par deux oriels placés sur les travées latérales



Cet immeuble s'apparente aux immeubles « haussmannien » de la fin du XIX^e siècle, début du XX^e siècle.

Composition générale de la façade :

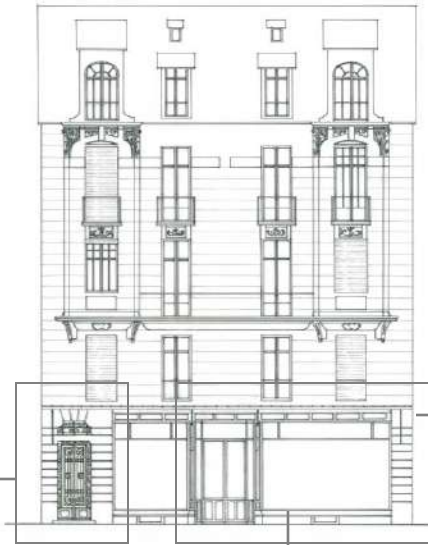
La façade se compose en quatre travées d'ouverture, sur trois niveaux et un étage de combles ouvert par des lucarnes. Les murs sont protégés par un enduit à fausse coupe de pierre, marqué au fer.

Le rez de chaussée accueille un commerce et la porte d'entrée. Il est traité en pierre posée à joint épais. Une marquise en fer et en verre prend place au dessus de ce niveau.

La modénature et le décor :

Les éléments de modénature sont réalisés en pierre de taille sculptée. Des décors particuliers doivent être signalés tels que le bandeau peint sous l'avant toit, l'emploi de briques vernissées au dessus des arcs des lucarnes ...

Cette architecture emploie des matériaux variés mais toujours mis en œuvre avec soin : pierre, fer, verre, bois ...



Console en fer ouvragé

Verre poli en forme de "queue d'aronde"



Détail de la marquise en ferronnerie



Imposte vitrée

Plate bande

Porte à deux vantaux vitrés protégés et décorés par la ferronnerie

Soubassement en pierre de taille



Marquise de protection en fer et en verre

Imposte vitrée et partitionnée

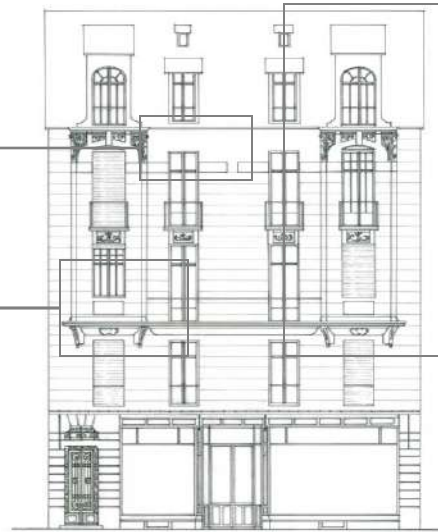
Cadre en bois

Soubassement en pierre

Détails de la porte d'entrée et de la devanture en bois



Détail du bandeau peint sous l'avant toit



Console en pierre de taille

Détail du balcon et de l'oriel

Ferronnerie de garde-corps du balcon, peint

Lucarne rampante sur le versant (chien - assis)

Décor en pierre sculptée

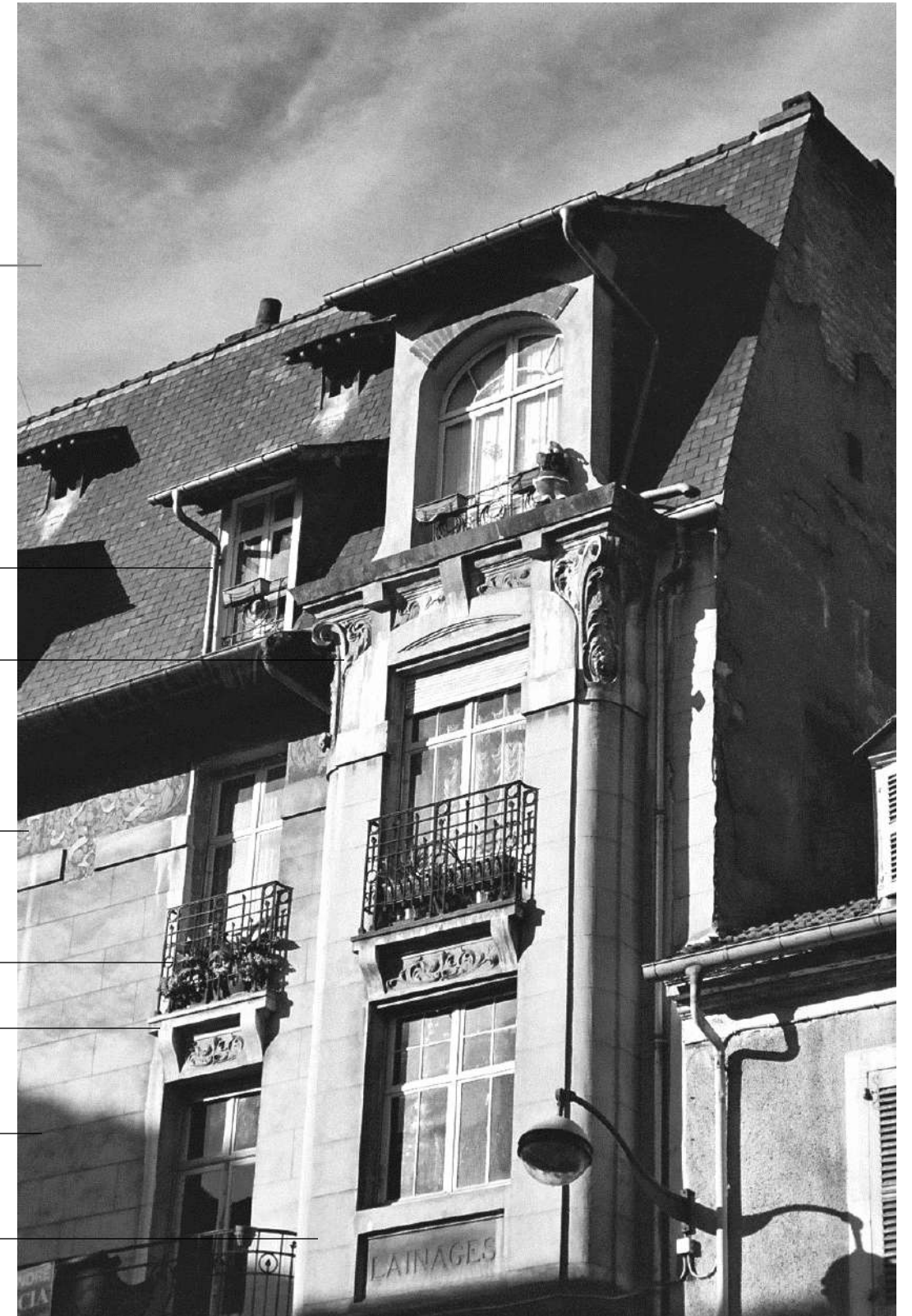
Bandeau peint sous l'avancée de toit

Balconnet avec garde-corps en fer forgé

Console et seuil en pierre de taille

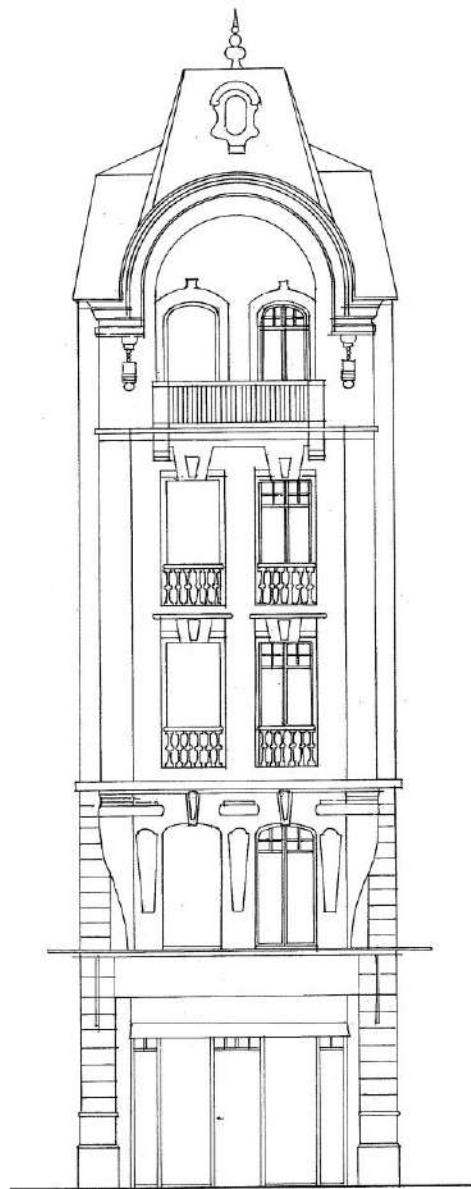
Enduit à fausse coupe de pierre, marqué au fer

Oriel sur-le-pan, à deux étages



Détail de la modénature et de l'oriel latérale

Il existe quelques exemples de cette architecture à Pau.



2, rue Montpensier



Rue Léon Daran, architecture qui se réfère à différents styles: hausmannien (enduit à fausse coupe de pierre, oriels, pierre sculptée) et néo-régionaliste (en partie haute avec les consoles en bois)

Cette architecture se distingue par l'emploi de l'enduit à fausse coupe de pierre et par le jeu de la volumétrie sur la façade : oriels, balcons...



Rue de la République



Rue Gambetta



Rue Maréchal Foch

*L'immeuble entre rue, cour et jardin**La situation urbaine*

13, rue Bayard - quartier de la place de Verdun



Le 13 rue Bayard est implanté sur un angle Sud de la place de Verdun. La façade principale est orientée au Nord, côté place. Elle se retourne à l'Ouest par une façade pignon. Au Sud, l'immeuble ouvre sur un jardin.

La photographie ci-contre, nous montre que cet immeuble est plus bas que ceux qui l'environnent. Toutefois on peut observer l'harmonie de l'époque de construction, de l'architecture et des styles.





Au Sud et à l'Ouest, la continuité urbaine et du bâti est assurée par le mur de clôture du jardin.

La façade arrière possède des galeries décorées par des bois découpés et peints.



La façade avant qui donne sur l'espace public offre une façade urbaine. Elle est composée suivant l'axe de symétrie de la travée de la porte.



Cet immeuble s'apparente aux immeubles de rapport de la deuxième moitié du XIX^e siècle. L'architecture s'inspire des principes classiques de la composition (travées, hiérarchie des étages...) tout en arborant une modénature simple. La façade arrière avec galerie est la plus ornementée.

Le bâtiment se déploie sur un angle. Les façades sur rue sont orientées au Nord et à l'Ouest. La façade sur le jardin ouvre au Sud par des galeries.

Composition générale des façades :

La façade au Nord se compose en trois travées d'ouverture, sur trois niveaux. La porte d'entrée prend place sur la travée centrale.

La façade Ouest en retour est composée de deux travées d'ouverture.

A l'arrière, la façade au Sud ouvrant sur le jardin est visible depuis la rue. Également composée en travées, elle est surtout rythmée par des galeries en bois soutenues par des poteaux. Ces galeries initialement ouvertes, arborent un décor en bois découpé et peint.

La modénature :

Les façades sont encadrées par des chaînes d'angle harpées montées en pierre tout comme les encadrements de fenêtres. La corniche en bois est composée de modillons et de moulures. Bien qu'elle soit en bois, elle est une composante de la modénature et doit être traitée dans les mêmes tons que la pierre.

Sur la façade urbaine, la modénature reste simple.



- Encadrement en pierre de taille, linteau droit
- Menuiserie de fenêtre en bois, partition en deux carreaux
- Contrevents à persienne
- Garde-corps, appui en bois et ferronnerie



- Imposte vitrée
- Panneaux vitrés protégés par la ferronnerie
- Menuiserie de porte à deux battants, en partie basse panneaux pleins avec pointe de diamant
- Encadrement en pierre de taille

Détail des menuiseries de porte et fenêtre de la travée centrale



- Consoles en bois
- Enduit couvrant à grain
- Planche d'entablement en bois peint
- Chaîne d'angle harpée, en pierre

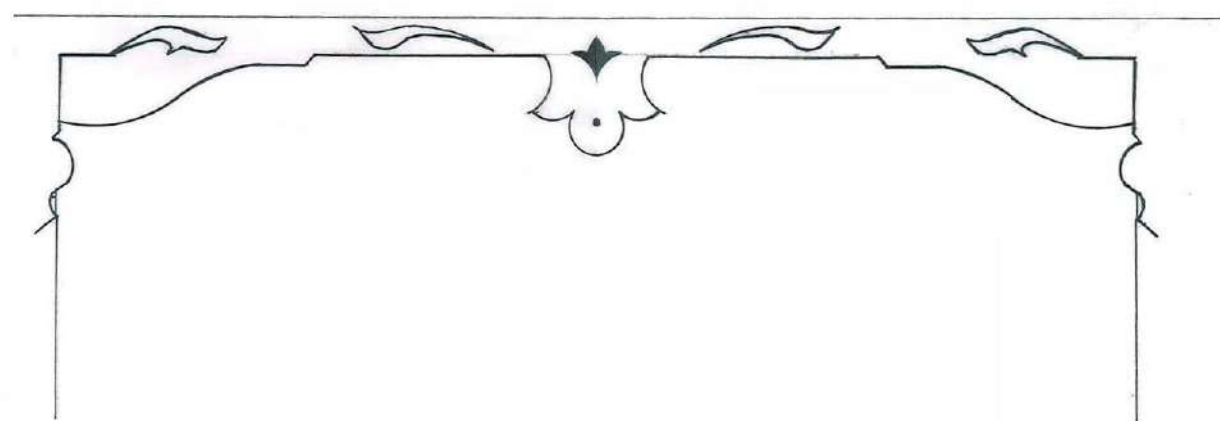
Détail du couronnement de la façade et de la chaîne d'angle.

A l'arrière, la façade s'agrément de galeries en bois, fermées ou ouvertes et décorées par des bois découpés. Les bois et enduits de façade sont souvent très colorés.

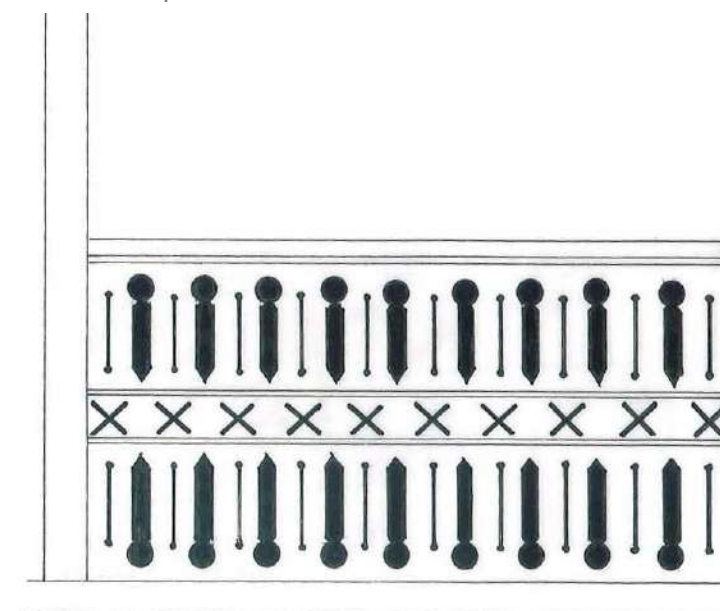


Corniche moulurée en bois peinte dans la même teinte que la modénature en pierre

Balcon décor en bois découpé



Détail du bois découpé entre poteaux de galeries .



Détail du bois découpé et peint des balustrades .

La façade sur rue est traitée comme une façade urbaine, réglée et sobre. A l'arrière, sur la cour et le jardin, la galerie est décorée et peut recevoir un décor très riche. Les teintes des murs et des bois sont très colorées.

Les



Rue Bayard, façade sur rue



Rue Bayard, façades sur rue et façade sur jardin avec galeries orientées à l'est et au Sud



Rue Bayard, façade sur jardin avec galeries orientées au Sud



La galerie n'a pas été exclusivement employée au XIX^e siècle. Certains exemples datent aussi du XVIII^e siècle. Ci-contre photographies rue du Maréchal Joffre et rue Henri IV.

La galerie prend place sur la façade arrière, sur cour ou jardin. Elle peut rester ouverte ou être fermée par des vitrages. La structure de la galerie est généralement en bois ou parfois, elle peut allier le bois à de la ferronnerie.



Rue Henri Faisans, façade sur rue et façade sur jardin avec galeries en bois, orientées au Sud



Rue Bordenave d'Abère, façade sur rue et façade sur le Hédas avec galeries en bois fermées et vitrées, orientées au Sud



Immeuble rue du Maréchal Foch, façade sur la rue traitée dans des tons de pierre assez sobre, façade sur cour avec galeries ouvertes ou fermées traitées dans des teintes plus soutenues et vives.



Exemple de galeries et de leur décor en bois découpé. Galeries donnant sur la rue des Anglais et la rue Rivarès.

L'architecture du XIX^e siècle à Pau et ses couleurs

Le XIX^e a été une grande période d'urbanisme, de constructions. Il est tout proche de nous; il a redessiné les villes; il est représenté dans chaque quartier, chaque perspective par les façades de nos commerces, de nos appartements.

De nombreuses propriétaires, entrepreneurs, peintres travaillent à réhabiliter ces façades.

D'où l'importance du dossier d'architecture et de couleurs!

Dans un même mouvement, à un même moment, au XIX^e, comme de nos jours,

- il y a les bâtisseurs qui restent dans le classicisme, dans un certain passéisme
- il y a ceux qui gardent le caractère et les traditions régionales,
- il y a ceux qui adoptent les dernières techniques et les dernières tendances
- il y a ceux qui ont voyagé et qui adoptent des caractères exotiques, par exemple, ceux des colonies

Comme pour toute activité humaine, chaque bâti, reçoit les finitions justes, nécessaires ; l'apparence a une certaine importance:

- les immeubles peuvent présenter de belles façades soignées sur rue;
 - en retour, une façade simple, réduite à sa simple fonction, murs, ouvertures;
 - en façades arrières, non visibles -, s'installent les fonctions « intimes » et vitales, d'où les galeries, balcons, coursives;
- A l'arrière il peut y avoir une couleur plus forte, plus chaleureuse, pour éclairer une cour, un jardin, ou traiter les galeries.

Malgré des apparences très différentes au premier coup d'œil, des similitudes apparaissent:

L'analyse architecturale montre bien le rythme, la régularité des percements, les symétries, les matériaux, les techniques.

Les couleurs, pour être justes, doivent coller aux techniques utilisées, et à l'architecture dont elles doivent mettre chaque élément en valeur.

La palette des couleurs de façades sera très naturelle, et le rythme respecté, en traitant chaque élément d'architecture.

Quelque soit l'apparence et la classe de la construction, les encadrements sont très présents et ne doivent absolument pas disparaître.

Les chaînes d'angle parcellisent les façades mitoyennes et assoient les immeubles isolés. C'est un élément fort, en pierre ou dessiné comme tel.

La corniche: dans tous les cas, elle reprend la couleur des **chaînes** et des **encadrements**, même si, comme on le voit très souvent à Pau, elle est bâtie en bois: la couleur est celle du matériau utilisé, pierre grise d'Arudy ou pierre blonde d'Angoulême: *Avec les encadrements, les corniches sont rafraîchies ou unifiées au badigeon de chaux*

L'avant toit, lui est peint comme les menuiseries.

Les façades sont le plus souvent dans des tons naturels, sable, ou colorées avec des pigments naturels.

Elles seront réhabilitées avec des enduits à la chaux, rafraîchies avec des peintures minérales.

Les menuiseries: la palette de couleur, plutôt forte, sera d'autant plus colorée que l'architecture sera simple:

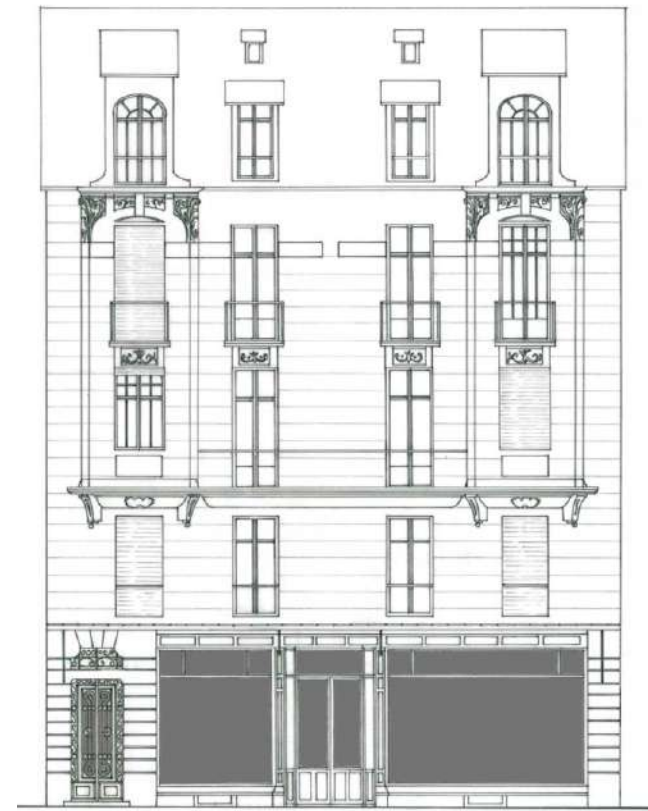
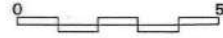
Utiliser des laques brillantes et non des lasures.

**Le bleu ou plutôt le gris-bleu,
fait son apparition en peinture, vers 1870**

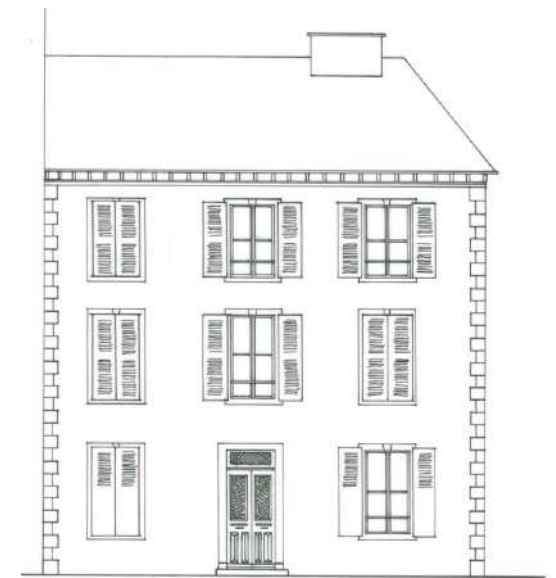
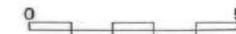




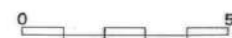
L'immeuble bourgeois, classique , sur rue ou dans un jardin privatif



L'immeuble haussmannien, très urbain, moderne

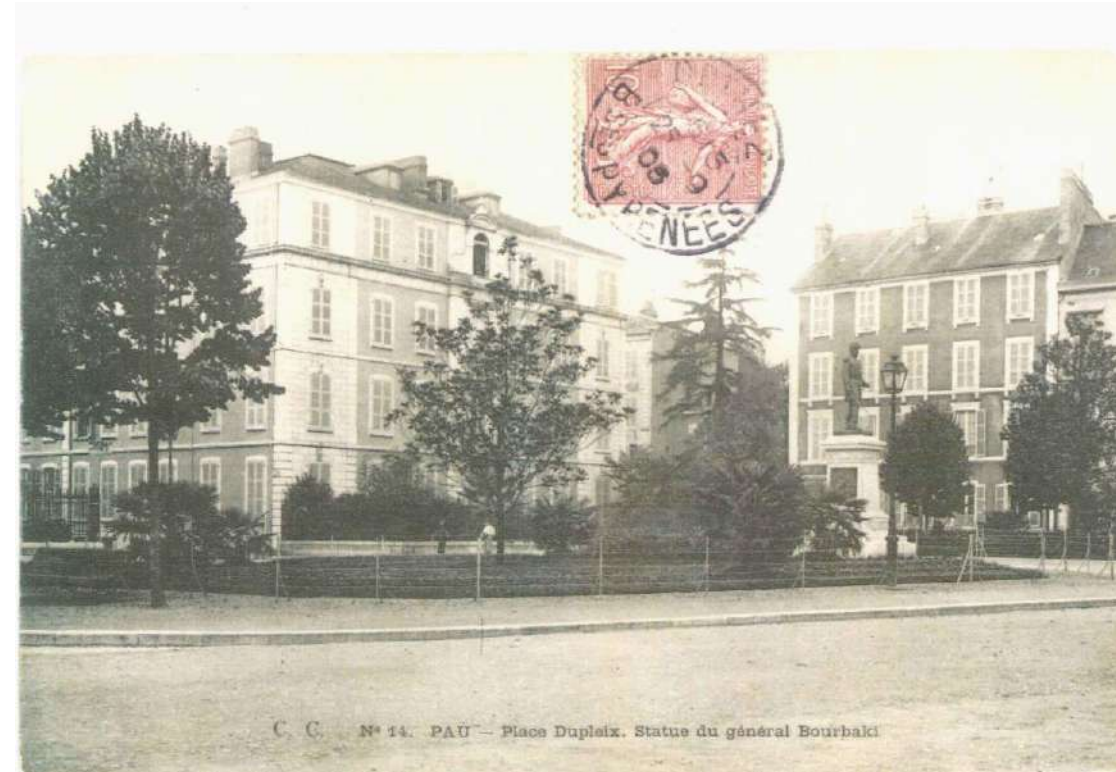
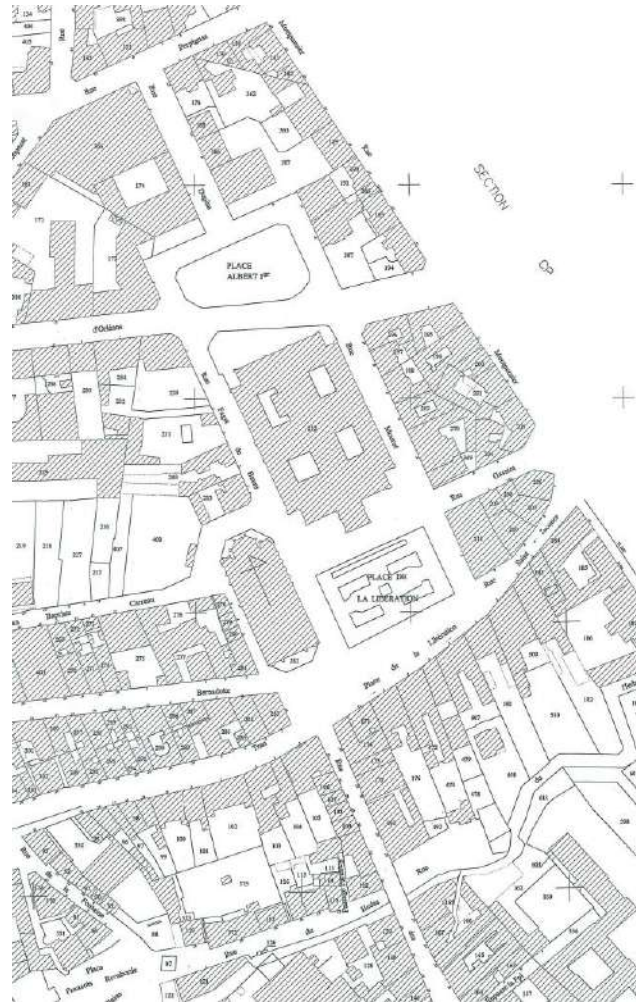


La maison particulière



L'immeuble de rapport; il y a des boutiques quand il est « placé « en ville »

Quelque soit le style ou les moyens utilisés, un point est commun à tous ces types de façades: l'importance et la régularité des percements, la force des axes de percements, la présence des encadrements, la couleur « naturelle » des façades et la coloration des menuiseries, d'autant plus forte que la maison est d'architecture simple.



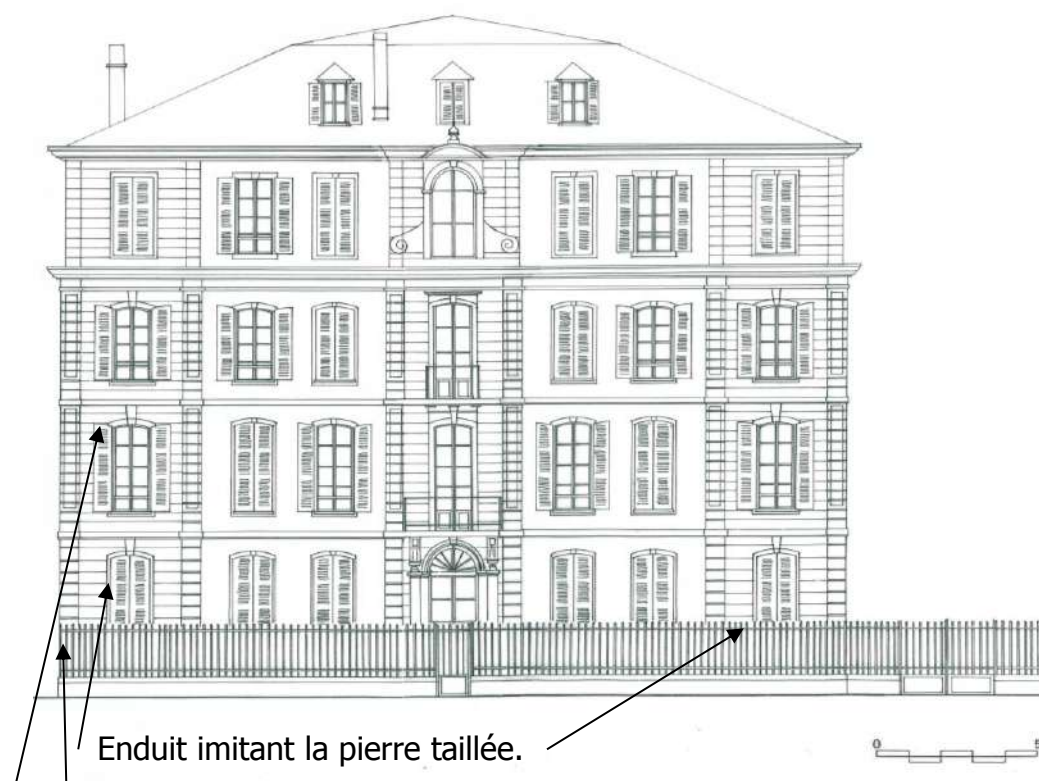
8, rue Duplaa, place Albert 1er

Les documents anciens, l'iconographie sont de véritables témoins:

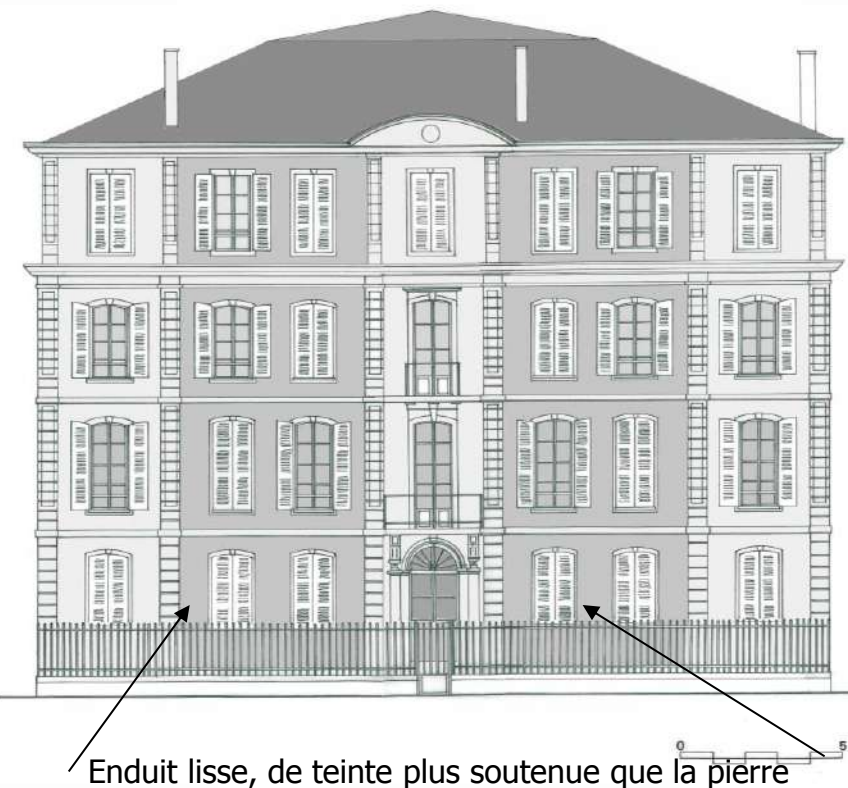
Cette carte postale nous renseigne sur le traitement des façades au début du XIX^e siècle : L'enduit à grain et de couleur moyenne qui fait ressortir la modénature et la composition, gommées et peu mises en valeur par le traitement actuel, clair et lisse.



Rythme de coloration souhaité



Pierre taillée, sculptée.



Enduit lisse, de teinte plus soutenue que la pierre pour mettre en valeur les modénatures



Type de finition « idéale » pour ces immeubles bourgeois
Enduit: 1515-Y30R, menuiseries: 3005-G50Y, ferronneries: 7020-G50Y

L'immeuble bourgeois affiche son aisance et sa capacité à utiliser des matériaux nobles comme les pierres taillées. Les chaînes d'angles, les corniches, les bandeaux, les encadrements sont en pierre taillée, sculptée.

En façade, certaines parties sont en pierre, mais d'autres imitent ce matériau, pour rythmer et dessiner la façade. Il faut vraiment reprendre cet esprit pour la réhabilitation, remettre des enduits à joints de pierre.

La palette colorée est très naturelle, délicate, toute destinée à la mise en valeur de cette architecture soignée.

La pierre est restaurée, et unifiée par un badigeon de chaux au ton exacte de la pierre d'origine.

L'enduit fausse pierre est redessiné, et coloré comme la pierre réelle.

L'enduit de remplissage est d'une couleur à peine plus forte pour souligner les modénatures.

Les menuiseries et les ferronneries: reçoivent une même couleur, déclinée en valeurs différentes

La porte d'entrée et si nécessaire les ouvertures de l'axe central, les garde-corps seront très foncés.

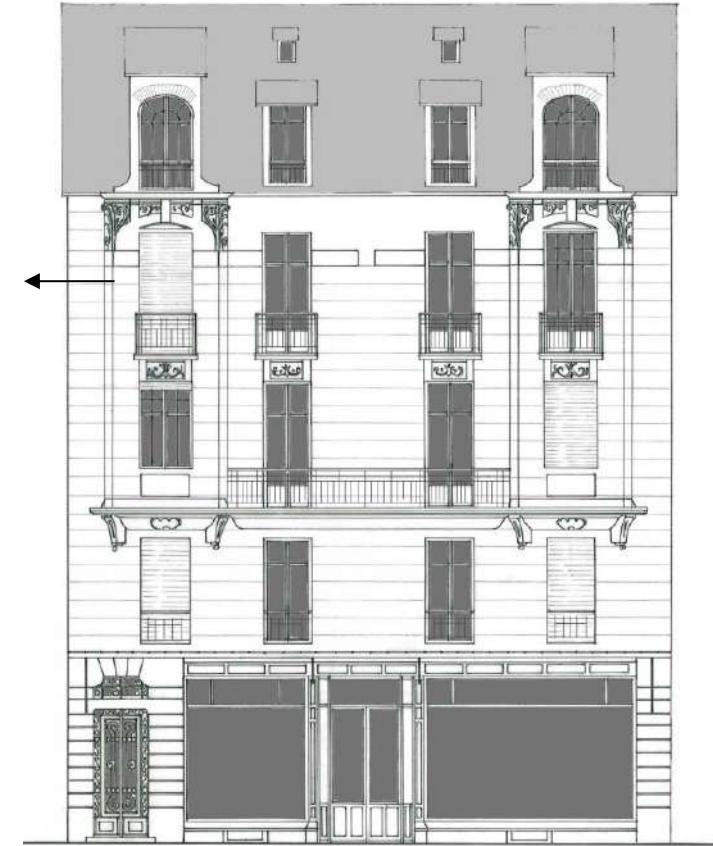
Les volets, fenêtres, reçoivent une même nuance plus claire, visible comme couleur, et non comme blanc cassé.



Remarquer la couleur « pierre »



Importance du traitement vertical



Jointes profonds



L'immeuble haussmannien est un bel immeuble urbain, moderne, influencé par les immeubles parisiens, tant dans le dessin que dans la couleur imitant la pierre parisienne blonde.

Les façades sont monumentales, largement ornées. De fortes verticales relient les ouvertures.

La palette colorée est très limitée et subtile:

L'immeuble haussmannien est un immeuble en pierres- vraies ou imitées- blondes et la couleur de ses modénatures sera blonde en ton sur ton, uniquement pour faire jouer les différents éléments d'architecture.

Sur les enduits, sont dessinés de forts joints horizontaux pour continuer l'effet pierre.

Quelques inclusions colorées – marbre, briques, grès, faïence, peuvent donner une indication de couleurs à reprendre en valeurs différentes pour les menuiseries, les ferronneries et les vitrines

Étape de coloration d'un immeuble haussmannien



1- l'immeuble est pensé « pierre taillée »
2010-Y20R

La façade est traitée en ton sur ton, avec effet de pierre taillée



Émail turquoise

2- Une insertion, un détail donne le « ton »



Menuiseries: 2010-B30G
Garde-corps: 6010-B70G
Portes: 7010-B30G

3- Ce ton est décliné sur les différents éléments



Insertion de grès rouge

4- Si il n'y a pas de détails colorés particuliers, choisir une des gammes proposées.

Linteau en briques

Dans ces 2 cas, les menuiseries et les ferronneries seront dans des tons de rouge-brun,

Menuiseries: 4040-Y40R
Garde-corps: 8010-Y50R
Vitrine: 5050-Y70R



L'immeuble de rapport est plus simple

L'immeuble de rapport, même si il est beau, soigné, est beaucoup plus simple que les immeubles bourgeois et haussmanniens.

Chaque élément d'architecture XIXème, est présent mais discret:

- les chaînes d'angle,
- les bandeaux,
- les encadrements,
- la symétrie.



La palette colorée:

N'ayant pas misé sur l'effet « matériaux nobles, l'enduit des façades, tout en restant très « naturel » peut être légèrement coloré.

En cas de restauration, utiliser des enduits à la chaux ou une peinture minérale.

Les encadrements peuvent recevoir un badigeon de chaux, gris, blond, ou blanc cassé.

La corniche est de la même couleur que les encadrements, même si elle est bâtie en bois.

Les menuiseries sont vraiment l'élément coloré des façades.

La porte d'entrée et les menuiseries, sont dans une même gamme de couleur:

- la porte d'entrée, foncée ; les menuiseries plus claires.

Les ferronneries sont en Noir, ou en couleur assortie, très foncée.



Menuiseries trop blanches

Les vitrines, en bois plaquées,
Sont aux couleurs de l'activité qu'elles abritent



Ou assorties aux menuiseries



La maison d'habitation, de taille plus ou moins importante, est de construction assez simple, relativement répétitive, le long d'une rue ou dans un quartier:

Façade enduite, chaînes d'angle, corniche, bandeaux, encadrements, soubassements se retrouvent pratiquement sur toutes les maisons XIX^e.

Un balcon plus ou moins ouvragé, plus ou moins régional, une porte simple ou menuisée peuvent les différencier.

Dans une même rue, plusieurs maisons quasi identiques se suivent, se ressemblent mais elles se distinguent par des couleurs différentes **surtout en menuiseries, dont la palette est extrêmement variée.**

La façade normalement de couleur sable ou naturelle, sera plus colorée si elle est en fond de parcelle, dans une rue étroite, ou dans une cour

Quand une façade est belle, soignée, la couleur de la façade est discrète, les menuiseries et les ferronneries fortes



Vue la gamme des couleurs de façade et de menuiseries des maisons XIX^e, qui donne toutes les possibilités, le choix va être guidé par plusieurs paramètres:

L'environnement, la situation dans la rue, dans la perspective et l'architecture permettront de choisir la solution colorée la mieux adaptée.

1- Il est intéressant que 2 maisons qui se suivent n'aient pas la même couleur d'enduit. mais ce n'est pas obligatoire

2- Les menuiseries des maisons qui se suivent doivent être différentes: Cela peut être une même couleur –Vert-, en valeurs différentes –claires, foncées. Le mieux serait une couleur différente et en harmonie.

3-il faut compter avec l'effet d'imitation: il a toujours été plus facile de choisir quelque couleur vue et appréciée. Donc dans une même rue , à quelques maisons d'écart, on peut reprendre une jolie couleur.

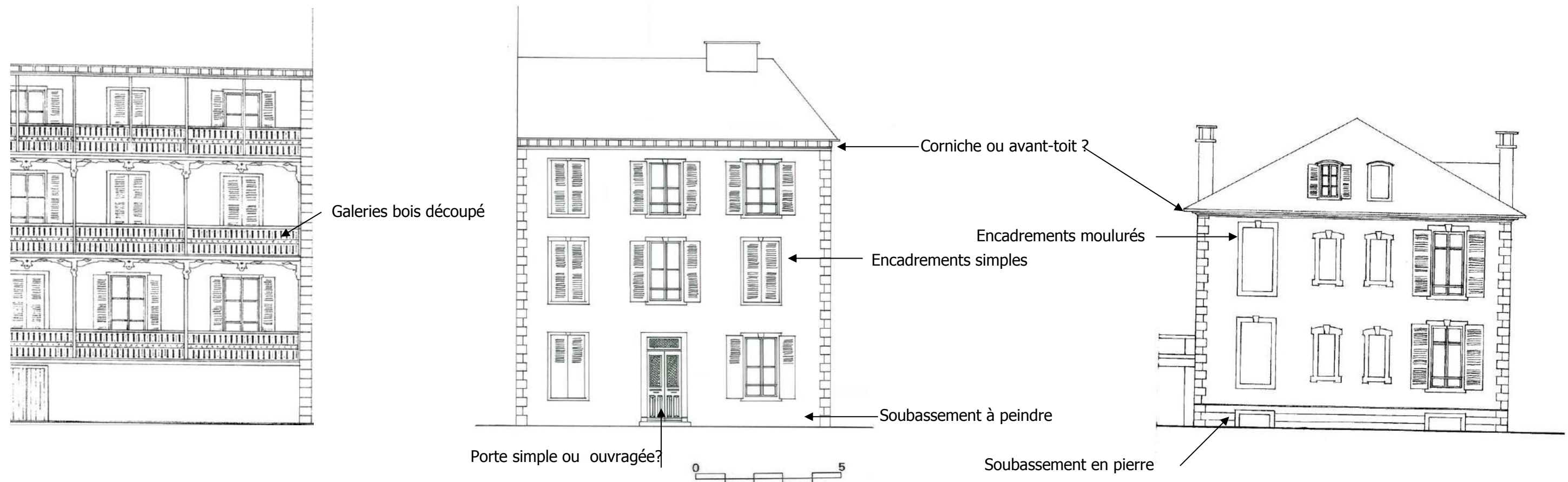
4- L'observation de la rue donnera le rythme de coloration et la tendance colorée

5- l'observation de la façade permettra de choisir l'élément le plus intéressant à valoriser: une belle porte, un balcon ouvragé, des encadrements soignés. . . Il permet aussi de faire l'inventaire des matériaux à respecter sur les encadrements, le soubassement; y-a-t-il des inclusions de matériaux?

La sous face du toit:- une corniche: alors, elle est de la couleur des encadrements et des chaînes d'angle

- un avant-toit: il faut le peindre comme les menuiseries: en foncé? en clair?

Y-a-t-il des galeries sur la façade arrière, en bois découpé?: cette galerie recevra la couleur des menuiseries. En ferronnerie? Le barreaudage sera plus foncé que les menuiseries





Les façades arrière sont « colorées » mais il y a un rapport de couleurs entre les 2 façades



Les façades sont animées par le **contraste des couleurs** de leurs différents éléments, mais **non par la juxtaposition de couleurs fortes** sur tous les éléments d'une même façade

Pourquoi proposer un nuancier en centre ville ?

A- les techniques de construction, les matériaux, l'architecture ont tellement évolué au début du XX^e, que le bâti actuel n'a plus rien à voir avec le bâti rencontré dans les centres anciens.

Ces centres abritent un véritable patrimoine à entretenir et à léguer: il est bon pour ce faire, de penser que le « beau », « l'esthétique » et la « créativité » avaient cours, même si ils n'obéissaient pas aux mêmes règles, aux mêmes besoins.

B- Les modes évoluent dans tous les domaines et peuvent co-exister aujourd'hui dans nos centres: les couleurs de nos jours n'ont rien à voir avec celles d'antan, et sont faites pour l'architecture actuelle, sans aucun rapport avec la ville et son environnement.

La coloration jusqu'au XIX^e, dépendait encore pour une large part, des matériaux et des techniques locales: les sables des enduits, la pierre des encadrements, les bois, les colorants naturels. Si la réhabilitation d'une façade ancienne est entreprise, autant que ce soit avec les couleurs et les rythmes appropriés.

Un document permet à toute une ville de travailler dans le même sens et le même esprit.

Afin de simplifier au maximum les recherches d'harmonies, il y a deux nuanciers XIX^e:

1- Le nuancier des immeubles bourgeois et haussmanniens:

- l'architecture est riche et doit produire un effet monumental.

La couleur est naturelle et limitée à quelques éléments.

2- Le nuancier des immeubles de rapport et des maisons:

- l'architecture est simple, répétitive, à quelques détails près.

La couleur anime, distingue, personnalise chaque façade.

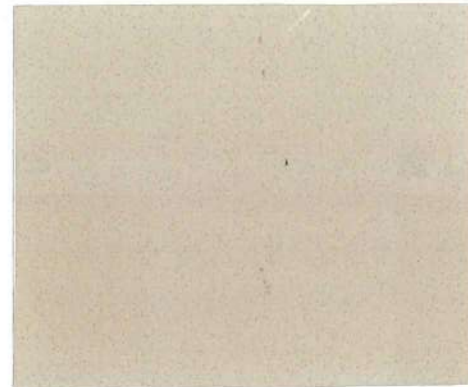
**Le bleu ou plutôt le gris-bleu,
fait son apparition en peinture,
vers 1870**

L'immeuble haussmannien

■ La façade et ses modénatures



1005-Y20R



2010-Y20R



1510-Y20R

Une inclusion, un élément de décoration peuvent orienter la coloration



■ Menuiseries... vitrines



2005 - R80B



2010-B30G



3050-Y30R



4040-Y40R



5005-R80B



4010-B70G



4050-Y20R



5050-Y50R



6005-R80B



6010-B30G



5050-Y40R



5050-Y70R

■ Ferronneries... portes d'entrée



9500-N



7010-B30G



7020-Y30R



8010-Y50R

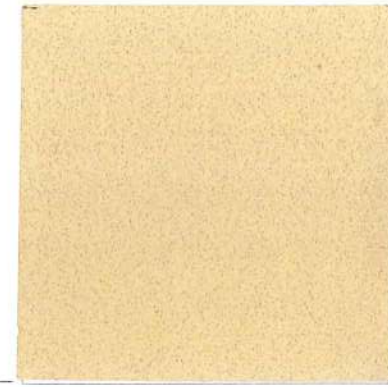
L'immeuble bourgeois

au XIX^e

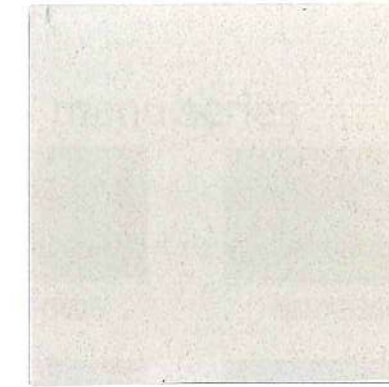
■ La façade et ses modénatures



2010-Y20R



1515-Y30R



1505-Y20R



2502-G

Modénatures : Pierre d'Angoulême

Modénatures : Pierre d'Arudy

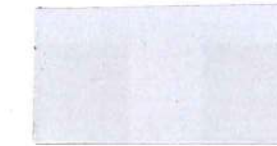
■ Menuiseries... portes d'entrée



3010-G70Y



3010-G30Y



1500-N



5010-R90B



5010-G70Y



3005-G50Y



3502-Y



6020-R90B



7010-G70Y



7020-G50Y



5040-Y80R



8020-B10G

■ Ferronneries



8005-G50Y



8207-G53Y



8000-N

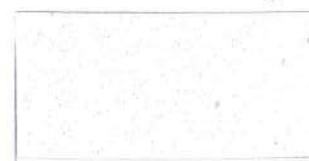


8010-B10G

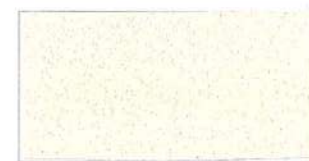
■ Les corniches, les chaînes d'angle, les encadrements...



2000-N



0500-N

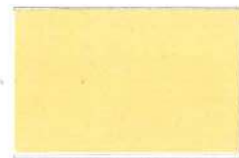


1002-Y50R

★ Les galeries et coursives arrières



1010-Y70R



1040-Y10R

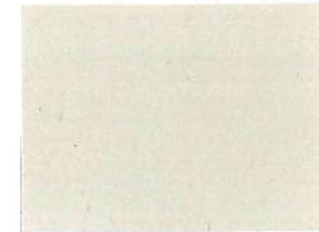


1015-Y40R



2010-B

■ Les façades



1505-Y30R



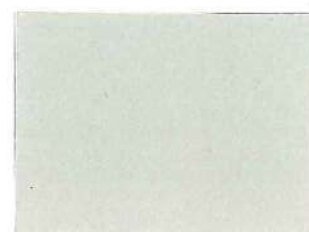
1502-Y50R



1005-Y30R



2010-Y20R



2005 - Y20R



1515 - Y40R



2010-Y10R



1020-Y20R



2020-Y40R

■ Les soubassements



2005 - Y30R



3502-Y



3005 - Y20R

■ Les menuiseries



4005-B80G



4010-B30G



4040-Y30R



6005-B 80G



6010-B30G



4060-Y80R



4010-G30Y



4010-R90B



5040-Y40R



8020-G30Y



7010-R90B



6020-Y10R



5020-G10Y



5020-R90B



5030-Y30R



7020-G10Y



7010-R90B



7030-Y50R

■ Les ferronneries



8502-G



7502-B



8502-B

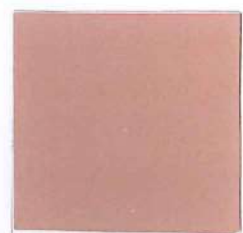
★ Quelques façades



1030-Y30R



1030-Y20R



2020-Y60R



2030-Y40R

Dans une rue étroite, dans une cour, en fond de jardin, il est possible de colorer fortement une façade

L'architecture 1930 -1940 à Pau et ses couleurs

Opération de mise en valeur des façades



